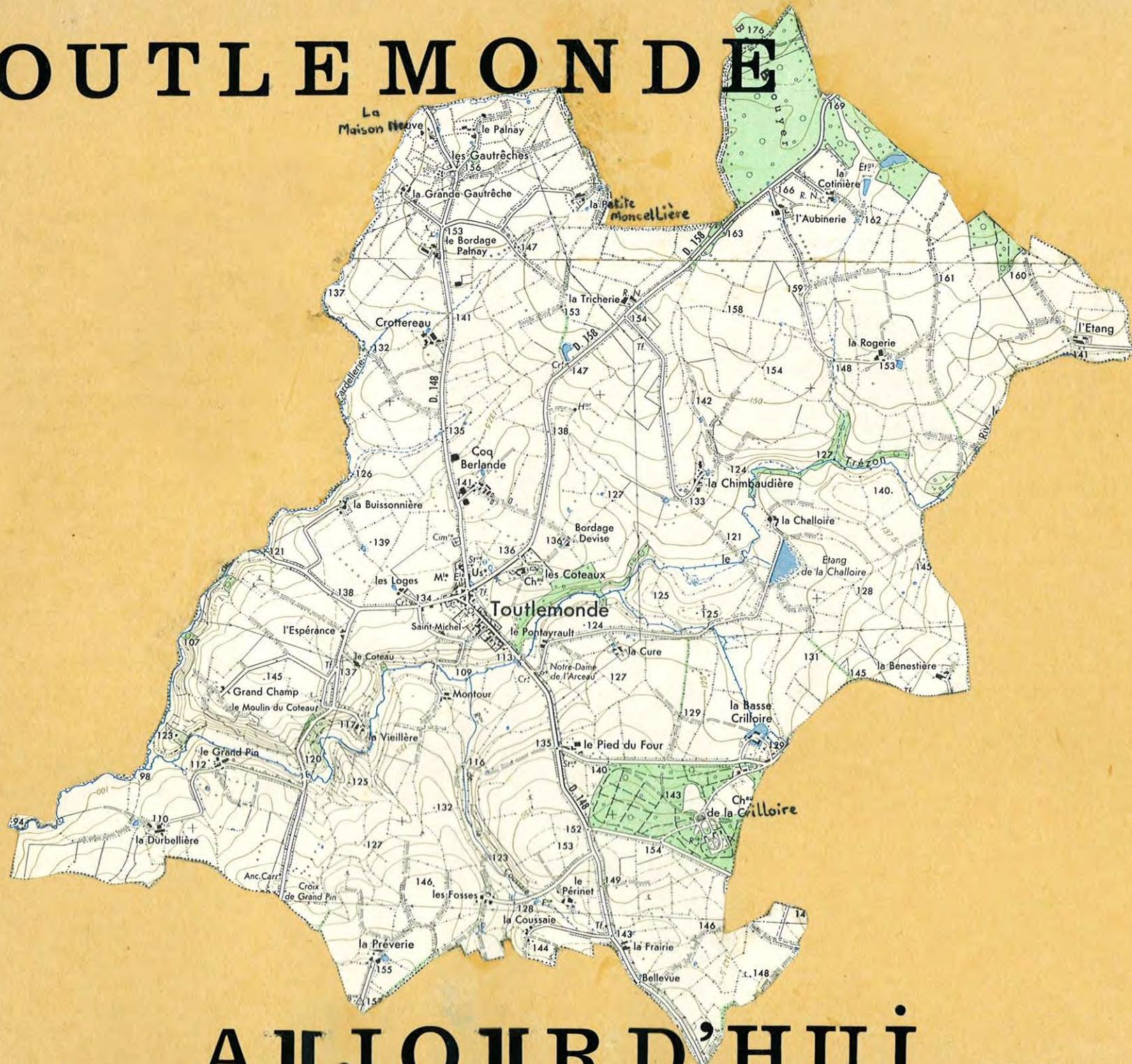


TOU T L E M O N D E



AUJOURD'HUI ...

Sommaire

Chap. I : Les Origines

I Les noms de lieux

- a) le nom des fermes
- b) le nom de quelques paroisses Célestiales
- c) la dénomination des Rivières et localités voisines

II Les Souvenirs préhistoriques et Gallo-Romains

- a) Les Souvenirs préhistoriques
- b) Les Voies Romaines
- c) Les origines chrétiennes de notre pays
- d) L'Abbaye de St-Jean de Marnes

Chap. II

La Fidélité : les Seigneurs de Maulévrier

- E - Les seigneurs de Maulévrier du XI^e au XVII^e:
 - accès entre René et Hugues
 - les Seigneurs de Maulévrier et les moines de St-Mes
 - les montbroy : Seigneurs de Maulévrier
 - Le rôle des Guétches et les montbroy

B - Les seigneurs de Maulévrier des XVI^e et XVII^e

Les Gouffin

- C - Les Colbert aux XVI^e et XVII^e s.

D - La Terre Seigneuriale de Maulévrier

à l'époque de l'ancien régime

E - quelques fêtes de nos ancêtres ...

F - Le château de Maulévrier

G - L'abbaye de St-Mes

Chap. III

les Seigneurs de Montsous et de la Fougere du XII^e au XXI^e

I - Les Seigneurs de Montsous

II - Les guerres de religion dans le Haut-Bocage

III - La Fougere A - les Bouc - B - Jean Boucet

C - les seigneurs de Maulévrier

D - Le château de la Fougere

E - les Pottier 1246

Chap. IV : La Bretagne avant la Révolution

I - Le château et les Seigneurs

A - du Vieux Château fort

B - Géo Savary Seigneur de la Billière au XV^e

C - les Laurans ----- XV^e

D - Histoire de Pierre Laurans

E - Les de la Porte de Vezins XVII^e
Charles de la Porte

F - les derniers Seigneurs de la Billière au XVIII^e

II - Les Curés de la Billière et leurs Contemporains

R - Châtelain, F - Malineau, S - Souheleau, P - Besnard, Verdoy

— TOUT LE MONDE. —

20 SIÈCLES . . .

D'HISTOIRE.

GÉRARD

TOUZÉ

aux habitants de Toulemonde ...

2
Pourquoi aimons-nous notre pays ? C'est ce simplement parce qu'il fait bon vivre dans une cité champêtre ? non c'est aussi parce que nous sommes nés ici et que nous y avons nos familles. Mais avant nous, nos ancêtres y ont vécu, en y laissant quelque chose de leurs goûts et coutumes.

En faisant connaître son passé je ne cherche qu'à faire mieux aimer notre petit pays tel qu'il est maintenant.

Pour écrire l'histoire de notre famille paroissiale j'ai beaucoup cherché ... dans les archives locales, diocésaines, départementales, nationales ... déchiffrant les vieux papiers et glanant ça et là, le moindre épi convenant à ma gerbe suivant le proverbe de Joachim Du Bellay :

"Comme on voit le glaneur."

Cheminant pas à pas recueillir les reliques "

De ce qui va, tombant après le moissonneur"

Ma documentation vient en majeure partie des manuscrits et des imprimés de toutes sortes depuis Le Cartulaire de l'abbaye de Saint Gouin de Clèves et les Mémoires de Saint Simon jusqu'à l'Anjou Historique de M^e Igureau spécialement renseigné sur la période Révolutionnaire.

En toute loyauté je vous dirai la vérité telle qu'elle m'est apparue, à la lumière de documents certains. J'exprimerai les faits qui sont à la gloire des Anciens et aussi ceux qui montrent leurs faiblesses en vous laissant d'ordinaire le soin d'en dégager les leçons...

A parler franchement l'histoire de Toulemonde ne remonte pas très haut. Les plus anciens documents connus jusqu'ici qui signalent Toulemonde ne dépassent pas le début du XVI^e siècle. Cependant les données certaines que nous avons sur les seigneurs de Baulnière m'ont permis avec les découvertes préhistoriques du pays Châtelaïais d'écrire les premiers chapitres sur nos Origines. Toulemonde ayant de conquérir finalement son autonomie paroissiale en 1843 et son autonomie communale en 1864 n'était qu'une dépendance de Baulnière et d'Ygerney et surtout sous l'ancien Régime de la paroisse de Saint Hilaire des Echaubrognes relevant spirituellement de l'abbaye de Saint Gouin de Clèves (frès de Thouras) dans le Poitou.

La période la plus douloureuse - et sûrement la plus atterrante - du passé de Toulemonde est celle de la Grande Révolution où nos ancêtres périrent en grand nombre - plusieurs centaines - victimes de leur fidélité catholique. Le bourg y fut incendié, seul, survivut intacte l'ancienne église qui fut épargnée comme servant sans doute d'entrepôt militaire. Avec le château de la Fregerie, la petite chapelle de l'Orneau et les deux tourelles en ruines de l'ancien château - fort de la Grilloire, c'est tout ce qui nous reste de l'Ancien Toulemonde.

Lisons donc l'histoire de notre pays et conservons les bonnes traditions que nous ont léguées nos aïeux, tout en jouissant des avantages de la civilisation actuelle et sans vouloir remettre le filtre des temps et retourner à tous les usages d'autrefois, reconnaissons et conservons ce que le passé fut d'excellent. Car suivant une formule heureuse du célèbre géographe Vidal de la Blache "Le présent est trop étroitement lié au passé pour être expliqué sans lui".

Chap. I Les Origines

Au début de cette histoire il faut avouer qu'on ne connaît encore aucun document mentionnant Toutlemonde avant le XVI^e siècle et que même bien rares sont les pièces de cette époque qui en parlent à propos de la seigneurie de la Cillière. Faut-il donc nous résoudre à commencer là notre récit ?

Après notre aveu loyal il nous semble pourtant permis de faire remonter notre histoire au XII^e siècle et même avant la période Gallo-Romaine qui comprend le I^e siècle avant Jésus-Christ et les quatre premiers siècles de l'ère chrétienne.

A - 1) Quelques souvenirs préhistoriques et gallo-Romains.

Sans doute il est impossible de dire à quel moment furent les premiers habitants de notre petit territoire. Rares sont les communes qui peuvent prouver l'antiquité de leurs plus lointains habitants par leurs dolmens.

Mais dans le voisinage de Toutlemonde ne manquent pas les monuments mégalithiques et les souvenirs préhistoriques. Citons les menhirs de Parchambault à Thémentines, de la moinie (hauteur 3,50 m) à Baulévrier des Fouchères, aux Cerqueux et auprès de Bazières les deux pierres-levées de la Garde, dont l'une est restée en place et l'autre, haute de 3,50 m, a été transportée au Muséum de Cholet.

D'après O. Desmazières il y aurait eu autrefois à Toutlemonde même, à Grand Champ dont le nom signifie "Grand Camp" un menhir en granite et un Cromlech ou encinte circulaire de menhirs (1).

De plus parmi les objets préhistoriques on a trouvé 33 haches polies à Cholet, 1 à Huillé 14 à Thémentines même au château de la Cillière, on conserve une hache en pierre polie et 2 pointes de flèches en silex qui furent trouvées sur la terre de la Cillière en 1916.

L'âge du bronze est représenté par quelques haches découvertes dans le Nord des Deux-Sèvres. Il faut signaler enfin les monnaies gauloises ou celtes telles que la pièce d'or représentant une tête d'Apollon, Bélémus et provenant de la ferme des Forges de Saint Aubin de Baugné. (collection G. Chabot) et les 2 pièces dont l'une en or trouvées à Affermay et représentant une tête d'Apollon et au revers un cheval Androcéphale (au musée de Cholet). Ce musée possède encore 3 autres pièces gauloises en électrum (mélange d'or et d'argent) provenant une de Bazières et deux de Baulévrier. Une belle pièce celtique en or représentant Apollon fut trouvée en 1894 sous un chêne à la Séguinière (2). La numismatique nous montre donc que notre pays fut habité bien avant J.-C.

(1) Consulter le manuscrit sur la Préhistoire en MSL à la Bibliothèque d'Angers. Le Menhir haut de 3 m 50 fut abattu par Mr. Gallard en 1902. Mr. Desmazières avait vu dans une haie un élément du

(2) Cromlech. Bulletin des Sciences Lettres et Beaux Arts de Cholet 1908 (article de Galillaud.)

4 à l'époque gallo-Romaine signalons d'un mot seulement les multiples objets qui rappellent les quatre ou cinq siècles de la présence et de l'influence des romains en Gaule. Le musée de Cholet possède quelques-unes de ces poteries, tuiles à rebord ou monnaies gallo-romaines découvertes à Cholet, Mazières et dans les environs.

9 - La Toponymie ou les noms de lieux

Dans ce domaine il convient de rester très prudent car il nous faut bien l'avouer rien est absolument certain étant donné que les noms de lieux utilisés actuellement dans notre langage courant ont été fossilisés mais aussi très altérés au cours de l'histoire. Ils nous viennent d'époques aussi différentes que la période des grandes invasions et notre époque contemporaine.

Il semblerait que l'origine de la plupart des toponymes des Manges - Metallica regio - (pays du métal) - remonte à la période : gallo-romaine - Grandes Invasions et qu'elle se manifeste dans le titre des paroisses les plus anciennes du secteur à savoir :

Mazières (près des ruines) ; Trémentines (lieu planté de trembles.) ; Vergins (aurait pour origine soit le mot voisin, soit le mot latin vicus = bourg.) Agernay (ici le cerf naît.) les mots : Mazières et Mazerès (de ad maceiras = auprès des ruines) Il est aussi quantité de noms qui sont indiscutablement plus récents : époque médiévale avec la grande période des défrichements du XII^e sous l'autorité des ermites et des monastères ainsi :

Chanteloup : désigne un nom de terrains inculte où chantait le loup ; Mouillé (aillé à nu) Les nombreux noms de fermes terminés par "ière" et les fermes au nom de Vertu et l'Espérance sont aussi contemporains de cette période des défrichements médiévaux Enfin des noms encore plus proches de nous :

La Tessoualle sous l'Ancien Régime désignait un lieu où les tissages étaient importants, on y "tissait la toile".

L'origine du mot "Tout le Monde" malgré son apparente clarté sur la période de sa fondation XVI^e - XVII^e nous semble beaucoup plus discutable sur sa véritable origine puisque les archives sont quelques peu contradictoires :

Dans le Compte-Rendu de la Visite Pastorale à St Hilaire des Echaubregnes du 2 Sept 1706 Mgr. de Champfleur interdit "Toute assemblée en aucun lieu ou maison particulière pour faire l'exercice de la religion prétendue réformée" particulièrement à Tout le Monde, la fillette (c'est à dire l'annexe ou la succursale) de Saint Hilaire des Echaubregnes. A cette époque Tout le Monde n'était qu'un groupement de quelques maisons et fermes, mais où chaque année, le 1^{er} Dimanche de Septembre avait lieu une assemblée très importante réunissant les tisserands de Baulevrier, Agernay, Loublande, Cholet... Assemblée où venait "Tout le Monde" C'est pourquoi dit-on, ce village s'appela ainsi... Mais les Archives de 1622 signalent déjà "Tout le Monde" en Poitiers

Le réseau hydrographique lui aussi a été désigné vraisemblablement avant tous les lieux habités. Il est commandé par une artère centrale : le Trézon qui pourrait signifier en latin "tres undae" c'est à dire 3 rivières ; effectivement le Trézon est grossi par 3 affluents qui sont : le ruisseau de la Basse Cilloire, le ruisseau de la Coussaire le ruisseau de la Fardellerie.

Le Trézon naît aux étangs de Cayenne (étang du forc) et de Péronne (en gallo-romain "per emna" signifiant l'eau de la pierre) et conflue 16 km en aval après avoir traversé d'Est en Ouest toute notre commune.

Le Trézon se jette dans la Moine (Meduana = la moyenne ; celle qui partage) au lac de Ribou. (diminutif de Ribouean et signifie endroit planté de bouleaux.)

a) Les noms de ferme : quelques approches sur leur signification

La Aubinerie : de Aubin ou de Albin : un nom d'homme gallo-romain qui pourrait signifier homme (aux cheveux) blancs.
ce pourrait être la même origine que pour Aubigné près de Vitré

La Benestière : pourrait signifier plusieurs choses :
de benestier c'est à dire bénestier ; ou de benoist c'est à dire terre bénie ou encore de benesse qui signifie alors terre éloignée et négligée
ou la Buissonnière viendrait du mot "buisson" ou peut être de buis

Belle Vue : endroit élevé, le nom a été donné au début du XX^e siècle par le propriétaire Mr. Pafin en raison du panorama

Le Bordage : vient du mot "bordier". Le bordier était celui qui labourait, qui touchait les bœufs au Moyen-Age. Les "Bordage" sont donc des fermes en général de faible étendue en raison de leur dépendance de la ferme maîtresse, elles sont habitées par des bordiers.

Le Bordage Lamy : le nom du bordier était Lamy

Le Bordage Devise : le nom du bordier pouvait être Devise, mais le mot Devise peut signifier aussi limite, séparation (à la limite du bourg.)

Le Bordage Palnay : à l'origine il s'agit d'une ferme travaillée par un bordier qui défendait du Palnay.

La Chaloire : en vieux français "maison du bord de l'eau"
Chalonnes-sur-Loire aurait la même origine

La Chimbaudière : pourrait signifier plusieurs choses :
le champ du baudet c'est à dire de l'âne.

en raison aussi de sa situation riveraine sur le Trézon, le mot Chimbaudière pourrait signifier Chenevière et viendrait alors du mot chenvre
Crotteau : pourrait venir du mot latin crypta = grotte, souterrain, cave, creux mais on peut penser aussi que cette ferme pourrait tirer son nom de la nature des terrains argileux d'où les gens sortaient crottés.

- 6
- Cotinière : du nom d'un homme gallo-Romain Cottinus
- Crilloire : loire signifie "près de l'eau"
- Il est possible que Challoire et Crilloire aient la même signification
- Coq Berlande : Berlan ou Breland signifiaient autrefois "maison où l'on jouait" au jeu de carte : le brelan, les soirs à la veillée.
- On peut penser que dans cette ferme on mettait comme lot un Coq.
- Grand Champ : ferme surplombant la confluence du Trézon et du ruisseau de la Fardellerie, c'est un site naturel défensif type choisi par les Romains
- Grand Champ vient de Grandis Campus en latin et signifie Grand Camp
- La Coussaire : viendrait du mot Cossaye qui signifierait un sol arable peu profond de schiste tendre et qu'on appelle Cesse
- Le mot Cossé est fréquent en Anjou : Cossé d'Anjou, Cossé le Virey...
- La Cure de la Crilloire : au XVII^e siècle les cures de la Crilloire vivaient et exploitaient la terre de ce presbytère.
- Les Coteaux : noms donnés en liaison avec la topographie, les deux fermes sont
- Le Coteau : situées au sommet du coteau (rive droite du Trézon.)
- La Durbellière : pourrait signifier "bétier à la tête dure"
- Le Étang : nom donné en raison de la proximité de l'étang de Péronne et des nombreux petits étangs sur le Trézon.
- Le Espérance : nom de vertu qui nous semble typique de la période médiévale
- La Vieillière et St Michel sont aussi des noms vraisemblablement donnés au Moyen Age.
- La Frairie : Le mot vient du fait que les propriétaires les Jeanneau de la Grue de Maulévrier étaient plusieurs frères et beaux-frères.
- Le orthographe en a été faussée après coup, elle s'écrivait au début du XX^e siècle : Frérie
- en Anjou le mot Frairie ajoute au sens de Confrérie, la jouissance et la fête publique.
- Les Fosses : nom d'origine topographique en raison des nombreuses vallées encaissées qui peuvent faire penser à des ravins, à des fosses.
- Les Gauthières : Il est possible que ce nom vienne du propriétaire Gauthier
- Le Grand Pin : Il y avait autrefois des pins au bord du Trézon et sur le coteau de Grand Champ.
- au XIX^e s. existait encore la ferme du Petit Pin située près de Grand Champ.
- La Maison Neuve : nom typique d'une maison édifiée au cours des derniers défrichements médiévaux sur la forêt ou les friches "maison récente"
- La Maison Bourgeoise : maison construite aussi au cours des défrichements, elle était peut être habitée par un riche bourgeois chasseur.

La Moncellière : vient de l'ancien français Mons qui veut dire colline. Il y avait au Moyen Âge et sous l'Ancien Régime une Abbaye à la Grande Moncellière. Il est probable que le mot signifie Cellier sur le Mons.

Montour : pourrait venir du latin Mons Turris et nous ferait alors penser à une Tour primitive dominant le coteau.

La Fardellerie : du mot fardel = fardeau transporté par un portefait. La Fardellerie pourrait bien avoir été la ferme où l'on transportait les fardeaux pour traverser le ruisseau de la Fardellerie.

La hutte : dans l'ancien français ce mot désignait les loges, les cabanes couvertes de feuilages.

Les Loges : comme pour la hutte il devait y avoir à l'origine des cabanes recouvertes de feuillage pour abriter des animaux et peut-être des hommes.

Le Pied du Four : ou Puy du Four ce toponyme viendrait du latin: podium fagi qui veut dire la colline du hêtre.

le mot Puy désigne une hauteur comme l'évoquent dans notre région Saint Georges du Puy de la Garde ou le Puy St Bonnet.

Le Périmet : plusieurs origines sont possibles : ce mot peut signifier qu'autrefois cette maison était habitée par Pierre la signification "la pierre nait" est aussi probable en raison des terrains rocheux sur le coteau qui surplombe le ruisseau de la Coussac et d'où l'on extrait chaque année une quantité importante de pierres dans les champs.

Le Marjalu : signifie "mauvais marais"

Le Palnay : en raison de sa situation : à la source du ruisseau de la Fardellerie ce nom pourrait être l'abréviation de "palu nait" et signifierait le marécage nait.

Le Pont Ayrault : il s'agit d'une "maison située près du pont". Le pont appartient peut-être à Ayrault

La Préverie : ce mot pourrait résulter de la contraction de l'expression "Prés verts ici" en raison de la richesse des prairies.

La Rogerie : il est vraisemblable que le premier exploitant ou le défricheur - qui pouvait être dépendant de l'Abbaye de la Moncellière - s'appelait Roger ou le Frère Roger.

La Tricherie : ce mot vient d'un partage jugé injuste à l'intérieur de la famille Cesbron vers 1850.

Un héritier lésé aurait fait bâtir la ferme "Tricherie" sur un terrain marécageux en souvenir de ce partage inéquitable.

B. Le nom des parcelles cadastrales

Si les fermes ont chacune leur nom qui nous l'avons vu était très souvent en rapport avec la topographie "le Coteau, les Fosses ..." ou avec les hommes qui les ont défrichées ou cultivées "les Gauthêches, l'Aubinerie, la Frairie, la Tricherie, la Rogerie" etc... les parcelles et les champs ont un nom que nous pouvons qualifier de "terre à terre" en effet la plupart des champs et des prés portent le nom même de la nature de leur sol (marécage, pierreux ...) ou le nom de leurs cultures et clôtures...

Nous nous bornerons ici à donner la signification de quelques noms de parcelles :

- **Le Aubépin** : cette parcelle était vraisemblablement entourée d'une haie abondamment garnie d'aubépines.
- **Le Ovaneau** : désigne vraisemblablement un champ que l'on ensemençait d'avoine
- **Les Baillères** : parcelle exploitée autrefois à bail
- **Les Bedandières** : désignent des terrains humides
- **La Benesse** : pourrait bien désigner péjorativement un champ éloigné et négligé
- **Les Billiers** : autrefois cette parcelle était occupée par la forêt elle fut défrichée et l'on y débita pendant longtemps de nombreuses bûches de bois
- **Les Bruelles** : désignent des parcelles envahies par la bruyère
- **La Brosse** : mot altéré qui dérive des Brousses.
- **Le Brully** : cette parcelle fut autrefois défrichée par le feu
- **Le Butaneau** : Champ où l'on voyait autrefois l'oiseau Butor
- **Les Caillandières** : viendrait du mot écailles et signifierait Champ caillouteux
- **Les Cailles** : désignent aussi un diminutif des écailles et signifie pierreux
- **Le Carroil** : pourrait venir du mot Carrière mais il est plus probable que ce mot désigne un terrain vague ou une vaine pâture dans laquelle on "Carrait les ouailles"
- **Le Chirron** : le chirron dans les Mouges désigne un rocher émergeant de la surface du sol, ici les rochers ont donné leur nom à la parcelle
- **Le Chirronet** : parcelle vraisemblablement petite ou plus petite que le chirron et dans laquelle il n'y a que quelques rochers.
- **La Colle** : ce mot vient de colline et désigne une parcelle sur une hauteur
- **Le Douérand** : petite parcelle dans laquelle il y avait une petite doue (mare)
- **Le Doridet** : pourrait venir du mot doré et alors évoquer le champ doré par les blés.
- **Le Daguet** : est un jeune cerf d'un an, dans cette parcelle on pouvait surprendre les jeunes cerfs.

- Le Beaufin : cette parcelle tire son nom de l'Aubépine qui constituait probablement la clôture qui l'entourait.
- Les Ecailles : l'écobu, les écobrûges désignent des parcelles en friches ou en landes que l'on défrichait autrefois par le feu.
- La fourche : la parcelle curieusement devait avoir la forme d'une fourche.
- Le Fromenta : il s'agit là d'un champ autrefoisensemencé en froment ou en blé.
- Le Frêche : du mot friche désigne une parcelle autrefois occupée de broussailles de landes.
- Le Fougeraye : parcelle autrefois envahie de fougères (fougerailles).
- La Frenaise : doit son nom au frêne.
- Le Grolleau : il s'agit probablement d'un champ où venaient les grolles (corbeaux).
- La Herse : champ à la forme triangulaire comme les anciennes herses en bois.
- Le Grand Baillargeau : champ dans lequel on récoltait la baillarge ou l'orge.
- Le Grand Charetti : champ dans lequel on faisait beaucoup de charrois.
- La Garenne : parcelle ou prairie fertile dans laquelle on voyait les lapins.
- La Genette : pré peu fertile dans lequel poussaient des genets.
- Le Loret : champ à la lisière à l'orée du bois.
- Les Landes : parcelle de qualité médiocre avec souvent pour végétation naturelle des ajoncs et des genets.
- La moche ou la morsache : il s'agit d'une parcelle dans laquelle on trouve en permanence de la vieille herbe longue et desséchée.
- Le moulinet : dans cette parcelle il pouvait y avoir autrefois un petit moulin ou peut-être s'agit-il d'une parcelle dans laquelle la terre est molle.
- La Mone : prairie humide qui servait de pré de coupe.
- La Monette : c'est une petite "mone" elle tirerait aussi son origine du mot gaulois "Naug".
- Les Outières : terre argileuse qui servait autrefois à un artisanat de poteries.
- L'Ouche de la Garenne : terrain clos et fertile de peu d'étendue à proximité des maisons.
- Le Pâris : signifie "terre à pâture" c'est donc une prairie.
- Le Pâris de la longeais : désigne une prairie tout en long.
- La Plessé : champ enclos d'une haie taillée et reconstituée par des branches entrelacées.
- La Poirière : parcelle dont la haie contient de nombreux poiriers sauvages.
- Le Pré de la Claié : désigne une prairie enclose d'une palissade mobile la barrière se nommait la quiaie en patois local.
- Le Pré Dumiau : signifiait autrefois le pré de l'humain c'est à dire le pré de l'ormeau.
- Le Pré de la planche : en raison de la planche qui servait de passerelle sur le ruisseau.
- Le Pré des Ragarnes : il s'agit probablement d'une parcelle sur laquelle on peut faire une seconde coupe d'herbe que l'on appelle le Régain.

Le Pré de la Goure : est ainsi qualifié en raison de la mare peu profonde qui servait aussi de vivier et qui était alimentée par un petit ruisseau.

Le Pré de la Sirée en raison de son éloignement de la ferme, il nécessitait une longue promenade.

Les Pagannes : il s'agit d'une parcelle couverte de roseaux nommés des gannes et qui servaient aux tisserands pour en faire des tuyauts pour enrouler le fil.

Les Rodarts ou l'Erondart : désigne une parcelle inculte rongée par les jengoux.

Le Pré Blin : pourrait bien signifier le pré du bétier (Blin = bétier)

Le Reulermé : désigne un terrain défriché, un terrain déboisé

Le Souriceau : pré dans lequel les mares, les sources sont nombreuses

Le Sain sol nommé aussi le sain-sou désigne un champ au sol sain peu humide.

La Tremblaye : parcelle dont la haie contenait quelques trembles.

La Troche : signifie "fruits amassés en grappes sur une branche" la haie de clôture en donnaient peut-être quelques spécimens.

Les Grandes Vennes : désigne un champ où le vent soufflait très fort en hiver.

La Vannerie : parcelle où le vent soufflait fort

Les Varennes : terrains humides et marécageux près du Trézon.

De nombreuses parcelles aussi portent le nom "Champ" complété d'un qualificatif d'ordre pédologique, géologique et botanique en voici quelques exemples:

- Le Champ de la Prée : désigne une parcelle en partie labourée à l'intérieur.
- Le Champ de la Croix : champ auprès duquel il y avait une croix
- Le Champ du Douet : champ ou prairie qui renferme une mare assez importante un douet = une grande doue : abreuvoir pour le cheptel
- Le Champ du Moulin : champ situé près de l'ancien moulin de la Culloire
- Le Champ du Cormier : champ où autrefois il y avait un cormier
- Le Champ du Beaufin : champ où autrefois il y avait un beau sapin
- Le Champ de la Boulaïs : autrefois il était près d'un endroit planté de bouleaux
- Le Champ du Mulon : champ ou pré où l'on faisait des mulons avant d'engranger
- Le Champ à Tertous : champ à personne où ne poussaient que des mauvaises herbes
- Le Champ blanc : le mot blanc vient des nombreux cailloux blancs de quartz rencontrés
- Le Champ du qué : on y arrivait autrefois par un passage à qué
- Le Champ du Mellier : la haie renfermant un mellier = arbre à mèches ou néflier
- Le Champ du Boisy vient des boisillers c'est à dire poirier sauvage

1 Albert Dauzat : Les noms de lieux P.U.F.

2 Auguste Longnon :

3- Les Voies Romaines

11

sans insister davantage sur les étymologies hypothétiques du Trézor et des fermes aux noms altérés arrivons sur terrain plus solide, c'est le cas de le dire, sur une voie romaine que les archéologues font passer à Toutlemonde ! Pour certains il s'agirait même de la grande voie reliant Poitiers et Nantes : Limonum à Gondivicum ou Portus Namnetum, en passant par Segora (La Ségorie ferme du Fief-Sauvin auprès de Beaufréau). Le cas serait d'autant plus intéressant pour Toutlemonde que la voie romaine de Nantes à Poitiers est une des rares voies angevines indiquées dans la fameuse carte ou Table de Peutinger datant du III^e siècle.

M^o Léon Faye qui après Bizeul et de la Fontenelle de Vandore, étudia les voies romaines de l'Anjou, s'attacha particulièrement à Segora, où se rencontraient en venant de Nantes les bifurcations de Poitiers et d'Angers (1). D'après lui comme d'après M^o V. Godart-Faultrier l'ancienne voie de Segora-Limonum traversait La Chapelle du Genêt, Andrezé, Le May, Trémentines, où elle se bifurquait. Pendant qu'une branche principale pour F. Liger se rendait dans le Poitou par Vezins, Chanteloup, la Plaine et Somloire, l'autre, la principale pour Faye et Godart passait par Neuillé, Toutlemonde la Grilloire, Yzernay, les Echaubrognes.

Pour d'autres comme Tristan Martin et C. Part notre voie romaine, au lieu d'aller du May à Trémentines, passait du May à l'est de Cholet, qu'en penser ? Il semble bien qu'il y eut plusieurs voies reliant Nantes à Poitiers. En admettant l'opinion de Faye et de Godart-Faultrier on peut croire que la voie romaine au lieu de suivre la route actuelle de Neuillé à Toutlemonde par le carrefour des 4 Seigneurs, suivrait la route plus droite du vieux Chemin du Gui passant au Grand Mayalou et débouchant sur la route de Toutlemonde au Sud de Crottereau. Nous avons de la peine à croire ensuite que les romains amis de la ligne droite aient passé par Yzernay pour se rendre aux Echaubrognes. Il est certain d'après Cassini seulement qu'une autre voie ancienne venait d'Yzernay à Toutlemonde, et qu'une autre venant de Chanteloup traversait les prairies de la Tricherie et de Coquerande pour aboutir en ligne droite à la route actuelle de Toutlemonde à Cholet entre les fermes des Loges et de l'Espérance.

L'opinion de T. Martin et de G. Part, sur le parcours de la Voie Romaine dans notre région mérite attention à cause des découvertes qui l'appuient. Tous les deux au lieu de faire passer la voie par Trémentines, s'inclinent après les Bresses, du May vers Cholet, qu'elle aurait contournée à l'est jusqu'au Bois-Grolleau. De là, suivant Part, elle prenait la direction de Mayières, passait à l'est des sulfures et de la Garde à l'ouest du bourg de Mayières et de la Léandière, pour se rendre par les Jalandières au bourg de Maulevrier.

D'après Tristan Martin, en quittant le Bois Grolleau la voie romaine suivait la route de Toutlemonde jusqu'au chemin de la Jouvertière. De là elle coïncidait avec l'ancien chemin de Maulevrier et traversait la vallée du Grand Pin et le plateau de la Préverie sur le territoire de Toutlemonde, avant d'atteindre le bourg de Maulevrier.

(1) - Bizeul : dans Congrès archéologique français 1841 ; De la Fontenelle dans Bulletin Société des Antiquaires de l'Ouest 1841-1843

Faye : Mémoires 1852 ; V. Godart-Faultrier : Répertoire archéologique de l'Anjou 1878

Matty de Latour : Emplacement de la station de Segora Poitiers 1878 ; Adrille : Villes et Voies Romaines de l'Anjou

12) La plupart des archéologues s'accordent pour diriger ensuite notre voie antique vers les Aubiers ou Voulgeon et surtout à Pierrefitte. Cette voie qui n'effleurait que le Sud de notre territoire est surtout connue dans le tronçon qui se trouve sur les fermes de la Préverie, de la Papinière et de la Gominière à 3 km au N.E de Cholet (n° 387-388 section A). La découverte en fut faite pendant la construction de la ligne de chemin de fer d'Angers à Niort. A la couverture de la ligne, sur la Préverie, la chaussée en pierre mesurait près de 6 mètres de largeur. Elle pénétrait à 60 cm dans le sol et le dépassait de 30%.

Cette chaussée reposant sur un chape très argileux se compose :

- dans sa partie la plus profonde d'une couche de 0,35 m de grosses pierres
- d'une seconde couche de 0,15 m de macadam cassé très menu
- d'un 3^e couche de 0,25 m de chape sec, dur, fortement foulé.
- d'une autre couche de 0,20 m de macadam gros comme celui de nos routes (1)

Les fermiers du voisinage ont connu de tout temps cette voie antique qu'ils ont appelée le chemin des Fées, le chemin du diable et au May, le chemin des Romains. En labourant ils savaient l'éviter pour ne pas briser leurs charrues. Au milieu du XIX^e les fermiers de la Préverie en ont extrait 400 mètres de pierre pour construire des bâtiments ou réparer leurs nouveaux chemins.

B. Les Origines chrétiennes de notre pays Anjou - Poitou

Nos longues remarques sur la voie romaine trouvent leur excuse dans l'observation importante qu'elles suggèrent. Si de bonne heure notre territoire fut traversé par une grande voie on peut conjecturer que nos lointains ancêtres profitèrent plus tôt que d'autres des bienfaits de la foi et abandonnèrent plus vite les rites druidiques qu'évoque peut être notre chemin du Gui. Les premiers missionnaires suivirent naturellement les chemins et les fleuves au bord desquels se groupaient les habitants.

En réalité il nous est impossible de savoir à quelle époque la foi chrétienne pénétra sur notre sol. Mais ce que l'on peut dire c'est qu'elle vient du Poitou et que l'influence monastique fut capitale dans nos origines chrétiennes. Il est certain que jusqu'au début du XIX^e siècle Toulmonde fut une succursale de la paroisse poitevine de Saint Hilaire des Echaubrognes qui dépendait elle-même de l'abbaye de Saint Yon de Marmes.

Il nous faut donc aux premières pages de notre histoire évoquer d'abord la grande figure du docteur de l'église Saint Hilaire, évêque de Poitiers, mort en 367. Il eut un zèle comparable à celui qui son ami Saint Martin évêque de Tours continuera encore 30 ans après lui. Ce sont les disciples de Saint Hilaire qui étendirent le règne du Christ dans le Poitou et dans le sud de l'Anjou.

13

Si 65 paroisses dans le diocèse de Poitiers ont Saint Hilaire pour patron, il n'y en a que 11 dans le diocèse d'Angers. Mais sur ces 11 paroisses angevines 7 sont sur les confins du Poitou : St Hilaire du Bois, St Hilaire de Vihiers, (1) Concourson, La Fosse de Tigné, Montilliers, Meul sous Passavant et Vandénay.

Si l'on ne peut dater même approximativement l'origine des premières relations avec le Poitou, avec les Echaubrognes et avec l'abbaye de Saint Yon de Marnes, on devine combien elles furent facilitées par la grande voie romaine qui reliait Toutlemonde à Saint Yon et qui porta longtemps, dans la plaine de Noizé le nom de chemin de Saint Hilaire. A Saint Yon qui portait initialement le nom d'Ension, la voie de Nantes à Poitiers se rencontrait avec l'autre grande voie romaine qui reliait Angers à Poitiers.

Il nous est facile de nous représenter les anciens moines partant avec la bénédiction de leur abbé, pour pousser peu à peu les conquêtes de la foi sur les bords de cette voie qui avaient suivie d'abord les légionnaires romains. En même temps, à la suite des Romains, ces premiers missionnaires monastiques développaient chez les habitants le goût de la culture qu'ils avaient déjà et ils les amenaient peu à peu à défricher les immenses forêts qui couvraient une partie de leur pays. Faisons donc plus ample connaissance avec la célèbre abbaye de Saint Yon de Marnes.

L'abbaye de Saint Yon de Marnes

Les deux ouvrages de fond sur l'abbaye de Saint Yon de Marnes sont : Le cartulaire latin publié par Ch. L. Grandmaison dans les Mémoires de la Société de statistique des Deux Seîres, Chartularium Sancti Yovini tome XVII 2^e partie 1854 et l'abbaye d'Ension ou de Saint Yon de Marnes par le chanoine Leroosey dans les Mémoires de la Société historique des Deux Seîres années 1915, 1917, 1918 tome 11 et 13.

L'étude de M^r de Grandmaison archiviste d'Indre et Loire in 8° de 135 pages avec introduction de XVI q. est d'une importance capitale ; elle est complétée par celle de Leroosey qui compte 517 pages in 8°. C'est de ces deux auteurs que nous nous inspirons principalement (2) dans ce chapitre concernant l'abbaye qui était la patrone de l'ancienne paroisse de Toutlemonde.

2) Entre bien d'autres on peut citer encore : Chanoine Duber, Histoire de Saint Martin de Vertou et de St Yon Nantes, Grimaud 1863 ; Sedain Notice sur Saint Yon de Marnes Poitiers, Tolmer 1885

Dom Chamard Histoire ecclésiastique du Poitou t II f. 77 - 100

1) En 1791 elle disparut ainsi que St Hilaire des Grottes (à St Hilaire - St Florent.) St Hilaire de Rillé (au Vandénay) et St Hilaire le Doyen (à Montreuil Bellay) on s'accorde à considérer les paroisses dédiées à Saint Pierre comme étant les plus anciennes, il y en a 48 dans le diocèse de Poitiers. Presque aussi nombreuses y sont celles que la piété des fondateurs a dédiées à Saint Hilaire.

L'abbaye de Saint Yonin de Marnes dont il ne reste plus qu'une église romane qui est aujourd'hui celle de la paroisse de ce nom, est une des plus anciennes de France. Elle porta d'abord le nom d'Enzion, puis de Saint Yonin auquel on ajouta celui de Marnes tiré d'un village voisin. Ce lieu est situé dans le diocèse de Poitiers entre Thessars, Moncontour et Airvault.

"L'origine de cette abbaye écrit M^e de Grandmaison se perd bien réellement dans la nuit des temps, on en attribue la fondation à saint Yonin fuyant le siècle pour se consacrer à Dieu. L'époque précise est inconnue, mais elle pourrait remonter au commencement du V^e siècle, alors que saint Martin de Tours venait de fonder Ligugé et que le monachisme déjà répandu dans tout l'Orient commençait à pénétrer en Occident."

Telle est l'opinion partagée par un bon nombre d'auteurs. D'autres comme Aubier et Lerosey veilliraient d'un demi-siècle la fondation de l'abbaye et en feraien la première peut-être des Gaulois. C'est possible si vraiment saint Yonin était le frère de saint Maximin évêques de Trèves et de saint Maixent évêque de Poitiers jusqu'à 360, où lui succéda saint Hilaire qui mourut en 368. Toujours est-il que c'est saint Martin abbé de Vertou qui deux siècles plus tard introduisit à saint Yonin d'Enzion la règle de saint Benoît dont les moines ne s'écartèrent plus.

"Nous ne possédons sur les commencements de l'abbaye de saint Yonin que des données obscures, écrit de Grandmaison, aucune pièce de ces temps reculés n'étant venue jusqu'à nous. La plus ancienne charte de notre cartulaire est de 876."

Comme celles des deux siècles suivants elle ne concerne qu'une donation. Ces documents ne nous renseignent point sur l'histoire des moines, sur la rigueur des temps, les guerres nombreuses, l'invasion des Sarrasins et des Normands dont ils souffrirent. À partir du XI^e siècle les chartes nous font connaître les différends de l'abbaye avec les seigneurs voisins et c'est ainsi que nous y apprenons d'intéressants détails sur Maulévrier et Vilhiers. L'histoire de Toullemonde les recueille, puisque cette paroisse au point de vue spirituel dépendait du doyenné de Vilhiers, et au point de vue féodal était mouvante de la seigneurie de Maulévrier pour une partie de ses habitants.

Après avoir été dans les domaines du comte de Poitiers, l'abbaye de Saint Yonin était dès le début du XI^e siècle sous la protection des puissants Comtes d'Anjou. Vers 1016 Foulques Nerra, à la prière de l'abbé Girard ou Giraud fonda et dota largement le prieuré de Vilhiers ainsi que nous l'apprend la charte suivante (1) que nous traduisons sur le texte latin.

"Au nom de Dieu, moi Foulques, comte d'Anjou, notify à tous présent et à venir que l'abbé Girard, du couvent des saints confesseurs du Christ Martin et Yonin d'Enzion, faisant appel à ma mansuétude, m'a demandé, par charité et pour le salut de mon âme la permission de construire une église dans mon château de Vilhiers, à l'endroit qu'il voudrait. Ce que je lui ai accordé. Cet abbé a

donc bâti là avec ses moines deux églises, l'une en l'honneur de la sainte Vierge et de saint Yonin, l'autre en l'honneur de saint Hilaire. J'ai concédé de plus droit de sépulture dans cette enceinte ainsi que les autres offrandes faites à l'occasion d'un office religieux, comme à la fête de saint Yonin, aux calendes de juin. J'ai donné enfin ma coutume, à savoir, la foire et le marché, soit le droit de viquier, trois jours avant et après la fête.

J'ai fait cette donation avec l'agrément de mon épouse la Comtesse Hildegarde, et de mon fils Geoffroy enfant, suivant le conseil de mes hommes habitant dans mon château, à savoir : Sigebraud, Oger, Aimeri fils d'Albon, Amelin, Giraudviguier et Beaucouz d'autres. En présence de tous j'ai fait dresser un écrit que je veux rendre stable et perpétuel, à cette condition que l'abbé Girard et ses moines du couvent de saint Yonin occupent ce lieu en toute propriété et y bâtissent, ainsi qu'il a été dit pour mon aumône à perpétuité, sans aucune contradiction. Mais si quelqu'un s'oppose à cette donation qu'il encoure la colère du Dieu Tout Puissant et de ses Anges, et la malédiction de saint Martin, de saint Yonin et de tous les saints et qu'il soit damné avec le traître Judas.

Cette donation est confirmée par mes hommes de foi. Comte Foulques Geoffroy, mon fils, la comtesse Hildegarde, Thibaud, Roger, Sigebraud Oger, Aymé, Giraudviguier, Girard, Raynaud.

Pour bien comprendre l'importance de cette charte à laquelle l'abbé Girard a attaché son nom il faut savoir que depuis le commencement du X^e siècle, après l'invasion des Normands qui avait obligé les moines de Vertou à se réfugier à Enzion, les deux couvents de Vertou et de saint Yonin étaient réunis sous la même autorité. L'abbé de saint Yonin devait s'arrêter souvent à Vihiers dont la situation entre Vertou et Enzion était à l'embranchement de la voie romaine allant du sud au Nord, et d'une autre reliant Doué à Mantes. A cette époque le comte d'Anjou avait fait de Vihiers une forte position militaire pour défendre son territoire souvent attaqué par les Bretons ou les Poitevins.

Un château entouré d'eau protégeait la ville ceinte, elle-même de remparts. Un viquier y résidait, avec la charge de rendre la justice et d'administrer le pays au nom du comte. Foulques Nerra qui avait reçu à foi et hommage le Loudunais du comte de Poitiers Guillaume V, avait pris volontiers sous sa protection l'abbaye de saint Yonin et lui avait permis d'avoir un établissement à Vihiers.

Mais avant de le réaliser les moines furent troublés par la bataille de Mont Calourdi près de saint Yonin de Charnes, qui mit aux prises le comte d'Anjou, Geoffroy Martel et le duc d'Aquitaine Guillaume VI. Elle intéresse l'histoire de notre pays, par sa portée politique et parce que sans doute des habitants de Toullemonde étant placés sur les marches de l'Anjou et du Poitou furent obligés de suivre leurs seigneurs sur le champ de bataille.

1) D'après l'histoire des comtes d'Anjou (Digestus Comitum Andegavensium.)

Le comte d'Anjou avait dans son parti le vicomte de Thouars, Geoffroy II et le sire de Parthenay, Guillaume II. Le choc fut très violent le 20 Septembre 1034 entre les soldats de l'Anjou et ceux de l'Aquitaine : les morts et les blessés tombent en grand nombre de part et d'autre. Le comte d'Anjou et le duc d'Aquitaine se sont jetés bravement dans la mêlée au milieu de leurs chevaliers. Enfin le duc au milieu des cadavres des siens voit sa bannière disparaître entre les mains des angevins.

C'est le commencement de la déroute. Le duc blessé est fait prisonnier. Au dire de l'historien des Comtes d'Anjou le nombre des morts fut si grand que "les vainqueurs revenus dans leur camp se firent un mur des cadavres contre le vent du Nord qui souffle avec violence pendant la nuit suivante". Comme conséquence le Poitou perdit définitivement la rive gauche de la Loire qui avait été d'abord sa limite naturelle, jusqu'au Thouarsais et au Loudunais qui passèrent sous l'autorité féodale du Comte d'Anjou tout en restant soumis à l'autorité spirituelle de l'évêque de Poitiers.

Contrairement à la promesse que suivant la volonté de son père il avait faite à dix ans, le comte d'Anjou Geoffroy Martel opprime les moines et ne s'en repentit qu'à la fin de sa vie. Mais son neveu Foulques IV par ses lettres du 19 Juin 1069 (1) rétablit l'abbaye dans toutes les libertés qu'elle avait du temps de son grand père Foulques III. De plus en 1070, son vassal, Gausbert de la Porte qui possède la moitié de la paroisse de Saint Hilaire, sur laquelle Foulques III a fondé le prieuré de Vihiers, et qui jusque là s'est opposé à la construction des trois églises autorisées par la charte de 1016, se désiste de son opposition et laisse la moitié de ses droits aux religieux (2).

Un demi siècle plus tard en 1121 et 1125, le comte Foulques V se range à son tour au nombre des bienfaiteurs de l'abbaye au moment où il "augmente" son château de Vihiers pour fonder dans le voisinage du château, les églises de saint Jean Baptiste et de saint Nicolas. Il donne même aux moines de saint Yovin le tiers des produits de la foire de la Décollation de saint Jean Baptiste qu'il a fixée à l'anniversaire du jour où Pierre II évêque de Poitiers a fait la dédicace de l'église de saint Jean de Vihiers. Mais le fondateur spécifie que les deux nouvelles églises dépendront de l'église mère dédiée à la Sainte Vierge et à saint Yovin et qu'on y fera ni baptêmes, ni mariages, ni sépultures (3).

C'est en ce début du XII^e siècle que fut l'une des époques les plus florissantes de sa vie monastique que saint Yovin fit construire sa magnifique église abbatiale, qu'on admire encore comme l'un des modèles les plus riches et les plus complets de l'architecture romane poitevine. Cette église à trois nefs, mesurant 71m x 14m, avec 15m de hauteur sous les voûtes, reste après diverses restaurations, en parfait état. On s'accorde à reconnaître qu'elle fut bâtie entre 1095 et 1130, car l'autel principal fut consacré en 1130. L'architecte en fut le moine Raoul le même semble-t-il qui sera abbé de saint Yovin de 1113 à 1139.

1) Cartularium S. Yovini p. 20

2) et 3) Cartularium S. Yovini p. 22, 31 et 32 voir aux pièces justificatives la traduction de ces chartes.

Pendant les travaux que les moines exécutèrent alors auprès du tombeau de leur saint patron, ils eurent la joie de découvrir aussi les reliques des saints Martin de Vertou Judicaël, Lumine, Rufin, Mercult et Mandé, qui avaient été transportées là au cours du ¹⁷ IX^e siècle pour échapper aux profanations des Normands.

Ces quatre églises avaient accru l'importance de Vihiers. Il était utile de parler de cette ville qui donnait son nom au doyenné dont la circonscription rattachait les paroisses des Échaubrognes et de Toullemonde à l'évêché de Poitiers. Le doyen rural de Vihiers remplaçant l'évêque, devait en principe faire chaque année la visite des paroisses de son ressort. C'est au XI^e siècle que le titre de doyen fut ajouté à celui de transféré à Vihiers. Mais le siège en était à Yzernay puis à partir de 1317, à la création du diocèse de Maillezais à St Hilaire du Bois, dont les curés furent jusqu'à la Révolution les doyens de Vihiers. A St Hilaire du Bois, l'hôtel appelé le Doyenné rejoignait l'église et le cimetière d'une part et le grand chemin de la Salle de Vihiers d'autre part. Et c'est de là que partit souvent le curé de Saint Hilaire pour ses tournées décanales dans les 30 paroisses de son district et les fillettes telles que Toullemonde la Chillore, Bégralles, Saint Léger. Les paroisses étaient :

Saint Hilaire des Échaubrognes, St Pierre des Échaubrognes, et Genneton qui sont aujourd'hui seules du diocèse de Poitiers et les suivantes qui sont maintenant dans le diocèse d'Angers : Saint Hilaire du Bois, St Paul du Bois, la Plaine, Chanteloup, Yzernay, Maulévrier, Mozières, Ruaillé, Trémentines, Cholet (3 paroisses.) Le May, St Georges du Puy de la Garde, la Tourlandry, Vezins, Coron, Cormusson, les Bergues sous Passavant, Cossé, Favencie, Montilliers, la Fosse de Tigné, Trémont, Tancogné, Le Voide. Il faut y ajouter les 4 églises de Vihiers et au XVII^e siècle : Somloire.

La Bulle du Pape Alexandre III confirmant les biens de Saint Yonin 1179. Sept de ces paroisses appartenaienr en même temps à l'abbaye de Saint Yonin qui en nommait les titulaires. Ce sont : Vihiers, Saint Hilaire du Bois, Chanteloup, Cossé, Maulévrier, Saint Pierre des Échaubrognes. Il en fut ainsi dès avant le XII^e siècle. Toujours est-il que Nicolas, abbé de Saint Yonin obtenuit du pape Alexandre III la bulle solennelle de 1179 qui confirmait à l'abbaye toutes ses possessions et menaçait de la exécration divine et de la perte de leurs dignités tous ceux qui oseraient y porter atteinte (1)

Rien de plus précis pour saint Yonin que la protection pontificale sur un temps où la force des princes et des seigneurs prenait trop souvent des droits des religieux. Dans la Bulle de 1179 le Pape énumère la longue liste des paroisses dépendant déjà de l'antique abbaye et s'étendant sur les 4 diocèses actuels d'Angers, de Poitiers de Luçon, de Mantes, de Rennes, de Laval et du Mans.

On y compte déjà 122 églises paroissiales et 4 chapelles dont on connaît les origines, certaines pour un petit nombre seulement, telles les églises de Vihiers. Supplément à l'absence des chartes de fondation, le précieux document pontifical permet de reculer de sept ou huit siècles au moins, l'origine de ces paroisses dont la naissance en réalité est Cartularium Sanctus Yonini p. 38 à 43.

beaucoup plus ancienne et peut dater même pour plusieurs du V^e siècle ou VI^e siècle (1). C'est dans la Bulle de 1179 que nous voyons paraître pour la première fois le nom des Echaubrognes : "Sancti Petri, Sancti Hilarii de ~~Sainte~~ Salbronia ecclesias" désignant les deux églises paroissiales de Saint Pierre et de Saint Hilaire des Echaubrognes.

Ces mots sont immédiatement précédés dans la Bulle de ceux-ci :

"Ecclesiam sancti Iohannis de Malebrancis, ecclesiam sanctae Mariae de Castro" désignant l'église paroissiale saint Jean de Maulévrier et l'église Notre Dame élevée dans le château de cette ville. Remarquons aussi en passant la mention de saint Michel de Chanteloup : "Sancti Michaelis de Cantelu, et celle de l'église des Cergueux de Maulévrier : "ecclesiam de Sarcos"

En même temps que la Bulle Pontificale confirme les biens de l'Abbaye, elle lui accorde ou renouvelle d'importants priviléges : tels que le choix des curés dans ces églises. Aux sujets nommés par l'abbé les évêques ne peuvent que conférer les pouvoirs spirituels. Le Pape permet encore à l'abbaye de saint Yon de "Recevoir tous candidats à la vie monastique, soit clercs, soit séculiers, et défend à ceux qui auront fait leurs vœux d'en sortir, même pour entrer dans un ordre plus rigoureux sans la permission écrite de l'abbé. Il ajoute à cette faveur celle de célébrer les saints mystères et d'ensevelir les morts, alors même que le pays seroit sous le coup d'un interdit général". Enfin l'Exemption de la Dîme était accordée sur les terres que cultivaient les moines ou qu'ils faisaient cultiver à leurs frais.

Profitant de cette haute protection l'abbaye de saint Yon va grandir en paix, d'autant mieux que s'y ajouteront aux siècles suivants les faveurs du Roi garantissant les moines contre les tracasseries des seigneurs. Parmi ceux ci dit de Grandmaison (2) les seigneurs de Maulévrier ne semblent pas avoir été les moins entreprenants.

1) Imbert de la Tour : "L'origine des paroisses rurales" 1901
2) Introduction p. VIII

Chap. II

Les seigneurs de Maulévrier

Au point de vue ecclésiastique la paroisse de Saint Hilaire des Echaubregues avec sa fillette de Toutlemonde dépendait de l'abbaye de Saint Yonin de Marmes en même temps que du diocèse de Poitiers, jusqu'au début du XIV^e siècle, puis du diocèse de Maillezais jusqu'au XVII^e siècle, et enfin du diocèse de La Rochelle jusqu'à la Révolution. Au point de vue féodal elle relevait de la seigneurie de Maulévrier. En raison de l'importance politique et sociale de la féodalité sous l'Ancien Régime, l'histoire du pays doit consacrer un chapitre aux seigneurs de Maulévrier. (1)

1 Les de Maulévrier du XI^e au XIV^e siècle

Le premier château-fort de Maulévrier fut construit au XI^e siècle, par le comte d'Anjou Foulques Nerra ou son fils Geoffroy Martel. Il faisait partie de la ~~forteresse~~ ceinture de forteresses qui depuis celles de Montreuil-Bellay, Doué et Viliers devaient protéger l'Anjou contre les retours offensifs des comtes de Poitiers. Il s'élevait aux confins de l'Anjou et du Poitou, dans l'angle formé, au passage de la Maine par les deux grandes voies de Nantes à Poitiers et d'Angers à Fontenay-le-Comte.

Les premiers seigneurs de ce nom nous sont connus par le Livre Noir de Saint Florent de Saumur (2) et le Cartulaire noir de la Cathédrale d'Angers (3).

Entre 1040 et 1055, Aimeri, châtelain de Maulévrier, accorde à un chevalier de Coron l'autorisation, ratifiée par le comte Geoffroy, de donner une aumône à l'abbé de St Florent, Frédéric et à ses moines tout ce qu'il tenait de lui en bénéfice à Montilliers, c'est à dire la Tiercerie du domaine de cette église - *terceriam ipsius curtis ecclesiae Sancti Hilarii* - L'acte est souscrit par Aimeri, sa femme Milsende ses fils Renaud et Aimeri et Eude de Coron (Livre noir de Saint Florent, fol. 81) (4)

Le cartulaire noir de la Cathédrale d'Angers nous parle aussi du même seigneur ou de son fils. Parmi les témoins de la charte 121 entre 1084 et 1086 paraît le seigneur Aimeri de Maulévrier - *Aimericus de Malolefario* -

1) on sait que le régime féodal est né de l'anarchie politique : "Le faible éprouvant le besoin de se rejeter vers un plus puissant que lui. Ce puissant à son tour ne pouvait maintenir son prestige ou sa fortune, assurer sa sécurité qu'en se procurant l'appui d'inférieurs obligés à l'aider" Marc Bloch *La société Féodale* Paris A. Michel 1939

2) Archives de Maine et Loire H 3712

3) Publié par Ch. Urseau chez Grasset, Angers, 1908

4) On cite encore Pierre, fils de David de Maulévrier comme fondateur de Mallivière et de l'église de Treize-Vents qu'il donne à l'abbaye de Marmoutier 1065. (Cartularies du Poitou par P. Marcheay p. 216)

Ensuite sous l'évêque Ulger de 1125 à 1148 figure plusieurs fois comme témoin Pierre de Maulévrier, qui était chanoine de la cathédrale et parent du seigneur de Maulévrier (1) De la même famille sans doute était cet autre chanoine de Saint Maurice, Geoffroy de Maulévrier - Gaufridus de Mallevario, qui était auprès de l'évêque d'Angers : Mathieu de Loudun, le jour où le 8 janvier 1160 ou 1161, il fixait les limites des paroisses de saint Maurice et de saint Pierre (ch. 132)

Au siècle suivant, les seigneurs de Maulévrier sont les frères Renaud et Robert de Maulévrier qui eurent de longs débats avec l'Hôpital St Jean d'Angers et avec l'abbaye de Saint Yon de Marmes. Robert avait été obligé de subir l'arbitrage de l'archidiacre d'outre-Loire, au sujet du revenu annuel de deux muids de vin et d'une amende de 50 livres, à prendre pour l'Hôpital Saint Jean dans les biens de la famille de Ramefort. Robert de Maulévrier était tuteur de Julienne de Ramefort, petite fille de Etienne de Ramefort, sénéchal d'Angers, qui avait été en 1175, un des fondateurs de l'Hôpital (2)

A son tour, en 1253, Julienne de Ramefort, veuve de Guillaume de Maulévrier, chevalier, assurait à perpétuité, pour le soulagement des pauvres de l'Hôpital, une rente de 10 sols, et y consacrait les revenus de ses fours de Baudrière à Angers (ch. 143). Renaud de Maulévrier était dans la ligue anglaise, quand après la mort de Richard Cœur de Lion, Jean sans Terre disputa l'Anjou à Arthur de Bretagne en 1203 (3). Et Baudouin de Maulévrier fut parmi les 12 seigneurs laissés en étage pendant la trêve de deux ans conclue pendant cette guerre. La tradition rapporte que les anglais après avoir débarqué à la Rochelle en 1244 et pénétré jusqu'au cœur du Poitou, avaient saccagé notre pays et pris le château de Maulévrier dont le seigneur même aurait été tué. Le sire de la Cilloire aurait fini par bouter les anglais hors de leur camp retranché des Ouleries dont le lieu porte encore le nom de "Fort des anglais" sur la carte d'Etat-Major.

2. Accord entre Renaud, seigneur de Maulévrier et Hugues, abbé de St Yon : 1233

En Décembre 1233, l'abbé Hugues terminait un litige qui durait depuis longtemps entre le prieuré de Saint Jean-de-Maulévrier appartenant à l'abbaye de St Yon, et le seigneur Renaud de Maulévrier, au sujet du droit de Haute Justice, de district et de voirie sur les sujets du prieuré et de l'abbaye mère.

1) Chartes 203, 161, 179, 180, 192, 224. Le supérieur ecclésiastique du pays de Toutlemonde était alors Giroire, doyen de Vihiers et curé d'Yssermay, Gerorius decanus Viensis.

2) Port, Cartulaire de Saint Jean : Chartes 97 et 98 des années 1229 et 1230

3) Renaud de Maulévrier portait : "d'or au chef de queue" armes qui étaient représentées dans un vitrail du chœur de l'ancienne église de Maulévrier.

La transaction que l'abbé conclut avec Renaud de Maulévrier et son frère Robert de Maulévrier attribuait au prieur de Maulévrier la juridiction sur les hommes du prieuré avec quelques restrictions. Ainsi les cas de flagrant délit bien constatés de vol ou d'autre méfait méritant la mort ou la mutilation, demeuraient de la compétence du bailli seigneurial. Les malfaiteurs accusés de crimes punissables de mort suivant les coutumes d'Anjou devaient être emprisonnés par le viguier du prieur, mais livrés à la justice du seigneur pour la condamnation et l'exécution, un jour et une nuit après l'arrestation. Si le prisonnier s'évadait le viguier du prieur était responsable envers le seigneur et emprisonné à son tour, à moins de prouver qu'il n'y avait pas de sa faute. Toutefois dans ces cas graves, le viguier n'échappait pas à la justice du seigneur par son seul serment, si deux ou trois témoins assermentés attribuaient l'évasion à la négligence du viguier.

De même si il s'agit d'un délit commis par un sujet de Saint Yon, le seigneur s'engage à ne pas se saisir des biens du malfaiteur relevant de l'abbé, si ce n'est à titre de gage. Le seigneur de plus abandonne définitivement les offrandes des fêtes qu'il peut exiger des sujets de Saint Yon.

La transaction règle aussi le service militaire dû au seigneur et à son suzerain, le comte d'Anjou. En cas de guerre obligeant les autres hommes du château de Maulévrier à monter la garde, les sujets de Saint Yon eux aussi monteront la garde suivant l'usage : les boulanger avec les boulanger, les pelletiers avec les pelletiers, et les autres artisans de même. Et chacun se tiendra dans le château et non dans le petit château. Ils n'entreront dans ce châtelet pour le défendre, qu'en présence d'un danger extrême, sous la poussée ~~et~~ violente de l'ennemi, quand les hommes de Maulévrier seront obligés eux mêmes d'y pénétrer.

Si le comte d'Anjou conduit à l'armée les hommes de la Commune de Maulévrier "homines communicae" les sujets de Saint Yon, cités par le prieur, s'y rendront aussi, avec leurs armes. Ils prendront les armes choisis par quatre sujets assermentés dont deux sont les hommes du seigneur de Maulévrier et deux ceux de l'abbé de Saint Yon. Ils ne devront pas ce service militaire en dehors de la Châtellenie et du territoire de Maulévrier qu'ils ont seulement le devoir de défendre. — "Des sujets de saint Yon je ne pourrai exiger la montre de leurs armes que par la voie du Prieur et une fois par an... Celui qui à la fin de la montre n'aurait pas les armes convenues me devrait sept sous dont la moitié en gage".

Le seigneur s'engage à observer fidèlement les chartes de son père et les siennes qui sont entre les mains de l'abbé et de ses moines, et à laisser libre passage aux sujets de l'abbaye partout où en jouissent ses propres sujets.

Les décrets suivants concernent le péage et les fausses mesures. Si le bailli et un autre témoin de bonne réputation jurent sur l'Évangile qu'un sujet de l'abbé de Saint Yon a grande sur le péage, le délinquant paraîtra devant le seigneur mais il sera acquitté si à son tour il jure qu'il n'est pas coupable.

221 De même si le bailli du seigneur et un autre témoin sérieux jurent avoir vu un sujet de Saint Yermain se servir de fausse ~~mesme~~ mesure, l'accusé comparaitra devant le seigneur pour se défendre et se faire acquitter s'il jure de son côté qu'il n'est pas coupable.

Tous ces serments et témoignages auront lieu devant la forte de Saint Jean de Maulévrier, en présence du prieur, du représentant du seigneur et de l'accusé qui pourra se défendre devant le seigneur suivant les coutumes d'Anjou. Mais aucun sujet de l'abbaye ne sera tenu de répondre devant moi, sans la présence du prieur, ou de l'abbé, ou d'un délégué de l'abbé sur la terre de Maulévrier.

Le seigneur rappelle ensuite son droit d'avoir une mesure modèle sur laquelle devront se régler les autres.

La charte parle même de la lampe à huile qui brûle devant l'autel de Saint Jean de Maulévrier. quand le seigneur se plaigndra de la troupe éteinte, le sacriste de cette église affirmera qu'il n'y a pas de sa faute. Simon il devra dire une messe pour les défunts : le seigneur n'exigera rien de plus ni du sacriste, ni du prieur, ni du prieuré.

Le seigneur déclare qu'il n'a aucun droit d'institution, d'éloignement ou de juridiction sur le prieur, qui sera nommé et éloigné par l'abbé de Saint Yermain. Mais dans le mois qui suivra son institution le prieur fera publier dans l'église de Maulévrier le jour qu'il voudra prêter serment. "Et ce jour-là à l'église devant le peuple, il jurera de faire observer la justice qui m'est due ainsi qu'à mes sujets par les siens."

Et pour cet accord passé à perpétuité, le seigneur et ses successeurs percevront dans le prieuré un eaus annuel de 10 livres de monnaie courante, soit 100 sous à Noël et 100 sous à la naissance de St Jean Baptiste.

Scellé et signé par Renaud et Robert de Maulévrier et Hugues décembre 1233

L'abbaye de Saint Serge d'Angers fut ainsi l'objet des faveurs du Chevalier Robert de Maulévrier. En 1239, ce seigneur lui abandonnait tous ses droits, coutumes et redevances du fief de Simon Moite ou fief de Charruan, proche du bourg de Saint Melaine (1).

quarante ans plus tard un Renaud était encore seigneur de Maulévrier. En 1281 il donnait à Cunard son ségrégation et tous ses droits d'usage et ses coutumes dans le bois d'Orfeuille, situé sur Grésillé et Louverné (2). Le ségrégation était la possession par individus d'un bois avec le droit de l'exploiter. Cette même année, Renaud, en sa qualité de patron du prieuré de Trémentines donnait aussi "en perpétuelle aumône à Dieu, à sa glorieuse Mère, au couvent de Saint Florent de Saumur et au prieur de Trémentines. Toute sa garde de canins, de lièvres, perdrix et autres bêtes et oiseaux se trouvant autour du prieuré." (3)

1) Archives de Metz H.830 Livre-journal du sacriste de l'abbaye de Saint Serge fol. 49

2) Archives de Metz G.842 Séminaire Saint Charles d'Angers fol. 64

3) Archives de Metz H.3593

En 1270 on trouve le nom de François de Maulévrier parmi ceux qui suivirent Saint Louis à la dernière croisade.

En 1270 et 1284 la veuve de Robert de Maulévrier rend hommage à l'abbé de Saint Serge, pour le "Mortier" (sic) à guigné sur Loire.

En 1293 un hommage semblable est rendu par Robin de Maulévrier, fils sans doute de Robert.

Au milieu du XIV^e siècle, le seigneur de Maulévrier est Renaud II qui, en 1368, ratifie la transaction passée en 1233 par son ancêtre avec l'abbé de Saint Gérand.

3- Les seigneurs de Maulévrier et les moines de Saint Maur.

Par son mariage avec Béatrice de Craon, Renauld II de Maulévrier devint seigneur de Richebourg et du Toreil dont il fit reconstruire la forteresse en 1342 après le départ des Anglais de saint Maur. Or le cartulaire de Saint Maur (1) nous fait connaître les droits spéciaux que les seigneurs de Maulévrier avaient hérités des comtes d'Anjou sur le pays de Saint Maur. Il renferme d'abord la charte 6^e de Geoffrey III comte d'Anjou, datée de 1066, relative à un procès entre lui et l'abbé Pierre, au sujet de la voirie de Saint Maur de Glanfeuil et de plusieurs autres possessions. Après de longs débats, la cause fut enfin portée devant la grand'chambre du comte, à Angers, où elle fut jugée ainsi qu'il suit. Le sergent ou chevalier qui tiendra en fief du comte les voies péagières à Richebourg, près du Toreil, aura le droit de voirie s'il arrête le premier sur la voie péagiére, celui qui aura commis un crime. Si cette arrestation est faite par l'abbé ou par ses agents, le droit appartient au monastère.

Les mesures auxquelles les hommes coutumiers de Saint Maur devront vendre et acheter leurs blés et leurs vins, seront données par le voyer. Quand l'abbé aura trouvé qu'une de ces mesures est fausse, il jugera l'affaire en sa cour, sans le voyer, et percevra à lui seul tout le droit de justice. Ce droit appartiendra au voyer quand la mesure fausse aura été trouvée par lui. L'abbé pourra établir pour ses moines serviteurs et vassaux, des mesures sur lesquelles le voyer n'aura aucune juridiction. Le seul droit de voirie que ce dernier ait sur les hommes coutumiers de Saint Maur, est la fausse mesure et le crime commis sur la voie péagiére. Lorsque l'abbé saura un criminel et le délivrera sous caution au voyer, celui-ci le ramènera, au jour indiqué, en la cour de l'abbé qui aura le droit judiciaire ; mais le voyer fera exécuter le jugement. Quand le duel aura été admis en la cour de l'abbé, entre des hommes coutumiers, ce dernier aura quinze jours pour réconcilier les parties, et s'il y parvient il percevra le droit.

1) Archives de M. et L. En 1378, un Maulévrier querroyait contre Du Guesclin à la Roche sur Yon.

21
A défaut de réconciliation, le vooyer prendra des cautions pour le duel qui aura lieu sous sa surveillance devant la porte de l'abbaye. Le Gavron pris sur la terre contumie ou sur la voie péageuse sera délivré à l'abbé qui le gardera une nuit et un jour, le déjouillera et le fittera à la porte de l'abbaye, où il sera saisi par le vooyer, qui en fera justice. Il en sera de même de l'homicide dont les biens appartiendront à l'abbé comme au juge séculier.

Les hommes contumiers de Saint Maur trouvés en délit par le vooyer, seront assignés en la cour de l'abbaye et non ailleurs. Quand le comte voudra assembler son armée, il écrira à l'abbaye et à l'abbé pour qu'il fasse armer comme il le doit, les hommes contumiers et qu'il les fasse condire au lieu où l'armée se réunit. Enfin le comte donne à l'abbaye toute la portion de la Loire, d'un bord à l'autre qui baigne les terres de l'abbaye, avec tous les droits de voirie et de fief." (1)

La charte 6^e, datée de Saint Maur 25 Avril 1090 concerne le même objet. Foulques Richeur, comte d'Anjou se trouvant à Saint Maur, avec son fils Geoffroy et ayant reçu les plaintes des moines contre les actes de violence, commis par les baillis à propos du droit de voirie de la terre de saint Maur, rétablit les choses dans l'état où elles avaient été mises par la charte du comte Geoffroy et confirme aussi aux moines la possession de la Loire, dans la partie où elle baigne leurs domaines. De cette longue charte latine une traduction française datant de 1386 environ et dont le sceau en cire verte représente un cavalier fut offerte par l'héritière des comtes d'Anjou Béatrice de Craon, veuve "dame de Maulévrier du Toreil et de Richelbourg."

De son mariage avec Béatrice de Craon Regnault II de Maulévrier eut quatre enfants : Marie, Béatrice épouse de Péan de Sourches, Marguerite épouse de Charles de Coesmes et Jean. Ce dernier étant mort sans descendance vers 1390, Marie hérita la terre de Maulévrier qu'elle porta ainsi que celle d'Avor, en Longé, à son mari Jacques de Montbron.

4. Les Montbron, seigneurs de Maulévrier au XV^e siècle

La terre de Maulévrier restera aux Montbron pendant tout le XV^e siècle. Cette famille (2) tire son nom de la ville de Montbron ou Montberon dans la Charente. Le premier seigneur connu en est Robert, seigneur de Montbron en 1140. Jacques le mari de Marie de Maulévrier en descendait à la septième génération.

2) Elle portait : "écartelée et fascé aux 1 et 4 d'argent, aux 2 et 3 de gueules"

M^e le Comte François du Parillon, châtelain de la Frogerie, descend à la 19^e génération de François Bouchard, chevalier, seigneur d'Aubeterre, fils de Savary Bouchard et de Marguerite de Montbron et de Marie de Maulévrier, celle-ci héritière de Raoul de Maulévrier et de Béatrice de Craon.

1) P. Marchegay Les Archives d'Anjou 1843 p. 331, 337, 406

Fils de Robert VI de Montbron et de Yolande de Moatha, il était né vers 1350. Chambellan du Roi il fit les guerres de Gascogne et devint sénéchal d'Angoulême en 1386. Lieutenant-général du Roi en Touraine, Maine et Anjou en 1413, il fut maréchal de France à la fin de sa vie et mourut en 1422. Il laissait quatre enfants : François, Jacques, Marguerite et Catherine épouse de Jean de Malestroit, seigneur d'Audon.

Dès la mort de Marie de Maulévrier, son fils mineur, François de Montbron avait reçu la terre de Maulévrier "qui restait au boîl de son père" Baron de Maulévrier et d'Avoir comme son père, François de Montbron, eut onze enfants de Louise de Clermont qu'il avait épousée en 1403. Parmi eux on peut citer : François II qui suit, Guichard, baron d'Avoir, Louis, seigneur de Fontaine-Chalandray, et Savari, chanoine de Saintes. François de Montbron ayant été en désaccord avec Beaudoin de Turcet et François de Poëmes, petit-fils comme lui de Renaud de Maulévrier, et de Béatrice de Craon, fut obligé d'abandonner au premier le château, la terre et la seigneurie du Tourail. (1) Il eut aussi comme ses ancêtres des débats avec le prieur de Maulévrier qui était alors Louis Payneau. L'affaire fut portée devant le parlement de Paris, puis en 1416 devant le roi Charles VI par les religieux de l'abbaye de Saint-Yonin de Barnes. (2)

Ces religieux rappelaient aux rois que dès 1383, avec Philippe Rousseau alors prieur de Maulévrier, ils avaient fait appel au Parlement "de certains griefs, faits sur les moines et leurs sujets par feu Regnault, seigneur de Maulévrier et par ses gens et officiers. A chacune des mutations que subit ensuite la terre de Maulévrier, après la mort de Regnault, de Béatrice de Craon, de Jean de Maulévrier leur fils, de Marie de Maulévrier épouse de Jacques de Montbron avant d'être enfin au fils mineur de ces derniers, François de Montbron, sous la tutelle de son père, l'abbaye de St-Yonin et le prieur de Maulévrier ont maintenu leurs protestations.

En ce moment "les parties pour bien de paix et esquiver frais, mises et dépens s'accorderaient volontiers ensemble sur les causes d'appel et d'attentats." En faveur de cause, Charles VI touché par l'humble suffrage des très aimés religieux, abbé et couvent de St-Yonin, à cause du prieur de St-Jean de Maulévrier "donne aux deux parties licence de s'accorder et d'abandonner le recours au Parlement "franchement et sans amende". Par cette lettre du 2 juin 1416, le Roi rappelle les accords précédents passés entre l'abbaye et les seigneurs de Maulévrier, en décembre 1353 et le 4 Mars 1368 ainsi que la signature récente de François de Montbron, chevalier seigneur de Maulévrier "consentant que les religieux jouissent des priviléges accordés par ses prédécessors". Le Roi termine le différent entre l'abbaye et représentée par Maurice Hubert et le seigneur de Maulévrier, représenté par Hébert Simas.

1) Archives de M et L. E. 782

2) Cartulaire de Saint-Yonin par Ch. Grandmaison p. 72.

26 La terre des Gauthêches et l'hôpital Saint Julien de Cholet (1406)
c'est dans les archives de l'hôtel-Dieu de Cholet que se trouve le plus ancien document citant des terres de Toulmonde. Il concerne la fondation de l'hôpital saint Julien à Cholet par Thibaut Carté curé de St Pierre de Cholet. Après y avoir fait bâtir une chapelle messire Carté ajoute le 8 novembre 1406 une étation en faveur du Chapelain chargé de tenir l'hôpital en bon état et de dire deux messes par semaine pour le repos des âmes du fondateur, de ses parents et de ses amis. Pour l'entretien de ce Chapelain il donne entre autre chose "La moitié de la pièce du Puy Ragueneau à Magières valant annuellement 4 septiers de seigle mesure de Cholet 40 sols de rente que j'ai sur la terre de la Coquebelandière, que tient le métayer de la Buissonnière en la paroisse de St Hilaire des Chambregnes n. 4 livres 6 septiers de seigle et un septier d'avoine mesure de Maulevrier de Rente annuelle et perpétuelle à moi due sur la terre de la Gauthêche, en la dite paroisse de Saint Hilaire" (1)

Cette terre de la Gauthêche est bien de Toulmonde, celles qui la précédent semblent désigner aussi les terres toulmondiennes de Coquelandière et de la Buissonnière.

Un autre document du XV^e s. nomme aussi les Gauthêches. Il s'agit d'une transaction relative aux droits de chasse et de pâturage des bois des Gauthêches qui eut lieu le 11 juillet 1435, par devant G. Chauillet notaire de la cour de Coron entre Mo^{is} Hardi le Roux chevalier, seigneur de la Roche des Aubiers et Jean de la Grue écuyer, sieur de la Grue, Jean de l'Esperonière écuyer seigneur de la Roche Bardoul, figure comme témoin de l'acte avec Jean de la Grue et Jean des Hommes (2)

François de Montbron mourut très âgé vers 1470. Après lui le baron de Maulevrier fut son fils François II. Celui-ci avait épousé vers 1440 Jeanne de Vendôme, seigneur de Segré qui lui apporta la terre et le château de Segré ruinés par les Anglais et que dès 1461 il revendit. C'est cette année même que commençait à régner sous le nom de Louis XI le dauphin dont il était chambellan en 1443 et qu'il accompagna en Anjou (3).

François II de Montbron étant mort en 1476, la baronnie de Maulevrier échut à Eustache, l'aîné des 9 enfants qu'il avait eus de son mariage avec Marguerite d'Estier. En 1497 ce seigneur de Maulevrier chevalier confédat au profit du seigneur de Daillon droit de défilure, bane et écusson dans l'église des Cergiens de Maulevrier (Archives de M et L E 1304).

Parmi les frères d'Eustache de Montbron distinguons en passant Christophe l'aîné puis Placide et Claude protonotaires du Saint Siege. Artus l'un des Cent gentilshommes de

1) Carté avait acquis ces 4 livres, les 7 septiers et les 40 sols de Rente du Seigneur de la Tigeoire sur la terre de la Coquebelandière.

2) Archives de la Saumaise, parchemin original

3) En 1448 sa sœur Jeanne était Dame d'honneur de la Reine.

la maison du Roi et Adrien seigneur de Villefort qui fut un des confidents de Charles VIII. Adrien de Montbazon suivit le roi à la conquête de Naples et il fut blessé auprès de lui à la bataille de Fornoue. Un autre Louis de Montbazon s'était présenté à la morte de la noblesse d'Anjou, passée à Chemillé le 18 décembre 1470. "Tant pour lui que pour le seigneur de Maulévrier, son père homme d'armes : 12 archers et 8 chevaux."

La terre de Maulévrier qui avait déjà été saisie vers 1475 aboutit définitivement de la famille de Montbazon et de ses premiers seigneurs après la mort de Christophe de Montbazon.

En 1505 tous les biens de sa succession furent saisis par ses créanciers et adjugés à Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, qui onze ans plus tard avait donné naissance au Château de Cognac au futur Roi de France François I^e et qui résida quelques temps au château de Maulévrier.

5. Les Gouffier, seigneurs de Maulévrier aux XVI^e et XVII^e siècles

En 1513 la seigneurie de Maulévrier appartenait à Artus Gouffier qui l'avait reçue pour ses services de la famille royale. Sa famille originaire du pays de Chatellerault fut féconde en personnages illustres (2). Premier de son nom à posséder paisiblement la terre de Maulévrier (3) Artus Gouffier fut comblé d'honneurs et de biens par Louis XII et François I^e comme son père, Guillaume, chevalier premier Chambellan du roi, gouverneur du Languedoc et de la Touraine. Il avait été par Charles VII, Louis XI et Charles VIII. Artus Gouffier fut élevé auprès de ce dernier dont son père était gouverneur et il l'avait suivi en 1495 à la conquête de Naples (4).

Comme sous le nom de seigneur de Boisy Artus Gouffier fut lui-même choisi en 1506 comme gouverneur du jeune François d'Angoulême qui dès son avènement au trône en 1515 lui donna la charge de grand maître et en 1516 le gouvernement du Dauphiné. Tout puissant à la cour c'est lui qui cette même année conclut le traité de Mayron entre le roi de France et le roi d'Espagne. Né en 1473 Artus avait 12 frères et sœurs et il était l'aîné des 9 enfants de Guillaume Gouffier mort à Afrique en 1495 et de sa seconde femme Philippe de Montmorency parmi ses frères germains l'un Guillaume fut le célèbre amiral de Bonnivet, favori de François I^e gouverneur de la Guyenne et des enfants de France, ennemi personnel du comte de Bourbon et tué en 1525 à la bataille de Pardé. Les quatre autres furent d'église.

4) Godefroy Histoire de Charles VIII Paris 1684

5) Son père semble bien avoir déjà été seigneur de Maulévrier dès 1475 puis avoir été pris un moment par Louis XI de cette terre contestée. Et c'est de ce roi qu'il y aurait obtenu droit de Haute justice.

1) Cette famille subsista quelque temps dans le pays. En 1539 François de Montbazon, frère chanoine de la cathédrale de Saintes seigneur de Féolles à Somloire et de la Guyonnière à Maulévrier rendait foi et hommage au seigneur de Maulévrier. (Archives de M et L E 3412).

2) Archives de M et L E 2675 à 2678 Gouffier "en voyait ces armes jusqu'en 1885 sur le clocher de Maulévrier armes d'or à trois jumelles de soleil".

Louis abbé de St Maurice, Adrien, abbé de Bourgueil, évêque de Coutances, puis d'Albi et au même temps abbé de Saint Yves de Marnes, enfin cardinal en 1515, grâce au crédit de ses frères Pierre, religieux de Cluny et abbé de Saint Denis et Aimar évêque de Coutances puis d'Albi après le cardinal.

Leur sœur Charlotte mérite aussi une mention, à cause de ses qualités personnelles et de son mariage avec René de Lassé (1460 - 1540) qui allait encore augmenter la grandeur de leur maison. Charlotte devint gouvernante des enfants de François I^e et son mari grand fauconnier de France. Ils eurent 3 filles et 3 fils dont le second Philippe fut évêque de Coutances et dont les autres furent maréchaux de France : Charles 1507 - 1564 le célèbre gouverneur du Piedmont appelé le maréchal de Brissac ou le beau Brissac et Artus 1512 - 1582 dit le maréchal de Gommard, mort au château de Gommard, René de Lassé et sa femme Charlotte Gouffier furent inhumés dans l'église de Brissac où ils sont figurés dans le beau vitrail du cheur.

Artus Gouffier chevalier de l'ordre du Roi, grand maître de France et baron de Maulévrier mourut encore jeune en 1519 laissant de son mariage avec Hélène de Hangest trois enfants :

Hélène épouse Louis de Vendôme, Anne religieuse à Fontenay et Claude qui hérita de sa mère la seigneurie de Maulévrier. Devenue veuve la baronne de Maulévrier eut à faire valoir ses droits seigneuriaux sur les Cergneux de Maulévrier. On possède l'accord du 6 janvier 1522 où René du Puy du Fou, seigneur de la Sévrie reconnaissait Hélène de Hangest comme fondatrice de la cure et de l'église des Cergneux, à la condition qu'il lui serait permis d'avoir dans le cheur ses titres et armes et de s'y faire enterrer mais sans prétendre y avoir droit en s'engageant à mentionner cette tolérance dans ses aveux futurs.

Hélène de Hangest dame d'une intelligence remarquable qui avait été gouvernante du futur Henri II aimait et pratiquait les arts avec succès. Elle mourut en 1537 et rejoignit le corps de son mari dans l'église collégiale d'Oiron qu'ils avaient fait bâtir. Cette église possède encore en grand nombre les monuments funéraires des Gouffier qui sont parmi les plus remarquables de l'ouest de la France.

Claude Gouffier eut comme son père et son grand père de hautes fonctions à la cour : grand Chapelain de France et premier gentilhomme de la chambre du Roi, il était capitaine des Cent gentilshommes de sa maison. Il était si bien en cour que ce fut en sa faveur que la terre de Maulévrier fut érigée en comté en 1542, celle de Boisy en marquisat en 1564 et celle de Roannez en duché en 1566.

Il fut chargé de défendre la Champagne contre les Impériaux. Pendant que Claude Gouffier guerroyait au loin, le pays de Maulévrier connut un régime de terreur. Un débauché, le garde-chasse La Verdure en compagnie de mauvais sujets commettait toutes sortes de violences qui troublaient d'honnêtes familles. Les tenanciers du seigneur étaient pressurés par lui. Et si ils voulaient aller à Oiron se plaindre à la châtelaine ils risquaient leur vie. Prévenue des méfaits de son garde le

seigneur le fit arrêter et exposer toute une journée sur la place. Dirigé le soir la corde au cou au lieu des justices. La Verdure y fut enfin pendu au gibet.

Quand il n'était pas à la Cour Claude Gouffier habitait le beau château d'Oiron entre Thouras et Lourdes, commencé par son père et qu'il acheva de bâti et d'orné.¹⁾ Il fut marié 5 fois et eut 12 enfants parmi lesquels Artus fut baptisé le 24 décembre 1580 dans la chapelle de Maulévrier. Deux autres François né à Oiron en 1580 et Charles né en 1582 furent reçus chevaliers de Malte en 1580 et 1581 : leur titre n'aurait-il point quelque rapport avec les 2 croix de Malte qu'on remarque sur la corniche de l'ancienne église de Toutlemonde ?

De Françoise de Bretagne il eut Gilbert qui fut lui aussi duc de Roannez, marquis de Boisy et comte de Maulévrier. Après la mort de Claude Gouffier en 1572 ses meubles furent vendus en l'hôtel de Boisy à Paris, à cause des intérêts complexes de ses enfants et des familles de ses cinq épouses. On possède l'intéressant et minutieux procès-verbal de cette vente qui renseigne sur les prix du temps (2) Mais on ignore ce qui est devenue "la faire d'heures en parchemin" (breviaire) écrites à la main enluminées converties de velours noir, enrichies par les coins et le fermoir de pièces d'or pendant à une chaîne d'or qui après plusieurs crises furent délivrées à Claude Doublet, marchand joailler à Paris sur le Pont au Change, pour la somme de 155 livres tournois.

De Gilbert Gouffier (1554-1582) qui mourut au château d'Oiron à 28 ans après avoir été 12 ans seigneur de Maulévrier, on connaît surtout son mariage avec Jeanne de Posé-Briescac sa cousine, la fille du maréchal de Gommard Artus de Posé.

Louis Gouffier (1575-1642) apres Gilbert Gouffier la terre de Maulévrier passe à son fils unique très haut et très puissant seigneur Louis Gouffier, duc de Roannez, marquis de Boisy, comte de Maulévrier baron de la Frogerie chevalier de l'ordre du roi, gouverneur et lieutenant général pour "sa majesté" en la ville de Poitiers.

Ce sont les titres qu'il porte le 16 Novembre 1604 (3) dans un acte passé devant M^r Jean Baudry, notaire à Angers. Ce jour-là messire Louis Gouffier demeurant au château de Maulévrier, d'une part, et Messire Claude Gouffier, chevalier de l'ordre du roi, Comte de Caravas demeurant au château de Passavant, d'autre part, ratifient l'accord passé le 3 juillet précédent entre le Comte de Caravas et la contesse de

- 1) Un jour il y fut enlevé par les huguenots et dut hypothéquer tout ses biens pour payer sa rançon.
- 2) Archives de M. et L. E 2677 D'après F. Billon Claude Gouffier est le fameux marquis de Caravas des Comtes de Perrault. Ne serait-ce pas plutôt son petit-fils Claude Gouffier Comte de Caravas qui au XVII^e siècle demeurait au château de Passavant.
- 3) Plus tard il sera pair de France

3^e la Rochebot tant pour elle que pour son fils le duc de Roannez Louis Gouffier (1) Cet accord était réglé en présence et par l'avis des Duchesses de Montignac et de Bergerac des évêques d'Angers et de Paris, du maréchal de Brissac Charles II de Corré (1562-1621) et des Comtes de la Rochebot et de Montsoreau. Et ils terminaient entre les parties tous les différends provenant de la succession de Claude Gouffier mort en 1572 "père et aîné des dits seigneurs" et aussi des successions de défunte Françoise de Bretagne et de tous les autres enfants du dit défunt grand écuyer qui avait été marié 5 fois.

Louis Gouffier, après avoir fait la guerre en Savoie au nom d'Henri IV se battit en Hollande contre l'Espagne. De caractère inconstant et inquiet, il fut ensuité mêlé à toutes les intrigues, d'abord contre Henri IV à la fin de son règne, puis tantôt pour ou contre Marie de Médicis, tantôt pour ou contre Louis XIII.

Accusé enfin de lèse-majesté, il fut condamné à avoir la tête tranchée et à la confiscation de ses biens. Gracié il passa le reste de sa vie au château d'Oiron. Sa femme Claude de Lorraine avait fondé en 1634 un monastère de religieuses franciscaines à Sainte-Claire d'Oiron.

Henry Gouffier (1603-1639), fils aîné de Louis Gouffier en reçut les seigneuries de Boisy et de Maulévrier pour son mariage semble-t-il. Le 10 Octobre 1630 le duc de Roannez demeurant au château de Gonnord portait encore le titre de marquis de Boisy et de comte de Maulévrier mais on sait que en 1631 "abbé Henri Gouffier marquis de Boisy, fils aîné de Mgr le duc de Roannez, duc et pair de France" posait la 1^{re} pierre du maître autel de l'église de Maulévrier (2).

Henry Gouffier mourut avant son père : il fut tué au combat de Saint-Herquerque le 24 Août 1639. De sa femme Marie Henneguin il laissa 4 enfants : Artus deux filles qui devinrent religieuses et Charlotte qui épousa en 1667 le duc de la Feuillade maréchal de France.

Artus II Gouffier (+1698) en présentant les titulaires des chapelles de Gonnord en 1648 1650 et 1653 était titré duc de Roannez, pair de France, M^rs de Boisy Comte de Maulévrier baron de Gonnord et de la Fregerie, Seigneur d'Oiron etc..

Lieutenant-général pour le Roi il fut gouverneur du Haut et Bas Poitou. Mais dans son rapport au Roi fait en 1664 Charles Colbert est assez sévère pour lui :

"Le duc de Roannez dit-il quoique de grand nom et grand Seigneur et qui ne manque pas d'esprit et d'habileté" est peu autorisé et accrédité dans la province parce qu'il ne s'y est point appliqué, il n'est guère souvent dans la province

Grand ami de Pascal et de Port Royal (et entraîné dans la disgrâce de Fouquet)

1) En 1592 la veuve de Gilbert Gouffier avait épousé Antoine de Sully, comte de La Rochebot, dont la fille Françoise épousait le même jour Louis Gouffier duc de Roannez; ce dernier épousa Eleonore de Lorraine

2) Avant l'inscription trouvée en 1874, pendant la démolition de l'ancien choeur.

Artus Gouffier quitta le monde pour passer les trente dernières années de sa vie dans la retraite et les exercices de piété. Il embrassa l'état ecclésiastique mais sans entrer dans les ordres. En 1667 pour la somme de 300.000 livres il avait abandonné à sa sœur Charlotte, qui allait se marier son duché de Roannez et ses autres seigneuries telles que le "Comté de Maulévrier et la baronnie de la Forgerie" (sic) ainsi que la majeure partie de sa fortune.⁽¹⁾ Comme ses sœurs Marguerite et Marie, Charlotte Gouffier dont on possède l'intéressante correspondance avec Pascal sur ce sujet avait longtemps rêvé la vie religieuse. Même après son mariage elle eut beaucoup d'amitié pour Port-Royal où elle avait voulu entrer. Elle mourut à Paris en 1683 âgée de 50 ans et laissant un fils Louis d'Aubusson de la Feuillade. En réalité malgré la donation de son frère elle ne paraît pas avoir porté le titre seigneurial de Maulévrier. C'est Charles Gouffier, oncle d'Artus qui eut jusqu'à sa mort en 1671, le titre de comte de Gennord et de Maulévrier. Et le fils de Charles, Louis Gouffier avait encore le titre de comte de Maulévrier en 1684, en passant un accord avec le prieur de Trémentines Jean Lemétayer⁽²⁾. Ce n'est donc pas en 1664 que Edouard Colbert devint seigneur de Maulévrier. S'il acheta la terre cette année-là, la prise de possession de la seigneurie et du titre subit quelque délai.

6. Le duc de Roannez et les Châtelains des Cerqueux

Avant de quitter le monde Artus Gouffier avait su faire valoir ses droits féodaux auprès des seigneurs du voisinage. Ses prédecesseurs dans la terre de Maulévrier s'étaient contentés de la reconnaissance tacite de leur suprématie dans la paroisse des Cerqueux de Maulévrier et ils n'y faisaient pas valoir publiquement leur suzeraineté. Insensiblement, oubliant l'accord passé un siècle plus tôt par son Eusèbe du Puy du Fou, seigneur de la Sévrie. Les du Puy du Fou s'habituerent à ne pas tenir compte des priviléges dont les seigneurs de Maulévrier ne faisaient pas usage et à se considérer comme seigneurs patrons des Cerqueux. Pour couper court à cet empiètement le duc de Roannez Artus Gouffier fit planter devant la porte de l'église des Cerqueux des poteaux avec cercans sur lesquels il fit apposer ses armes, privilège réservé aux seigneurs fondateurs.⁽³⁾

C'est en 1651 qu'il accomplit cet acte de suzeraineté, à la suite d'une entreprise de Françoise Tiraqueau, veuve d'Eusèbe du Puy du Fou et de sa fille Françoise épouse du marquis Hilaire de Laval. Dans l'église des Cerqueux elles avaient fait reprendre les armes de leur famille et replacer les corps d'Eusèbe du Puy du Fou et de ses ancêtres dans un caveau plus riche sous le grand autel. Mais le seigneur de Maulévrier avait aussitôt fait enlever ces corps.

1) Registre des insinuations au Châtelet de Paris : Archives Nationales Y 211 n° 1198 f. 430

2) Archives de M et L H 3609

3) Archives de M et L E 1303

3^e
Indignée de cette violation de sépulture la marquise de Laval fit emprisonner Odet Chevreau, intendant d'Artus Gouffier qui en appela au Parlement de Paris en 1652. L'affaire fut d'autant plus de bruit que le Roi en 1653 érigeait la terre de la Séverie en baronnie, en faveur du marquis Hilaire de Laval, avec droit de Haute, Moyenne et Basse justice et de foires et marchés que le seigneur de Meaulévrier ne voulut pas reconnaître.

Le procès fut long et mouvementé. En 1659 le Parlement tout en reconnaissant le seigneur de Meaulévrier comme suzerain des Cergneux, blâma sa conduite dans la violation des sépultures et en 1663 il condamna Odet Chevreau à une amende de 800 livres destinées à former la rente de 2 servies annuels pour les défunts de la famille Puy du Fou.

Lorsque la seigneurie de Meaulévrier eut passé des Gouffier aux Colbert, la marquise de Laval fit valoir encore ses prétentions. Malgré les défenses qui lui avaient été faites en justice, elle tenta de nouveau après la mort de son mari survenue en 1670, d'imposer sa volonté d'être baronne des Cergneux.

A la veuve de l'église au lieu où se trouvait l'écusson des armes des Gouffier elle fit peindre celui de sa famille et elle commença la construction d'une chapelle funéraire près du chœur de l'église et des Halles pour foires et marchés. Mais en 1674 Edouart Colbert proteste contre cette entreprise et si elle continue il se tournera contre elle pour faire rétablir chaque chose en l'état précédent.

Jusqu'à la Révolution les seigneurs de Meaulévrier revendiqueront leurs droits seigneuriaux sur les Cergneux de Meaulévrier et ils les manifesteront par la plantation de foteaux de sauvegarde avec leurs armes en particulier devant la forte principale de l'église des Cergneux. Mais les barons de la Séverie entre autres en 1755 Philippe de la Haye Montbault ne cesseront de protester contre ces plantations.

Les Colbert Seigneurs de Montlénier XVII^e et XVIII^e s.

C'est entre 1667 et 1674 que les Gouffier vendirent la seigneurie de Montlénier à Édouard Colbert, troisième frère du grand ministre de Louis XIV. Le nouveau Comte de Montlénier 1633 - 1693 était d'une famille de petite noblesse qui égalerait les plus illustres par la qualité des alliances et le valeur des services (1). Lui-même offrit sa part à la gloire de cette famille vigoureuse et féconde qui servit avec éclat l'Eglise et l'Etat. Trois de ses quatre soeurs furent religieuses : Claire abbesse de Sainte Claire de Reims, Antoinette et Anne abbesse du Lys. Son frère Nicolas fut évêque de Luçon en 1661 puis d'Auxerre. Ses deux autres frères furent ministres : Jean Baptiste (1619-1683) et Charles (1625-1696), marquis de Croissy qui eurent des enfants nombreux et distingués. Parmi ses 9 enfants le grand Colbert eut des officiers de valeur et surtout un ministre comme lui, son ainé Jean Baptiste, marquis de Seignelay (1651-1690) et Jacques Nicolas archevêque de Reims (1655-1707).

Charles Colbert parmi ses 7 enfants eut aussi un ministre : Jean Baptiste marquis de Torcy (1665-1746) et un évêque, Charles (1667-1738) qui dirigea le diocèse de Montpellier. Charles Colbert de Croissy mérite ici une mention, car il fut mêlé quelque temps à l'histoire de notre pays. Quand son frère fut arrivé au pouvoir, le marquis de Croissy fut chargé par lui d'inspecter la Généralité de Tours qui comprenait les provinces de Touraine, du Maine et de l'Anjou pour étudier l'état des affaires et le moyen de les faire prospérer. Le rapport de Charles Colbert (2) nous prouve avec quel soin il s'accorda de sa mission en 1664 et 1665, où il visita les 5 chefs-lieux d'élection de l'Anjou : Angers, Baugé, Saumur, La Flèche et Château-Gontier et de plus Montreuil Bellay dont l'élection était partie en Anjou et partie en Poitou.

Or c'est de l'élection de Montreuil que défendaient Montlénier, les Echambognes, et Toutlemonde, voici ce qu'en dit le rapport :

"Cette élection en fort bon fond des terres labourables a frumenté, a été successivement surchargée en sorte que malobstant les diminutions des années précédentes elle pâie par feuille 30, 40 et jusqu'à 50 livres. Cependant par la soumission, le travail et la bonne volonté des peuples, elle a toujours payé ses impositions sans non valens ; ce qui a fait qu'elle mérite d'être considérée et soulagée."

Pour mieux apprécier cet éloge il faut comparer l'élection de Montreuil-Bellay aux autres élections où chaque famille payait de 15 à 20 livres dans celle d'Angers, de 6 à 10 dans celle de Baugé, de 15 à 30 dans celle de Château Gontier, de 8 à 20 dans celle de La Flèche, et de 5 à 6 seulement dans celle de Saumur.

1) Les Colbert avaient des armes parlantes : "d'or à la couleuvre (coluber) d'azur posée en pal"

2) publiée en 1843 par P. Marchegay dans les "Archives d'Anjou".

Les impôts excessifs payés dans notre pays pouvaient la prospérité relative de nos ancêtres. Après cette remarque nous est-il permis d'en faire une autre et de supposer que, dans sa longue tournée d'inspection, Charles Colbert rendit visite à son frère Nicolas, évêque de Luson et que l'un et l'autre firent connaître la riche terre de Maulévrier à leur frère Edouart-François, le capitaine des gardes qui cherchait un titre digne de sa famille. Le château de Maulévrier, ravagé depuis longtemps par les guerres civiles tombait en ruines mais sa puissance seigneuriale était considérable. Toujours est-il que c'est à cette époque que la terre entre dans la famille de Colbert.

Edouart Colbert qui avait pris le parti des armes fut un des grands capitaines de Louis XIV. Entré aux mousquetaires à 15 ans, il était capitaine de leur 2^e compagnie en 1665. En 1667 il fit la campagne de Flandre se distingua à l'assaut de Lille maréchal de camp en 1669 il se rendit au secours de Candie où il fut blessé. Revenu en France, il se battit en Hollande 1672, puis fut nommé par le roi lieutenant-général en 1676, gouverneur de Tournai en 1682 et chevalier des ordres du Roi en 1688. En 1690 et 1691 il guerroyait de nouveau en Hollande et le 31 mai 1693 à la suite d'une longue maladie il mourrait à Paris où il était né (1).

Edouart Colbert, qui vivait plus souvent aux armées qu'à la cour que dans son domaine avait fait pourtant reconstruire sur les ruines de l'ancien château féodal de Maulévrier une grande habitation qui ne fut terminée qu'en 1700. De son mariage célébré en 1668 avec Marie Madeleine Boute Serrant (2) "femme d'une grande vertu et d'un grand mérite," au dire du duc de Saint Simon, Edouart Colbert laissa 8 enfants : 4 fils et 4 filles dont 2 religieuses. Le plus jeune fils dit : "l'abbé de Maulévrier" qui possédait le prieuré de Maulévrier en 1698 et en 1723, il se maria en 1725 et mourut en 1726 à 40 ans. Marie Thérèse épousa Jacques de Rouel comte de Médeavy lieutenant général qui devint maréchal de France. Comme leur père, les trois aînés servirent avec honneur dans l'armée. Jean Baptiste lui succéda dans la seigneurie de Maulévrier, mais pour peu de temps car le 18 juillet 1695 comme colonel du régiment de Navarre il était tué au siège de Namur. Le troisième, Henri, chevalier de Malte, inspecteur général de l'infanterie en Italie puis lieutenant général des armées du Roi en 1710 mourut en 1711 à 34 ans.

Le second fils d'Edouart Colbert, François-Edouart, touche de plus près à l'histoire de notre pays. Comte de Maulévrier et baron de la Trégerie à la mort de son frère aîné, il acquit aussi en 1703 le marquisat de Cholet et le comté de Chemillé. Colonel à son tour du Régiment de Navarre puis brigadier des armées du Roi en 1704 il servit à l'armée d'Allemagne en 1702 et se trouva en 1703 à la bataille de Spire.

1) Cette mauvaise langue de St Simons dit qu'il mourut de douleur de n'avoir pas été maréchal de France.

2) Fille de Guillaume III Boute, comte de Serrant, qui bâtit le beau château de ce nom et fut donner 800.000 livres de dot à ses deux filles, la marquise de Vaulx, et la comtesse de Maulévrier.

en 1704, à celle de Hochstaedt et à l'Armée du Rhin en 1705. Il se tira à Paris dans une crise d'exaltation, en se jetant par sa fenêtre, le Vendredi Saint, le 2 Avril 1706 ; il n'avait que 36 ans. (1)

En 1698 il avait épousé Henriette Marthe de Froulay, fille du Comte de Tessé maréchal de France. Il en eut 3 enfants dont l'aîné fut Louis René Edouard. Ce haut et puissant seigneur fut marquis de Cholet, Comte de Maulevrier, comte de Chemillé, seigneur d'Oire, baron de la Frogerie etc... de 1706 jusqu'à sa mort en 1750 Lieutenant-Général des Armées du Roi il fut ministre plénipotentiaire près du duc de Parme. Comme il ne laissait pas d'enfants de son mariage avec Marie d'Estaing mais beaucoup de dettes, son frère René Edouard né en 1706 marié de Jacqueline de Mauvillerie (3) racheta la terre de Maulevrier sur les créanciers pour la somme de 428.230 livres, mais il abandonna le marquisat de Cholet et le Comté de Chemillé. Le Comte René de Colbert fut gouverneur de l'Anjou et du Maine. Il fit rebâti le château de Maulevrier en 1760 et mourut en 1771 laissant deux fils qui parvinrent à de hautes grades dans l'Armée : Edouard-Victorien, Charles René (1754-1835) et Edouard Charles-Victorien (1758-1820) né et mort à Paris. Ce dernier entra dans la marine fit la guerre d'Amérique et devint Capitaine de vaisseau en 1791. Il émigra en 1792, échappa au désastre de Quiberon, se rendit en mission auprès de Stofflet puis retourna en Amérique. À la Restauration il reprit du service, reçut le grade de contre-amiral et siégea à la Chambre des Députés en 1815.

Son frère aîné fut le dernier seigneur féodal de Maulevrier. Destiné à l'Armée comme tout des siens il était déjà maître de camp en 1781 et en 1784 ministre plénipotentiaire près de l'Électeur de Cologne. Chevalier de St Louis en 1789 il fait avec les émigrés la campagne en 1792 comme aide de camp du maréchal de Castries. Rentré en France il achète une partie de ses biens vendus nationallement, rebâtit son château incendié, se remarie en 1812 (4) avec Pauline Leclerc de Juigné et prend sa retraite en 1817 avec le grade de maréchal de camp. Nommé en 1821 membre du Conseil Général il reçoit le 8 juillet 1828 la Duchesse de Berry qui déjeune au château. Né à Paris il meurt à Maulevrier le 6 Octobre 1835.

- 1) Dans ses "Mémoires", le duc de Saint-Simon a consacré plusieurs pages piquantes à sa folle passion pour la duchesse de Bourgogne et à ses extravagances : "Il n'était pas beau, avait de l'esprit, et un esprit fertile en intrigues sordides, une ambition démesurée et rien qui put la retenir."
- 2) Le 4 Avril 1726 à Oire il était parrain d'une cloche nommée Louise-Marie.
- 3) Elle sera guillotinée à Paris le 26 juillet 1794
- 4) Il fut maire de Maulevrier de 1814 à 1830. De son premier mariage avec Anne de Guengs de Crenelle il 4 enfants : Edouard (1787-1817) colonel mort à la Martinique, Charles Victorien, 1793-1839 marquis de Maulevrier dont le fils Paul mourut d'un accident de chasse à 15 ans en 1847

Elisabeth comtesse d'Amay (1783-1835) et Juliette (1785-1833) marquise de Barolo morte à Turin. Son fils du 2^e lit René de Colbert marquis de Maulevrier 1813-1891 eut de son mariage avec Éléonore Durfort deux filles : La vicomtesse de Chabot (1839-1906) et Marie

Depuis 1864 il repose avec sa veuve morte en 1864 dans la Chapelle du Cimetière des Martyrs bâtie par son fils, le comte René de Colbert, en pleine forêt d'Yzernay, à l'emplacement où lui-même en 1822 avait fait rassembler les ossements des victimes de la Révolution et planter une Croix (1).

Tout jeune encore, lit-on dans les "Affiches d'Angers" du 8 Janvier 1779, le Comte de Maulévrier avait fondé avec sa mère, un prix annuel de 200 livres pour le père et la mère qui s'appliqueraient le mieux "à donner de l'éducation à leurs enfants et à leur apprendre la religion." Après le choix décidé par les notables de la paroisse la distribution se faisait le premier dimanche après la Toussaint.

La terre seigneuriale de Maulévrier a la fin de l'Ancien Régime. Le Comte de Maulévrier était un puissant seigneur avec une mouvance fort étendue. Et il avait le patronage des 8 paroisses suivantes : Maulévrier, St Hilaire des Echaubregnes avec sa fillette de Toullemonde, St Pierre des Echaubregnes, Somloire, les Perquenec de Maulévrier Yzernay, Notre Dame de Cholet, Le May et Trémentines. Il présentait de plus les titulaires de plusieurs chapelles telles que : Ste Catherine de Maulévrier (600 livres de revenu) l'Aménagerie de Maulévrier, la chapelle de Toutes Aides, Saint Nicolas de la Frogerie (80 l.) Saint Symphorien du Placy au Bois de Saint Louis, Saint Pierre de la Foresterie à Trémentines (150 l.).

Le Sommier général établi en 1790 nous fait connaître l'étendue des terres du Comte de Maulévrier (2). Elles comprenaient les Aménageries de Maulévrier, de la Frogerie de la Chartebouchère et de Trémentines soit 31 fermes, 10 bordages, 6 maisons et les fours barreaux de Maulévrier, les moulins barreaux de la Foresterie, le moulin de Talu. Les baux à ferme d'une durée de 9 ans allaient expirer en 1792, où ils furent renouvelés avec une augmentation moyenne d'un quart. Le registre qui s'arrête là ne dit point comment fut réglé les comptes pendant la Révolution. D'après le Sommier (3) les fermes rapportaient en 1790 21.412 livres sans les gots de vin qui formaient un total de 6.728 livres. Le Comte de Maulévrier avait encore d'autres revenus provenant par exemple de son grade militaire. Pour l'année 1788 les comptes de son régisseur, M. Rollet donnent un total de 50.613 livres pour les dépenses et signalent l'encaisse de 2912 livres au 1^{er} Janvier 1789 (4).

En plus des revenus en argent, la terre de Maulévrier rapportait en nature des redevances considérables et de tous genres.

- 1) Après lui le château de Maulévrier fut à son fils, Charles-Victorien (1793-1859) puis à son plus jeune fils René (1813-1891) qui en 1871 le vendit à sa seconde fille M^e Querry de Beauregard. Aujourd'hui il est la propriété de la famille Bergère
- 2) Archives de M-et-L. E.783
- 3) Archives de M-et-L. E.783
- 4) Archives de M-et-L. E.2055

Par exemple : le fermier de la Mousserie à Yzernay devait en plus de son fermage une charrette de paille 6 livres de beurre et 8 poulets ; Mathurin Frémondière, fermier de la Préverie à Toullemonde devait en plus de son fermage de 750 livres et de ses 300 livres de pots de vin : 3 charges de blé-seigle au château de la Frogerie et un gros de dîme de 12 boisseaux à la cure de Saint Hilaire des Chambroges. Le menuier de Talu devait à la Pentecôte le gâteau de la bâchelette, 2 livres de pouée de lin fin, et 2 poulets à la mi-octobre. Au moment de la pêche le fermier de l'étang de Crouée à Yzernay réservait pour le Seigneur les deux plus belles pièces de poissons, et le fermier de l'étang de la Chartebouchère 40 livres du plus gros poisson. Le fermier de la Girauderie portait au curé de Trémentines 4 boisseaux de seigle, un agneau et une toison noire.

Les registres qui nous font connaître ces importants revenus nous donnent aussi un aperçu des prix en 1788. Une barrique de choux valait 4 livres, une charrette de paille : 12 livres, un poulet au chapon : 1 livre ; une livre de bougie : 3 livres le boisseau d'avoine 16 sols, le boisseau de sel : 3 l. 12 sols, une barrique de vin rouge : 72 l. un pot 84 l., un autre : 116 l. et un chaudron de cuivre pour les faire cuire : 12 livres.

Par jour un jardinier ou un journalier gagnait 15 sols. L'été, les bons journaliers à Maulévrier et à Toullemonde, les faneurs, les métiviers et les batteurs gagnaient jusqu'à 18 sols. Voici de plus quels étaient les honoraires et les gardes du personnel travaillant pour le Comte de Maulévrier. Quant à devenir général vendéen Nicolas Stofflet, avait, comme premier des gardes, un traitement annuel de 250 livres, et il était logé et chauffé.

Les autres gardes, Langevin, La Pierre, Joseph et Gibouin recevaient chacun 200 livres. Ils étaient de plus logés et chauffés et recevaient un supplément pour les bêtes fauves et les ciseaux de poie qu'ils prenaient. Le garde Gibouin, ayant été tué à la chasse, fut remplacé en juin 1790 par René Tonnelot qui devint comme Stofflet un général vendéen.

Le Chapelain de Toutes-Aides recevait 150 livres par an. M. François Saint Rémy ancien régisseur avait une rente viagère de 800 livres servie par les Colbert. Son successeur, M. Matthieu Rollet entre au service du comte de Colbert le 3 décembre 1789 avait des honoraires de 1000 livres par an. Les honoraires de M. Esnault avocat à Saumur chargé du contentieux du Comte de Maulévrier furent fixés le 1^{er} Mars 1790 à 1800 livres. Celui de M. Nicolas Bazin (1) feudiste entré le 20 Février 1790 au service du Seigneur étaient de 900 livres.

En 1790 Germain Van, maître-jardinier gagnait 300 livres par an, et son gendre Jean Latable 180 : de plus l'un et l'autre avaient 2 sols par livre sur la vente des légumes et le second jardinier était nourri à la maison.

(1) Grand-père de René Bazin de l'Académie Française.

Jean Moineau, père, maître-valeb, chargé de veiller aux terres et au bétail de suivre les marchés recevait 280 livres par an et 5 charges de blé ; ses fils, Baptiste et Jean "le toucheur de bœufs" gagnaient 90 et 36 livres. Joseph O'Neill valet de bras pour panser le bétail et faire tout travail recevait 100 livres. Joseph garçon d'écurie avait 42 livres et l'habillement. François Guérin, valet de bras, frotteur et fendeur de bois, 84 livres. Enfin Jeanne Guérin la cuisinière gagnait 84 livres et 6 livres de denier et Jeannette Rau, fille de basse-cour 45 l. et 6 livres de denier.

La Bachelerie. Terminons ce chapitre sur les Seigneurs de Maulevrier en faisant connaître les réjouissances qui chaque année réunissaient leurs tenanciers au château "jusqu'à la Révolution, on y fêtait le jour de la Pentecôte la fameuse bachelerie, parmi lesquels le Sénéchal choisissait le roi du Lendemain pour aller avec lui à la ferme des Granges, présider à la course de la pelote et aux chansons des nouvelles mariées. Le dimanche suivant, le roi avec sa reine élue, se rendait après les offices solennels, collationner au carrefour de la Touche-Manoir, puis prélever aux Echaubrognes un tribut de vin sur tous les aubergistes. Le lendemain la reine à son tour conduisait son monde à la Roulière, dont le fermier devait une collation de caillebottes et l'on trouvait au retour des fouasses du vin, et les ménestriers dans la cuisine du château (1).

Droit des seigneurs de Maulevrier

C'est le lundi de la Pentecôte que la fête de la bachelerie ou de la jeunesse, réunissait aux Granges en présence du Seigneur, ceux qui s'étaient mariés dans l'année. Le garde-chasse placé à 100 pas jetait trois fois à chacun des mariés une pelotte qu'il lui fallait recevoir au moins une fois sur une palette en bois. Cela s'appelait "toquer la pelotte". Quant aux jeunes mariées elles allaient après le jeu de la jaune, se présenter devant le Seigneur qui les attendait assis dans un fauteuil. Chacune lui chantait un couplet, et il les remerciait par un baiser plus ou moins accentué "suivant le mérite de la chanson et la fraîcheur de la chanteuse".

Quant aux bacheliers ou jeunes gens à marier, ils devaient se réunir à cheval, le matin même de la Pentecôte, au Carroil ou carrefour des Granges, de Cloumois, et de la Touche-Manoir, où se trouvait à côté d'un fossé large et profond une meule de moulin. Là, sous les yeux du Seigneur, les cavaliers s'élançaient vers le fossé, une pièce d'argent à la main et devaient en le franchissant, essayes de jeter leur pièce dans le trou percé au centre de la meule.

Ces exercices ressemblaient un peu aux quintaines où des cavaliers s'élançaient, la lance à la maison contre un potence et un mannequin.

(1) G. Port Dictionnaire de M. et L. II p. 622 Divers documents donnent de plus amples détails sur ces fêtes.

39

A Trémentines, où les seigneurs de Maulévrier étaient aussi seigneurs et patrons du lieu comme maîtres des fiefs de la Cour et de la Forestie, ils exerçaient le droit de quintaine de deux manières. Si les jeunes mariées possédaient des propres et héritages, leurs maris se présentaient avec une lance et montaient à cheval pour rompre cette lance contre le poteau portant les armes du Seigneur. S'ils n'y parvenaient pas dans 3 courses consécutives, ils payaient une amende.

Mais s'ils étaient pauvres, les jeunes mariés étaient obligés comme à Maulévrier de recevoir sur une raquette en bois trois pelotes jetées successivement à chacun d'eux par le notaire de la seigneurie, à une distance de 15 pas, et si ils n'étaient pas assez adroits pour les recevoir, ils payaient une amende. Les jeunes mariées de leur côté devaient au seigneur le baiser de fidélité et une chanson.

On possède sur ce droit de quintaine trois procès-verbaux de Pierre Richard notaire sergent-baillager du Comte de Maulévrier à sa résidence de Trémentines. Le 7 juin 1756, le lundi de la Pentecôte, à l'issue de la Grand'Messe à la porte de l'église il fit appel aux mariés de l'année. Ainsi d'une foule nombreuse, il se rendit avec eux dans une avenue du Puy-Guillaud, dite de la Quintaine, où se trouvait un poteau portant les armes du Comte de Colbert. Les 4 mariés qui étaient tenus de toucher les pelotes, manquèrent leur coup. Mais le notaire leur fit remise "des amendes, sous le bon plaisir du Seigneur "sans tirer à conséquence pour l'avenir". Restaient ceux qui devaient monter à cheval et rompre une lance. Ils s'en excusèrent sur le prétexte que le métayer du Puy-Guillaud avait labouré l'avenue de la Quintaine et qu'il y aurait danger pour eux de se rompre le cou.

Le 15 Mai 1758, Jacques Duval, chirurgien et Charlotte Château, sa femme, furent dispensés du devoir de quintaine, sous le bon plaisir du Seigneur. Les autres comparants, avant de se rendre à la quintaine, reconnaissent à haute voix, devoir honneur et respect au Seigneur de la Cour de Trémentines et les nouvelles mariées le baiser de fidélité et une chanson "duquel baiser, dit le notaire, les nouvelles mariées se sont acquittées à nous pour mons dit Seigneur, et les avons toujours le bon plaisir du Seigneur, dispensées de la chanson."

Mais procès-verbaux de défaut furent dressés contre deux jeunes ménages qui ne s'étaient pas présentés.

Enfin, le 26 Mai 1760, M^r Richard constate pour la forme qu'aucun des mariés de l'année ne s'est présenté pour la quintaine. Ce qui montre qu'on essaït déjà de soustraire à ces obligations féodales (1)

1) Pour plus de développements : Revue de l'Anjou 1854 T. I p. 233 article de Lomarchat D^r L. Pissot dans Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Beaux Arts de Cholet 1883

Chap. III Les Seigneurs de Montours et de la Frogerie

XII^e - XVII^e siècles

Autres des grands seigneurs de Maulevrier éations du pays mince figure faisaient les autres seigneurs de Toutlemonde : ceux de Montours, de la Frogerie et de la Brilloire. Comme ces derniers auront assez de crédit pour fonder une petite paroisse autour de leur château, un chapitre important leur sera réservé : Consacrons celui-ci aux premiers

I Montours (1)

Les seigneurs ou plus exactement, les sires de Montours tiraient leur nom du lieu de Montours, aujourd'hui ferme de Toutlemonde au bord du Trézon à distance d'un kilomètre de l'église. Montours avait un moulin à eau et un moulin à vent qui fut en activité jusqu'en 1904 et fort bien situé sur une hauteur, au bord du chemin rural qui va de l'Esperance à la Frogerie (2). La étymologie de Montours : Mons Turris fait penser à une tour primitive dominant le Coteau.

On trouve le nom des seigneurs de Montours dès le début du XII^e siècle. Araldus de Montours est témoin dans un acte de 1110, charte 18 du Cartulaire de Chemillé. Ce nom ne reparait ensuite qu'avec Guillaume de Montours. En épousant en 1240 Marguerite de Vaucouleurs, il hérite de la seigneurie de Saint-Clementin, qui restera plus de 3 siècles dans sa famille. Parmi ses descendants on connaît les noms de : Payen de Montours 1270, Foulques de Montours 1277, Michel de Montours 1351, Jean de Montours 1383 époux de Jeanne Florie, puis trois frères, Aimery 1402, Clément 1416, et Mathé.

1) Archives de M et L, E 3426. et G 106 f. 22

Cartulaire de Chemillé et archives des Châteaux de Saint-Clementin et de la Durbellière, que nous a fait connaître le chanoine Michaud, l'érudit curé de St Maurice la Fougerouse.

2) La famille de Montours, seigneurs de Montours (Toutlemonde), la Guymonière (Rochefort sur Loire), Saint-Clementin (Deux-Sèvres) portait : "d'or au chef de gueules chargé d'une croix pattée au pied fiché d'argent, placée dans le premier canton du chef."

Le 11 Mai 1408 Aimery de Montours, écuyer seigneur de Saint Clémentin était avec Mathé témoin du bail d'une maison à St Clémentin, fait par frère Jacques de la Goubretière, prieur de St Clémentin. Le 25 Janvier 1412, en la cour de Jean de Beaumont, seigneur de Bressuire, Aimery de Montours vendait au même prieur pour 14 écus d'or deux pièces de terre sises près de l'église de Notre Dame des Rosiers (1)

En 1450 son frère Mathé dit Brosselot, portait le titre de sire de Montours. De son mariage avec Guillemette Pacaud il avait trois enfants :

Grujonne épouse de Jean III de Saint Offange qui sera le trésaien des trois Saint Offange des guerres de religion au XVI^e siècle.

Catherine épouse de J. de Bugnon, seigneur de la Gascherie et de la Toucherie et Jehan de Montours.

Ce dernier paraît encore en 1456 : il avait épousé Jeanne du Puy-Goudain d'Hotens encore les noms de François de Montours 1468 Hardy de Montours 1471 Jean de Montours 1485-1503 et Robert de Montours 1521-1532 et Anne de Montours 1533 veuve de Robert des Herliers.

Le 1^{er} Avril 1540 (2) Robert de Montours, écuyer, fait la déclaration "De sa terre et Seigneurie de Montours, sise en la paroisse de Maulevrier, tenue à foi et hommage lige du Seigneur de Maulevrier".

Avec 5 sols de devoir il déclare en même temps que sa terre de Montours est chargée de 40 sols de Rente envers l'Aumônerie de Cholet - de 4 chevrons envers le baron des Marchés Regnault - de 4 boisseaux de froment et 20 deniers de rente envers la Chapelle de Toutlemonde - et de 4 boisseaux de seigle envers la fabrique de Maulevrier.

Défalcation faite de toutes les charges auxquelles elle était sujet, la terre de Montours était évaluée à 50 livres de revenu annuel. Rectifications en passant que la terre de Montours sera dite plus tard en la paroisse de Saint Hilaire des Chauvignes, sur le territoire de la succursale de Toutlemonde.

Robert de Montours avait une sœur, Anne épouse de Jean Barbet, écuyer, seigneur de la Tremblaye et un frère Jacques, seigneur de Saint Clémentin époux de Simonne Legay qui le 22 et le 23 Mars 1539 avaient fait la déclaration "des choses héritaires qu'ils possédaient en la Sénéchaussee d'Anjou" en particulier la Rabatière à Rablay et la Guinessière à Rochefort / Loire.

De son mariage avec M. de l'Esperonière, Robert de Montours eut Ysochier qui épousa Renée de Gabory et mourut avant 1543 laissant deux enfants mineurs Philippe et Anne. Par accord avec M. H. Jean de Torchard, sieur de la Giraudière, curateur des mineurs, Renée Gabory obtenait en 1573 :

1) Archives de M. et L. H 3584

2) Archives de M et L. G. 106 feuillets 22

"Pour son droit de douaire, la maison noble, terre, fief et seigneurie de la Guimonière," où elle demeurait.

En 1575 Anne de Montours épousa Artus de Saint Offange, qui ardent
ligueur comme ses deux frères, François et Ainaury fut tué le 15 Mai 1590
par les soldats royal. A son tour, quatre ans plus tard, son frère Philippe
se mariait avec Jacquine Bouvoisin, fille d'un conseiller juge de la prévôté
d'Angers. Au contrat de mariage qu'il passait avec elle, le 20 Mars 1579
devant M^e Mathurin Grudé, notaire royal à Angers, M^e. Philippe de Montours
est dit seigneur de Montours et de Saint Clémentin, fils ainé et principal
héritier du défunt Joachim. Sa mère s'étant remariée il habitait à la
Giraudière, paroisse de la Jubaudière chez son curateur. Comme son père l'avait
été, il fut Capitaine de Rochefort et de la Possonnière.

Peu de temps après son mariage Philippe de Montours perdit la seigneurie de
Saint Clémentin qui fut saisie à la requête de François de Champelais et à lui
adjudiquée en 1581. Il eut 3 enfants : Claude, Jacquine et Roberde, baptisées à
Saint Pierre d'Angers la première le 19 Juin 1580, la seconde le 1^{er} Octobre 1581
avec Jacques de Saint Offange, aumônier de l'abbaye Saint Aubin d'Angers pour
parrain. Celui-ci avait déjà été témoin au mariage de leur père en même
temps que René de Saint Offange, sieur de la Frapinière.⁽¹⁾

Très étroites étaient les relations entre les "de Montours" et les "de Saint Of-
fanges" si bien que ces derniers auraient fait du château-fort un rendez-
vous pour les conspirateurs de la Réforme. Accroché comme un nid d'aigle
au flanc du coteau qui surplombe le Trézou, ce château eut son heure de
célébrité pendant les guerres de religion. C'est alors qu'il fut détruit et que
se forma, sans doute la légende du trésor caché à Montours.

Les guerres de Religion dans le pays de Cholet et de Moulévrier

En 1562 les protestants avaient pris Châtillon/Sèvre, Moulévrier et tous les bourgs
situés entre ces villes et Cholet.

Après avoir pillé et incendié les châteaux, les églises et les couvents des Campa-
gnes, ils saccagèrent la ville de Cholet et mirent le feu aux églises de Saint Pierre
de Notre Dame et de St Georges. En 1568 après les édits de Charles IX et de
Catherine de Médicis contre eux, les huguenots reprirent de nouveau Châtillon/Sèvre
et Moulévrier aux catholiques, pillent les Echaubrognes, la Tessoualle, Margières etc...

1) Jacquine épousa René de Mergot, sieur de Montergon. Roberde épousa d'abord en 1603
Jean Hector écuier, sieur de Tirefoil, puis Charles de la Grésillé qui fut assassiné
et dont elle eut Charles et Charlotte.

13

profanent les églises, commettent toutes sortes d'atrocités et arrivent le 31 Août à Cholet qui ils pillent et brûlent comme en 1562. En janvier 1569 ils prennent le bourg de Trémentines et le château de la Forestrie qui appartenait au Seigneur de Maulévrier, Claude de Gouffier et dont les ruines existent encore sous le nom de Vieux Château. "maîtres" de la place, ils passeront au dire populaire, la garnison entière au fil de l'épée dans la prairie située au pied des remparts, d'où le nom de pré sanglant qui a conservé cette prairie". A la suite de leur défaite de Moncontour en 1570, les protestants firent la paix avec le Roi. Mais après le massacre de la Saint Barthélémy en 1572 ils recommencent leur pillage et incendient l'église de Pallais. Pendant 20 ans encore les Manses seront plus ou moins à la merci des gens de guerre : Royalistes Ligueurs et Huguenots. En 1585 les protestants sont à Chemillé où ils pillent les églises et jettent le saint sacrement dans le feu, pendant que Henri de Navarre le futur Henri IV fait le siège de Fontenay-le-Comte. Au début de 1589, celui-ci s'empare du château de Vezins qui sera gardé par le capitaine La Ferrière jusqu'en 1622 comme place de sûreté des protestants.

On devine les inquiétudes continues des habitants pillés, rongonnés, mal-traités par les soldats de tous les partis qui occupent à tour de rôle dans nos contrées (1). Une enquête de 1591 nous apprend qu'en quatre ans la ville de Chatillon/Sèvre fut prise et reprise bien des fois par les protestants, c'est alors que le château de Montours fut ruiné avant d'être vendu au XVIII^e aux "de la Porte" de Vezins seigneurs de la Grilloire.

Claude de Montours fut le dernier seigneur de ce nom (2). Il était en même temps seigneur de Doué, du Pineau-Gabory et de la Rabatière. Un acte lui donne le titre de chevalier. Il mourut avant 1648, laissant de son mariage avec Marguerite Chenu, Urbaine qui épousera René du Grandmesnil.

1) Peut-être alors les habitants de Toutlemonde se réfugient-ils dans le souterrain de Grand-Pin, long d'une centaine de mètres et toujours présent. Sa destination reste encore inconnue.

2) On retrouve ce nom, dans le diocèse du Mans avec Jean Godefroy de Montours étudiant à Angers en 1768 et 1780.

II La Frogerie

Le château et les terres de la Frogerie sont aujourd'hui de la Commune de Maulevrier mais sous l'Ancien Régime ils faisaient partie de la succursale de Toullemonde. La Frogerie mérite donc une place dans notre histoire. D'autant plus que les habitants du château et des fermes n'ont jamais cessé de recourir aux artisans de Toullemonde et d'être en fait les paroissiens de Toullemonde, sauf pour les baptêmes et les sépultures. Plus fortes que les arbitraires décisions officielles qui les ont rattachés à Maulevrier leurs habitudes ancestrales les ramènent sans cesse à notre bourg qui n'est qu'à 2 km de la Frogerie.

Pendant que disparaissait le château de Montours, le manoir de la Frogerie restait debout au sommet de sa colline. Bâti au XV^e siècle, semble-t-il, le château de la Frogerie conserve sa jolie porte d'entrée en accolade et aux quatre angles de ses quatre tours à toit pointu. Mais il n'a plus son ancienne chapelle.

La Terre de la Frogerie avait le titre de baronnie (1) et appartenait à l'origine à une famille du même nom, d'après ce que rapporte Mgr Coussemac dans son "Histoire de Châtillon" nous pionsons dans cet ouvrage resté manuscrit et inachevé quelques indications concernant les XII^e et XIII^e siècles : "1176 (?) - Aenordis foreta dot Rainaldus, priori S. Salvatoris de Cordis et fratribus suis, terram de Frogeria (D. Mazet)." ainsi Aliénor Foret donne à Rainaud, prieur de Saint Sauveur de Cordes et à ses religieux la terre de la Frogerie.

"1224 Guillaume (Wilhelmus) filius Elfredi dot otagium in terra Frogeria de Riallum" ainsi en 1224 Guillaume fils d'Alfred donne Riallan en échange sur la terre de la Frogerie.

"1234 don d'un terrage par Thibault, fils d'Arpin, chevalier Seigneur des Frogeries "Theobaldus Arpin miles dominus de Frogeris (2)

① Les Bouer, seigneurs de la Frogerie

En 1420, le seigneur de la Frogerie et de Liniers est Geoffroy Bouer (3)

- 1) Les lieux-dits de la Grande et de la Petite Justice, à l'extrémité de la terre de la Frogerie vers Maulevrier, rappellent les gibets du temps de la féodalité.
- 2) En réalité le texte publié en 1872 dans les Archives historiques du Poitou (I p.103) d'après Fontenay montre que la mention de 1234 pourrait concerner Frogeries, commune de Bazoges-en-Pareds (Vendée).
- 3) Les Bouer portaient "pole d'or et de sable à 6 pièces."

qui, le 7 Janvier donne quittance à Jean Presac, métayer de la Saussaye - Raguil, borderie hébergée, aux Aubiers, pour 4 livres "à titre de rachat, après la mort de Hugues de Beaumont chevalier, à cause du dit lieu." (1)

Le premier Geoffroy Bouer ne paraît pas dans le dictionnaire des familles du Poitou de Beauchet - Tilleau, qui cite d'abord Aimery Bouer, écuyer, seigneur de la Frogerie marié à Louise de Mathefelon fille d'Amouras de Mathefelon et d'Isabeau de la Gaillle. Celle-ci était d'une illustre famille dont les aînés avaient le titre de : "Premier baron de l'Anjou." et qui donna un évêque d'Angers, Foulques de Mathefelon (1324 - 1353.)

Après Aimery Bouer, le seigneur de la Frogerie fut son fils Geoffroy, chevalier qui rendait aveu le 2 Octobre 1466 au seigneur de Daillon pour sa terre de la Lébelie "disez près le lieu de la Frogerie en Saint Hilaire des Echaubrognes". Le 2 Octobre 1489 il était témoin à Mauléon, par devant Richoudeau, notaire de la cour de Maulévrier, d'un accord entre François de l'Esperonière, seigneur de la Serrinière et son père Jehan seigneur de la Roche Bardoul (2).

Geoffroy II Bouer avait épousé Guillemine Turpin, fille d'Antoine Turpin, chevalier seigneur de Crissé et de Villiers, chambellan de Charles VI et de Charles VII et d'Anne de la Grésille. Il en eut Antoinette, Anne et Jeanne. Antoinette épouse Christophe Chabot, sieur de la Gondraie à Bazouges. Anne Bouer épouse d'abord Jean de Chabanais chevalier, puis vers 1494 François I^e du Puy du Fou, chambellan de Louis XII et lui donna 8 enfants dont l'aîné, François, époux de Catherine de Laval fut gouverneur de Nantes en 1544 et eut nombreuse postérité (3).

② Jean du Bouchet et Jeanne Bouer, seigneur et Dame de la Frogerie.

Jeanne Bouer "de la maison de la Frogerie en Anjou" épousa en 1480 Jean du Bouchet chevalier seigneur de Puy Greffier de St Gemme, de Puy-Ogier, de Saint Cy de la Chassée de Villiers - Charlemagne auquel elle apporta la terre de la Frogerie après la mort de Geoffroy Bouer son père. Jean du Bouchet était fils de François du Bouchet et d'Isabeau du Puy du Fou, sœur de François I^e du Puy du Fou.

1) Hugues de Beaumont, chevalier, seigneur du Bois-Charnier était en procès en 1399 contre Jean de Vivonne, veuf de Marie de Beaumont. Mort sans postérité avant 1419, il eut pour héritier son neveu Jean de la Haye, seigneur de Passavant (Beauchet-Tilleau.)

2) Courtaux. Histoire généalogique de la maison de l'Esperonière Paris 1889 D'Hosier cite encore Guillaume Bouer, vicomte de Villeneuve, seigneur d'Auxy et de Coquerel-lande, époux de Marie de l'Hospital, dont la fille Macée épousait en 1518 Robert Bigot qui devint maire de Bourges en 1540.

3) François Bouer et Guillaume Bouer tinrent garnison à Niort en 1489

Dom Fontenay t. 86 folio 272 Jacques et Louis du Puy du Fou fils de Anne Bouer furent chevaliers de Malte.

En 1488 Jean du Bouchet servit pour son père à l'arrière-ban du Poitou (1) et il fut désigné avec 200 autres nobles du Poitou pour tenir garnison "durant l'esmyngement pereil" à Clisson, à la frontière de Bretagne (2). Il suivit ensuite Louis XII en Italie, et revint dans ses terres avec un poignet de moins, il mourut vers 1526.

Jeanne Bouer, sa veuve vivait encore en 1540, où elle habitait "son hostel du lieu de la Frogerie, sis en St Hilaire des Echaubrognes tenu par hommage lige et simple de Maulévrier." De son mariage avec Jean du Bouchet elle avait eu plusieurs enfants dont la liste - donnée par Beauchet-Fillean - nous paraît incertaine. Cet auteur cite leurs 3 fils : Charles, Joachim et Tanneguy du Bouchet. Ils furent plutôt les petits-fils de Jeanne Bouer.

En 1540 Joachim du Bouchet faisait au Roi déclaration des terres de Villiers-Charlemagne. Son fils, Joachim servit dans l'Armée protestante du roi de Navarre quand il dut capituler à l'approche du Comte de Sorens qui venait l'assiéger dans Châtillon-sur-Seine en 1588.

Tanneguy, seigneur du Puy-Greffier, baron d'Étampes et de Saint Cyr fut un chef protestant influent : il joua un rôle important dans la Conspiration d'Amboise et fut tué à la bataille de Moncontour 1569.

Il était-il point fils de Jean du Bouchet ce René du Bouchet qui le 10 Décembre 1531 avec le titre d'écuier, seigneur de Puy-Greffier, Puy Ogier, La Frogerie et la Chassée, rendait aveu par l'intermédiaire de son cousin Germain Charles du Bouchet à Gilles de Liniers (3) seigneur d'Airvault, pour sa terre du Puy Ogier.

Toujours est-il que vers 1535 Charles du Bouchet possédait les mêmes seigneuries, marié 3 fois il eut 7 enfants. Il épousa d'abord vers 1528 Jeanne du Bellay fille de René du Bellay, chevalier et de Marguerite de Laval, veuve de Tristan de Chastillon chevalier. De ce mariage il eut Françoise qui épousa Artus de Cossé Brissac 1512-1582 maréchal de France seigneur de Gonnord, dont 3 filles parmi lesquelles Jeanne de Cossé épouse en 1572 Gilbert Gouffier comte de Roannez et de Maulévrier. De sa troisième femme, Madeleine de Fougères, il eut le fameux Lancelot ou seigneur de Sainte Gemme, un des plus farouches capitaines protestants des guerres de religion : après avoir commandé à Metz sous les ordres de son beau-frère Artus de Cossé il fut gouverneur huguenot de Poitiers

1) Les du Bouchet portaient : "semé d'hermines et des croisants de queules."

2) Les règles de ces deux bans ont été publiées en 1876 par la Société des Antiquaires de l'Ouest. Le ban de 1488 semble avoir été rassemblé pour la campagne de Bretagne où l'armée du Roi Charles VIII commandée par Louis de Trémouille, remporta la victoire de St Aubin du Cormier sur le duc de Bretagne

3) Dans ses noms isolés Beauchet-Fillean cite un Jean du Bouchet seigneur du Puy Greffier, époux de Françoise de la Chassée dont une fille Marie épousa Guyard de Liniers dont elle était veuve en

17

chous ne pouvons dire encore quel était le seigneur de la Frogerie pendant les guerres de religion. Il semble bien que c'est par héritage des du Bouchet que les Gouffier, seigneurs de Maulévrier furent aussi barons de la Frogerie au début du XVII^e siècle. Ils le devinrent peut-être dès 1572 par le mariage de Gilbert Gouffier avec la petite fille de Jean du Bouchet et de Jeanne Bouet.

Pendant deux siècles la Frogerie restera aux Gouffier, puis aux Colbert, comtes de Maulévrier, sauf pendant la Révolution, où achetée comme bien nationalisé elle sera revendue au Comte de Colbert par le général Beaufort.

Parmi les vassaux de la Frogerie, on connaît Pierre de Cornerblanc seigneur de la Coudraye - Noyers à St Pierre des Echaubroques qui avoue le 8 Août 1646 être redevable au Seigneur de la Frogerie de 4 seizièmes de grasse avoine pour la Perrinière à St Pierre des Echaubroques au terme de Notre Dame Angervine et mesure de Maulévrier (1)

Au siècle suivant abbé Colbert de la Frogerie fut longtemps en procès au sujet de redevances sur le village de la Plaine, avec les seigneurs de la Coudraye - Noyers, qui étaient alors des bourgeois d'Angers, François Généault (+ 1741) et sa sœur Lucrèce (+ 1755). Quant de mourir François Généault d'accord avec Pierre Rochard écuyer sieur de la Landebergère avait poursuivi un autre procès contre le propriétaire de la Gauthesche. Nous en ignorons l'objet, mais nous savons les avantages retirés par le fisc qui préleva les épices de 100 livres plus 60 autres livres pour prix du parchemin (10 feuilles de vélin in 4°, couvertes de l'écriture la plus fine et la plus serrée.) M'est-ce pas aux gens de loi que les procès furent en tout temps le plus profitables?

En 1718 le procès durait encore au sujet de la Rente des Gauthesches, laquelle consistait en 7 septiers de seigle, le charroi d'une Tonne de vin, pris à Fontenay de Maulévrier et rendable à la grande métairie de Boissière, plus 2 moutons de 2 ans avec leur laine, 2 oies et 2 chapons. M^r Alexandre Cousson de la Richardière, Sénéchal de Mauléon leur donna gain de cause et réclama en même temps aux propriétaires de la Gauthesche 2 septiers de blé, 5 sols, une geline et une troussée de faille de Rente féodale qu'ils devaient payer aux sires de Mauléon (2).

au XVIII^e siècle la Frogerie n'était habitée que par les deux ou trois fermiers qui cultivaient les terres du voisinage. D'après la tradition confirmée par sa toiture moderne le château fut incendié pendant la Révolution ainsi que la ferme de la Braderie où les poutres portent les traces du feu. On rapporte aussi que plusieurs personnes tuées par les Bleus à la Braderie, furent inhumées dans le jardin de la ferme, et que parmi les victimes se trouvaient les membres de la famille Grégoire de Toullemont. Il est probable que ces incendies furent causés par les colonnes infernales à la fin de Janvier 1794. C'est à cette époque aussi que fut détruit le moulin à vent de la Braderie qui pouvait servir de signal aux Vendéens sur son haut plateau d'où il était visible du Puy St Bonnet et de la Verrie

1) Le 14 Juillet 1688 Louis Gabriel de Rorthays épouse Anna Robert de la Frogerie (Beaudet-Filleau.)

2) Abbé Grégoire Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Cholet 1909 p. 38

③ La Chapelle de la Frogerie

au XVII^e siècle la chapelle de la Frogerie était desservie par un chafelain à demeure Nicolas Ayrault, prêtre 1666-1669, J. Froger 1692.

En 1679 on y célébrait des mariages. La terre de la Frogerie était alors chargée de 12 boisseaux de seigle envers le curé de Maulévrier et de 24 boisseaux envers la chapelle du château de Maulévrier (1).

En 1728 la chapelle de la Frogerie était desservie par Messire Brosseau qui était responsable en même temps de la chapelle vicariale de Toutlemonde auprès de laquelle il habitait. Les Archives de la Rochelle nous ont conservé ce document écrit de sa main:

"1728 - Déclaration que donne à M.M. de l'Assemblée Générale du clergé de France qui sera tenue en 1730 et à M.M. du bureau du diocèse de la Rochelle, Pierre Brosseau, prêtre demeurant à Toutlemonde, paroisse de Saint Hilaire des Écharbognes, son annexe, de la chapelle de Notre Dame de Pitié de la Frogerie (2) laquelle a pour

patron et collateur M. de Maulévrier, des biens et revenus de la dite chapelle pour satisfaire à la déclaration de l'Assemblée générale du clergé de France du 2 décembre 1726

Ces biens et revenus consistent en une petite métairie, située en la paroisse de Bazières appelée la Vaugarnie, relevant de la Seigneurie de Bazières, consistant, en terre labourable, jatys, aires, aiseaux, pré, maison à toits couverts à tuiles, plus les dixmes, ~~les dixmes~~

vulgairement appelées les dîmes de la Frogerie, grosses, ménues et vertes dîmes le tout affranchi par chaque année savoir : la métairie de la Vaugarnie : 60 livres par an, plus la nourriture d'un cheval et un charroi de vin en Anjou, par acte du 4 avril 1727

à Jean Triest et Françoise Charié, son épouse, rapporté devant Bernard Paillou notaire royal, payable à la Saint Georges... La nourriture d'un cheval et le charroi de vin en Anjou estimé 20 livres, plus les dîmes de la Frogerie desquelles je joins par moi-même, ont été affranchies à la somme de 18 livres par an comme il appert par acte passé le 29 Décembre 1691, rapporté par Bouchet, notaire de la Comté de Maulévrier, ci-joint.

"J'en ai point d'autres titres de revenus de la Frogerie, ce qui fait que j'ai été longtemps à faire la présente déclaration. Le total du revenu de la Frogerie est par an de 98 livres, sur laquelle somme de la Frogerie doit être déduit :

1^e au prêtre qui sert la dite chapelle à raison de 2 messes par chaque semaine 80 livres par an.

2^e pour les décimes : 8 livres 6 sous 3 deniers

3^e il est dû à la seigneurie de Bazières 12 boisseaux de blé seigle, mesure de Cholet évalués à 11 livres la charge de grosses dîmes à raison de 16 boisseaux par charge fait 7 livres 14 sous 8 deniers" Brosseau prêtre"

1) Archives de Metz C 106 f° 318; E 782, E 1431, E 2055, G 2815

2) Elle était dédiée à St Nicolas d'après le Pouillé général concernant les bénéfices de l'archevêché de Bordeaux Paris 9. Alliot 1648 in 4°

(4) La Frogerie et la famille Peltier 1846

C'est le 22 mars 1846 devant M^e Chesnel notaire à Cholet que M^e Sauveur Peltier acheta du marquis de Colbert la terre et le château de la Frogerie. L'ensemble de la terre, d'une superficie de 250 hectares, comprenait les fermes de la Frogerie, du Bordage-Frogerie de la Rufferie, de la Braderie et l'étang de la Haye-Dresé.

La nouvelle propriétaire de la Frogerie, veuve depuis sept ans habitait Paris avec son fils unique Victor, alors âgé de 22 ans. M^e Sauveur Peltier, armateur, fils d'armateur avait acquis une fortune importante (1).

M^e Peltier, Olympie Tharreau de la ~~Passe~~ Brosse était née à Cholet en 1800 d'Amable Tharreau et de Victoire Réveillère. M^e Tharreau qui s'appelait Tharreau - La Brosse, pour se distinguer de ses nombreux frères appartenait à une honorable famille du May d'où était sorti Guy Tharreau, curé de Maulévrier de 1756 à 1790. Parmi ses frères, François-Charles (1751-1829) fut maire de Cholet et député au Corps Législatif en 1808. Le plus célèbre, Jean-Victor (1767-1812), général de division des armées de la République et de l'Empire, fut tué à la bataille de la Moskova.

M^e Sauveur Peltier était la petite fille de M^e Réveillère, née Victoire Baudouzeau, fusillée au Champ des Martyrs le 1^{er} Février 1794.

Elle habitait peu la Frogerie qui depuis très longtemps était occupée par des fermiers. Mais elle fit planter à l'est du château ~~la~~ un bois de 3 hectares et demi. En 1852 elle fit rétablir auprès du château la vieille croix de granite que l'enfant M. Pingon eure de Toullemont et qui fut transportée 20 ans plus tard à son emplacement actuel dans la forêt. M^e Sauveur Peltier mourut à Angers le 23 Janvier 1871.

Son fils Victor né à Nantes en 1825 épousa Adeline Châtel et fut magistrat à Angers. Devenu propriétaire de la Frogerie il y fit des travaux importants. Dès 1873 il commençait à faire construire la Frogerie, la Brosse et la Gagnerie pour remplacer les trois fermes qui étaient dans la cour du château et qu'il fit démolir.

En 1876 après la construction des servitudes il fit planter les ormeaux du mail et créa l'avenue bordée de cèdres du Liban et de chênes d'Amérique. En 1879 il comblait les anciennes douves qui étaient sous les murs du château et en fit creuser de nouvelles plus loin. En 1885 il commençait à l'intérieur du château d'importantes restaurations et projetait un agrandissement quand il mourut à Angers le 6 Mai 1887.

Il laissait deux filles : Marie et Marthe. Marie épousa le baron Lemot, et fut la mère du baron Maurice Lemot et de M^e Georges Bordeaux-Montreux.

1) Il avait trois frères : Félix, marié à M^e de Sèze, dont M^m Bineau et Ernest Richard Emmanuel, aïeul de Patrick Peltier, général de division, grand'croix de la légion d'honneur, mort en 1936 ; Lucien né en 1802, grand-père de la Comtesse de Souancé.

Marthe Peltier, née à Angers en 1866 épousa en 1890 Alfred Panon Desbassayns vicomte de Richemont (1857-1911) (1) Celui-ci peintre de grand talent, fut longtemps membre du jury du salon de la Société des artistes français. Parmi ses nombreux tableaux, citons les suivants qui furent exposés au Salon :

- “Le vieux vagabond” 1882 (Musée de Cholet.)
- “Enrôlements volontaires en 1870” 1880 (Musée de Tunis.)
- “Légende de Sainte Marie de Brabant” 1886 (Musée d'Angers.)
- “Sainte Cécile” 1888 (Musée d'Orléans)
- “Le Rêve” salon de 1890 1^{ère} médaille, acquis par l'Etat (Musée du Luxembourg)
- “Sacrifice” 1892 (Musée de Pau)
- “Les moines servis par les Anges” 1894 acquis par l'Etat (Musée d'Amiens.)
- “Autour du berceau” 1897 (Musée de Cholet.)
- “Te Deum” 1899 (Château du Puy-Mesnil.)
- “La charité de saint Yves” salon de 1900 médaille d'or Exposition Universelle de 1900 (Musée de Saint Louis - U.S.A.)
- “Des crêpes” 1901 (Musée de Lille)
- “Procession en Bretagne” 1908 (Musée de Nantes.)
- “Sœur Rosalie à Paris en 1832” 1909 acquis par la Ville de Paris.
- “L'encens” 1901 “Maries Stella” 1906 et “Prisonniers Arabes” 1907 (coll. de la Frogerie)

Le vicomte de Richemont mourut à Paris le 25 Janvier 1911, laissant deux enfants : Jean (1891-1928) et Madeleine-Agnès née en 1897. Suivant de près son gendre, Mme Victor Peltier mourut à son tour à Paris, le 6 Février 1911.

La vicomtesse de Richemont entreprit alors quelques transformations à l'intérieur du château de la Frogerie. Et son fils en 1919 commençait à reconstruire l'ancien vignoble de la Frogerie qui en 1840 n'avait pas moins de 12 hectares. Mais il mourut au château de la Frogerie le 16 juillet 1928.

En 1929 Madeleine de Richemont épousait le comte François du Cheyron du Pavillon, né en 1896 et appartenant à une ancienne famille du Périgord (2). De ce mariage sont nés : Agnès en 1931, Geneviève en 1933 et Jean François en 1935. Le comte du Pavillon a complété la plantation du vignoble de la Frogerie qui comprend aujourd'hui 10 hectares et y a fait construire un chai en 1935.

- 1) Armes : “d'or, à la fasce d'azur, chargée de 2 jaiiles en queue d'argent, allant de dextre à senestre, surmontée d'une dextre de carnation apannée.”
- 2) Armes : “d'azur à trois rocs d'échiquier d'or.”
Devise : “Cœlum non solum ; le ciel et non la terre !”

chap. IV La paroisse de Toutlemonde aux XVII^e et XVIII^e siècles

I Situation administrative

Perdu au centre des vastes forêts qui l'isolaient, au Nord et à l'Est des bourgs de Buaillé, de Vezins, de Chanteloup et d'Iffernay, le pays de Toutlemonde dit Port dans la page qu'il lui consacre "formait jusqu'à la Révolution et depuis une date inconnue, tout au moins dès le XV^e siècle, une fillette ou succursale, avec simple chapelle, desservie par un vicaire, dans l'immense paroisse de Saint Hilaire des Echaubrognes, dont la séparaient la paroisse très restreinte et la ville de Maulévrier."

Après ce que nous avons dit des origines monastiques de la paroisse de Saint Hilaire et des seigneurs féodaux, nous n'avons encore rien à ajouter à l'histoire de Toutlemonde avant le XVII^e siècle sauf ce qui concerne la seigneurie de la Crilloire.

La ancienne chapelle vicaire avec portail ogival orné d'un tore sans clocher, subsiste toujours au haut du bourg (1)

Si l'on ne distingue plus sous le badigeon les fresques des murs intérieurs, on aperçoit encore les sculptures grossières des tirants des charpentes représentant des étoiles et des têtes des XV^e et XVI^e siècles avec quelques inscriptions.

Mrs Spal avait remarqué dans les fresques "un chevalier montant un animal fantastique à queue fourchue, le tout rappelant les peintures aujourd'hui badigeonnées de l'ancienne église de Notre Dame de Chemillé"

Les deux croix de Malte sculptées sur les consoles en granite de la façade fait penser que le fondateur de cette chapelle fut peut-être un chevalier de Malte. Or au XVI^e siècle plusieurs personnages de la région furent reçus chevaliers de Malte.

D'abord Jacques et Louis du Puy-du-Fou, nés vers 1500 de François et de Anne Bouer puis en 1547 René et Claude de Liniers de la famille des seigneurs de la Frogerie et en 1580 et 1581 François et Charles Gouffier, frères de Gilbert Gouffier seigneur de Maulévrier.

1) Cette chapelle appelée aussi "la vieille église" mesurant environ 15 m x 7 m est propriété du conseil paroissial, elle sert aujourd'hui de salle paroissiale et de salle de jeunes. Elle a été restaurée en 1965.

Après avoir fait d'abord partie avec les Echaubrognes du diocèse de Poitiers, Toutlemonde dépendait au début du XVII^e siècle, du diocèse de Maillezais, créé le 13 Août 1317 par le pape Jean XXII et comprenant en plus de l'archidiacre d'Ardin les doyennés de Bressuire, Fontenay-le-Comte, St Laurent sur Sèvre et Viliers, soit 249 paroisses. Les Echaubrognes appartenient au doyenné de Viliers, afférant à la cure de Saint Hilaire du Bois. Mais au milieu du XVII^e siècle à 1802 les Echaubrognes seront du diocèse de La Rochelle, érigé le 4 Mai 1648 par le Pape Innocent X et comprenant tout l'Ancien diocèse de Maillezais avec en plus le pays d'Amis et de l'Ile de Ré.

Sous l'Ancien Régime Toutlemonde était donc rattaché au point de vue ecclésiastique à la Province du Poitou (1) mais il dépendait de l'Anjou au point de vue civil, judiciaire et fiscal.

Cinq divisions judiciaires ou sénéchaussées se partageaient l'Anjou : Angers, Baugé, Beaufort, La Flèche et Château-Gontier. Les Echaubrognes dépendaient du Frédiel et de la Sénéchaussée d'Angers. Au point de vue fiscal, l'Anjou qui avec le Maine et la Touraine relevait de la Généralité ou intendance de Tours, comprenait six élections : Angers, Baugé, La Flèche, Château-Gontier, Saumur et Montreuil-Bellay. Saint Hilaire des Echaubrognes était parmi les 57 paroisses de l'élection de Montreuil.

Saint Hilaire dépendait aussi du grenier à sel de Cholet - établi à l'origine dans la rue des Vieux greniers - Elle était à ce point de vue beaucoup moins privilégiée que la paroisse voisine de Saint Pierre des Echaubrognes, dont le bourg n'était séparé du sien que par le petit ruisseau de Selbœuf, à sec une partie de l'année. Le ruisseau séparait aussi deux provinces. Or, suivant la province, écrit l'abbé Grégoire, usages, coutumes et redevances, tout était différent. Ainsi la paroisse de St Pierre faisant partie du Poitou était comme telle exempte de l'impôt sur le sel, et n'en payait la livre que deux liards tandis que la paroisse de St Hilaire, sa voisine, étant de l'Anjou payait cette même livre de sel jusqu'à 13 et 14 sous. Aussi la maison qui était bâtie à cette époque, comme maintenant à cheval sur le ruisseau et où se tenait le dépôt, paraît-il, était journallement le siège de la contrebande la plus effrénée, malgré la poursuite à outrance que faisait la maréchausée contre les fraudeurs ; les gabelous n'étaient pas toujours là pour saisir les délinquants la main dans le sac.

(1) Victor Grégoire : Les Echaubrognes Nantes Lafolye 1900.

L'abbé Grégoire (1827-1895) né aux Echaubrognes, ordonné prêtre à Poitiers en 1851 fut plus de 20 ans directeur de l'école secondaire ecclésiastique de Bressuire.

La Gabelle était le plus cruel des impôts. Le sel qui au bord de la mer valait 10 livres le muids de 268 litres était payé en Anjou 2000 livres. Chaque contribuable était contraint d'en acheter une quantité déterminée, qui suivant les paroisses pouvait être de 4 à 12 livres par personne chaque année. Et il ne devait acheter ce sel qu'aux greniers royaux, tels que ceux qui étaient à Cholet dans la rue des Vieux Greniers. La fraude sur la vente du sel était si sévèrement réprimée que les archers des gabelles tuaient les faut-sauviers aussi impunément qu'ils tuaient les loups et les renards.

- La carte Primitive de Toutlemonde

A quelque point de vue qu'on considère Saint Hilaire et Toutlemonde, la paroisse-mère et sa fillette, leur territoire respectif était bien délimité (1)

De forme oblongue et très irrégulière, la paroisse de Saint Hilaire, possédant une longue pointe au Nord entre les paroisses de Magières et d'Yzernay, avait l'inconvénient d'avoir son chef-lieu et son église à l'extrême Sud. La métairie la plus éloignée, le Palnay, en était séparée par onze kilomètres de mauvais chemins. De plus la paroisse de Saint Hilaire enclavait presque entièrement celle de Maulevrier qui elle-même (2) avait deux enclaves, l'une entre les paroisses de St Hilaire, de St Pierre des Echaubrognes, de Magières, de la Tessoualle et du Petit-Cholet, et une autre ne comprenant que la métairie du Pied du Four.

Au début du XVII^e siècle, quatre voies principales traversaient le territoire de Toutlemonde. Elles sont signalées par divers documents et marquées sur les cartes anciennes. D'abord le grand chemin de Châtillon à Trémentines passait par les Echaubrognes - Maulevrier, le bourg de Toutlemonde, les Gauthêches, la forêt du Breil - Lambert en ligne droite la Couisière et Trémentines. Il desservait la paroisse de St Hilaire des Echaubrognes du Sud au Nord, de l'église au Palnay. En 1630 on en désignait une portion sous le nom de chemin de Montour à Maulevrier (3) un autre chemin, de Cholet à Vezins passait au Nord des Loges, filait en ligne droite par les prairies qui sont au Nord de Coq Berlande, jusqu'à la maison Bourgeoise et Vezins.

Un troisième chemin carrossable reliait le château de la Frogerie et le village de Toutlemonde ; il coupait l'ancien chemin de Magières au Bois St Louis au carrefour qui a laissé son nom à une pièce de terre près de la Croix Grimalt. Plus droit que la route actuelle, après avoir franchi le Trézon, il passait au pied de l'ancien moulin à vent avant de déboucher à l'Espérance sur le chemin de Cholet à Vezins.

1) Elle s'appuie sur un document de la période révolutionnaire (archives de M et L. L 443) Un croquis établi en 1807 (Archives des 2 Sèvres. M.) un calque du cadastre tiré en 1814 (archives de Met L. Pcadastre) et par le rôle des tailles pour 1773

2) Il semble bien que la paroisse de Maulevrier soit d'origine féodale et plus récente et que son territoire fut pris sur celui de St Hilaire 3) Archives de Met L. E 995

Enfin le vieux chemin, tendant de Moulévrier au May en 1609 peut être ancienne Voie Romaine de Nantes à Poitiers par la Séguinière, passait à l'angle Sud-Ouest du territoire de Toutlemonde entre Grand Pin et la Durbellière, puis longeait la Préverie et la Ménardière. Sauf ce dernier chemin tous les anciens chemins de Toutlemonde sont portés sur la Carte de Cassini établie à la fin du XVIII^e siècle.

Le territoire proprement dit de Toutlemonde ne comprenait ni la Crilloire qui formait une paroisse minuscule, ni les fermes suivantes appartenant à Yzernay : le Pont Ayrault, la Chalourière, les Chimbaudières, la Rogerie, l'Aubinerie, la Cotinière, le Bois Bouillé, la Benestière et l'Etang. Mais il avait les Ménardières, la Frogerie le Bordage - Frogerie et la Branderie qui n'appartenaient plus à la commune actuelle. On comprend le motif qui avait porté les habitants des fermes éloignées de leur église de Saint Hilaire et de toutes les églises des environs à construire la chapelle vicariale à laquelle le seigneur de Montour devait des redevances en 1540 et qui fut vraiment le refuge de tous les fidèles du voisinage, la chapelle de tout le monde. Et sans doute ne faut-il pas chercher d'autre origine au nom bizarre de cette paroisse.

Propriétés et Propriétaires de Toutlemonde au XVII^e siècle

On connaît encore assez peu l'histoire de la propriété du sol de Toutlemonde au XVII^e siècle. La famille seigneuriale la plus puissante du pays, les Gouffier puis les Colbert possédaient le château et les terres de la Frogerie. Mais par l'étendue des fermes c'est le seigneur de la Crilloire qui était le principal propriétaire de notre sol. A la fin du XVII^e siècle la dame de la Crilloire, veuve du marquis Charles de la Porte de Vesins, possédait avec le château et les deux closseries de la Crilloire la terre de Montours, relevant de la seigneurie de Moulévrier, cinq métairies faisant alors partie de la paroisse d'Yzernay à savoir :

l'Aubinerie, la Benestière, la Chalourière, la Chimbaudière et la Rogerie et quatre autres de la paroisse de Saint Hilaire des Echaubrognes, dans la succursale de Toutlemonde à savoir : la Coussac, les Fosses, les Loges et le Périnet.

A l'aide des archives plusieurs nous sont un peu plus connues

La Chimbaudière paraît en 1480. Le curé d'Yzernay y levait 40 boisseaux de seigle pour toutes dîmes, en payant à la prière de la Fougereuse 40 livres par an en vertu d'une transaction après un long procès dont le curé paie tous les frais (1)

Les Fosses en St Hilaire des Echaubrognes étaient en 1378 une "Seignierie" de Jean de Piédonault - en 1520 ce bordage avec ses appartennances était à Pierre Chenet seigneur de la Bernardière et relevait à hommage simple de Parigné, seigneurie du Voide - en 1630 à Simon de la Porte, châtelain de la Crilloire puis à ses successeurs (2)

1) Archives de M et L. E 934, G 2825

2) Archives de M et L. E 929, 995, 3593

Grand Champ en est sieur en 1667 Etienne Gasteau, président du grenier à sel de Cholet

La Ménardière En 1642 le sieur en est Simon Cheminée, écuyer, époux de Marguerite de Romagny

La Préverie En 1616 est à Henri de Hillerin, écuyer, sieur de Saint Martin, prévôt provincial d'Anjou et relevé à foi et hommage simple de Maulévrier (1)

Grand Pin: cette ferme ainsi que celle du Petit Pin qui est aujourd'hui disparue se trouve sur la rive gauche du Trézou, en face de Grand Champ. On y a découvert en 1890, sur le bord du ruisseau, à flanc de coteau, un tronçon de souterrain long de 100 mètres qui indiquerait une habitation ancienne

La Durbellière: En est sieur en 1696 Nicolas Avril, vice-maire d'Angers.

Les Gautrèches: En 1540 la métairie de la Petite Gautrèche était à Artus Thévenin, écuyer, sieur de la Roche-Brisart, par sa femme Marguerite Du Vau. En 1653 le bordage des Gautrèches appartenait à Claude Charrier pour lequel sa femme fonda un service le jour des Rameaux dans l'église de Marjolles, et lègue 35 sols de rente sur deux boisselées de jardin de ce bordage (2)

La chapelle de Notre Dame de l'Arceau

A 500 mètres de la chapelle vicariale, après avoir descendu le bourg et franchi le Trézou, on rencontre non loin de la route de Maulévrier, la petite Chapelle de l'Arceau, mesurant au-dehors 2^m10 x 1^m90. Au-dessous d'une croix en granite on lit le nom du fondateur et la date de l'érection : "J. Lefage 1626" et au-dessus de la porte les restes d'une inscription "I H S - M A In te Domine speravi"

On sait que Jean Lefage appartenait à une famille notable de Cholet, alliée aux Lebreton et aux de Trolle, riches industriels et anciens gardes du Corps. Ils tentèrent l'exportation des toiles de Cholet aux Indes et armèrent plusieurs navires au port de Paimboeuf. Il est possible que J. Lefage ait rebâti une ancienne chapelle du même nom. Car un Pouillé datant de 1626 donne déjà cette indication "Beatae Mariae fundata per Ricard in ecclesia de Maulévrier."

Les premiers desservants de la chapelle de Toutlemonde depuis 1641

On ne connaît pas les fondateurs de la chapelle de Toutlemonde ni ses premiers chapelains

On ignore même les noms des curés de St Hilaire des Echaubrognes jusqu'au XVIII^e siècle

sauf Guillaume Tiffanelli 1342 et André Légeais 1573 (3). Le premier chapelain connu de Toutlemonde est Jacques Davion, qui demeurait au village de Toutlemonde en 1641.

1) Archives de M.-et-L. G 106 f° 146

2) Archives du Lavoir

3) Le 1^e registre de Saint Hilaire des Echaubrognes est de 1750

Il avait dû cesser ses fonctions parce qu'il était aveugle. Retiré à Mazières en 1653 il y vivait encore fort âgé en 1663.

Parait ensuite en 1667 François Marchand, qui le 15 juillet 1677 baptise Jean Bonami dans la chapelle de la Crilloire. En 1671 le sieur de Sainte Catherine était prêtre habilité à Toutlemonde. Les Chapelains suivants furent Noël Lefebvre 1681 et David 1690, y. Pouard. Au milieu ~~du cimetière~~ est encore la pierre tombale de ce dernier sculptée d'un calice et d'une croix avec cette inscription : Ci-gît Vénérable et discret Messire Pouard prêtre † le 17 Mai 1699 Il avait 33 ans. Son successeur Gilbert nous est connu par les registres de la Crilloire 1705 et par les procès-verbaux des visites pastorales de l'évêque de la Rochelle (1) Mgr de Champfleur de la compagnie de Saint Sulpice, un des plus saints évêques de son siècle Il dirigea le diocèse de la Rochelle de 1703 à 1724 et visita les paroisses angevines de son diocèse en 1706, 1707, 1716 et 1723.

Le 8 septembre 1706 il avait passé la journée à Yzernay, paroisse de 1200 communicants où il avait donné la confirmation à un grand nombre d'enfants.

Le 10 septembre Mgr de Champfleur fit une conférence à 20 curés et vicaires dans l'église de Maulevrier. Le 12 Septembre 1706 il visitait la chapelle de la Crilloire un an avant sa mort Mgr de Champfleur revenait pour la dernière fois le 22 Septembre 1723 à Toutlemonde, il fut accueilli par Pierre Brosseau chapelain de la Frogerie.

Pierre Brosseau reçut en Août 1728 la visite de Mgr Brancas évêque de La Rochelle 1725-1729 qui deviendra ensuite archevêque d'Aix.

Pierre Brosseau mourut le 12 Janvier 1731 et fut inhumé dans la chapelle vicariale qui conserve encore sa pierre tombale. Sa sépulture fut présidée par Jean Louis Guynoisseau qui était depuis 1715 curé de St Hilaire des Eaubroges, avec la présence de Urbain Gruget curé de Maulevrier et de Sébastien Toucheran, curé de la Crilloire.

Les calamités de 1707 et 1709

Les anciens registres des Eaubroges ayant disparu il est impossible de savoir dans quelle mesure nos ancêtres furent éprouvés par la terrible épidémie de dysenterie qui pendant l'été 1707 ravagea une grande partie de la France, tout l'Anjou et surtout le Segréen. Ses détails les plus précis et les plus marquants nous sont donnés par Pierre Maussion curé de Challain-la-Potherie (2) et par René Leloreau chapelain de la cathédrale d'Angers (3)

1) Archives de l'évêché de La Rochelle

2) Archives de la maîtrise de Challain

3) Cérémonial de l'église d'Angers, manuscrit qui est aux Archives de M. et L.

"On peut dire, écrit Leboreau, que l'Anjou n'a jamais été plus affligé qu'en l'année 1707. La dysenterie y régna tellement, qu'en moins de six mois, il est mort en Anjou plus de 15 000 personnes... On ne savait où se réfugier... On fuyait les malades qui d'abord qu'ils étaient atteints de cette maladie pestilentielle ne duraient que deux ou trois jours et faisaient d'horribles cris par les murs qu'ils souffraient... On peut dire que tout l'Anjou était en deuil... Il est impossible de raconter la misère à laquelle ces maladies ont réduit l'Anjou... On voyait les bestiaux errer dans les campagnes de tous côtés, sans guide... parce que la mort enlevait des familles entières et les maisons étaient désertes."

Le curé Maussion, qui fut lui-même gravement malade et vit un de ses vicaires mourir du fléau, décrit les horreurs. "Tout le monde se fuyait tant le mal était dangereux. On s'entredisait adieu comme si on ne devait plus se revoir... Presque tous les ménages furent rompus. On enterra des familles entières l'homme et la femme dans la même fosse. La désolation était si grande qu'on se jetait aux pieds des prêtres pour avoir leur bénédiction."

Quelques chiffres, parmi ceux que nous avons recueillis dans nos multiples recherches, nous font connaître l'étendue des ravages causés par le fléau.

Sur 500 habitants La Ferrière d'Anjou en perdit 91 en 1707 l'année la plus funèbre de son histoire.

Il y eut 222 décès à Ste Gemmes d'Andigné, 229 à Noëillet, 247 au bourg d'Iré, 390 à Combrée, 710 à Challain qui perdit le tiers de ses habitants et 506 dans les seuls mois d'Août et Septembre.

Le pays choletais quoique moins atteint, ne fut pas épargné, puis Yallais eut 164 décès, Obélay 209 La Tessoualle 65, Baulonnière 97, Ifzernay 73.

Le curé de Challain au début du XVIII^e siècle écrivait qu'aucun de ses malades "par la grâce de Dieu ne mourut sans sacrement".

L'année 1709 fut aussi une année désastreuse qui causa la famine et bien des misères, suivant le témoignage encore du curé Maussion, du châtelain Leboreau pour l'Anjou et du curé Lemoye pour le Nord du Poitou.

"En 1709 écrit M^r Maussion, il y eut une grande disette de blé, causée par un froid extraordinaire, qui commença le 6 Janvier et dura 17 jours, après lesquels, il fit un dégel qui fut suivi de verglas qui gâta tous les blés. Tous les moyens moururent du froid, les chênes se fendirent et les pommeiers périrent pour la plupart."

De son côté Lemoye curé de Monterre-Silly, près de Loudun a laissé de curieux détails sur cet hiver rigoureux qui désola la France et força le Roi à remettre au peuple neuf millions sur les impôts, malgré la sécheresse du trésor.

"De temps immémorial, dit-il, on a vu un froid si extraordinaire... les ruisseaux furent gelés à porter les chevaux... jusqu'au 23 janvier le froid fut si épouvantable que le vin gela dans les celliers et même dans plusieurs caves de Loudun. Le pain gelait attaché dans la cheminée : il dégelait du côté du feu et gelait de l'autre. Il fallait avoir des fers chauds pour tirer du vin et il gelait au sortir du bussard. On trouvait les oiseaux morts dans les chemins... Le bois des vignes gela entièrement... Les deux tiers des arbres sont morts. Les froments dans les hauts lieux... ont entièrement gelé, parce que la neige avait été poussée par les vents dans les fossés." Il raconte ensuite qu'après un bon dégel d'une semaine le froid reprit jusqu'à la mi-Février et acheva de geler la racine des blés qui avaient résisté au premier froid. Aussi la récolte de froment fut presque nulle.

Le curé de Loron René Rouleau note aussi que le froid de 1709 fit périr tous les seigles et froments, toutes les vignes et tous les arbres fruitiers et en sorte que sans le secours des orges qui on a cueillis abondamment dans les plaines de l'Anjou et du Poitou on serait mort de faim en ce pays. Et il ajoute : "que Dieu nous préserve à l'avenir d'une semblable disette!"

Lhercier nous renseigne davantage sur la famine et les séditions qui s'en suivirent dans l'Anjou. dès le printemps le blé devint rare au point que les habitants des Ponts de l'Élé et d'Angers se soulevèrent et arrêtèrent les bateaux de blé qui devaient sortir de l'Anjou. Une troisième révolte eut lieu le 16 juillet à Montjean.

Beaucoup d'habitants des paroisses voisines s'y assemblèrent "avec des bâtons et des pierres pour empêcher la levée de 500 sacs de blé que le fermier de Montjean appartenant au maréchal de Villeroi y avait mis". Le fermier ayant vendu une partie de ce blé au Présidial et à la Mairie d'Angers, M^e Thomas de la Rousselière conseiller au Présidial et Avril de la Durbellière, au nom de la Mairie d'Angers avaient été députés à Montjean pour lever les grains. Mais il leur fut impossible de faire charger leurs bateaux.

Le sieur de la Rousselière reçut des coups de pierre et M^e Avril fut tué d'un coup de Mousquet dans le château de Montjean. L'affaire fut si grave que le Roi donna l'ordre à ses troupes d'arrêter les séducteurs et d'enlever les blés. En fin de compte il y eut compositions et une partie du blé de Montjean fut laissée pour le peuple angevin dans le château. Toujours est-il que la famine s'était accrue dans l'Anjou, "M^es du clergé et les principaux chefs d'Angers achetèrent au loin des provisions de blé pour leur ville et pour la campagne d'Anjou qui en manquait".

C'est toute la France qui connut la famine en 1709 où les laquais eux-mêmes de Louis XIV mendiaient aux portes du Palais et où le Roi envoya sa vaisselle à la Monnaie pour donner du pain aux malheureux. La continuité des guerres, la mauvaise répartition des impôts, les épidémies meurtrières et l'insuffisance des cultures étaient les causes principales de ces misères du début du XVIII^e siècle qui furent déclenchées par le froid hivernal c'est ce que nous révèlent les Rapports des intendants et les annalistes du temps.

II Situation Religieuse

Le Temporal du Vicariat de Toulmonde

Le temporal du vicaire nous est connu qu'imparfaitement par le rapport de Brosseau châtelain de la Frogerie et par le tableau suivant écrit vers 1728 et donnant le revenu du bénéfice de Saint Hilaire des Echaubrognes :

M^e Louis Guynoisan titulaire

Patron : l'abbé de Saint Gouin de Barnes

Revenu du bénéfice de la cure de Saint Hilaire des Echaubrognes -

Revenu affirme (1) N.

Revenu non affirme, 44 charges de seigle, tant de dîmes que de Rente,

qui fait tout le revenu de la dite cure, à 10 livres la charge = 440 livres

Casuel est de 5 livres

Total = 445 livres

Charges du bénéfice de cette cure :

- Vicaire : 7 charges de blé pour les gages du vicaire à 10 livres de charge = 70 livres

- Obligations : une grande Messe toutes les fêtes de la Sainte Vierge, que le curé est obligé de faire chanter, ce qui lui coûte 16 livres.

- Réparations de la maison presbytérale annexe commune = 20 livres

- Rentes en blé : 10 charges à M^e l'abbé de Mauléon, à 10 l. de charge (2) 100 l.

Total des Charges = 70 l + 16 l + 20 l + 100 l = 206 livres

Total du Revenu = 445 livres

Revenu Net : 236 livres

Vu par nous députés au bureau diocésain de La Rochelle :

Redon, député général Rouleau, député général.

1) Vers 1780 la cure de St Hilaire possédait deux borderies et avait un revenu de 900 livres y compris les dîmes portant sur la treizième gerbe de blé et la treizième poignée de lin.

2) En 1712, la charge de Mauléon-Châtillon est de 18 boisseaux.

En 1712 la charge de Mauléon est de 16 boisseaux.

60
En 1740 Toutlemonde reçoit la visite pastorale de Mgr de Menou.

Le successeur de Mgr de Braneas, Mgr de Menou de Charnisay fut évêque de la Rochelle pendant 38 ans de 1729 à 1767. Il mourut à la Rochelle âgé de 86 ans sans avoir quitté une seule fois son diocèse. Il visita lui aussi les paroisses les plus éloignées de la Rochelle, celles qui au temporel dépendaient de l'Anjou.

Voici l'intéressant compte-rendu du passage de Mgr de Menou à Toutlemonde (1) le 24 septembre 1740.

"La maturité de Toutlemonde, annexe de Saint Hilaire des Echaubrognes. Le sieur François Chalirand, curé de Saint Hilaire, accompagné du sieur François Roucher, desservant l'annexe, nous ont conduit processionnellement à la chapelle et reçu avec les cérémonies ordinaires. Après quoi nous avons fait notre visite dans la chapelle. Il y a un confessional dans la nef, qui est bien en règle. Il y a deux petits autels à côté du chœur, le premier sous l'invocation de la Sainte Vierge et le second sous celle de Saint Sébastien : ils sont l'un et l'autre assez pauvrement ornés mais cependant en règle. Nous sommes ensuite entré dans le chœur : nous y avons trouvé des livres de chant bien tenus. Nous sommes ensuite allé à la sacristie : nous y avons trouvé des ornements de toutes les couleurs, simples mais bons, beaucoup de linge et bon, un calice d'argent avec sa patene, bien dorée en dedans une custode aussi d'argent bien dorée en dedans. Nous sommes ensuite rentré dans le sanctuaire, avons donné la bénédiction du Saint Sacrement et visité le tabernacle : nous y avons trouvé un ciboire d'argent bien doré en dedans. Nous avons ordonné de changer la pierre sacrée qui est sur le grand autel, ne l'ayant pas trouvée en règle.

Sur ce qui nous a été représenté que l'annexe était éloignée de la paroisse de Saint Hilaire d'où elle relève, d'une grande lieue, et que les chemins étaient très mauvais surtout en hiver, vu les inconvenients qui peuvent arriver en transportant les enfants de l'annexe à Saint-Hilaire pour les baptiser (2) et l'indécence de transporter si loin les corps morts, nous avons ordonné, vu le grand nombre de personnes auxquelles le desservant administre les sacrements qui est près de 200 personnes, qu'il y aurait des fonts baptismaux dans l'annexe, qu'il serait acheté incessamment un terrain plus près que faire se pourrait de la chapelle, pour être employé à faire un cimetière où seront enterrés les habitants de l'annexe. Nous avons ordonné également que les bans de mariage des habitants du bourg de Toutlemonde seront publiés à la messe de l'annexe, les fêtes et dimanches, sans que les habitants puissent être dispensés de faire publier à leur paroisse de Saint-Hilaire, ainsi qu'ils le faisaient -ci-devant."

1) Archives de l'évêché de la Rochelle, publiées par M^e l'abbé Migeon dans les Mémoires de la Société des Sciences lettres et Beaux Arts de Cholet 1908. Le 24 septembre au matin l'évêque avait visité Mazières dont le Curé était Pierre Rigalleau et la dame M^e du Latte.

2) Le 2 Juillet 1739 M^e Roucher baptisait Michel Roachard à la crèche.

nous ne savons rien des relations de notre succursale avec les deux derniers évêques de La Rochelle auxquels elle fut encore soumise sous l'Ancien Régime : Mgr de Crussol d'Uges et Mgr. de Coucy.

Le premier qui était vicaire général d'Angers avant de gouverner le diocèse de la Rochelle de 1768 à 1789, vint faire le 9 Juin 1781 une ordination au May qui appartenait à son diocèse.

Quant à Mgr de Coucy il fut obligé pendant la Révolution de s'exiler en Espagne mais il surveillait de loin sur son diocèse par l'intermédiaire des prêtres à qui il avait délégué ses pouvoirs. Plus tard il refusera de reconnaître le Concordat et sera un des chefs de la Petite Eglise qui aura longtemps quelques adeptes à Toutlemonde. Il se soumit enfin et fut nommé archevêque de Reims où il mourut en 1824.

Sous l'autorité de ces évêques se dérouèrent auprès des habitants de Toutlemonde les prêtres suivants dont on ne connaît guère les noms.

D'abord les curés François Chabirand 1740-1770 ; René Rigaleau 1773, François Violleur 1780-1790, F. Tricouère 1791.

F. Chabirand après avoir gouverné 30 ans la paroisse de St Hilaire y mourut âgé de 85 ans son successeur Rigaleau fit reconstruire la cure de St Hilaire qui subsiste encore et qui appartient à la famille Mangeard. François Violleur mourut aussi à St Hilaire et sa tombe a servi à faire le laveur de Guillot comme celle de Chabirand recouverte le fond de la Renaudière.

Les derniers vicaires de Saint Hilaire spécialement chargés de desservir Toutlemonde après F. Poucher qui y était encore en 1758 furent : Jean César Puibusque 1761-1766, J. Poirier 1771, Brion 1773, Bodin 1776, J. M. Grolleau 1780, J. M. Benestreau 1781, Guérin 1784, Dillon 1785 Testard 1786, Charles Marc Kurnam 1787, Guitton 1787-1788 F. Tricouère 1789, Ménard 1790-1791. Jean B. Brion réparaîtra en 1786 comme parrain à la Crilloire avec le titre de curé de Cirieres. Bodin était l'un des 10 fils du procureur fiscal du Comté de Maulévrier. Bachelier en théologie et docteur en droit, il ne s'éloigna guère de son pays natal. Un de ses frères succéda à son père. Mais le plus célèbre, Victor, né à Maulévrier en 1750 fut avocat et Recteur de l'Université d'Angers : arrêté comme Royaliste, il fut guillotiné à Angers le 30 Octobre 1793. En Mars 1795 le vicaire Ménard, desservant Toutlemonde, prêta serment à la constitution civile du clergé, à l'exemple de F. Tricouère, curé de St Hilaire, et de Louis Roy, curé de St Pierre des Echaubrognes. Le vicaire de Louis Roy : Robin, le refusa et seul désormais il eut la confiance des fidèles.

Pour la période qui précède la Révolution on possède un document fort intéressant qui nous fait connaître le nom des villages et métairies de Toutlemonde et de leurs habitants en 1773. Nous le donnons en entier. (1)

Paroisse de Saint Hilaire des Echaubrognes annexe de Toutlemonde (Montreuil Bellay)

Rôle des Tailles 1773

Second Brevet Capitation

La Braderie

Louis Girard : laboureur 83^l 10^s 05^d 47^l 6^s 4^d 49^l 0^s 11^d

La Frogerie

Basile Brégeon lab 45^l 12^s 42^l 16^s 9^d 44^l 8^s

Jacques Nicolas - 69^l 5^s 39^l 4^s 10^d 40^l 13^s 7^d

Jacques Bregeon - 124^l 70^l 5^s 4^d 72^l 17^s

Pierre Nicolas tisseur 20^l 10^s 11^l 12^s 4^d 12^l 0^s 10^d

René Boisdon - 19^l 7^s 10^l 19^s 4^d 11^l 7^s 3^d

La Préverie

Mathurin Frémondière lab 105^l 12^s 59^l 16^s 9^d 62^l 0^s 6^d

La Durbelière

Pierre et Cyprien Hay lab 87^l 49^l 6^s 51^l 2^s 3^d

Le Petit Pin

Pierre Plaud, meunier 12^l 6^l 16^s 7^l 1^s

Le Grand Pin

Jacques Roy et Gabill 66^l 35^l 18^s 37^l 5^s 6^d

Songendre la V^e Roy 15^l 5^s 8^l 12^s 8^l 19^s 1^d

J. Roy et Gabiller pour l'exploitation de Chouetterie

Grand Champ

Pierre Brémont, bordier 15^l 15^s 8^l 18^s 4^d 9^l 4^s 7^d

Joseph Moreau journalier 17^l 9^l 5^s 9^l 4^s 11^d

Martin Gourdon 1^l 6^l 6^s 6^l

Tisseur journalier 12^l 6^l 9^s 7^l

Les héritiers de Pierre Routien 4^l 11^s 4^l 5^s 7^d 4^l 8^s 6^d

Jean Garnier journalier 10^l 5^l 8^s 5^l 10^d

La Viallière

La Veuve Gourdon 15^l 8^l 6^s 8^l 9^d

Jean Buffard pour l'avoir de Rambillon 72^l 15^s 41^l 4^s 4^d 42^l 14^s 4^d

Fotel, bordier - 35^l 10^s 20^l 2^s 4^d 20^l 16^s 11^d

Second Brevet Capitation

La Besnaudière

Jean Payneau bordier 25^l 5 sols

Charles Crottreau 2^l 10^s 2^l 19^s 6^d

Jacques Frémondière 5^l 5^s 3^l 1^s 8^d

René Sauvestre bordier 13^l 7^l 4^s 4^d 7^l 12^s 9^d

Jean Marot bordier 12^l 6^l 16^s 7^l 1^s

Louis Michelet laboureur 65^l 36^l 16^s 8^d 38^l 3^s 9^d

Pierre Michelet pour toutes les exploitations 30^l 5^s 17^l 2^s 10^d 17^l 15^s 4^d

Jacques Frémondière 13^l 13^s 7^l 14^s 8^d 8^l 0^s 1^d

et Pierre Boisdon

Pierre Bremault bordier 25^l 14^l 3^s 4^d 14^l 13^s 9^d

Second Brevet Capitation

Les ecclésiastiques

M^e René Rigodeau curé de la paroisse de St Hilaire des Echaubrognes

M^e Briom vicaire

Les nobles

M^e le M^{me} de Maulévrier seigneur de la dite paroisse.

Les Archives de la Mairie des Echaubrognes donnent les indications suivantes au 2 Floréal an XI soit "environs" le 2 Mai 1802

St Hilaire : 578 habitants

Toutlemonde : 100 habitants

Les Petites Gauthières 95 habitants

La Ménardière 80 habitants

Soit en Total : 853 habitants

80^e élection de Montreuil-Bellay qui avait dressé ce rôle comprenait dans ses 57 paroisses : Maulévrier, Saint Hilaire des Echaubrognes, Saint Pierre des Echaubrognes en Marche. Beaucoup de paroisses étant éloignées du chef-lieu de l'élection, le gouvernement pour remédier aux inconvénients, établit vers 1760 deux nouveaux subdélégués, l'un à Maulévrier, l'autre à Cholet. Les élections disparaissent en 1790 lors de la création des départements, des districts et des cantons. Dans son rapport sur les élections de l'Anjou en 1783 Harrow, receveur général des finances, remarque que toutes les paroisses de l'élection de Montreuil →

La BoissonnièreFrançois Hay laboureur 34^e 12 solsLa Grande GauthièreJoseph Blouin et 126^f

René Merlet laboureur

La Petite Gauthière

Vve Leroux

Payneau bordier 5^eDelahaye bordier 1^e 10^s

La Mossel (veuve)

Augereau

Le Bordage Fontaine etLe Bordage Maison-Neuve

Jacques Charbonnier

Chouteau

Jacques Bremond et

Son fils - bordiers

Le Palmy

François Guérin, bordier

et pour les terres de Jean

Caillard

Crottéreau

François Albert lab.

Vivion pour les herbes

Cog Pérlande

René Hay lab.

Le Bordage Devize

Gaudy, bordier

Montour

Pierre Plaud, meunier

Les Fosses

Joseph Sauvêtre, labou

Les Loges

Louis Gourdon, labou

Second Brevet Capitation

19^e 12^s 1^d20^e 6^s 3^d71^e 8^s74^e 0^s 6^d2^e 16^s 6^d2^e 18^s 9^d17^s17^s 7^d2^e 11^s 6^d2^e 12^s4^e 5^s4^e 8^s 1^d2^e 10^s2^e 11^s5^e 13^s 4^d5^e 17^s 6^d4^e 8^s4^e 10^s 11^d21^e 5^s22^e 0^s 5^d9^s 5^d9^s 11^d24^e 18^s 8^d25^e 17^s10^e 9^s 8^d10^e 17^s 2^d44^e 10^s25^e 4^s 4^d26^e 2^s 8^d30^e 0^s 8^d31^e 2^s 9^d40^e22^e 13^s 4^d23^e 10^sTout le mondeV^e Mathurin Courcous

maréchal et Jean Grimaud

Pierre Frétellière

V^e Loizeau et Geinche-

beau son gendre

Huméau, journalier

Veuve Pauleau

Rochais, journalier

Veuve Jacques Bossard

Jean Nicolas Cabaretier

René Charneau

Jacques Ayrault bordier

Veuve Jahan

Veuve Constant, tissier

Michel Chafin, journalier

Pierre Guinchon tissier

Joseph Blouin tissier

Veuve Pellerin et

son gendre Sébastien

Sébastien Cousin

Pierre Charneau tissier

Vve Blouin

Guillaume Bonfond

Lounieau tissier

10^sLa Coussaye

Veuve François Bre-

tault (lab.) + enfants

Le Bordage Perrinet

Michel Romillon (bordier)

Second Brevet Capitation

1^e 2^s 8^d10^s 2^d11^s 4^d1^e 3^s 6^d10^s 4^d11^s 9^d8^s 6^d8^s 2^d8^s 9^d5^s 10^d3^s 4^d3^s 6^d6^s 3^d6^s 6^d14^s 8^d14^s 6^d14^s 8^d5^s 10^d11^s 4^d11^s 9^d14^s 2^d14^s 8^d14^s 6^d8^s 6^d8^s 9^d5^s 10^d50^e 8^s 8^d52^e 5^s 9^d36^e 10^s20^e 13^s 8^d21^e 8^s 8^d

étaient des diocèses de Poitiers et de la Rochelle : "Pour le recouvrement des impôts, dit-il, on y emploie 5 garnisseries, payés 20 sols par jour et 2 sols pour le gîte : les collecteurs ne les nourrissent pas. Les maladies épidémiques n'ont pas fait beaucoup de ravages dans cette élection. Mais le blé y est à un taux trop fort. Le pain blanc vaut 2 sols 8 deniers ; le pain bis : 2 sols et le pain noir 1 sol 8 deniers" (1)

Chap. II La Crilloire avant la Révolution

I Le château et les Seigneurs

on disait autrefois "Toutlemonde et la Crilloire" pour marquer l'autonomie de ces deux petites paroisses et aussi l'union de ces deux seigneurs qui ne forment aujourd'hui qu'une personnalité civile. Avant le XVII^e siècle la Crilloire n'était pas paroisse, mais jouissait du même sort de dépendance que la "fillette" de Toutlemonde. C'est ce que prouve un acte passé en 1552 par M^r Harangot, notaire à Angers. "Claude ~~Sauvage~~, écuyer, sieur de la Crillonière et de Soulanger" y est dit "demeurant au lieu de la Crillonière, paroisse de St Hilaire des Echaubrognes".

1- Les Savary Seigneurs de la Crilloire aux XV^e siècle (1)

Le premier seigneur connu de la Crilloire est Renaud ou René Savary qui me vivait déjà plus en 1415. Après lui, dès 1431 la terre est à Hardi Savary, époux de Guillemette de Daillon, veuve de Guillaume des Perquen le Jeune qui lui apporta divers biens situés dans les paroisses de Cholet, de la Tessoualle, du May d'Izernay, des Perquen et des Echaubrognes. Hardi Savary fut un des exécuteurs testamentaires de Pierre de Daillon et vivait encore en 1465.

Après lui la Crilloire fut à son fils François (2) le 13 Février 1463 François Savary, écuyer, seigneur de la Crilloire et du Foreau à Gennes, rend hommage à Gilles de Maille seigneur de Brégé et de Mailly et dénombre les terres de la Crilloire et du Foreau qui forment un fief vassal de la seigneurie de Milly (3). En 1490 Savary de Maille épousait au château de la Crilloire Marguerite du Hamel.

René Savary est seigneur de la Crilloire en 1505 (4). Interdit de l'administration de ses biens, il voit la Crilloire mise en vente en 1514 et René de Possé porter une enchère.

La terre toutefois reste dans sa famille ainsi que la Crilloire de Soulanger. Le 13 décembre 1514 "Jour de Sainte Luce" par contrat passé en la chapelle de la Crilloire, René Savary marie Anne sa fille aînée et principale héritière, avec Philippe Laurens, écuyer, seigneur de la Salmonnière, chambellan de la Reine Anne de Bretagne. René Savary mourut avant le mariage de son autre fille Luce qui le 29 Septembre 1524 épousa Claude Béreault.

- 1) Archives de M et L. E 3935. Les Savary portaient : "D'argent à la croix de queue, à la bordure de fourrure, chargée de 9 besoms d'argent."
- 2) "Pour son frère, seigneur de la Crilloire homme d'armes, lance fournie" se présente Regnault Savary à la montre de la noblesse d'Anjou, passée à Chemillé, le 18 Décembre 1470 (Revue de l'Orfèvre 1879 p. 254).
- 3) Ledru. "La maison de Maille" T. I 126 et T. II, 222
- 4) En 1496 il est aussi sieur de la Crilloire de Soulanger, et de celle de Saint Lyr en Bourg qui en 1506 était à Catherine de Montmorency

2 - Les Laurens, seigneurs de la Crilloire au XVI^e siècle

La famille Laurens ou du Laurent, était originaire d'Angers (1) Philippe Laurens eut pour successeur son fils à vie Claude Laurens époux de M. de l'Esperonnière qui soutint peu de temps après son mariage un long procès contre les Cosse-Brissac qui prétendaient toujours avoir la propriété de la Crilloire. Le procès fut terminé en 1547 au profit de Philippe Laurens qui mourut vers cette époque.

de 1^{er} Mars 1550 Claude Laurens, écuyer, seigneur de la Crilloire, et son frère Gilles obtinrent une sentence de la Sénéchaussee d'Angers qui, entendant les lettres du Roi les constitua sous bénéfice d'inventaire héritiers de leur père et mère. Ils avaient une sœur Catherine qui épousa François d'Aubigné.

Gilles Laurens continua la branche des Laurens du Gœau qui subsista encore au début du XVIII^e siècle. A l'arrière-ban de 1567 il figurait avec son frère Claude, qui était qualifié chevalier de l'Ordre du Roi et seigneur de la Crilloire et de Soulangé.

Histoire dramatique de Pierre Laurens de la Crilloire mort en 1588

Le 14 Avril 1508 un premier Gilles Laurens fut tué en duel par Denis de Richan, qui perdit du même coup et fut inhumé avec lui dans l'église de Saint Véran de Gennes (2). Deux Pierre Laurent de la Crilloire moururent aussi de mort violente. Le premier était fils de Claude Laurent. Il eut une vie courte et agitée et une fin lamentable qui défraya la chronique judiciaire du temps.

Elle est le sujet de l'un des Arrêts célèbres rendus pour la province d'Anjou, qu'a recueillis et publiés en 1725 Claude Pocquet de Livonière. Voici ce qu'il raconte (3).

1) Les Laurens portaient : " Moi parti d'argent et de sable, au lion rampant de même de l'un en l'autre."

Archives de Maine et Loire E 3022

2) En 1666 Urbain du Laurent, écuyer, seigneur du Gœau comme aîné de sa maison justifiait la possession du titre de noblesse commençant en 1524 en la possession de son bâtonnier. Outre Hilaire, César, Charlotte, Bonne et Madeleine, ses frères et sœurs, il ne connaît personne de son nom et armes. En 1670 où il perdait sa femme, Marie de la Grée il était chevalier. Né en 1633 de Jean Baptiste du Laurent et de Bonne Boiron, il fut inhumé en 1699 dans le chœur de Saint Véran, comme Seigneur fondateur de cette église.

3) Reproduit dans l'Anjou Historique Sept 1912 (4). Port dans son Dictionnaire de Maine et Loire article Crilloire, donne la même version avec des variantes. Charles Thénardie a remanié agréablement cette histoire dans la Revue de l'Anjou Sept. 1859 p. 339 sous ce titre : tome V "Le Seigneur de la Crilloire."

67

du Château-fort de Vézins habitait alors Louise de Maillé de Lathan qui y entretenait une garnison à cause des guerres civiles. Depuis le 28 Décembre 1585 elle était veuve de Jacques Le Porte de la Porte, baron de Vézins qu'elle avait épousé en 1578, et de qui elle avait deux jeunes enfants, Jean et Marguerite.

"Or Pierre Laurent, seigneur de la Crilloire, dont la terre était voisine de celle de Vézins forma le dessein d'épouser Louise de Maillé. Et comme il souffrira qu'elle n'y consentirait pas, il résolut de se rendre maître de sa personne par voies de fait. Il fit entrer peu à peu sous divers prétextes plusieurs personnes affidées dans le château de Vézins. Il y vint ensuite lui-même le 17 Avril 1587 sous couleur de visite. S'y trouvant le plus fort, il se saisit des clefs du château tua ou chassa tous ceux qui voulaient s'opposer à son entreprise, entra le pistolet au poing dans la chambre de Louise Maillé et lui dit :

"Madame il faut m'épouser sur le champ ou mourir."

Sur le refus qu'elle en fit, il lui donna jusqu'au lendemain pour y penser. Ce jour arrivé et la Dame persistant dans son refus, il la fit traîner dans la chapelle du château qui joint l'église de la paroisse et força le curé à les marier, ^{emményant Mme de Vézins} puis la ^{à la Crilloire} il la fit échapper.

Le Sieur de la Crilloire se tint ensuite enfermé dans le château de Vézins. Ses parents et amis de Louise de Maillé s'assemblèrent pour en faire le siège. Cependant cette dame lui remontra que pendant qu'il la tiendrait prisonnière, leur mariage serait toujours nul, d'ailleurs il serait bientôt forcé de la renvoyer en liberté. Elle le pria de faire de lui-même et de bonne grâce ce qu'il ne pourrait bientôt s'empêcher de faire par force, lui promettant de ratifier son mariage lorsqu'elle serait libre et de le valider par ce nouveau consentement. Le Sieur de la Crilloire se laissa toucher par cette prière et cette espérance et mit Louise de Maillé en liberté ^{onze} jours après qu'il s'était saisi du château de Vézins. Cette Dame se retira d'abord chez le Seigneur Leroux de la Roche-des-Oubliers, à Coron et ensuite à Angers où elle fit sa plainte de la violence exercée sur elle par le Sieur de la Crilloire.

Celui-ci ne se trouvant pas en sûreté à Vézins, où il était menacé d'être assiégié se mit au service du Roi de Navarre et s'en alla à Fontenay. Mais il eut le malheur de ^{tomber} quelque temps après dans une embuscade, où il fut arrêté. Le Présidial d'Angers lui fit son procès en dernier ressort et il eut la tête tranchée, le 7 Mai 1588 ^{(1) et (2)}.

- 1) Après son aventure avec Pierre Laurent de la Crilloire, Louise de Maillé se maria en secondes noces avec Louis Le Gay vicomte de la Fautrière en 1591, et mourut quelques mois plus tard. Comme elle ses deux enfants furent en rivalité d'intérêts avec les 3 enfants que son premier mari avait eus de Claude de la Motte et dont il avait cherché à se défaire.

L'aîné de ces derniers, René de la Porte (1560-1616) célèbre par ses aventures eut beaucoup de peine à faire reconnaître son origine et son droit à la Baronne de Vézins avant d'épouser Anne de Maillé de la Tourlandry le 18 Juin 1589.

- 2) Consultez aussi Charles Thénardie le Seigneur de la Crilloire en 1588

Dix huit ans plus tard, un de ses fils "dit de la Cristouère" Pierre Laurent, mourait le 20 Juin 1606, assassiné ou tué dans un duel. Confessé par le curé dans un chemin près du Foreau, il fut enterré le lendemain à Saint Véterin de Gennes.

Son frère Michel Daniel Laurent qui avait servi parmi les huguenots avait été l'objet des faveurs d'Henri IV. C'est à cause de lui que le Roi : Henri IV aurait exempté la paroisse de la Crilloire de toute taille, vingtième et gabelle.

Daniel Laurent eut une fille Madeleine qui épousa Simon le Porte de la Porte de Vezins et éteignit par son mariage le conflit subsistant entre les deux familles. Le plus surprenant est que ce Daniel Laurent, écuyer, seigneur de la Crilloire et de Soulanger, époux de Diane Huncult, avait une autre fille qui fut religieuse sous le nom de Renée de la Mère de Dieu, elle fut parmi les premières Carmélites du monastère fondé en 1626 au Logis - Barrault, à Angers par Marie Moiron comtesse de Caravas, veuve de Claude Gouffier de Boisy, sœur de Charles Moiron, évêque d'Angers. Entrée au Carmel avec 800 livres de dot, Renée de la Mère de Dieu fit ses vœux le 2 Mai 1629 et mourut le 25 Octobre 1676.

Les chroniques du Carmel nous font connaître le dénuement que subirent les religieuses dans la maison du Puy - Gaillard (1) où elles se fixèrent en 1639 :

"Il fallait traverser une grande cour pour aller au cheur le jour et la nuit, quelque temps qu'il fit. Elles étaient sans cellule : leurs paillasses étaient dans le grenier, où elles couchaient exposées à tous les vents, n'ayant seulement que des draps pour se séparer les unes des autres. La pauvreté était telle que la sœur Renée de la Mère de Dieu, tante du marquis de la Porte, étant première portière, se levait le matin une heure avant les autres pour cueillir les herbes au jardin, afin de les faire vendre dans le but d'avoir de quoi acheter ce dont on ne pouvait se passer."

Ainsi elles vivaient fort pauvrement, et cependant elles étaient fort contentes et extrêmement gaies, ne pensant point que l'on dût être autrement qu'elles étaient."

3 - Les de la Porte de Vezins seigneurs de la Crilloire au XVII^e siècle.

La Crilloire d'après G. Port, était encore dans la famille Laurent en 1626. Mais quelques années plus tard elle appartenait à celle de la Porte de Vezins par suite du mariage de Madeleine Laurent.

Après avoir raconté la fin tragique du grand-père de Madeleine Laurent, Claude-Gabriel Pocquet de Livoonié (1684 - 1762) (2) écrit ceci :

1) Rue Lyonnaise à Angers où est encore le Carmel

2) Dans ses Illustres d'Anjou, manuscrit de la Bibliothèque d'Angers Collect. 1150

59

"Je crois devoir ajouter que Jacques de la Porte, dont Louise de Moaillé était veuve, avait un frère cadet nommé Claude, à qui Marthe de la Porte de Vezins, sa mère, fit une donation considérable, à la charge de porter le nom et les armes de la Porte. De ce Claude de la Porte de Vezins qui épousa Madeleine Laurent, petite-fille de Pierre Laurent de la Crilloire dont nous venons de parler. M^e le comte de la Porte (1) le dernier de cette branche, était fils de ce Simon de la Porte et de Madeleine Laurent héritière de la Crilloire."

La famille de la Porte possédait le château-fort et la seigneurie de Vezins depuis le XII^e siècle. On peut la suivre jusqu'à Jean de la Porte, 1224, dont le descendant Jean baron de Vezins et sieur de Pardie et de la Gaillie fut le père de Marthe de la Porte qui, le 15 juin 1535, épousa Jean de la Porte (2).

Après son mariage ce dernier ajouta le nom de la Porte au sien et fit rebâtir et remparer le château de Vezins qui était en ruines et qu'il laissa à Jacques son fils ainé. Ce baron Jacques de Vezins, marié en 1556 à Claude de la Noue en eut les trois enfants suivants : René (1560-1616) Isabeau et Judith. Par aversion pour sa femme il voulut se défaire de ses enfants. Les domestiques qui avaient reçu l'ordre de faire disparaître le petit René né en 1560, firent un enterrement simulé d'une bûche en la place de l'enfant et "prirent du curé des Rosiers un certificat de sa mort, qu'ils offertèrent au père, à Vezins, avec les habits de son fils."

René de la Porte fut élevé en secret par un paysan des environs de Fougères et vers l'âge de 13 ans, après toutes sortes de péripéties il fut conduit à Genève où il apprit le métier de cordonnier (3). Amirault raconte que suivant la tradition René fut reconnu par hasard à Genève par son oncle M^e de la Noue.

Celui-ci fit instruire René jusqu'à la mort de son père : le 28 décembre 1585. René de la Porte eut ensuite des différends d'intérêt avec ses sœurs Isabeau et Judith ainsi qu'avec Louise de Moaillet la seconde femme de son père et les enfants de celle-ci Jean et Marguerite de la Porte. Après la mort de leur mère, survenue en 1591 les deux sœurs continuèrent contre René un procès qui fut long, pénible et coûteux.

Le 5 Août 1600 seulement un arrêt du Parlement déclarait les biens délaissés par Jacques de la Porte, baron de Vezins, appartenir pour sa part à René de la Porte, fils ainé et principal héritier. Le procès avait coûté plus de 100.000 livres (4).

- 1) Ormand François de la Porte mort sans enfant, le 7 Mai 1711, à la Thibaudière de Guigné-Béné.
- 2) La famille de la Porte portait : "De gueules à un croissant montant et hermines reserché d'or". La famille le Poer portait "D'or au poer passant de sable".
- 3) En souvenir de son premier métier il en avait fait faire les instruments en argent qu'il montrait à ses amis.
- 4) Claude Pocquet de Lironnière : "Arrêts célèbres rendus par la province d'Anjou" 1725

Mais avant cette date la vérité avait percé. Le public reconnaissait si bien la noble origine de René de la Porte que dès le 18 Juin 1589, il épousait Anne de Maillé de la Toulandry. René de la Porte fut pour la révocation de la loi de Vizins, mais non habiter le château de Vizins qui resta place de sûreté pour les huguenots, jusqu'en 1622. Le baron de Vizins habitait le château qu'il avait fait bâti à la Toulandry et où il mourut en 1616. Après 1622, sa veuve, puis son fils ainé, François de la Porte, habiterent le château de Vizins.

Pendant ce ~~château~~ temps-là le château de la Crilloire appartenait à la branche cadette de la Porte de Vizins en la personne de Simon de la Porte, chevalier, seigneur de Gorges près de Clisson. De celui-ci nous savons seulement qu'il eut deux fils de Madeleine Laurent (1) Henri et François et qu'il était mort avant le mariage de son fils Henri.

Le 15 Septembre 1647 le marquis Henri de la Porte de Vizins épousait dans la chapelle du château de Brissac, Anne-Ursule de Cossé-Brissac (1622-1687) qui le faisait entrer dans l'une des plus nobles familles de l'Anjou. Anne de Cossé, petite-fille de Charles II de Cossé 1^{er} duc de Brissac et maréchal de France était la seconde des 9 enfants de François de Cossé (1588-1651) 2nd duc de Brissac, lieutenant-général, et de Guyonne de Ruellan. L'aînée de ses sœurs : Marie (1621-1710) était la femme du célèbre maréchal de France, et l'aîné de ses frères Louis fut le beau-père du duc de Villeroi lui aussi maréchal de France. Marie était la femme de Charles de la Porte, duc de la Meilleraye (1602-1664.) Sa sœur Elisabeth fut la mère du duc de Biron, maréchal de France. La plus jeune de ses sœurs était religieuse et deux de ses frères avaient reçu les ordres.

Bien que son mari n'eût que 8000 livres de rentes, Anne-Ursule de Cossé garda toute sa fierté "A Angers plusieurs dames de qualité ayant des fauteuils au bal, elle s'assit sur le dos du sien pour être plus haut que les autres, et le lendemain elle se fit apporter un tapis et un carreau comme aurait pu faire la reine."

Saint-Simon dans ses Mémoires attribue à Henri de la Porte un acte courageux qui chronologiquement se rapporterait plutôt à son père. Le marquis de la Porte reçut du cardinal de Richelieu l'offre de l'ordre et bien d'autres avantages, s'il voulait reconnaître le maréchal de la Meilleraye, Charles de la Porte, oncle du cardinal, pour être de sa maison dont il avait pris les armes. "Mais le marquis de la Porte-Vizins n'y voulut jamais consentir. Il dit qu'il aimait mieux vieillir dans la retraite de sa province où il était que de faire sa fortune par un mensonge."

1) Il en avait en aussi deux filles : Anne qui épousait vers 1640 Louis Le Petit de Verne marquis de Chauveray et Marie épouse en 1653 de Yves de Quelen (Esrière d'Angers) Madeleine Laurent vivait encore le 13 sept. 1662, où elle était, à Trémont, marraine de Armand de Savigné avec Armand Gouffier, comte de Caravas comme parrain.

Le piquant de la situation est que Henri de la Porte-Vezins et Charles de la Porte-Moëil
berçay furent ensuite beaux-frères.

Toujours est-il que le marquis Henri de la Porte devenait, le 9 Février 1662 Seigneur
de Daillon aux Céqueux de Maulévrier. Cette terre saisie sur Charles de Cossé lui fut
vendue par décret. Il jouta peu de Daillon où sa veuve remariée devait mourir en
1687 c'est vers 1663 qu'il mourut et laissa un fils âgé de 3 ans; Charles de la
Porte destiné à servir le Roi avec talent et à ~~parvenir~~ parvenir à de hauts grades dans
la Marine.

Le Marquis Charles de la Porte seigneur de la Crilloire (1648-1693)

Charles de la Porte habitait la Crilloire ~~les~~ 25 Août 1669 où il était aux Céqueux de
Maulévrier parrain de Charles Verdon. Entré dans la marine en 1664, volontaire en 1672,
il était capitaine de vaisseau en 1673 à 25 ans. Trois ans plus tard il commandait ~~l'Ajollon~~
l'Alphonse. Il fut l'un des plus actifs compagnons d'armes de l'illustre marin Abraham
Duquesne celui-ci le 30 Juin 1676 l'envoyait des îles d'Hyères demander à la Cour des
"ordres définitifs". Le 2 Novembre suivant Charles de la Porte est devant Scaletta, en
Sicile, où son canon "fait un très grand ravage" selon une lettre du chef d'escadre
marquis de Preuilly à Vivonne. Il commandait alors le Vermontois (1).

Inspecteur de la marine du Levant en 1685, le marquis de la Porte-Vezins finit sa
carrière comme chef d'escadre des armées navales depuis 1689. Montant le Tennant, de
48 canons, il faisait partie en 1693 de l'expédition commandée par le vice-Amiral d'Estrées
qui opéra dans le royaume de Naples puis en Catalogne. Le marquis de la Porte débarqua
1400 hommes, des vaisseaux qui appuyaient 2000 hommes des galères, pour secourir l'attaque
du maréchal de Toscilles contre Rosas. Il suffit de 9 jours pour contraindre la ville à
capituler en Mai 1693 (2). Charles de la Porte mourait le 9 Octobre suivant de la
petite vérole à Toulon, à l'âge de 45 ans.

Bien qu'il ait peu résidé à la Crilloire à cause de son service de marin, il en fut
le seigneur le plus remarquable. Il fut aussi seigneur de Daillon en 1687. Il jouissait
d'un tel crédit auprès de Louis XIV qu'il en obtint dit C. Port l'exemption de tout
impôt pour la paroisse de la Crilloire. Mais d'autres font remonter l'Octroi de cette
faveur à Henri IV. Du marquis Charles de la Porte-Vezins le duc de Saint-Simon dit:

"Qu'il était en grande réputation et fort honnête homme."

Il parle surtout de sa demi-sœur, M^e de Chausseraie à laquelle il consacre plu-
sieurs pages intéressantes.

1) Correspondance du Maréchal de Vivonne relative à l'expédition de Messine publiée par J. Corday
pour la Société de l'histoire de France, Paris 1914 t. I p. 220 et t. II p. 41, 113

2) Ch. de la Roncière Histoire de la marine française

Vers 1664, après 10 ans de veuvage, Anne de Cossé - Brissac s'était remariée avec un parent de son premier mari, avec Henri le Petit de Vézins, marquis de Chausseraye, dont la mère était Anne de la Tante - Vézins. Malcontents de cette alliance, le duc de Brissac et les soeurs d'Anne de Cossé ne voulaient plus voir celle-ci, ni son mari, ni leur enfant Marie Thérèse de Chausseraye. Cette dernière pourtant, baptisée par Bossuet, avait eu pour marraine la Reine elle-même et le dauphin pour parrain.

Destinée à un brillant avenir à la Cour, elle avait d'abord été tenue dans l'obscurité, au château de la Crilloire, ou à la Chausseraye près de Bressuire, par le dédain de sa famille maternelle. "Mais écrit Saint Simon, le marquis de la Porte - Vézins, son frère de mère, qui en devait être plus choqué qu'aucun de la parenté, en fit pitié, et parvint à leur faire voir cette étrange cousine. Sa figure et son esprit les gagnèrent bientôt. Jamais créature si adroite, si insinuante, si flatteuse, sans fâcheur, si fine, ni si fausse et qui en moins de temps reconnut ses gens et par où il les fallait prendre" (1)

Son cousin le maréchal de Villeroi, grâce à la duchesse de Ventadour, la fit devenir femme d'honneur de Mme la Dauphine dont elle resta toujours l'amie. Saint Simon dit qu'elle fit ce qu'elle voulut des ministres et s'enrichit par eux au point de gagner des millions que du reste elle finit par perdre au jeu. Le Roi la traitait bien, lui faisait des confidences et lui donna plus d'une fois des sommes très importantes. Quoiqu'il eût à s'en plaindre le duc de Saint-Simon avoue "qu'elle était d'excellente compagnie, et savait mille choses de l'histoire de chaque jour de ses amis considérables". On l'appelait la Sibylle du Bois de Boulogne à cause de la maison qu'elle habitait au château de Madrid.

Enfin Mme de Chausseraye dont les débuts avaient été "sans pain" donna tout ce qu'elle avait aux pauvres, au grand regret de ses héritiers. Et après avoir passé une bonne partie de sa vie dans la galanterie, elle consacra ses dernières années à la dévotion. Elle mourut en 1733 à 69 ans ayant survécu 46 ans à sa mère et 40 ans à son frère. (2)

Après le marquis Charles de la Porte - Vézins mort, sans enfant, en 1693, sa veuve fut Dame de la Crilloire. La marquise de la Porte, née Madeleine Louise Gargan (3) était la fille d'un commissaire provincial des guerres que protégeait Louvois, et sa mère, une des plus grandes joueuses de Paris, recevait beaucoup de monde tous les jours. C'est le 1^e Mai 1686 qu'elle avait épousé Charles de la Porte marquis de Vézins, chef d'escadre des armées, mais peu fortuné. Elle lui survécut longtemps. La "pauvre marquise de la Porte" comme dit Dangeau mourut à Paris, le 29 novembre 1719 "Fort regrettée de tous ceux qui la connaissaient."

1)

Mémoires, édition de Boislisle, Hachette t. XVIII p. 380

2)

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest t. XIV p. 275 - 342

3)

Mémoires de Sourches t. I p. 380

De sa vie à la Cour on sait par Saint Simon, qu'elle fit partie du premier bal du 11 décembre 1697 qui suivit le mariage du duc de Bourgogne, et qu'elle devait être Dame d'honneur de la duchesse de Bourgogne. Les ducs de la Porte de la Meilleraye avaient essayé, en vain de se rattacher à la maison plus ancienne de la Porte de Vergy. Et les Annales de la Cour (t. I p. 181) prétendent que ce furent leurs insinuations malveillantes qui empêchèrent la ~~Mme~~ de la Porte d'être nommée en 1697, à la place qui obtint la Miss de Laigle auprès de la duchesse de Bourgogne. La Dame de la Crilloire n'était pas riche, mais elle avait du mérite et passait pour très jolie. La crainte de ses charmes avait même forcé M^e de Croissy à éloigner pour un temps son fils. Elle avait beaucoup d'amis à la Cour.

En 1709, elle affermait pour 1974 livres les 14 métairies de la terre de la Crilloire : la Basse-Cour, la Borderie, et la Gagnerie de la Crilloire, l'Aubinerie, la Baste, la Challoire, la Chimbaudière, la Gestière, la Pommeraye, la Broustie et la Soularderie - (toutes ces 8 dernières : paroisse d'Yzernay). - La Coussaye, les fosses et les Loges f paroisse de St Hilaire des Echaubrogues en sa succursale de Toutlemonde. En plus des redevances de toutes sortes en seigle, avoine, chaffons, poulets, les fermiers devaient payer les dîmes et rentes, fournir une certaine quantité de foin et charroyer à la Crilloire de une à trois busses de vin de Moihoudy près d'Aubigné, où le seigneur de la Crilloire avait un vignoble considérable. Le fermier de la Pommeraye devait garder le bois de la châtellenie.

En 1714 La Dame de la Crilloire (1) représentée par Mathurin Boismond, son fermier général, renouvelait les baux de dix de ces fermes et en outre ceux du Bordage-Perinet en Toutlemonde, de la Rogerie en Yzernay, de la terre et moulins à eau et à vent de Montours et de Lala-Tisseur en St Hilaire des Echaubrogues.

4. Les derniers seigneurs de la Crilloire au XVIII^e siècle

a) Famille Durand de Saint-Eugène et de Romilly

Après la marquise de la Porte, qui ne laissait pas de postérité, la terre de la Crilloire passe à Philibert Allexis Durand de Saint Eugène, chevalier conseiller d'Etat, maître d'hôtel ordinaire du Roi, président de la Chambre des Comptes de Bourgogne. Étant à la Crilloire il y affirme du 31 Août au 9 Septembre 1723 : La Basse-Cour, la Borderie et la Gagnerie de la Crilloire, l'Aubinerie, l'Aubrière, la Baste, la Benestière, la Challoire, la Chimbaudière, la Gestière, la Papinière, la Pommeraye, la Broustie, la Rogerie, la Suérie, la Coussaye, les fosses et les terres et moulins de Montours à charge encore pour les fermiers de brûcher, faner et rentrer le foin de la prairie du château et d'aller chercher le vin de Moihoudy - En 1740, le seigneur de la Crilloire est Jean Baptiste Durand de Romilly.

1) Son oncle Armand-François (1631-1711) connu d'abord sous le nom de Chevalier de la Porte, puis de Comte de la Porte, célèbre par ses mariages, mourut lui aussi sans enfant à Guigné-Boné.

b.). Famille de Marigny

En 1764, 1766 la terre de la Crilloire est à Pierre François de Siry, chevalier, comte de Marigny, président honoraire au Parlement de Paris.

Il était fils de François Thibaut de Siry, chevalier, baron de Louches, qui en 1709 avait épousé Jeanne-Françoise, fille de Philibert-Alexis Durand de St Eugène.

Le 22 Septembre 1766, le comte de Marigny assistait à un mariage à la Crilloire.

c.) - Famille de Lafalun 1776-1821

En 1776, le seigneur de la Crilloire est Paul Pinel de Lafalun, époux de Claire Gabrielle Hurault de Ligny dont le fils Guillaume est, le 30 Octobre, parrain à la Crilloire de Agathe Grimaud. Le 2 Novembre 1781, le châtelain et la châtelaine étaient eux-mêmes parrain et marraine par procuration de Gabrielle Boudreau.

Ils habitaient leur château de la Crilloire, avec des parents en 1786, où le 27 Mai, au baptême de Pauline Gabrielle Bretonneau, était parrain Jean Bapt. Gabriel des Vergers, chevalier de Maupertuis et marraine demoiselle Pauline Hurault de Gondrecourt. Le 13 Juillet au baptême de Anne Claire Gaudy, fille de Jacques Gaudy et de Anne Normandin, le parrain fut messire Jean B. Brion, curé de Cirières et la marraine, la Dame de la Crilloire entourée de son mari, de son fils Paul et du chevalier de Maupertuis. Le 6 Février 1790 représenté par Guittot, notaire à Maulévrier, M^e de La Palum fut parrain à la Crilloire de Jeanne Chabasseau. Les parents qui vivaient auprès d'eux acceptaient volontiers eux-mêmes ces parrainages qui prouvent les bonnes relations d'autrefois entre les seigneurs et leurs tenanciers.

C'est ainsi qu'au baptême de Gabrielle Mesny le 24 Juin 1777 était parrain Gabriel Cornette, écuyer, seigneur de Saint-Même et marraine Dame Marie Devareux, veuve de Victor Croquet Durival et que le 4 Juin 1788 au Baptême des jumeaux Augustin et Louise Cousin, enfants de Sébastien Cousin, étaient parrains : M^e Augustin Després, chevalier, capitaine au régiment de Guadeloupe et H^t et Pb Seigneur Louis Joseph Gravier, vicomte de Vergennes, colonel attaché au régiment Bassigny

M. Paul Lafalun pendant la Révolution

Le seigneur de la Crilloire eut des difficultés avec les révolutionnaires du pays. Mais il ne tarda pas à leur faire son confidant. Voici ce qu'écrivaient à son sujet, le 26 Novembre 1789, deux correspondants de la Commission intermédiaire d'Angers pour le district de Cholet :

"Les fonctions publiques que nous avons été appelées à remplir auprès de vous vous imposent le pénible et rigoureux devoir de révéler une omission dont il était presque impossible de vous apercevoir... Le métier de délateur aurait néanmoins de quoi blesser votre délicatesse, si nous ne savions de bonne part que la personne la plus intéressée dans la chose est un millionnaire Américain épris de bonnes volontés et qui pense

très patriotiquement pour ne pas sentir, que dans un moment où chacun se nous sans exemption aux plus grands sacrifices pour tâcher de combler l'abîme entrouvert sous nos pas, il aurait à rougir de ne pas imiter un si saint et si généreux exemple.

Nous voulons parler de M^e de Lafalum dans sa qualité de Seigneur de la Crilloire. Cette petite paroisse de 12 à 13 feux tout au plus consiste dans le château, la cure, une métairie, un moulin et quelques bordures. Aussi n'a-t-elle ni municipalité, ni syndic et ne peut guère en avoir... Elle jouit du rare et singulier privilège de ne payer ni taille, ni vingtième, ni gabelle, c'est à dire aucune espèce d'imposition. C'est un monument de la munificence d'Henri IV en faveur d'un de la Porte son ami (1)..."

Sigé : Bourasseau de la Renolière, Cesbron - La Roche.

De son côté la municipalité de Maulevrier écrivait à la date du 7 Mai 1790 :

"Nous avons écrit à M^e de Lafalum pour l'engager à payer les 600 livres qu'il a déjà promis."

On ignore la date de la mort de M^e de Lafalum et de son fils Paul. Son autre fils Guillaume-Robert qui fut propriétaire de la Crilloire après son père, résidait surtout à la Guadeloupe. Au début de la Révolution, il avait vécu jeune à Paris où il fréquentait l'atelier de Bouilly "Le charmant peintre des boudoirs, dont il achetait les compositions galantes."

Guillaume-Robert de Lafalum, après la Révolution ne pouvait plus habiter le château de la Crilloire qui avait été brûlé. Après avoir été maire d'Yzernay en 1814, il était retourné à la Guadeloupe où il mourut le 21 Août 1821. Sa fille Robertine épousa à Toulon en 1850 M^e Félix Denécheau et perdit le procès relatif à la propriété de la Crilloire qui resta définitivement à la famille Formon (2)

L'Ancien château de la Crilloire.

Les restes du château-fort de la Crilloire font partie de la ferme actuelle de la Basse-Crilloire. "L'édifice entouré de vastes douves encore existantes dit G. Port, formait un quadrilatère irrégulier, les plus grands côtés vers l'Est et Sud, avec cour intérieure flanquée de quatre énormes tours rondes. Il courrait vers l'Est par une porte unique à pont-levis" (3)

Le château fut ravagé pendant la guerre de Vendée. Un combat y eut lieu le 17 Avril 1793. Le capitaine Villemet qui avait pénétré avec 12 cavaliers dans la cour y fut entouré par une troupe de vendéens commandés par Tonnelet garde-chasse de la Frogerie. Deux de ses soldats furent tués et neuf blessés. Blessé lui-même Villemet réussit à s'échapper puis à revenir avec des fantassins qui s'emparèrent du château déjà abandonné par les paysans (4). C'est en fin Janvier 1794 que le château de la Crilloire fut incendié par la colonne infernale qui ravagea Toulon. De ce vieux château qui fut peu à peu démolit il ne reste plus que la base des tours recouvertes de pierre.

1) Archives de M et L. C 198

grand-père de M^e Etienne Formon

2) La famille Formon habite le château bâti vers 1847 à 500 m de l'ancien, sur une hauteur par le

3) Dictionnaire de M et L. t.I p. 790

4) Savary. Guerres des vendéens t.I

II Les curés de la Crilloire et leurs contemporains

La paroisse de la Crilloire ne comprenait qu'une quinzaine de feux, y compris le château, les maisons du Sénéchal et du régisseur, la ferme de la Crilloire, deux closseries et la cure. La Cure de la Crilloire subsiste encore sous le nom de la Cure à 500 mètres du château actuel. L'église fort petite, ancienne chapelle du seigneur était entourée d'un modeste cimetière. Il n'en reste rien que deux pierres tombales dont celle de Renée Barbot, morte en février 1690, forme la margelle d'un puits, et l'autre celle de Toussaint Lemoignon receveur général de la Crilloire, mort en 1740 est un seuil de ferme.

Du point de vue fiscal la paroisse de la Crilloire relevait de l'Anjou et de l'élection de Montreuil-Bellay. Du reste elle ne paya ni taille ni vingtièmes jusqu'à la Révolution. Du point de vue religieux elle relevait du Poitou et du diocèse de La Rochelle. Rectifiant C. Port, Spal dit qu'elle faisait partie du doyenné de Vihiers comme ses voisines d'Yzernay de Maulévrier et de Saint-Hilaire-des-Echaubrognes et non de celui de Bressuire.

Les curés de la Crilloire nous sont connus surtout par les registres de l'Etat-Civil de la Crilloire conservés aux Archives de Maine et Loire et qui vont de 1668 à 1790. Les originaux ont disparu : ces registres sont les doubles rendus obligatoires par l'ordonnance royale de 1667 et déposés au greffe de la Justice. De 1660 à 1790 six curés seulement se sont succédés à la Crilloire⁽¹⁾.

1- René Chastain : 1660-1691.

Messire René Chastain, maître es-arts, fut d'abord curé de Bazières de 1637 à 1660 ainsi que le rappelle la pierre de granite encastrée dans le mur de l'ancienne sacristie de Mouillé, paroisse qui était une fillette de Bazières : René Chastain P.G. 1659. Le 5 Mai 1654, il faisait à Bazières la sépulture de René Dobri, qui avait fondé un anniversaire de deux messes sur sa part du bordage de la Gauthèche de Toutlemonde⁽²⁾. En 1660 avant de quitter Bazières, il laisse pour ses successeurs, sur le dernier folio du registre des avis défendant aux prêtres de Mouillé d'enterrer "sans le commandement du curé de Bazières" et concernant le tarif des sépultures : "L'on paie 6 livres au curé pour les enterrements dans la chapelle de Mouillé et 20 sols dans le cimetière." Pour chaque service à Mouillé, le curé de Bazières, présent ou absent, était payé 20 sols, le vicaire 10 sols s'il était présent. René Chastain note enfin qu'il fallut se donner beaucoup de peine "pour régler et ordonner tous les troubles et désordres que faisaient les habitants du canton de Mouillé et les prêtres y servant".

1) On connaît aussi Jacques Renou qui en 1609 levait les premices sur la Grande et Petite Nillièvre

2) Archives de M et L. GG Registres de Bazières 1650-1726 (Archives du Département...)

Peut être est-ce le motif qui lui fit échanger Mazières contre la cure la plus modeste et plus calme de la Crilloire. A la Crilloire, Messire Chastain vécut avec sa soeur Renée dont il fit la sépulture le 20 Avril 1670 à Mazières.

Les premiers actes de Chastain sur les registres de la Crilloire concernent les baptêmes qu'il y fit, le 6 Février 1668 de Perrine Reveillère et le 2 Avril 1668 de Marie fille de Mathurin Boussion et de Perrine Savary. Ce sont du reste les seuls actes de cette année. Pour nous en tenir encore aux noms portés dans notre pays, remarquons les baptêmes faits par Chastain de Pierre Albert le 27 Août 1683, de Michel Charrier, le 13 Mai 1686, de Mathurin Boussion, fils de Mathurin et de Marie Prudhomme. Le registre des sépultures de 1668 à 1690 a été perdu. Mais dans cet intervalle René Chastain fit 53 baptêmes et bénit 23 mariages dans l'église de la Crilloire.

Mentionnons 4 de ces mariages : - 1673 le 1^e Février René Gourdon et Françoise Claveau; 1677 le 3 Mai : Pierre Vivion et Perrine Hy; 1680 le 2 Mai : Etienne Albert et Renée Boussier; 1680 le 5 Août : René Charrier et Marie Bouchereau.

Le dernier acte de René Chastain à la Crilloire est du 15 Septembre 1691. On ignore le lieu et la date de sa mort.

2. François Loriot : 1693 - 1705.

Du 1^e acte de Loriot baptisant René Besnard, le 19 Février 1693, à son dernier, le 21 Avril 1705, on compte 30 actes seulement de baptêmes, mariages et sépultures. Mentionnons en 1702, le 2 Juin le baptême de Jean Cathelineau et le 11 Décembre celui de Cyprien Loriot qui semble avoir été de la famille du curé. Car celui-ci, le 2 décembre 1700 à la Crilloire, avait été parrain de son frère ainé François Loriot. Le 27 Janvier 1705 François Loriot bénissait le mariage de Michel Besnard avec Jeanne Normandin qui auront comme enfant un futur curé de la Crilloire : Pierre Besnard. L'époux était le fils de Michel Besnard et de Renée Chauveau, mariés à la Crilloire le 26 Janvier 1672. À son mariage signaient Guillaume Desraoul, curé de St Pierre de Cholet, ainsi que J. Besnard, prêtre de sa famille sans doute.

3- François Malineau : 1706 - 1723

Messire Malineau appartenait à une famille bourgeoise, il fut le successeur de Loriot. Le 17 Avril 1708, dans la chapelle du château du Vivier aux Cerqueux-sous-Passavant, il bénissait le mariage de son cousin, messire Guy de l'Estoile, chevalier, seigneur de Valanfay brigadier de marine, fils de défunt Louis de l'Estoile, chevalier, seigneur de Valanfay, avec Rose Lemercier de Chantefy. Et le 7 Février 1717, à Passavant, il perdait sa mère, Louise de l'Estoile, veuve de François Malineau, écuyer, qui était sieur de la Buissonnière à Chavagnes-les-Baux de 1664 à 1691. Peut être contribua-t-il à préparer le mariage qui fut célébré, le 4 Février 1723, dans cette paroisse de Chavagnes, de son paroissien de la Crilloire M^e Mathurin Boussion, sieur du Coudray, avec Catherine, fille

de Claude Garry, sieur de la Peltre, ancien sénéchal de Thouarsé.

Au début de son ministère à la Cillière Malineau reçut la visite pastorale de l'évêque de la Rochelle : Mgr. de Champfleur. En voici l'intéressant compte-rendu (1)

"Le 12 septembre 1706 sur les 7 heures du matin, nous sommes arrivés à Saint Sébastien de la Cillière. Après avoir été reçu, par le sieur François Malineau, curé de cette paroisse, nous en avons fait la visite de la manière qui suit, après avoir observé les cérémonies accoutumées. Étant entré dans l'église, l'antenne du psaume ayant été chantée, nous en avons dit l'oraison, après laquelle nous avons fait une exhortation au peuple, et ensuite célébré la messe. Nous avons ensuite été au cimetière que nous avons trouvé en bon état et bien fermé. Étant de retour à l'église, nous avons visité les fonts baptismaux qui sont en bon état aussi bien que les vases des saintes huiles. Nous avons ensuite visité le confessionnal, dont nous avons trouvé les grilles un peu trop larges. Nous avons ordonné de les rétrécir. Nous sommes entré dans la sacristie que nous avons trouvée en bon état. Il y a des ornements de toutes les couleurs, très propres, et du linge autant qu'il en faut. Nous avons ensuite visité le Saint Sacrement, que nous avons trouvé dans un tabernacle de bois doré au dehors, dans un petit ciboire d'argent doré en sections. Le tabernacle est doublé d'une étoffe de soie. Il y a un calice de vermeil doré avec sa patène. Nous n'y avons pas trouvé de soleil mais le sieur curé nous a dit qu'il en avait acheté un, qu'il nous présenterait pour être bénit dans le cours de notre visite. Le sieur curé est âgé de 36 ans; il a une servante que nous lui avons permis de garder, attendu qu'il a ses deux sœurs avec lui. La cure est à la présentation de M^e la marquise de la Forte et vaut de revenu 400 à 500 livres."

Parmi les 54 actes du rectorat de Malineau, citons pour le 6 Mai 1706, le baptême de François Cathelineau et le 5 Avril 1708, celui de Pierre Bernard, le futur curé de la Cillière. Le 12 Juin 1713 il mariait Etienne Albert et Marie Amiot et le 22 Septembre 1714, il faisait la sépulture de Michel Bernard 74 ans en présence de Michel, son fils, et de Mathurin Bousset. Le 30 Septembre 1722, il enterrait Marie Prudhomme 69 ans femme de Mathurin Bousset.

Messire Malineau mourut à son tour à la Cillière. Sa Sépulture y fut faite le 23 Juillet 1723, en présence de François Coiffard, curé de Saint Pierre des Echaubrognes, de Gruget, curé de Maulevrier, et de Brosseau, desservant de Toutlemonde.

4- Sébastien Souchelean 1723-1741

Sébastien Souchelean qui dès le 21 Octobre 1723 signait comme curé de Cillière, eut deux fois l'honneur de recevoir les évêques de la Rochelle. D'abord le 3 Septembre 1728, Mgr de Brancas qui raconte ainsi sa visite par la plume de son secrétaire :

"Sur le 4^h30 du soir, le sieur Souchelean, curé, nous a été conduit dans l'église et nous a reçu avec les cérémonies ordinaires. Après les prières pour les morts chantées

dans l'église, dont le patron est Saint Sébastien, nous avons été processionnellement dans le cimetière, qui est très éloigné de l'église. Il est très petit mais bien renfermé. Les fonts sont au bas de l'église. Ils ne sont point entourés de balustrade, parce que l'église est trop petite. Le vase des eaux baptismales est d'étain, et sa couverture aussi. Les vases des saintes huiles sont aussi d'étain. L'autel est très proprement orné. Il y a un petit tabernacle bien doré et doublé en dedans d'une petite étoffe de soie. Il y a un beau calice de vermeil avec sa patène. Il y a un soleil très propre, un petit ciboire, le tout d'argent bien conditionné. La sacristie est très petite mais commode. Elle est à côté de l'Épître. Nous y avons trouvé des ornements très propres de toutes les couleurs et du linge suffisamment. Il n'y a point de fabrique. Le seigneur entretient l'église, qui était autrefois la chapelle domestique. La cure, à la nomination du seigneur vaut 600 livres et il y a 40 communants".⁽¹⁾

Douze ans plus tard Messire François Souchelean recevait la visite de Mgr de Menou, qui raconte le procès-verbal suivant : "Saint Sébastien de la Crilloire le 24 juillet 1740 à 4 heures du soir. On nous a présenté les registres des baptêmes, mariages et enterrements : nous avons ordonné de les faire paraphez par le juge Royal. L'église est petite mais suffisante pour le nombre des paroissiens. Le presbytère est très éloigné de l'église, assez logeable. Il y a une petite chapelle dans la cour du presbytère, construite pour la commodité du sieur curé, qui est fort infirme. La cure, à la présentation du seigneur de la Crilloire vaut environ 400 livres.⁽²⁾ La fabrique n'a aucun revenu. L'église est entretenue aux dépens du sieur curé. M^r Durand de Ronilly est seigneur de la Crilloire. Il n'y a point de bénéfices propres dans la paroisse".⁽³⁾

Parmi les 72 actes du curé François Souchelean, on note au 27 avril 1724 le mariage de Louis Grangereau avec Marie Benêtreaud, et le baptême de leurs fils. Louis et Jean en 1733 et 1738. Le 16 mai 1724, il enterrer à la Crilloire, un de ses plus notables paroissiens Mathurin Boussion, 80 ans en présence de son fils Mathurin et de ses gendres, Mathurin Vollant et Jean Cathelineau. Avec la permission du curé de St Hilaire des Echaubrognes, il y enterrer le 24 février 1730 Marie Boussion, 55 ans, la femme de Jean Cathelineau qui demeurait au bourg de Toutlemonde. En 1728, il avait baptisé un neveu de cette défunte, François, fils de Mathurin Boussion.

- 1) Dans le procès-verbal de sa tournée pastorale de 1727 et 1728 dans les paroisses angevines de son diocèse Mgr. de Brancas parle aussi de la chapelle de la Monselière qui se trouvait sur Chauillé, non loin du Palney de Toutlemonde. Cette chapelle dont le service ne se faisait point, était alors possédée par l'abbé d'Andigne chanoine de Tours. Le titre était dans l'église de Vezins. Cette chapelle, chargée de 3 messes par semaine, valait 400 livres.
- 2) en 1737 le curé de la Crilloire touchait 118 livres de dîmes sur Saint Aubin de Boubligné. Les terrains dits : le champ de la Cure, la petite ouche de la Cure et le petit bois de la Cure, faisaient sans doute partie du temporel curial.
- 3) Archives de l'évêché de la Rochelle et Bulletin de la Société de Sciences, lettres et Beaux Arts de Cholet 1908

Signalons encore deux sépultures faites dans le cimetière de la Crilloire par Soucheleau. D'abord le 29 Avril 1733 celle de son neveu François Soucheleau "prêtre vicaire d'Izernay, mort le jour précédent, à 60 ans ou environ" (sic) en présence de Passard curé d'Izernay, de Chaliraud curé de St Hilaire des Echaubrognes des vicaires Piffard et Papin et des prêtres Bremaud et Papin. Ensuite, à la date du 13 Mars 1740, la sépulture de Toussaint Lemonnier avocat et receveur général de la Crilloire âgé de 56 ans. Le défunt était le père de Jeanne dont le curé avait bénit en 1738, à la Crilloire, le mariage avec Thomas Lambert, avocat en parlement en présence de A. Raymond, archidiacre de Thouars, M. Raymond, chanoine de Jeanne de Cuny, de Buffard, vicaire de Vezins. A son tour le 27 Février 1741, François Soucheleau mourait à 64 ans et était inhumé à la Crilloire par le curé Passard, en présence de Pierre Bernard, vicaire d'Izernay.

5. Pierre Besnard : 1741 - 1771

Dès le 11 Avril Pierre Besnard signait avec le titre de curé de la Crilloire qu'il gardera pendant 30 ans. Il est facile de se représenter son ministère, à l'aide des registres qu'il rédigeait soigneusement. C'est grâce à lui aussi que nous connaissons les actes de ses prédécesseurs qu'il copia lui-même. A la fin de 1740 on lit cette note :

"Je certifie que les Actes de Baptême, Mariage et Sépulture faits en la paroisse de Saint Sébastien de la Crilloire depuis 1690 jusqu'à 1740, sont contenus dans ce cahier, qu'ils sont tirés mot à mot de leurs originaux et qu'on doit y ajouter foi. Fait à la Crilloire ce 17 Août 1740." Pierre Besnard.

Messire Besnard est un des rares exemples des prêtres qui ont passé toute leur vie dans leur pays natal. Après celle des seigneurs, sa famille était la plus notable de la Crilloire. Son grand-père Michel Besnard y était mort à 44 ans en 1714.

Pierre Besnard était fils de Michel Besnard, avocat et notaire du Comté de Maulévrier, et de Jeanne Normandin. Il avait été baptisé à la Crilloire le 5 Avril 1708 : son parrain était Pierre Moreau, chevalier, seigneur du Puy-Cadoret et de Bayières, et sa marraine Perrine Normandin. Contrairement au proverbe Pierre Besnard était prophète en son pays, où sa famille jouissait d'une grande considération. Et sous son ministère les baptêmes et les mariages, au début surtout, furent beaucoup plus nombreux que ne le comportait l'exigüité de sa paroisse (1). Avec l'autorisation des curés de St Hilaire des Echaubrognes et d'Izernay, un bon nombre de familles de ces paroisses, surtout des bourgeois et des fermes de la fillette de Toutlemonde, firent baptiser leurs nouveaux nés à la Crilloire et y enterreront leurs morts qui en principe devaient être transportés à Saint Hilaire. Dans ces actes de Pierre Besnard sont nommées la plupart des métairies de notre Toutlemonde d'aujourd'hui depuis les Gauthières et le Bois-Bouillé jusqu'à Grand Champ et la Braderie... .

C'est ainsi que dès le 1^e Janvier 1742, Pierre Besnard avec la permission du curé Chalirand enterrait Jean Cathelineau, 60 ans, marchand au bourg de Toutlemonde. Même à l'époque où le vicaire François Roucher desservait la chapelle de Toutlemonde, de 1747 à 1758, le curé de la Crilloire, exerçait son ministère à la Crilloire en faveur d'habitants des autres paroisses. On voit même le vicaire Roucher servir de parrain à la Crilloire le 1^{er} Août 1747 de François Brémont dont le père était "Tissier" à Toutlemonde.

A l'aide de ses cahiers, suivons le curé Pierre Besnard dans ses relations avec quelques-uns de ses paroissiens de la Crilloire ou des environs. Avec l'année 1741 paraît le premier cahier paraphé, qui porte la signature de Michel René Falloux, écuyer, seigneur du Lys, lieutenant-général de la sénéchaussée d'Angers. Le 13 Mai 1741, Pierre Besnard enterre Marie Gaudy morte à 22 ans "ménie des sacrements" au Pont Ayrault, fille de défunt Jean Gaudy et de Marie Tornisier. Le 17 Juin 1744, il bénit le mariage du frère de cette défunte, Jacques Gaudy avec Jeanne Cochard. Jacques Gaudy menuier au Pont Ayrault sera par son fils Jacques, baptisé à la Crilloire en 1750, le grand-père de Léonide Cesbron épouse d'Auguste Cheron premier maire de Toutlemonde et de Alphonse Cesbron second maire de Toutlemonde, dont nous retrouverons la famille au XIX^e siècle.

Les Baptemes ne furent jamais si nombreux à la Crilloire que pendant la première décade du Rectorat de Pierre Besnard, le curé déchargeait ainsi ses confrères voisins en plein accord avec eux. Le vicaire Roucher officiait même de temps en temps dans l'église de la Crilloire. Il y assistait le 12 Novembre 1747 à la sépulture de Michel Besnard, père du curé, avec le curé d'Izernay et les prêtres Lemesse et G. de la Coulde vicaire à St Hilaire des Echautrognes et le 6 Septembre 1749 à celle de "Messire Lambert Thomas Lemesse licencié es-lois, procureur fiscal de la Baronnie de Vezins, et receveur général de la Crilloire, vivant mari de Henriette Le Val de la Fontaine" qui fut inhumé dans l'église de la Crilloire. En 1751 Roucher bénissait 2 mariages à la Crilloire. L'année la plus riche en baptemes fut 1750 qui en eut 15 dont 13 d'enfants de Toutlemonde et d'Izernay. A Izernay appartenait le Bois-Bouillé, la Chambaudière, la Chalouère et les autres fermes situées au Nord de la Crilloire.

En 1752 Pierre Besnard assisté de François Roucher fit à la Crilloire deux sépultures qui émuirent vivement les habitants :

le 24 Août celle de Pierre Ogereau, âgé de 30 ans "noyé par accident dans l'étang du Pont-Ayrault, lequel de son vivant faisait exactement son devoir de Chrétien" le 26 Août celle de Pierre Androult, époux Bibard, journalier à Toutlemonde "noyé aussi dans l'étang du Pont-Ayrault par accident avec Pierre Ogereau".

En 1755 vivaient à la Crilloire Mr Charles Ollard, licencié-es-lois, Sénéchal de gallais et de Vezins, et sa femme Jeanne Tharreau. Pierre Besnard baptisa leur fils ainé Charles le 5 Mai 1755 et le 16 Mars 1756 leur fille Jeanne.

Le 9 Avril 1757 leur fils Guy baptisé à la Crilloire par Guy Tharreau son oncle curé de Maulevrier eut pour parrain M^{me} Guy Ollard, docteur agrégé à la Faculté de droit et avocat au siège Présidial d'Angers.

81
Le 5 Juillet 1763 M^e Charles Ollard porte le titre de juge civil et criminel de Jallais, Vezins et Semloire, au mariage de Germain Jean, jardinier au château de Maulévrier et de Marie Blot, où il signe avec M^e François de Saint-Rémy, Jacques Gaudy, Jean Maischin et Pierre Besnard.

Trois ans plus tard, le 22 Septembre 1766, un grand mariage était célébré dans la petite église de la Crilloire. "A la prière du sieur curé de la Crilloire" M^e Laurent Mangars, curé de Bouchamps, bénissait l'union de son neveu et pupille, Henri Bonaventure Herlau, bourgeois de Sainte Croix d'Angers, mineur émancipé, fils de feu Henri Herlau et de Marthe Mangars, avec M^e Madeleine Tharreau, fille de M^e François Tharreau, négociant fournisseur du Roi pour la marine et de Jeanne Houdet. Parmi les nombreuses signatures notons du côté de l'épouse qui demeurait à la Crilloire: Jeanne, Angélique, Julie et Marie Tharreau sœurs de l'épouse, Charles Ollard, Armand César de la Chénaye, René Moricet, beaux-frères de l'épouse tous de Cholet, Jean Tharreau de la Bouscellière, Jean Durand de la Pibolière, Guy Tharreau, curé de Maulévrier Guy Verdon, prieur de Saint Laurent tous cousins germains de l'épouse, René Herbert des Raillères, Françoise Tharreau, Charles Philippe Durant de la Pâtelière, Pierre François de Sirey chevalier, seigneur comte de Marigny, président au Parlement de Paris signent encore: de Villefort et J. Verdon qui serait bien être le futur curé de la Crilloire.

L'année suivante le 8 septembre, Pierre Besnard baptisait Henri Herlau qui avait pour parrain et marraine son oncle et sa tante: M^e Charles Ollard, le sénéchal et Jeanne Tharreau.

Pour 1768: Pierre Besnard note que "Le 25 Avril on a fait un service solennel à la Crilloire, 2 grands enterrements et aussi 2 baptêmes consécutifs, res miranda!"

Pierre Besnard mourut le 22 Avril 1771, il fut enterré dans le petit cimetière de la Crilloire le 23 Avril par Chevalier, curé de Saint Pierre des Echaubrognes, en présence de Rigalleau curé de St Hilaire des Echaubrognes.

6 - Jean Verdon 1771- 1790

Le 12 Août 1771 paraît la première signature de Jean François Verdon, dernier curé de la Crilloire, qui semble avoir été comme ses prédecesseurs de famille bourgeoise. Il était parent des Tharreau et des Ollard et peut être de la famille de Pierre Verdon sieur de Piedlouët dont le fils Charles le 25 Août 1669, aux Cergneux de Maulévrier, avait en parrain, le marquis Charles de la Porte, de la Crilloire. Jean Verdon avait été vicaire de Saint Pierre de Cholet. C'est lui qui fit restaurer la cure de la Crilloire en 1776 ainsi que l'indique la date inscrite sur la clef de voûte de la porte principale avec les lettres G H E de signification inconnue. Le plafond de la salle principale est encore orné d'un poisson qui rappelle le nom du curé.

Le 14 Janvier 1775, assisté de Tharreau curé de Maulévrier, il fait la sépulture de Guy Ollard, âgé de 19 ans et fils du Sénéchal.

83

Huit mois plus tard, le 1^e Septembre 1775, la même famille se réunit à la Crilloire pour le mariage de François Tharreau avec Jeanne Allard, la fille du Sénéchal, que bénit le curé de Meaulévrier.

Les époux ont obtenu dispense double de consanguinité au 3^e degré. Plus que ses prédécesseurs Jean Verdon vit les Seigneurs résider à la Crilloire. Il y connaît les Pinel de Lopalum, famille qui s'était enrichie à la Guadeloupe et aimait les habitants de la Crilloire. En 1782, Jean Verdon, ne fit aucun baptême, aucun mariage et aucune sépulture et il le fait remarquer au greffier de la justice en lui envoyant son registre intact. Il met sa dernière signature au Baptême de Jeanne Bouje le 18 Novembre 1790. Il disparaît à cette époque où une décision provisoire réunit sa paroisse à celle de Toutlemonde.

La cure de la Crilloire est dite vacante dans la liste du diocèse de La Rochelle pour 1792.

"En 1789, la Crilloire, qui comptait au plus 12 à 13 feux dit G. Port, n'élit ni syndic, ni municipalité."

Elle ne fournit pas de cahier de doléances et ne choisit pas de député pour l'Assemblée départementale. À partir de la Révolution le sort de la Crilloire reste associé à celui de Toutlemonde quoiqu'elle soit rattachée civilement à la commune d'Yzernay.

En 1843 l'ancienne paroisse de la Crilloire sera définitivement réunie à la nouvelle paroisse de Toutlemonde et en 1864, à la nouvelle commune de Toutlemonde.

Chapitre II Toutlemonde pendant la période Révolutionnaire.

I Les Cahiers de doléances

Comme préliminaires à l'histoire de Toutlemonde pendant la Révolution, il serait intéressant de connaître les cahiers de doléances de Saint Hilaire des Échaubrognes ou ceux des paroisses voisines (1) Nous connaissons au moins pour Saint Hilaire l'enquête municipale et l'état des impositions dressées le 18 Mai 1788 pour l'Assemblée provinciale (2) en l'audition de la ville de Maulévrier et sous la présidence du comte de Maulévrier seigneur de la paroisse.

(1) De quelle manière se fait la répartition des impôts, et quels frais occasionnent aux collecteurs la confection des rôles et la collecte ?

Réponse : Elle se fait par les collecteurs qui reçoivent les impôts. Quand les rôles se font sur les lieux, les frais coûtent moitié moins que lorsqu'on oblige les collecteurs de les faire faire à Montreuil-Bellay. Et dans ce dernier cas ils coûtent au moins 60 livres sans compter la perte du temps.

(2) A quelle somme montent actuellement les frais de contrainte pour la taille et pour le sel ?

R. Pour les tailles et accessoires les 6/10 sont absorbés par les frais de contrainte et les "nouveaux" et même les collecteurs en sont amassée comme pour 200 livres de perte. Quant au sel la confection du rôle faite dans le lieu ne coûte que 15 livres, et faite à Cholet elle coûte le double. Les 4 voyages de transport du sel coûtent 30 livres et les 4 voyages des 4 collecteurs pour lever le sel coûtent 24 livres. Le voyage d'un collecteur chaque mois pour porter l'argent à la recette est estimé à 18 livres, enfin les 4 deniers par livre attribués aux collecteurs sont absorbés par les nouveaux et frais de contrainte. Mais encore, amassée comme, les collecteurs en sont pour une perte de 100 l.

(3) Combien la paroisse prend-elle de moins de sel, et quel est le montant des autres impositions ?

R. 39 moins de sel

les vingtièmes : 1984 l 8^d

Taille : 5135 l.

Accessoires : 3319 l

Capitation : 339 l.

Gages des collecteurs : 128 l 7^s 6^d

Corvées aux Routes : 1337 l 4^s

- 1) Voir aux "Pièces justificatives III" le cahier de Maulévrier qui paraît représenter surtout les idées des gens de loi du pays, tels que Roquet.
- 2) Archives de M. et L. C 192

④. y a-t-il des réparations à faire à l'église et au presbytère ?

Rép. Le presbytère est construit à neuf et la partie de l'église à la charge des décimateurs est en bon état : non l'autre (1)

⑤. y a-t-il des possessions Royales ou des domaines engagés ? Réponse : Non

⑥. y a-t-il des biens de l'ordre de Malte ?

⑦. Dans quelle proportion peuvent être avec les autres biens ceux des ecclésiastiques ? Fornent-ils le $\frac{1}{4}$, le $\frac{1}{5}$, le $\frac{1}{10}$ des revenus de la paroisse ?

Rép. Saisis jusqu'à vérification.

Reunis de nouveau le 1^{er} juin pour examiner les questions 6 et 7 les municipaux répondent à la 6^e : Non

Et à la 7^e question, ils répondent unanimement que les biens ecclésiastiques forment environ les deux neuvièmes parties des biens de la paroisse. Et

Mais le 1^{er} juillet en envoyant les délibérations le greffier déclarait avoir appris que M^{me} le Commandeur du Temple percevait sur la paroisse de Saint Hilaire des Eaubrogoines une rente de 24 boisseaux de blé par an.

⑧. y a-t-il beaucoup de pauvres ou mendiant ?

Par quels moyens pourrait-on les empêcher de mendier ou les soulager ?

Rép. Il y a une très grande quantité de pauvres dans la paroisse, mais ce n'est point par défaut de travail. Si l'assemblée provinciale voulait bien accorder une remise sur les impositions prélevées dans la paroisse, l'assemblée municipale ferait volontiers $\frac{1}{3}$ de cette remise - là, pour employer cette somme au soulagement des familles pauvres.

⑨. Perdit-il beaucoup de bestiaux ?

Rép. Il n'y a point pour le moment de maladie épidémique sur les bestiaux. Mais les pertes particulières se multiplient par le défaut d'un médecin vétérinaire. Les nombreux bestiaux qui existent dans la paroisse formant la plus grande partie de ses richesses, il serait d'une grande nécessité pour la paroisse et les environs que le gouvernement voulût bien y envoyer un vétérinaire.

⑩. Votre paroisse désirerait-elle obtenir des ateliers de charité pour raccommoder les plus mauvais chemins en se conformant toutefois au règlement qui exige une contribution du tiers au moins ?

Rép. L'assemblée ne demandera point d'ateliers de charité, préférant que l'assemblée provinciale veuille bien lui accorder les demandes formulées à l'article 8

⑪. Les sages-femmes ont-elles fait des cours d'accouchement ?

Rép. Il n'y a point de sages-femmes dans la paroisse.

⑫. y-a-t-il des Chirurgiens ? Réponse : Non (2)

1) Ce presbytère est la maison habitée par la famille Mangeard, non loin des ruines de l'église de Saint Hilaire

2) A Maulévrier il y avait 2 sages-femmes et 2 chirurgiens reçus.

Sont présents à cette réunion : M. M. François Viollet, curé de Saint Hilaire des Echaubrognes, Pierre Hy, sabotier, Jacques Renou, Jacques Gaudy, François Chouteau, Jacques Guérin, Jacques Thumeau, laboureurs, tous membres de la municipalité de la paroisse, M^e René-François Bodin, greffier de la municipalité, qui tous signent le procès-verbal, sauf Guérin qui déclare ne savoir signer.

Le syndic J. Fonteneau, malade n'avait pu assister à cette réunion. Parmi ces membres, Jacques Renou et Gaudy étaient de Toulmonde.

En présence des promesses de réformes qui apportent cette enquête, et les promesses de la Révolution - Quels sentiments eurent les habitants de Toulmonde ?

Comme beaucoup ils espèrent du nouveau et pensent qu'un nouveau changement leur sera favorable. Ils croient bientôt le moment venu de réaliser leur voeu le plus cher, qui est de faire ériger leur vicariat ou fillette en paroisse indépendante. En effet les Commissaires-députés, chargés par l'Assemblée nationale Constituante de fixer les limites du Maine et Loire et des Deux Sèvres, le curé Dillon et l'Official pour le Poitou. Le Ressellière, Lépeaut et le Comte de Diesie pour l'Anjou ont la consigne de s'entendre pour arrondir les nouvelles circonscriptions et faire disparaître les enclaves.

Ils signent donc le 14 Décembre 1789 cet accord :

"L'Anjou cède au Poitou les paroisses de Saint Hilaire et de Saint Pierre des Echaubrognes et le Poitou cède à l'Anjou celles de Saint Christophe-du-Bois et de la Tessoualle. Mais ils connaissent si peu la géographie compliquée de ce pays (1) qu'ils tracent la frontière entre Maulévrier bien angevin et les Echaubrognes qu'on attribue au Poitou, sans se douter qu'ils laissent en Maine et Loire la majeure partie du territoire de Saint Hilaire (2).

Ces limites ne sont que sur le papier. Tout autre est la réalité. Et l'erreur des Commissaires sera l'origine d'un long différend entre les administrations du Maine et Loire et des Deux Sèvres.

1) Voir plus haut : Crilloire etc...

2) Cette limite figure sur la Carte du département de Maine et Loire décretée le 19 janvier 1790 par l'Assemblée nationale (à Paris au bureau de l'Atlas National de France, rue de la Harpe n° 20.)

Le Crilloire et Toulmonde y paraissent à tort comme paroisses et situées en Maine et Loire.

Le décret du 19 janvier 1790 divisait le département de Maine et Loire en 8 districts : Angers, Bougé, Cholet, Châteauneuf, Saint Florent-le-Vieil, Saumur, Segré, Vihiers.

Ces districts disparaîtront en 1795 et reparaîtront après 1795, sauf ceux de Châteauneuf, St Florent-le-Vieil et Vihiers, sous le nom d'Arrondissements.

II Pétition des Toutlemondois pour leur rattachement au Maine et Loire.

Mais au courant de ces projets les Toutlemondois, qui désirent être incorporés à l'Anjou, s'assemblent le 28 septembre 1790, à l'issue de la Nivelle. Et ils chargent l'abbé Abénard, leur desservant, de préparer deux mémoires dont l'un sera adressé aux administrateurs des Deux-Sèvres pour protester contre leur rattachement à ce département, l'autre destiné aux membres du Directoire de Maine et Loire pour implorer leur aide. Voici cette dernière pétition qui contient les renseignements les plus précis sur la situation de Toutlemonde (1)

"Messieurs, nous ne pouvons que nous féliciter du bonheur que la Révolution actuelle nous prépare. Cependant il manque encore une chose à la félicité qui fait notre espoir. Le bourg de Toutlemonde fait partie d'une très grande et très longue paroisse divisée en deux parties totalement séparées l'une de l'autre, entre lesquelles se trouve située la ville de Maulévrier avec son territoire ; de sorte que nous n'avons aucune connexion avec St Hilaire des Echaubrognes dont Toutlemonde est succursale, enclos ainsi dans l'enceinte de votre département, nous ne pouvons rester isolés et appartenir au département des Deux-Sèvres. Jusqu'ici nous avons toujours été imposés sur le rôle de la ci-devant province d'Anjou ; nous sommes de toutes parts enfermés par les terres du district de Cholet. À partir des extrémités des dépendances de notre bourg, il nous faut faire un trajet de deux grandes lieues de chemin pour nous rendre à notre église paroissiale, ce grand éloignement joint à l'impraticabilité des chemins, dans la mauvaise saison surtout, ne nous permet aucune ou presque aucune communication politique avec nos co-paroissiens. Aussi n'avons-nous aucune connaissance des décrets et des affaires qui intéressent notre commune. Nous avons donc solliciter auprès de vous notre réunion au district de Cholet, auquel nous sommes liés, sous tous les autres rapports de proximité, de commerce et de débouchés.

Les mêmes raisons qui militent pour notre réunion à votre département, militent aussi et par une suite nécessaire pour l'érection de notre succursale (2) en paroisse. Nous avons au milieu du bourg une église neuve bien bâtie et commode ; nous entretenons un prêtre à nos frais, nous sommes le centre d'une population assez nombreuse. Jusqu'au premier aperçu, elle s'élève à plus de 1500 âmes ; plus de 80 métairies nous entourent qui ont et manifestent le plus grand intérêt et le plus grand désir d'avoir Toutlemonde pour paroisse (3). Et ce n'est pas sans les raisons les plus légitimes que nous réclamons tous cet important avantage.

1) Archives de M. et L. 34 M (Maulévrier)

2) Le mot succursale désignant depuis le Concordat une paroisse ordinaire, s'appliquait sous l'Ancien Régime au Vicariat et chapelle de secours dépendant d'une paroisse. Cette ambition exagérée ne sera jamais réalisée

que de difficultés, outre l'éloignement ! que de dangers n'éprouvons-nous pas pour nous rendre à notre paroisse par des chemins absolument impraticables, à travers un ruisseau souvent déborde et dans des terrains les plus aquatiques. Combien de fois, hélas ! nos enfants, portés au Baptême ont-ils péri en chemin ? ou ont contacté le germe d'une mort prochaine, combien de nos morts sont restés des temps considérables et hors de nos demeures sans sépulture, faute de pouvoir les tirer des fondrières où nous étions arrêtés en les conduisant.

Oui, Messieurs, il en est un surtout, nommé Devannes, et ce fait est connu de Toutlemonde dans les environs qui resta trois jours entiers sans être inhumé parce qu'on ne put trouver de charrette capable de l'arracher des boubliers où il était déterré et que tous les autres moyens nous manquaient.

Dans des cas aussi difficiles, nous avons quelquefois été forcés contre le droit exclusif de l'église paroissiale et contre la teneur des ordonnances d'en enterrer sous le parvis ou le ballot de l'église.

D'après toutes ces considérations Messieurs, nous espérons que vous voudrez bien ~~sous~~ nous intéresser à notre sort, que nous réclamerez la réunion du bourg de Toutlemonde et ses dépendances à votre département et au district de Cholet et que nous nous accorderez l'érection de notre succursale en paroisse qui deviendrait même assez considérable en y joignant celle des métairies dépendantes des paroisses voisines qui, par leur plus grande proximité avec nous, désirent faire partie de la paroisse dont nous vous demandons la formation.

Nous ne pouvons être démembrés pour être réunis aux paroisses voisines, il n'en est aucune dont nous ne soyons éloignés de plus d'une lieue, excepté la Crilloire, si on peut compter la Crilloire pour paroisse quoique les seigneurs de ce château aient été autrefois assez puissants pour faire de leur chapelle, une paroisse.

En effet. Qu'est-ce que la Crilloire ?

Une chapelle très petite, très inconvenante, renfermée d'ailleurs dans l'enceinte du château qui lui a donné son nom et qui, plus est, est placée très indecentement dans la Basse-cour du seigneur. Pour cinq ou six petites chaumières qui composent cette paroisse, elle ne portera sans doute pas ses prétentions ou plutôt celles de son seigneur jusqu'à demander que Toutlemonde lui soit réuni. Cette chapelle serait beaucoup trop petite pour nous contenir tous, sans aucune commodité pour nous mettre à l'abri du mauvais temps. Outre son peu de population qui ne fait pas la huitième partie de celle du bourg, c'est que ce lieu est bien moins au centre que notre bourg, qu'il ne réunit aucune commodité et ne fournit absolument aucune ressource.

N'est-il pas plus simple et plus décent que le seigneur vienne à la Messe là où sont les habitants, que les habitants d'ailleurs chez le seigneur pour satisfaire un devoir sacré de la Religion ?

Il est toujours plus convenable, tout également d'ailleurs, que le petit nombre se déplace pour se réunir au plus grand que d'obliger le plus grand pour se réunir au plus petit.

Nous espérons que vous daignerez accueillir notre demande dont l'obtention concourra à faire notre bonheur et combler nos vœux. Dans cette intime persuasion, nous avons l'honneur d'être avec les sentiments du dévouement le plus entier et du respect le plus profond Messieurs vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Les citoyens du bourg de Toullemonde et de ses environs : Signé
Bénard priez desservant la succursale de Toullemonde

Gaudy, Jacques Renou, Mathurin Frémondière, René Sauvêtre, Jacques Arnaud,
Henri Guimbert, Chéné, Louis Pauleau, Pierre Charrié, J. Blouin, Boïtron, François
Rabin, J. Guibert, Michel Barbault, Sébastien Cousin, Jean Papin, Pierre Huy.

Pendant les premiers mois de 1791 l'affaire de Toullemonde semble en bonne voie. Le 14 Janvier le Directoire de Cholet presse le procureur général syndic de Maine et Loire de la régler au plus tôt avec le Directoire des Deux Sèvres (1)

Une occasion s'offre aux administrateurs de ces départements d'entrer en pourparlers. La population des Echaubrognes très excitée par la constitution civile du Clergé et la vente des biens ecclésiastiques, menace sa municipalité qui est obligée de démissionner. C'est le moment aussi où le Directoire de Cholet tente d'enlever les canons enterrés par les paysans dans le château du Seigneur de Maulévrier.

Le général Louis Edouard de Colbert - oncle de Robespierre ministre - avait rapporté de ses campagnes à Coulommiers qui décorent la cour du château. Lorsque le colonel Colbert fut emprisonné, le Directoire de Cholet voulut s'en emparer, mais ne réussit qu'à provoquer une insurrection le 1^{er} Février. Le tocsin sonna à Maulévrier à Izemay aux Echaubrognes et à Toullemonde. Un grand nombre d'habitants armés de piques, de fourches, de fusils se portent à la maison d'un administrateur du district de Cholet, Guittot.

Guy Tharreau qui dirige la paroisse de Maulévrier depuis 1756 sauve la situation. Sans tarder il écrit à Guittot :

"Il régne depuis deux heures une fermentation affreuse : on bat la cloche dans 4 ou 5 paroisses. Il s'attroupe une multitude de personnes et tous paraissent disposés à se vouer à la mort plutôt que de laisser partir les canons. Je me suis transporté au milieu de tout ce monde. J'ai harangué : "Tous mes efforts ont été inutiles."

Les paysans enterrent les canons, mais ils perdent plusieurs prisonniers, qui sont emmenés à Cholet où l'intervention du curé Tharreau les délivre bientôt.

Au milieu de cette agitation Chastellau, le président de l'administration des Deux Sèvres se rend aux Echaubrognes avec des collègues, le comte d'Orfeuille et de Coustis :

"Pour apaiser les esprits et rétablir l'autorité" (2)

"Les administrateurs du district de Cholet, écrit le Dr Merle, s'empresseront d'en informer leurs collègues du département et de leur signaler que le moment était favorable

"pour parler à M. les Commissaires des Deux Sèvres de Toullemonde et de la partie basse de St Hilaire des Echaubrognes."

Ils ajoutaient qu'il y aurait quelque chose de plus à proposer, qui était la réunion au Maine et Loire du canton de Toullemonde, dépendant de la paroisse de Saint Pierre et situé au-delà de la Maine, c'est à dire de la frontière tracée prétendument par les Constituants (1)

Les représentants des 2 administrations départementales se mirent rapidement d'accord sur la nécessité de mettre un terme à une situation aussi illogique. Ils convinrent que toute la partie des paroisses de St Pierre et de St Hilaire située au Nord de la Maine serait attribuée au M. et L. Malheureusement Chateau et ses Collègues négligèrent d'en informer le Directoire du district de Châtillon, si bien que, lorsque les administrateurs de Cholet demandèrent à leurs Collègues d'exécuter la convention souscrite par les 2 Départements, ils se heurtèrent à un refus catégorique (2)

Sur ces entrefaites parut la loi du 5 Juillet 1791 portant "Débordement" des districts de Maine et Loire. Cette loi (3) rattachait "la paroisse" de Toullemonde au canton de Maulévrier, district de Cholet. Dans le moment on y prête peu d'attention. Le pays était de plus en plus agité, les administrations locales sans grand crédit, partant sans force. Auraient-elles voulu afficher cette loi qu'elles en eussent été bien empêchées. Le bourg de Toullemonde, en effet, était le siège non d'une paroisse, mais d'une succursale dépendant de St Hilaire des Echaubregns. C'est dire qu'elle ne possédait aucune circonscription territoriale et c'eût été une tâche impossible que de rattacher au canton de Maulévrier un territoire qui n'était en somme que virtuel. Quoi qu'il en soit, les administrateurs du Maine et Loire, dès que la loi du 5 Juillet fut promulguée, se firent à considérer comme réuni à leur département tout ce qui s'étendant au Nord de la Maine, cependant que le Directoire du district de Châtillon persistait à regarder la totalité de la paroisse de Saint Hilaire des Echaubregns comme son propre bien. Cette dualité ne pouvait avoir au reste aucune conséquence. Le pays en état de rébellion levée, n'allait pas tarder à se soulever et à rendre vainc toute opération administrative durant plusieurs années (4). On sait seulement que la Convention établit un premier projet d'érection de Toullemonde en commune, sur l'observation du Commissaire-député Dumas.

Il n'eut pas plus de suite que l'arrêté du 29 Messidor an IV (17 Juillet 1796) érigent Toullemonde en commune rattachée au district de Cholet. Longtemps encore Toullemonde attendra son autonomie.

1) Archives de M. et L. L. 443 (Lettre du 22 Février) et L. 202

Parmi les 12 administrateurs du district de Cholet qui élirent en Juin 1790, le marquis de Beauveau procureur syndic, était Michel Pesbron, aîné, négociant à Chemillé et père de Charles Pesbron que nous verrons jouer un rôle actif dans l'érection de Toullemonde en paroisse.

2) Archives de M. et L. L 51 M (Lettre du 29 Mars) voir aux pièces justificatives lettre du 30 Avril 1791

3) D^r Merle. La Formation du Département des Deux-Sèvres, Niort 1938 p. 227
(ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.)

4) Archives de M et L. L. 443

Note complémentaire: La loi du 12 Juillet 1791 réduisait à 34 les paroisses du district de Cholet : elle supprimait la Crilloire et 9 autres, et elle ajoutait Toullemonde et 6 autres. Depuis le 11 Décembre 1790, les paroisses de Maulévrier la Crilloire, Magières, Maulévrier, la Tessoualle et Yzernay formaient le canton de Maulévrier.

III L'Insurrection vendéenne à Toullemonde

Dans l'espoir d'obtenir leur autonomie les Toullemondais avaient d'abord salué avec enthousiasme la Révolution. Mais ils déchantèrent vite en voyant celle-ci s'en prendre à leur foi. Chrétiens, ils suivirent les enseignements des prêtres fidèles à l'orthodoxie religieuse. Ils furent affligés par la défection du jeune prêtre Ménard, qui, ordonné en 1785, les desservait en 1790, mais qui prêta en 1791 le serment à la Constitution civile du clergé et fut obligé de quitter le pays, quand le tocsin du 1^{er} Février 1791 les avait appelés à Maulévrier. Ils étaient de ceux qui voulaient défendre leur religion plus que les canons de leur seigneur. Ils partageaient les sentiments des paroissiens de Maulévrier qui craignaient de perdre leur pasteur et voulaient empêcher la municipalité de lui demander le serment. C'est ce que nous révèle un rapport de l'époque écrit par un patriote qui écrit après l'enterrement des canons : "depuis ce temps, il règne une tranquillité apparente mais les esprits sont toujours agités. Les menaces percent de temps à autre au sujet du remplacement des ecclésiastiques ; on murmure à cause de la vente des Biens Nationaux ; enfin de tous côtés on entend des menaces contre les corps administratifs" (1)

La presque totalité des prêtres du pays de Cholet refusent le serment : tels que curé de Maulévrier Tharreau et son vicaire Michel Fillion au ministère desquels les habitants de Toullemonde pourront recourir 18 mois encore. Les électeurs du district de Cholet ont bien nommé le 18 Avril 1791 un curé constitutionnel de Maulévrier. Mais l'élu n'acceptant point M^r Tharreau (2) peut rester au milieu de ses paroissiens malgré l'opposition d'un petit nombre qui le dénonce bientôt. Voici en effet la lettre qu'une partie de la municipalité envoie, le 2 Août 1791 au procureur syndic du district de Cholet :

"... Notre zèle est arrêté par les menaces que nous entendons tous les jours siffler à nos oreilles. La force nous manque pour réprimer les insolents. Nous ne connaissons plus de garde nationale. Il faudrait qu'à l'écharpe nous poignissions le mosquet. A la réserve de cinq hommes habitants, tous les autres demandent et n'attendent que notre destruction ; et le mal est encore devenu pire depuis que les prisonniers qu'on pouvait retenir à Cholet ont été relâchés. Tous les jours on entend de nouvelles menaces de leur part tant contre les amis de la paix que contre ceux qui ont défendé contre eux ... Dujourd'hui, il y a eu attroupement de prêtres non assermentés chez M^r le Curé. On nous en a donné avis ... Si le gouvernement ne vient pas à notre secours, nous nous verrons forcés de jeter le manche après la cognée" (3)

1) Anjou Historique, Octobre 1924, p. 232

2) Né à Bellefontaine en 1729, il était le frère de Luc Tharreau, curé de Saint Germain sous Montfaucon.

3) Archives de M. et L. L 365. La lettre est signée : Rocquet de la Brunière, Guindre, Galleau Picot, Clément, Briallot.

92

Cette dénonciation est transmise à Angers au procureur général qui ordonne le 5 Août 1791 au district de Cholet de faire conduire au petit séminaire d'Angers le curé et le vicaire de Maulévrier. Mais à peine l'opération est-elle faite que les administrateurs du district de Cholet plaident la cause des prisonniers :

"Soumis à vos ordres, nous avons fait exécuter ceux que vous nous avez envoyés relativement aux curé et vicaire de Maulévrier. Mais nous ne pouvons nous empêcher de vous faire remarquer :

1^e- que c'est avec surprise que nous avons vu le vicaire compris dans votre arrêté, vu qu'il n'est venu à notre connaissance aucune réclamation contre sa conduite.

2^e- Que les plaintes et les inquiétudes des officiers municipaux de Maulévrier portaient principalement sur l'impuissance des principaux acteurs de l'insurrection de Maulévrier du 1^{er} Février dernier, qui après avoir été convaincus et mis en prison ont été élargis le lendemain à la charge seulement de se représenter quand il en sera besoin, et qui fiers de cette liberté et de l'insouciance du tribunal menacent continuellement et leurs dénonciateurs et ceux qui ont déposé contre eux de se venger des risques qu'ils leur ont fait courir. C'est cette vengeance qu'il est de la plus grande importance de prévenir.

Nous avons connaissance certaine que le jour de l'insurrection de Maulévrier, M^r. le Curé se donna tous les mouvements que l'esprit de Paix peut inspirer à un bon citoyen; et il est probable que sans lui la famille Guittot était sacrifiée.

Cette conduite nous semble mériter quelques égards et d'autant plus qu'il paraît que les 7 à 8 ecclésiastiques dont le rassemblement chez lui a donné lieu à la dénonciation de la municipalité s'y sont en grande partie trouvés par hasard."

Dès le 9 Août le curé et le vicaire purent sortir du Séminaire, mais non pas d'Angers, c'est l'Amnistie du 1^{er} Septembre 1791 qui leur permit de rentrer à Maulévrier. Ils purent y rester encore malgré l'arrêté du 1^{er} Février 1792 qui ordonnait aux prêtres insérémentés de résider à Angers, parce qu'ils n'avaient pas été remplacés. Mais lorsque Héveren, le curé assermenté de Maulévrier, élu le 25 Mars 1792 fut pris possession de son poste, M^r. Tharreau et son vicaire purent obligés de quitter le presbytère. Au lieu de se rendre à Angers ils se cachèrent dans le pays, par exemple à la ferme du Vivier aux Echaubrognes.

Quand la loi du 26 Août 1792 ordonna la déportation des insérémentés, M^r. Tharreau et M^r. Fillion partirent pour l'Espagne (1).

M^r. Tharreau revint à Maulévrier en 1797, il fut maintenu lors du Concordat et mourut curé de Maulévrier le 7 Mai 1807. M^r. Fillion voulut rester dans le voisinage de Maulévrier et de Toulon - où il avait fait du ministère - et de Cholet où il était né en 1762. Il devint en 1803 curé de Magières où il mourut en 1815.

(1) Pendant la Révolution les prêtres fidèles chargés de desservir Maulévrier purent surtout François Huot - d'Août 1794 à 1796 et Morin, de juillet 1796 à Septembre 1800. M^r. Huot devint curé de Saint-Pierre des Echaubrognes où il mourut en 1827.

La période Douloureuse

Nous abordons maintenant l'époque la plus douloureuse et la plus glorieuse aussi de l'histoire de notre pays. Mais comment rappeler de sang froid ces souvenirs d'épouvante et d'épreuves que nous ont transmis nos parents qui les tenaient de leurs grands parents acteurs et témoins de la grande guerre de la Vendée. Car tel est le nom que pendant plus d'un siècle, jusqu'à la guerre de 1914-1918 a conservé chez nous la lutte héroïque de nos ancêtres contre les armées révolutionnaires.

Après les historiens catholiques et royalistes il faudrait redire le malaise des populations chrétiennes après le départ des prêtres insérémentés, au printemps de 1791, la chasse aux intrus par fidélité à leurs "bons prêtres" le soulèvement général, en Mars 1793 contre le gouvernement qui après avoir mis à mort le Roi Louis XVI, décrétait la levée en masse, les combats héroïques de Mars à Octobre, puis les sacrifices de l'armée d'Outre-Loire du 18 Octobre au désastre de Savenay, le 23 Décembre 1793, enfin les ravages des colonnes infernales en Janvier 1794. Il faudrait en même temps évoquer la terreur, des vieillards, des femmes et des enfants restés au foyer, pendant que les hommes et les jeunes gens se battaient contre les bleus, soignent le bétail et assurent avec peine les travaux des champs, tremblant à l'approche des perquisitions, leurs fuites précipitées les mit pour se cacher dans les champs de genêts et les forêts de Mouillé, de Chanteloup et de Maulevrier heureusement assez proches, l'assistance aux messes célébrées en secret dans les fermes ou les bois.

Pour nous limiter nous ferons connaître seulement, à l'aide de documents trop rares, les faits certains qui concernent les habitants de Toutlemonde. Il est incontestable que ceux-ci furent engagés à fond dans l'insurrection vendéenne.

Dans une édition des ses Mémoires, la marquise de la Rochejaquelin cite la "paroisse" de Toutlemonde comme l'une des plus braves de la Vendée. La totalité de sa population, par fidélité à Dieu et au Roi se souleva et son territoire fut un des plus éprouvés et des plus ravagés. Le nombre de ses victimes serait élevé. Il est regrettable que la liste n'en ait pas été dressée comme celle de Saint Pierre de Cholet le fut par le curé Boinaud ou celle du Voide par son curé, le chanoine Denier, l'historien des guerres de Vendée.

Depuis deux ans l'effervescence grandissait sans cesse ~~chaque~~ chaque jour chez nos ancêtres, quand enfin ils se soulevèrent au printemps de 1793. Deux hommes jouèrent un rôle important dans l'insurrection des vendéens de notre région, deux gardes-chasse du seigneur de Maulevrier : Stofflet et Tonnelot. Le 12 Mars, le jour même du tirage au sort de Saint Florent le Vieil 60 jeunes gens des Echaubragues, de Maulevrier et d'Izernay, qui se cachent dans le bois de Saint Louis, en sortent pour combattre la République. Ils chassent les patriotes de Maulevrier et s'emparent de 40 fusils. Le 13 Mars, ils sont près de 500 réunis dans le bourg d'Izernay, 40 cavaliers étant venus de Vezins pour les obliger à se rendre au recrutement de Cholet, ils les renvoient

à coups de bâtons et ils prennent pour chef : Stofflet⁽¹⁾) Ils ne peuvent mieux choisir que cet homme de 40 ans, qui a longtemps été soldat et qui est habile au maniement des armes.

Né en 1753, près de Lunéville, Nicolas Stofflet s'était enrôlé à 17 ans dans le régiment de Lorraine et avait servi le Roi jusqu'en 1787, c'est alors que son colonel, le comte Edouard René de Colbert, à qui il avait sauvé la vie, le fit à son service dans ses terres d'Angoulême.

En 1790 Stofflet avait le titre de Garde des bois et commis-facteur aux gages annuels de 250 livres qui étaient supérieurs à ceux des trois autres gardes des terres de Maulevrier⁽²⁾. Son poste lui donnait sur les nombreux tenanciers du seigneur de Maulevrier une autorité qui renforçait son expérience, sa haute taille et son air martial.

Stofflet, dévoué à son maître s'était compromis par ses violentes protestations le 17 Mai 1791 où les gardes nationales de Cholet commandées par Esnau et l'intendant de Colbert avaient déterré et enlevé les 12 couleuvrines du château de Maulevrier. Prévoyant le soulèvement des Vendéens, il s'était caché aux Baudières dans le voisinage du château de Villefort et avec le jeune Tranquille d'Ugernay, il y fabriquait de la poudre, des cartouches et des balles. Aut jeunes vendéens qui le mettent à leur tête il distribue ses munitions et communique son ardeur. Sans retard il part avec eux à Vezins, n'y trouvant pas les Républicains, il y passe la nuit avec le projet d'attaquer Cholet.

A Vezins il est bientôt rejoint par un autre garde de l'¹⁶ de Colbert : Tonnelet⁽³⁾, attaché à la terre des Frégeries qui entraîne 150 hommes de Toullemont et des environs rassemblés par lui dans les Landes de Genty. Remettant à plus tard l'attaque de Cholet, Stofflet, qui vient d'apprendre qu'on s'est battu la veille, 13 Mars à Jallais et à Chemillé, veut se rendre à Chemillé avec ses hommes. A St Georges-du-Puy de la Garde il rencontre l'armée de Cathelineau que viennent de grossir des groupes du Voide, de la Salle de Vihiers et de la Bourlandry.

En ce matin du 14 Mars 93, Cathelineau est à la tête d'environ 5.000 hommes qu'il dirige sur Cholet, avant de partir ils ont entendu la Messe dans le cimetière qui entoure l'église de l'Assomption de Chemillé et reçus une absolution générale. A St Georges, chacun reconnaît la nécessité d'un chef et se réjouit de rencontrer un ancien soldat qui saura commander. Stofflet, après avoir hésité accepte le titre de commandant. Quelques heures après, ils rencontrent à 3 kilomètres de Cholet, dans les landes des Paganmes, l'infanterie choletaise que commande le marquis de Beauveau, un noble passé à la république, après un combat violent les vendéens l'emportent sur les Républicains tuent le marquis de Beauveau et s'emparent le soir de Cholet.

Mains en vues que son camarade Stofflet, Tonnelet sera un officier de second ordre mais d'une bravoure et d'un dévouement à toute épreuve.

1) Voici ce qu'on peut lire sur l'obélisque dressé par Edouard Victuérien René de Colbert Comte de Maulevrier 1829
 "A la mémoire de Stofflet - Jean Nicolas - né le 3 Février 1768 à Barthélémy - arrondissement de Lunéville Général en chef de l'armée Royale du Bas Anjou mort à Angers le 26 Février 1796

2) Archives de M. et L. E 783 | Toujours fidèle à Dieu et au Roi il mourut en obéissant"

3) René Tonnelet, né à Martigné-Briand en 1755.

Les vendéens restent organisés par paroisses. Tonnelet sera le chef des soldats de Toutlemonde qui pendant plusieurs années prendront part aux combats dirigés par Stofflet et la Rosejaqueline. Le 15 Mars avec Cathelineau et Stofflet en tête, ils se portent sur Viliers où se rassemblent les patriotes.

Ils font halte à Chauillé et bivouaquent à Vezins. Le lendemain, les Vendéens livrent la première bataille de Coron en criant leur fameux "Rembarre, Rembarre" mettent en déroute les bleus, s'emparent d'un butin considérable et de la belle Couleuvrine qu'ils baptisent "Marie Jeanne".

Le 19 Mars 1793 Stofflet est à la tête de 8 à 10.000 hommes qu'il conduit à Chemillé où D'Elbée et Cathelineau rassemblent aussi leur armée. Il y loge chez M^e Cesbron dont un fils, Charles, se fixera plus tard à Toutlemonde.

A partir du 22 Mars les paysans retournent dans leurs foyers pour la fête de Pâques qui arrive le 31 Mars mais ils promettent de reprendre les armes à la moindre menace de danger. Seule une élite de jeunes gens reste avec Stofflet et le suivra le 30 Mars à St Lambert du Lattay pour battre le général Ladouce.

Les chefs, Cathelineau, d'Elbée et Bonchamps ont fixé le rassemblement des Vendéens à Cholet pour le Quasimodo. Après les pâques, Stofflet ne cesse de faire des expéditions à la Jumelière et à Chalonnes, à Montjean, à la Pommeraye, à Gallais, se repose quelques jours à Chemillé et retourne à Chauvignier.

Le jour dit le tocsin sonne le rassemblement à Cholet. Le 9 Avril tous les Vendéens sont sous les armes pour faire face aux quatre corps d'armée qui enserrent leur pays, sous le commandement de Bernuyer. Contre 35.000 républicains les paysans ne sont que 23.000 portant surtout des piques, des fusils et des fourches. Avec d'Elbée et Cathelineau 10.000 se portent sur Chemillé, avec Stofflet 6.000 occupent Coron pour s'opposer au général Leygonier, pendant que 7.000 sont avec Bonchamps auprès de Saint-Florent.

Dès le 11 Avril c'est le "grand choc de Chemillé" où les Vendéens perdent 600 hommes mais sont vainqueurs.

Le même jour et le 12 Avril c'est la seconde bataille de Coron où Stofflet attend à l'endroit même, l'ennemi, où un mois plus tôt il a pris Marie Jeanne. Les paysans parmi lesquels les gars de Toutlemonde chantent des chants religieux et sont pleins d'ardeur bien qu'un petit nombre seulement possède des fusils.

Pour artillerie ils ont deux petits canons. Ils se battent de 2 heures à 7 heures 30 et combattent en face des ennemis. Le 12 Avril au matin le combat reprend à 6 heures et dure quatre heures. Mal armés les Vendéens sont obligés de reculer jusqu'à Vezins. Stofflet a perdu 200 hommes, mais sauve ses canons et opère sa retraite en bon ordre en partie sur Cholet et en partie sur Chauvignier.

Leygonier qui veut attaquer les Vendéens vers Vezins et Le May, reçoit 2.000 hommes dont il en place 500 à Trémentines, 300 à Saint Georges, 400 aux Gardes 500 à Chanteloup, 100 à Chauillé et 100 au Bois-Grolleau, aux portes de Cholet. Et il envoie en éclaireur le commandant Villeneuve vers Chauvignier, où vient

d'arriver La Rochejaquelein, après sa victoire des Aubiers.

Le 1^{er} Avril Villemet laissant derrière lui un détachement d'infanterie pour protéger sa retraite, pénètre avec 12 chasseurs dans la cour du château de la Crilloire, où il est tout à coup enveloppé par 150 paysans sous les ordres de Tonnellet. S'élançant à la tête de ses cavaliers, il réussit à sortir du château, mais il reçoit un coup de feu à la cuisse, tandis que deux chasseurs sont tués et 9 blessés.

François Besnard raconte que Vastin, son ancien condisciple du collège de Doué fut blessé mortellement à la défense du château de la Crilloire (1)

Un des chefs vendéens, Nicolas, fut aussi tué dans ce combat. Quelque temps après Villemet rallia ses fantassins qui ont pris la fuite, et malgré sa blessure il revient à la charge et s'empare du château que les paysans ont déjà abandonné et qui plus tard sera incendié. (2)

La seconde bataille des Pagannes

Deux jours après, les Républicains et les Vendéens se concentrent autour de Cholet dont les uns et les autres veulent être maîtres.

Cathelineau et d'Elbée ont environ 35.000 hommes. La rencontre se fait le 19 Avril aux Pagannes, où le 14 Mars avait été livré un premier combat. Les deux armées attaquent avec fureur. Quand ils voient les artilleurs de Leygonier mettre le feu à leurs pièces les vendéens se couchent à terre, puis le coup parti, se relèvent et se précipitent en criant sur les canons. Les bleus effrayés par le terrible "Rembarre" des paysans enfin, en laissant sur le terrain 2.000 des leurs tués, blessés ou prisonniers, avec de nombreux fusils, plusieurs canons et beaucoup de munitions.

C'est ainsi que feu à feu l'armée vendéenne constituait son artillerie.

Dans ses "notes manuscrites" le comte de Colbert dit que ce fut un petit corps de gardes-chasse formé par Stofflet qui tourna les républicains et causa leur déroute. Le lendemain, les Vendéens s'emparaient de Cholet. L'armée républicaine aurait été détruite sans la négligence d'un courrier de la Rochejaquelein. Le général avait laissé une partie de sa division à Maulévrier sous les ordres de Tonnellet. Dès le début de la bataille des Pagannes, il envoie un soldat lui donner l'ordre d'avancer pour couper la retraite aux bleus. Mais ce soldat s'enivre et arrive trop tard, toute la journée le brave Tonnellet entend la fusillade et le bruit du canon. Mais malgré les supplications de ses camarades il reste fidèle à sa consigne et attend jusqu'au bout les ordres de son chef. (3)

On sait que Tonnellet et ses gars de Toulonçon étaient le 9 juillet à la prise de Saumur où les vendéens tuèrent ou blessèrent 1500 républicains, firent 11.000 prisonniers et prirent un butin énorme de 60 canons, de 10 à 15.000 cartouches et de riches approvisionnements. Le 12 juillet Tonnellet prend part à l'élection de Cathelineau comme général en chef, et il en signe le procès-verbal avec 14 autres chefs vendéens (4)

Le lendemain il signait encore à Saumur la proclamation portée contre les pillards par les deux chefs royalistes.

Les Vendéens de Stofflet et de Tonnelet les suivent encore le 2 juillet à Châtillon où ils sont battus par Westermann, le 4 à Cholet où à leur tour ils écrasent les soldats de Westermann, le 14 à Viliers où victorieux de nouveau ils tuent 1500 Républicains, font 800 prisonniers et prennent 22 canons. Cathelineau étant mort le 14 juillet, d'Elbée est élu généralissime et Stofflet son major-général.

A partir de ce moment Tonnelet étant officier dans la division de Bonchamps ses soldats le suivent de nouveau, à Torfou par exemple le 19 septembre où se signalent autour de Lescure les braves des Échaubregnes, enfin le 17 octobre à la grande bataille de Cholet où les généraux d'Elbée et Bonchamps sont mortellement blessés et où tombent tant de braves Vendéens.

À la fin de cette désastreuse journée, les chefs vendéens ne sont écoutés que par une élite de 400 hommes parmi lesquels Tonnelet, Delamay de Hauterive, Meunier, Vandangeon, Loiseau, groupés autour de Bonchamps, d'Elbée, de la Rochejaquelein et Stofflet, ils s'élancent aux cris de "Mort aux Bleus". Il est 8 heures du soir la mêlée est effroyable "Combat de tigres contre des lions" selon le mot de Kléber qui commande l'armée républicaine. "Courrons dans ces landes, mais ne reculons pas" dit Henri de la Rochejaquelein qui bientôt est obligé de reculer vers le May. (5)

Tout est fini et les débris de l'armée vendéenne se réfugient à Beaupréau, puis vers la Loire.

Kléber admirera la bravoure des vendéens dont il disait qu'ils n'avaient jamais donné un combat aussi opiniâtre et si bien ordonné. Un nombre de 40.000 ils avaient lutte dix heures durant contre 45.000 soldats républicains bien armés et exercés. (6)

- 1) Mémoires d'un monacénaire 1880 p. 54
- 2) Voir Affiches de Angers ; Savary " Guerre des Vendéens et des Chouans " et l'abbé Deniau " Histoire de la Vendée militaire " I p. 638
- 3) Témoignage de Louis Brard, du Voide qui était auprès de Tonnelet.
- 4) De Lescure, De Beauvoillier, de Marigny, Stofflet, de Langrenière, des Hargnes, La Ville (de Baugé), La Rochejaquelein, d'Elbée, du Four d'Hauterive, de Boisy des Essarts, Le veil de la Marsonnière, de Bonchamps, de Domissan, d'Autichamp et de Talmont : ces 3 derniers absents, signèrent plus tard.
- 5) La Rochejaquelein ou selon les expressions du Baron de la Tousche (1948) " Monsieur Henri " ou " l'Achille de la Vendée "
- 6) voici le début du Refrain d'un chant de guerre des Vendéens :
" Tremblez, rebelles, car Jésus-Christ est avec nous ! " nous battre
Cathelineau le rappelle aux soldats du Pin " Ne l'oubliions pas : c'est pour la Religion que allons

- 6) Deniau " Histoire de Vendée militaire III p. 41.

Les Républicains venaient de remporter une grande victoire. Aussi, dès le 29 Octobre le Directoire du district de Cholet composé de Cholet Marignet, Duval, Lombardel et Mondeau prenait un arrêté redoutable qui mettait à sa disposition absolue la fortune et la liberté des citoyens. Ils décidaient d'envoyer 3 Commissaires dans les communes du district, avec pouvoir d'établir dans chacune "deux commissaires ou plus, d'un civisme sûr et ayant de l'intelligence, lesquels seront chargés d'exercer provisoirement et jusqu'à nouvel ordre les fonctions municipales". Ces commissaires municipaux s'occuperont particulièrement de faire ensevelir les terres, faire rendre les armes ou les faire enlever partout où il y en aura apposer les scellés sur les meubles appartenant aux personnes absentes dresseront du tout : inventaire séparé pour chaque maison ; dresseront état de toutes les personnes connues pour avoir participé à la Révolte et surtout des chefs, état qui sera envoyé au directoire avec des notes sur chaque individu ; faire descendre les cloches ; prendront l'état des grains et fourrages dans chaque métairie et feront transporter à Cholet tout ce qui excédera les besoins des habitants et les semaines.

Les commissaires sont autorisés à faire des perquisitions ou visites domiciliaires dans tous les cas et tous les lieux où ils le jugeront nécessaires. S'ils trouvent des prêtres, des chefs de révoltes ou des armes, ils les feront conduire à Cholet avec les personnes qui les auront recélées.

Les commissaires doivent être instruits que la Convention a décrété la République en état de Révolution ; qu'il faut moins par conséquent s'attacher aux formalités qu'à l'utilité et tous les moyens, quelque rigoureux, quelque extraordinaires, qu'ils soient, peuvent, doivent même être employés, si l'intérêt de la République, si la sûreté et la tranquillité des citoyens demandent qu'on les emploie."

Le 24 Novembre suivant le District de Cholet décidait d'envoyer des commissaires dans toutes les paroisses pour enlever tous les vases sacrés et ornements servant au culte catholique et de les transporter au Directoire. Parmi les 4 Commissaires nommés :

Grimaud, fils, fabricant à Cholet, fut chargé de la Tessoualle, Baulévrier, les Perqueux de Baulévrier, Yssenay, Chanteloup, Toutlemonde la Crilloire, et Bazières.

Pendant que Grimaud opérait dans leur église, les soldats de Toutlemonde suivirent avec Tonnelot l'armée vendéenne au-delà de la Loire, jusqu'à Laval, Gramville, Le Mans et enfin Savenay le 23 Décembre où Tonnelot disparut (1).

Un rapport républicain estime que 60.000 vendéens périrent dans cette désastreuse expédition d'outre-Loire. Sur 90 hommes du Voide par exemple il n'en est revenu que 3 dans leurs foyers, à Changeaux 35 sur 500 à Montillières 3 sur 63

à St Hilaire du Bois : 13 sur 600 hommes femmes et enfants.

Nous ignorons le sort des Toutlemondais, nous savons seulement qu'après la débâcle du Mans en décembre, l'un d'eux fut au nombre des Vendéens arrachés à la mort par les habitants du canton de Brûlon et de Sablé : à Maigné, Pierre Duyau de la Crilloire âgé de 14 ans fut réclamé par Chevallier.

1) Emile Gaby "La Révolution et la Vendée I p. 152

IV 2^e Année 1794

Si ce jeune homme rentra dans son pays (Pierre Dugau de la Crilloire) il y fut témoin, le mois suivant de l'incendie de Toulmonde par la colonne infernale du général Caffin.

Exécutant un décret de la Convention Turreau, nouveau général en chef de l'Armée de l'Ouest, lancé le 17 Janvier 1794, le fameux ordre qui devait faire "disparaître de la carte le territoire maudit de la Vendée".

Six divisions, chacune de deux colonnes, avaient l'ordre de déboucher le même jour de Parthenay, de Bressuire, de Cholet, de Doué, de Brissac, de Chalonnes et de Saint Florent le Vieil et d'avancer à l'intérieur du pays.

Elles formaient la première armée de Turreau, dont la seconde commandée par Haxo devait balayer tout le pays de Charente : de Paimbeuf aux Sables.

Ces deux armées recevaient de Turreau une consigne terrible, dont l'exécution avait pour objet de faire de la Vendée un désert en six jours :

"On emploiera tous les moyens de découvrir les rebelles. Tous seront passés au fil de la baïonnette. Les villages, métairies, bois, landes, genêts, et généralement tout ce qui peut être brûlé, seront livrés aux flammes."

Pour faciliter cette opération, on fera précédé chaque colonne par 50 ou 60 pionniers ou travailleurs qui feront les abattis nécessaires dans les bois ou forêts pour propager l'incendie.

Aucun village ou métairie ne pourra être brûlé, qu'on en ait auparavant enlevé tous les grains et tous les objets de subsistance".

 Quatorze communes seulement, y compris Cholet, destinées à servir de bases, aux opérations étaient exemptées de l'incendie général. Toulmonde fut parmi les victimes. Elle était comprise dans l'ordre de marche de la Troisième Division commandée par le général Bouret qui groupait ses deux colonnes à Cholet. Pendant qu'avec la première il se rendait à la Tessoualle et à Châtillon, il confiait la seconde au général Caffin qui avait ordre de marcher sur Maulevrier et St Laurent sur Sèvre.

Caffin passe par Mezières et établit à Maulevrier son quartier général et un dépôt de grains et fourrages. Et c'est de là qu'il rejoint vers Toulmonde Izernay et les Echaubregnes avant de se rendre à Saint-Laurent.

Le 21 Janvier il écrit à Turreau qu'il a visité tous les villages et métairies sur la droite et la gauche à une lieue de Maulevrier.

"Partout on y rencontre des grains et fourrages en quantité. Ne trouvant pas suffisamment de charrettes pour en faire l'enlèvement, je n'ai pu incendier. Je fais charger tous les grains, foins et subsistances, qui, je crois seront évacués demain. Je n'attends que ce moment pour incendier tout; en attendant je purge le pays de tout ce qu'il peut y avoir de gens suspects, sans en ménager aucun."

100

Le 23 janvier il annonce à Turreau qu'en deux jours il a fait partir 200 charrettes de grains et qu'après avoir fait évacuer les 1500 maisons qui sont dans les agglomérations de Maulevrier, d'Izernay, des Echaubrognes et de Toutlemonde, sans y compren^{re}dre les métairies.

"Le pays sera purgé par le fer et par le ~~feu~~ feu. Il ne m'échappera pas un brigand. Le matin je fais fusiller 14 femmes et filles." Le lendemain il donne à peu près les mêmes détails à son collègue Bouret.

Le 25 Janvier 1794 Laffin écrit encore de Maulevrier à Turreau :

"Pour le bien de la République, les Echaubrognes ne sont plus, il n'y reste pas une seule maison. Rien n'a échappé à la vendange nationale. Au moment où je t'écris, je fais fusiller 14 femmes qui m'ont été dénoncées. Je n'ai ni meuniers ni boulanger pour les subsistances de la troupe ; ils sont tous en fuite."

Le même jour il fait évacuer les subsistances d'Izernay sur Maulevrier où le magasin des grains est établi dans l'église et celui des fourrages sous les halles.

Le 26 Janvier il écrit à Turreau : "... Hier j'ai fait brûler tous les moulins que j'ai vus puisque les meuniers et boulanger m'ont abandonné. Aujourd'hui je peux faire brûler les trois quarts de la ville de Maulevrier : il ne faut pas tant de place pour un détachement de 200 hommes."

Dans les Landes de Genty les soldats de Laffin découvrent les vendéens et leur bivouac où ils enlèvent 18 chevaux ; ils mettent ensuite le feu à leur corps de garde et fouillent la forêt de Vezins.

Le 31 Janvier Laffin écrit dans sa dernière lettre de Maulevrier : "Je te préviens que tout le village d'Izernay a été incendié hier sans y avoir trouvé ni homme ni femme. Il restait quatre moulins à vent que j'envoie incendier ce matin, ne voulant pas laisser un seul. Je fais aujourd'hui jour Saint Laurent-sur-Sevre que j'espére brûler demain. J'ai fait brûler ce matin toutes les maisons excepter une seule, si ce n'est l'église, où il y a encore beaucoup d'effets, qu'il serait à propos d'envoyer chercher de suite."

Le bourg de Toutlemonde a été incendié avant-hier. Je laisse quantité de grains et de fourrages dans les métairies que je n'ai pas fait brûler."

Du bourg de Toutlemonde incendié le 29 Janvier 1794, il reste au moins l'ancienne chapelle vicariale, appartenant à la famille Chéron. (1)

1) Jean Laffin, le féroce commandant de la colonne infernale dont souffrirent nos ancêtres Toutlemondais, était né à Doué la Fontaine en 1751; Général de Division le 13 juillet 1795, il fut maire de Doué la Fontaine de 1804 à 1815

La mort de "Monsieur Henri" le 28 Janvier 1794

Le Rochejaquelein. à la Haie de Bureau

Le 28 Janvier 1794, M^e Henri fourchasse à travers champs un parti de Bleus qu'il a débusqués de l'aulle. L'un des fuyards, se voyant serré de près, se retourne et devinant un chef dans le jeune cavalier qui lui promet la vie sauve, lui décharge son fusil dans la figure. Monsieur Henri a été tué sur le coup.

Stofflet, averti, accourt. Il n'a pour le moment qu'une idée : cacher à ses hommes et aux Bleus la mort du chef. Pour rendre le cadavre méconnaissable, il le fait déshabiller ; il taillade la tête ensanglantée avec son sabre. Et le corps nu est jeté dans un buisson. On l'enterre plus tard, les Bleus sont partout.

Neuf jours après, le 6 Février, deux Vendéens, Bérard et Monnier, vont jeter un coup d'œil sur le cadavre. Spectacle horrible : les loups ont dévoré la figure du mort "ainsi que le bas-ventre". La nuit suivante, Stofflet prend avec lui deux hommes sûrs : il a caché aux autres la mort du chef. Ils transforment le corps à 500 mètres de là, dans un petit vallon écarté ; ils l'enterrent au pied d'un fairier. Le lendemain seulement, Stofflet amonça aux troupes la mort de Monsieur Henri. Pour venger cette mort, il s'empara, le 8 Février, de Cholet. Il y eut dans les rues de la ville un affreux carnage (Voir le tableau au musée de Cholet.)

Dans la rue des Vieux-Greniers "le sang coulait comme la pluie par un temps d'orage."

Monsieur Henri demeura, en sa première tombe, jusqu'au 28 Mars 1816. Les ossements identifiés - ce jour-là furent transportés par la suite dans le caveau familial de l'église de Saint Aubin-de-Baubigné.

La route actuelle N° 160 de Cholet à Saumur n'existaient pas encore, aujourd'hui nous pouvons ^{nos} arrêter en face de la pancarte : "Cénotaphe de la Rochejaquelein." Dans ses Mémoires N^o 1^{me} de Sapinaud (1) raconte que Caffin fut activement secondé par le maire de Maulévrier "qui introduisit les soldats dans les maisons où se trouvaient les royalistes. Il fit prendre ainsi 25 hommes qui furent fusillés dans un champ de genêts. Ces braves reçurent le coup de mort sans proférer une plainte ; plusieurs même paraissaient heureux de quitter une terre si désolée pour monter au ciel."

Le 6 Février, un collègue de Caffin, le général J. B. Moulin, ~~écrivain~~, écrit de Cholet à Turreau, sa crainte que le poste de Cholet lui soit enlevé :

"Les brigands sont plus forts qu'on ne se le persuade. Ils occupent la Salle-de-Vihiers les Gardes, Yallais, Chemillé, Vergnes, Toutlemonde etc.... Tu vois qu'ils sont tout autour de moi sur tous les points."

De fait deux jours après, les Vendéens le 8 Février avec Stofflet attaquaient Cholet par la route de Saumur - pour venger Monsieur Henri - et Moulin ne put retenir ses soldats pris de panique, blessé de 2 balles dans une rue de la ville, il s'acheva lui-même d'un coup de pistolet.

(1) Sapinaud de la Rairie cousin de Sapinaud de la Verrie habitait le château de Scoudy à la Goubretière

Le massacre du Cimetière des Martyrs à Yzernay le 25 Mars 1794

102

Ongers possède son "Champ des Martyrs". La forêt de Vezins a son Cimetière des Martyrs. Les forêts de Mouillé, de Chanteloup, de Vezins et de Maulévrier qui en somme forment la même "Forêt de Vezins" servent de refuges incomparables aux vendéens pendant le passage des Colonnes qui semaient partout l'horreur c'est ce qui leur valut le surnom d'Infernales." C'est au cœur de la forêt dite de "Maulévrier" à cause de ses propriétaires, mais qui se trouve sur le territoire d'Yzernay, que Stofflet avait établi en 1794 le dépôt de ses munitions, son imprimerie, un vaste hôpital pour les blessés et un refuge pour les vieillards, les femmes et les enfants.

Le hôpital dirigé par le chirurgien Baquenier-Désormeaux était situé sur le terrain qui est aujourd'hui l'enclos de la chapelle des Martyrs.

Les Républicains savaient l'existence de ce quartier général, mais ils n'en connaissaient pas le lieu précis. Jamais ils n'avaient osé s'aventurer vers cet asile bien caché dans les fourrés les plus épais de la forêt appelés la "Banche des Buissons."

La Trahison seule leur livra le secret des sentiers, le 25 Mars 1794 (1) Le jour-là sachant que Stofflet était absent, les généraux Grignon et Crouzat après avoir massacré de grand matin des femmes et des enfants au village de la Poterie au Nord ouest de la forêt, pénétrèrent dans la forêt avec plusieurs milliers de soldats, guidés par le traître Porcher, un homme de 40 ans, fermier aux Princes.

Les Bleus s'avancent à dix pas les uns des autres, à pas de loups, pour envelopper les Vendéens dans un réseau de fer. Ils arrivent enfin à 50 mètres du camp-hôpital. Grâce à l'alarme donnée par une infirmière Perrine Vandangeon d'Yzernay, un grand nombre des réfugiés peuvent s'enfuir. Mais il en reste encore plus de 500 vieillards, femmes, enfants, et blessés : ils sont massacrés dans une horrible boucherie qui dure deux heures. Seules sont épargnées des femmes et des jeunes filles.

Il est impossible de dire le chiffre des victimes qui tombèrent les deux jours suivants dans les taillis et les bruyères. 1200... 1500 victimes peut-être.

Les Bleus s'emparaient aussi des chevaux, des munitions et des approvisionnements de Stofflet. Quant à l'infâme Porcher, le général Crouzat en eut horreur au point de lui dire : "Tu es un misérable, tu n'en feras pas périr davantage !" et il lui déchira son pistolet dans le dos.

Crouzat se retire ensuite avec sa troupe au Fief des Ouleries ou Houillères aux Echaubrognes.

Stofflet survint deux jours après. Ses hommes ivres de colère se lancent sur la traîne des Républicains qu'ils rejoignent à 15 km aux Ouleries le 27 Mars 1794

etc etc

1) c'est en ce même mois que J.-B. Chabrand - curé du couvent de St Maurice de la Fougerouse, fut fusillé dans les Brandes de Genty.

Un combat furent s'engagé. Pas de quartier ! Le temps est passé des pardons généralement 7.000 Vendéens avec Stofflet contre 8.000 Bleus, le combat est acharné, les Bleus sont battus, les pertes sont considérables : le massacre de la forêt de Vezins est vengé par un autre massacre.

Le massacre des victimes de la forêt répandit la consternation dans toutes les paroisses du voisinage qui avaient la beaucoup des leurs, ainsi que la tradition le rapporte pour les habitants de Toullemonde (1).

Depuis lors la voix publique a donné le nom de "Cimetière des Martyrs" à l'endroit où furent tuées et enterrées la plupart des victimes.

En 1822 le comte de Colbert propriétaire de la forêt, entoura de murs le terrain de l'Ancien hôpital, réunit dans une vaste fosse tous les ossements et y érigea une croix bénie par Mgr. Montault évêque d'Angers. Et en 1863 le Comte René de Colbert y a fait construire la chapelle actuelle, destinée à être l'ossuaire de sa famille - en souvenir de ses aïeux massacrés - en même temps que des victimes de la Révolution. Il honra Stofflet (2) en érigeant sa statue avec celle de Cathelineau sur la façade. (2)

Derrière la chapelle de M. de Colbert de Maulévrier, une autre chapelle plus petite a été restaurée par les soins du "Souvenir Vendéen" en 1950. On y voit un autel des ex-voto ; à gauche, un historique des massacres et de la chapelle même ; à droite, la liste des morts, connus, d'Yzernay et de Chanteloup : une trentaine paroisse. La moitié sont des femmes, un tiers des enfants. Une inscription "La presque totalité des noms des victimes des grands massacres de la forêt en mars 1794 n'est connue que de Dieu seul."

Il est à noter qu'on parle de "massacres" parce qu'une autre tuerie, perpétrée dans la partie Nord-Ouest de la forêt, vers l'Etang de Péronne, avait précédée celle du camp-hôpital.

1)

Les détails intéressants surtout ses paroissiens furent enregistrés dans la Chronique paroissiale d'Yzernay, écrite en 1825 par le curé Fresneau d'après les témoignages des survivants.

2)

Le grand-père de René de Colbert déjà avait honoré Stofflet en lui élevant en 1820 un petit obélisque dans la cour du château de Maulévrier et en faisant célébrer le 20 juillet 1826 à Maulévrier un service solennel.

3)

Stofflet depuis l'exécution à la Girardiére (Combray) de Marigny le 10 juillet 1794 ne pouvait sympathiser avec de Charette, ainsi ne signa-t-il pas la paix de La Jaunaye 17 Février 1795, il dut cependant traiter le 8 Mai 1795. Lorsque de Charette le 25 juillet relança les hostilités, Stofflet ne bougea pas. Il ne rouvrit la révolte qu'en Janvier 1796 et sur l'ordre des Princes. Un mois plus tard, le 23 Février Stofflet était capturé à la Saugrenière, ferme perdue à 10 km à l'Ouest de Chemillé, il fut vraisemblablement trahi par son aumônier l'abbé Bernier. Stofflet fut fusillé le 25 Février 1795, à Angers sur le Champ de Mars.

L'affaire du Bois de Saint-Louis

Avril 1795

104

Après la destruction de son arsenal de la forêt de Vezins en Mars 1794 - Stofflet avait établi son dépôt d'armes dans le Bois de Saint-Louis, non loin de Toullemonde. Un an plus tard, le général Canclaux à son tour fit fouiller la forêt de Maulevrier par 7000 hommes sous les ordres de Mathelon.

De nouveaux traitres, un chirurgien et un tonnelier, les conduisent la nuit dans le bois de Saint-Louis pendant une absence de Stofflet. Celui-ci avait confié la garde du bois à la division de Somloire, sous la surveillance de Coulon, avec ordre de ne faire aucune excursion. Mais la division, croyant le dépôt à l'abri de toute surprise, s'occupait le 21 Avril 1795, à pêcher dans les douves du château, au bourg de Somloire.

Pendant ce temps, les soldats républicains à la faveur de la nuit, pénètrent dans le Bois Saint-Louis, et s'avancent jusqu'aux buttes qui forment le quartier-général de Stofflet. Ils tuent la sentinelle et quelques soldats invalides qui étaient couchés et envahissent les magasins plein de blé, d'armes et de munitions. Puis ils fouillent les halliers, y massacrent plusieurs vendéens et parmi eux le fameux Mennier de Cholet qui avait reçu cinq blessures au combat des Ouleries. Après l'avoir entouré de fagots de bois, ils le brûlent tout vif. Avertis enfin les royalistes de Somloire accourent au bois Saint-Louis, mais trop tard : l'ennemi avait disparu et emportait sur des charrettes une partie du butin après avoir mis le feu au reste (1).

Tableau d'honneur des victimes et des combattants de Toullemonde pendant la Révolution.

Selon la tradition locale, nombreuses furent les victimes de Toullemonde pendant la Révolution mais elles sont tombées inconnues parmi la foule anonyme des champs de bataille de la Vendée. Seuls quelques rares noms sont parvenus jusqu'à nous par hasard.

À notre connaissance le premier est celui de Pierre Hay qui fut "condamné à mort comme brigand de la Vendée" par la commission militaire de Nantes le 13 Nivose An II (2 Février 1794.) Il était laboureur à la Durbellière de Toullemonde en 1773, en même temps que Cyprien Hay qui "né aux Echaubroques en 1754" habitait à Rueil-les-Dubrières en 1816 où il était proposé pour une pension comme ancien soldat royaliste. Voisin de Tonnelet, garde-chasse à la Frogerie, ils avaient sans doute été des premiers à le suivre.

Non loin de la Durbellière, dans leur ferme du Grand-Pin furent tués par les Bleus Jeanne Roy en Mars 1794, et Jean Roy 50 ans le 4 Mai suivant.

2) Jeanne Roy avait été baptisée à la Crilloire le 27 Juillet 1747. Sur la Croix située à l'emplacement même sur la place Viarmes à Nantes. on peut lire : Ici a été fusillé pour son Dieu et son Roi le général Vendéen Charette de la Contre 29 Mars 1796

Dans le registre écrit par M. Bouraud curé de Saint Pierre de Cholet, on lit qu'une de ses paroissiennes : Mathurine Guittot 48 ans épouse de défunt Jean Biringat laboureur à la Bleure fut massacrée aux Loges près du hameau de Toutlemonde, par l'avant-garde du général Dusirat, qui du 4 au 6 avril 1794 campa à Bazières et visita les fermes de la région.

Deux mois plus tôt, le 6 Février, Pierre Besson de Maulévrier "suspect d'avoir été brigand" probablement dans l'armée vendéenne d'outre-Loire, avait été guillotiné à Laval. Il était de la famille Toutlemondaise de Jacques et Jean Besson, qui, nés aux Echaubrognes le premier en 1758 et le second en 1770 firent aussi les guerres de Vendée. On connaît quelques-uns des Toutlemondais qui survécurent aux campagnes de 1793-1794 et qui furent inscrits en 1815 dans des listes établies à la demande du général d'Antichamp pour obtenir les faveurs du roi Louis XVIII (1)

Parmi 16 Vendéens qui y figurent comme ayant appartenu au quartier-général de l'armée de l'Anjou, nous lisons le nom de Pierre Vaud de la Brillière, chef de pièce avec les noms de Joseph Gabard de Bazières, lieutenant-colonel, aide de camp du général Stofflet, de Baguenier-Désormeaux de Maulévrier chirurgien-major de Pierre Boussion de Cholet, capitaine de cavalerie de Pierre Besson d'Izernay maréchal-expert, maréchal des logis.

La seconde liste de 1815 concernant les survivants de la 2^e division de Cholet contient 79 noms dont cinq d'habitants de Toutlemonde :

François Albert (2) adjudant, René Lefèvre, sergent, René Gourichon métayer au Marpaix commandant en 1794

Jacques Croteau, capitaine, paralytique et Pierre Fortin drétayer à la Vieillière, capitaine

Les femmes de Toutlemonde, retenues au foyer par le devoir et le travail auraient été dignes des hommes sur le champ de bataille. On raconte qu'un jour, pendant que les leurs se battaient au loin, elles apprennent l'arrivée des Bleus par le chemin du Gui. S'armant de fourches elles vont aussitôt au devant de l'ennemi sur la route de Moillé. La marquise de la Rochejaquelein raconte l'histoire d'une jeune guerrière de chez nous dont on aimerait connaître le nom :

"Je vis un jour arriver à Cholet une jeune fille grande et fort belle, qui portait deux pistolets à sa ceinture et un sabre ; elle était accompagnée de deux autres femmes armées de piques. Elle amenait à mon père un espion. On l'interrogea, elle répondit qu'elle était de Toutlemonde et que les femmes y faisaient la garde quand les hommes étaient à l'armée. On lui donna beaucoup d'éloges : son petit air martial la rendait encore plus jolie (3)"

1) Documents publiés par le Dr Descoings dans la Revue des Facultés de l'Ouest 1898 p. 607

2) La bravoure des 3 frères Albert est restée légendaire

3) Mémoires 11^e édition T. I p. 270 Ce fait semble dater de l'été 1793 où M. de Donnissan père de la marquise était gouverneur de Cholet. Il est cité aussi par Denier "Histoire de la Vendée" et par Emile Galtory "Les Vendéennes" 1934 p. 123 // T. I p. 412 T. II p. 63

Le Qué de Grand-Pin.

Une tradition recueillie en 1942 auprès de la petite-fille de Pierre Gallichet, ancien fermier de la Frogerie, se rattache au qué de Grand Pin.

Entendant la fusillade se rapprocher les gens de la Frogerie coururent se cacher dans le petit bois de la Préverie.

Les deux servantes du fermier Palard, ne voulant pas rester avec la fermière parce que ses enfants criaient, prirent une autre direction et se firent tuer sur le chemin de Toutlemonde, vers le qué du Trézon.

D'après Eugénie Brunet - veuve Misset 82 ans en 1942 - à ce même endroit, une fermière aurait tué un bœuf à coups de sabot. De là vient peut-être la légende d'après laquelle, certains soirs, avant la construction du pont, en passant la planche du Trézon on entendait une voix de femme criant :

"Rends-moi mes sabots, Rends-moi mes sabots."

V Le culte catholique à Toutlemonde pendant la Révolution

On connaît les noms de deux prêtres au moins qui, au péril de leur vie et de leurs frères administrèrent les sacrements à Toutlemonde : M^e M^e Robineau et Bascher.

Dans le modeste cahier qui est le plus ancien registre de la paroisse conservé à Toutlemonde, on est renseigné sur les années de 1794 à 1801. On lit au premier acte que M^e Robineau baptisa le 26 Mai 1794 Louise Soulard, fille légitime de défunt Louis Soulard, journalier et de Jeanne Pesneau. Cet acte n'ayant pu être dressé au moment du baptême "à cause de la persécution" "Nous, Bascher, l'avons écrit longtemps après sur le rapport du parrain et de la marraine François Galard et Louise Pesneau."

Jean Baptiste Robineau, né à Trémentines le 10 Mars 1766, était vicaire à la fosse de Tigné au moment de la Révolution. Il refusa le serment et desservait Agernay en 1792, avec François Perreau et René Bernier, qui se cachait comme lui souvent à la ferme du Vurier¹) aux Echaubrognes. Au concordat il devint curé de la Tourlandry et mourut en 1828.

Le prêtre qui servit le plus souvent à Toutlemonde, jusqu'à la fin de la Révolution fut François Bascher. Né le 11 Mars 1744 à Montilliers, il fut curé de Mouillé de 1787 à sa mort en 1814. Ayant refusé le serment ; il fut compromis en Mars 1792 par la découverte d'un billet saisi chez Louis Denis, libraire à Cholet.

¹ Un canton du bocage vendéen : Souvenirs de la Grande Guerre par M^e Françoise de Chabot. 1881

107

Il y demandait "des catéchismes sur les matières du temps et en faveur de la religion, et des instructions pastorales de quelques-uns des seigneurs évêques telle que la réfutation de M. Camus." Le libraire fut emprisonné pendant six mois.
D'après Guérin - Lamerie, M. Bascher serait passé en Espagne en 1792. Toujours est-il qu'il était à Toullemont le 27 Janvier 1796 pour bénir le mariage de Joseph Bienaimé et de Louise Bouju, il y mariait aussi le 8 mai 1797 Louis Bernier et Anne Fournier le 19 Septembre : Pierre Burgevin et Louise Benétreau, le 8 Janvier 1798 Pierre Pland streunier au Petit-Pin et Marie Galiller, le 15 Mai 1799 Vincent Théillier et Jeanne Charron.

Pour ces 3 premiers mariages les bans furent publiés canoniquement "Dans l'église matrice de Saint Hilaire des Echaubregnes" et la bénédiction nuptiale fut donnée par M. Bascher dans l'église succursale de Toullemont "avec la permission de M. le desservant de Saint Hilaire." Pour les 2 autres mariages M. Bascher indique qu'il les fit "secrètement à cause de la persécution." (1)

Sur son cahier il écrit et signe 27 actes de baptême et 9 actes de sépulture du 26 Mai 1794 au 22 Septembre 1797. La plupart de ces baptêmes et sépultures sont notés comme ayant été faits par lui. Un de ses premiers baptêmes à Toullemont fut le 20 Octobre 1796, celui du grand oncle de l'abbé Aimé Lefort René Pierre Gourichon de René Gourichon père (2) laboureur et de Marie Choloux. Après l'acte de baptême de Jean Fortin, le 22 Sept. 1797 M. Bascher écrit : "Ici a commencé le temps de la terreur et de la persécution contre l'Eglise qui a duré deux ans et demi et a causé bien des troubles."

Ce n'est qu'à partir d'Août 1799, qu'il inscrit régulièrement les baptêmes, bien que leurs actes ne portent pas la mention : "Par nous curé soussigné" les baptêmes de 1799 à 1801 paraissent avoir été faits par M. Bascher qui les signe. Il est digne de remarquer que, du 22 Août 1799 au 9 Mars 1800, sur 14 baptisés, 10 étaient âgés d'un an à 2 ans par exemple :

Pierre Grégoire : 22 mois ; Louis Dixmeuf : 21 mois

Intéressant à noter est aussi l'acte suivant :

"Le 14 Septembre 1800 Modeste Mérzeau, selon la déclaration que m'a fait Pierre Mérzeau et Marie Rousselot, son épouse et père et mère de la dite Modeste est née le 4 Mars 1794 et a été baptisée par M. Duquet, prieur missionnaire.

Le parrain a été Mathurin Ripoche et Rose Michelet, marraine. Bascher curé de Nuaillé

Un seul acte, le mariage de René Séau et de Jeanne Lemerle, le 22 Sept. 1801 est fait par Robin, curé de Saint Hilaire des Echaubregnes. Le dernier acte de ce petit registre est celui du baptême de Renée Devy par M. Bascher "avec la permission de M. le Curé de Saint-Hilaire".

1) Après ces 5 actes M. Bascher écrit : "la fureur de la persécution contre l'Eglise nous a empêché de les enregistrer en temps et lieu."

2) Commandant Vendéen de la division de Cholet en 1794

108

On sait qu'après une accalmie relative de 3 ans, le Directoire le 18 Fructidor (le 4 septembre 1797.) avait obligé les prêtres à jurer haine à la royauté et à l'anarchie sous peine de déportation à la Guyane. Mr. Bascher s'était caché de nouveau avec une dizaine d'autres prêtres du voisinage il fut dénoncé au Directoire de Maine et Loire par les Commissaires envoyés auprès des municipalités (1)

Le commissaire cantonal de Vezins écrit brutallement "Chavelais, de Château Gontier pendant la guerre a amené de son pays 40 jeunes gens qui fort heureusement ont en la guerre cassée : il est encore dans le pays - Pour Stuillé, Bascher exerçant les fonctions de curé, c'est le plus fameux monstre que l'enfer ait vomi ; c'est ce greux-là qui avec un crucifix faisait faire le massacre de nos malheureux prisonniers et patriotes ; il est encore à Stuillé, mais on ne sait où il reste..."

De ton plus modéré, le commissaire cantonal de Maulévrier le signalait comme se retirant souvent à la cure ou au bourg de Toullemonde. L'intéressante correspondance de ce commissaire nous fait connaître l'état d'esprit du pays :

"La loi du 18 Fructidor relative à l'entraîne qu'elle impose à la liberté du culte écrit-il le 18 Septembre 1797, déconcerte tous ceux qui en sont partisans, et l'administration ne peut ignorer que c'est le vœu général du pays."

Le commissaire central lui répond d'Angers : "Il serait infiniment dangereux d'arrêter brusquement les prêtres dans votre canton. D'ailleurs ceux qui n'ont point été déportés, qui sont amnistiés et qui n'ayant pas voulu prêter le serment (du 18 Fructidor) ont cessé depuis leurs fonctions : ceux-là ne doivent pas être arrêtés, si ils ne troubleront point l'ordre. Vous devrez absolument tâcher de connaître les lieux où ils se retirent, les surveiller sévèrement, sans avoir l'air de vous occuper d'eux."

Le 24 Octobre 1797, le commissaire de Maulévrier écrivait à Duverger commandant à Cholet "Après le 18 Fructidor les ministres du culte ont disparu, s'il y en a, ils ne font aucune fonction. Cela occasionne un mécontentement général, en ce que cela porte un préjudice considérable au petit commerce journalier : on ne voit plus personne." Il fit sans doute la même observation au commissaire central qui lui répond le 12 Décembre : "Que le mécontentement qui se fait sentir dans vos cantons relativement à la cessation du culte, ne soit pas pour vous un sujet de découragement. J'espère que vos concitoyens trompés depuis longtemps par des prêtres fanatiques et rebelles aux lois, ne tarderont pas à s'apercevoir de leurs erreurs et à voir que la cause des prêtres qui les a trompés et la cause de Dieu au nom duquel on les trompait est distincte et séparée."

Le 6 Janvier 1798, écrivant au Directoire d'Angers, le commissaire cantonal de Maulévrier, maintenait sa remarque sur le vœu public réclamant le rétablissement du culte.

C'est pour satisfaire, ce vœu général que Bonaparte quelques années plus tard signera le Concordat.

VI Nouvelles luttes concernant le sort administratif de Toutlemonde 1797-98

Sous avons vu les administrateurs de Maine et Loire et des Deux-Sèvres revendiquer les uns contre les autres le territoire de Toutlemonde, et nous les avons laissés en juillet 1791 campant sur leurs positions. Pendant six ans ils eurent d'autres préoccupations. Mais au moment où la paix semble rétablie autour d'eux, ils vont se battre de nouveau à coups de papierasses pour s'emparer de Toutlemonde. Afin de relever ses finances la municipalité de Maulévrier ouvre le feu, en juillet 1797, au sujet de l'affermage des terres du Comte de Colbert, émigré, qui s'étendent en partie sur Toutlemonde. Prévoyant des difficultés, elle demande d'abord au Directoire de Maine et Loire de soutenir sa cause en s'appuyant sur la loi du 5 juillet 1791, et de rattacher Toutlemonde à Maulévrier.

Le 17 juillet 1797 l'administration de Maine et Loire s'empresse de porter l'arrêté suivant :

"... Considérant qu'au moyen des conventions qui ont amicalement eu lieu comme bons voisins entre le ci-devant district de Châtillon et le département des Deux-Sèvres pour la réunion de la commune de Toutlemonde au canton de Maulévrier - Considérant d'un autre côté que sur le débordement des districts du 5 juillet 1791, la paroisse de Toutlemonde sera jointe au district de Cholet ; - arrête que la dite commune sera réunie au département de Maine et Loire et rattachée au canton de Maulévrier.

Signé : Baranger, Crochemire, Brichet (1)

Mais les angevins se heurtent au refus formel des administrateurs des Deux-Sèvres qui leur opposent enquêtes et mémoires de toutes sortes. Voici d'abord en entier à cause de son intérêt le long mémoire établi par l'administration municipale du canton des Echaubrognes, le 7 septembre 1797 :

"Devant nous s'est présenté le citoyen Fauveau, receveur de l'enregistrement et domaine national au bureau de Châtillon qui nous a donné lecture d'une lettre du citoyen Balan, receveur de l'enregistrement de Cholet, qui lui demande que tous les domaines nationaux situés dans les communes de Toutlemonde d'après copie datée du 29 messidor dernier, d'un arrêté de Maine et Loire... nous a demandé le nom et désignation des domaines nationaux enclavés dans les deux susdites communes - avons répondu au citoyen Fauveau que le contenu des pièces qu'il venait de nous montrer avait d'autant plus lieu de nous étonner surtout de l'arrêté du Maine et Loire, où il est dit que la ci-devant paroisse de Toutlemonde sera réunie au district de Cholet, que nous avons acquis la certitude d'après les renseignements les plus exacts à nous donnés par les habitants de ce canton que le dit lieu appelé "Toutlemonde" n'a jamais été qu'une succursale

110

de laquelle ne dépendait aucune métairie ni borderie, que si l'y a effectivement ^{eu} un décret qui réunisse la paroisse de Toutlemonde au district de Cholet, il n'a pu être rendu que sur de faux rapports puisqu'il est notoire que jamais Toutlemonde n'a formé de paroisse, mais toujours dépendu de celle de St Hilaire des Echaubrognes dans les cas où le décret en aurait formé une, ne se serait-il pas expliqué différemment, au lieu de dire que la ci-devant paroisse serait réunie (terme dont il n'aurait pas pu se servir puisqu'on ne réunit point ce qui n'existe pas) il aurait désigné quelles métairies auraient formé cette nouvelle paroisse.

Le citoyen Fourneau nous a demandé également des renseignements sur la paroisse de la Crilloire. Nous lui avons répondu que d'après toutes les connaissances à nous parvenues des anciens habitants de ce canton, certifions qu'autrefois la Crilloire n'était aussi qu'une fillette ou succursale dépendante de Saint Hilaire des Echaubrognes, qu'elle fut érigée il y a longtemps en paroisse, par le crédit du seigneur de la Crilloire et déclarée franche et exempte de toutes impositions, que nous ne connaissons dépendante de cette paroisse qu'une métairie portant le même nom et plusieurs petites borderies situées dans l'enceinte et aux environs du château de la Crilloire, affirmant en outre qu'au moment de la Révolution, la municipalité alors existante à Saint Hilaire des Echaubrognes, reçut l'ordre du département des Deux-Sèvres d'imposer la Crilloire comme ressortissant de Saint Hilaire, ce qu'elle exécute en effet, mais les troubles survenus dans le pays empêchèrent qu'aucun rôle fut mis en recouvrement.

D'après toutes ces considérations nous avons bien d'être surpris que le canton de Maulevrier paroisse s'approprier non seulement rien en elles-mêmes mais une infinité de métairies qu'il lui plait de désigner (le décret n'en désignant aucune...) surtout été adressé du département des Deux-Sèvres, des impôts de l'an IX pour notre canton, sur tout les domaines avoisinant Toutlemonde et la Crilloire comme n'ayant jamais cessé d'être de la commune de Saint Hilaire des Echaubrognes (1)

Suivent 16 signatures.

"Ce mémoire, dit le Docteur Merle montre à l'administration départementale des Deux-Sèvres tout le parti qu'elle pourrait tirer d'une enquête effectuée sur place qui recevrait les doléances des habitants. Les Commissaires parcourront la région où ils acquièrent la conviction "que Toutlemonde est partie intégrante de Saint Hilaire des Echaubrognes qu'elle y a toujours été comprise par la contribution foncière et sur les rôles et n'a jamais dépendu du canton de Maulevrier"

Leur rapport ajoutait que "si Toutlemonde était rattachée à Maulevrier, ce serait la division entre les habitants."

Lorsqu'ils eurent rassemblé les éléments de leur enquête, les administrateurs des Deux-Sèvres ils s'empressèrent d'en communiquer les conclusions à leurs collègues du Maine-et-Loire.

(1) Le Docteur Merle "La formation du Département des Deux-Sèvres" Niort 1938 p. 230

11

Ils leur représenterent qu'ils possédaient la certitude que Toutlemonde n'avait jamais été une véritable paroisse et moins encore une commune, et que la bonne foi du législateur de 1791 avait incontestablement été surprise lorsqu'il avait attribué à cette localité un titre auquel ~~elle~~ elle ne pouvait prétendre. De même de la Crillon : l'une et l'autre de ces prétendues paroisses n'avaient cessé de figurer sur les rôles de la contribution foncière de Saint-Hilaire des Chambroges et en particulier sur ceux de l'année 1791. Preuve évidente que ces deux villages appartenaien aux Deux-Sèvres.

Les administrateurs de ce département convenaient cependant de l'inconvenance d'une situation aussi bizarre. Aussi proposaient-ils deux solutions : la première consistait dans l'abandon des deux succursales en litige à la condition que le Maine et Loire voulût bien verser aux Deux-Sèvres la valeur des contributions dont elles étaient chargées, la seconde, d'accueillir favorablement toute proposition d'échange de terrains proportionnels permettant de rectifier la frontière (1)

De son côté, le 1^e Novembre, l'administration du canton de Maulévrier proteste contre la démarcation "établie au ruisseau d'ici" quinze mois plus tôt, à la suite de l'ordonnance du 29 Messidor an IV, faisant remarquer que ce n'est point "Le ruisseau d'ici qui séparait l'Injon d'avec le Poitou, mais bien celui qui passe entre les deux communes [des Chambroges] dont les deux églises ne sont pas à 50 toises l'une de l'autre" (2)

Pendant que les administrations centrales discutaient, la municipalité de Maulévrier écrit le 22 Août 1798 à Michel et à Besson du Bourg de Toutlemonde le billet suivant :

"L'administration municipale du canton de Maulévrier aux citoyens agent et adjoint de la commune de Toutlemonde, de son arrondissement : Citoyens, l'administration municipale du canton de Maulévrier vous a cité à plusieurs fois l'arrêté du département de Maine et Loire qui nous autorisait à vous mander que la Commune de Toutlemonde était comprise dans l'arrondissement de son canton. Elle vous réitere encore de vous rendre à ses séances pour y délibérer conjointement avec vos concitoyens ou bien de notifier à l'administration votre refus par écrit."
Signé : Chalouineau, S. Rémy.

P.S. Il vous sera remis trois affiches savoir : une de la part du juge de paix une pour le concours d'un garde-champêtre et l'autre pour constater l'état-civil des naissances, mariages et décès de votre commune (3)

"Le piège était grossier, dit le Docteur Berle, il fit ceux qui l'avaient tendu l'envoi des pièces énumérées dans le post scriptum contenant l'avenue que Toutlemonde n'avait jamais été érigé en commune, puisqu'on éprouvait la nécessité de pourvoir

1) Archives de M. et L. 51 M (Maulévrier) La lettre des administrateurs des Deux-Sèvres est du 9 Nov. 1797 voir aux pièces justificatives IV (bis)

2) Archives de M. et L. M 1-9-440

3) Archives des Deux-Sèvres L 2^e supplément (L10)

112

ses officiers municipaux des pièces indispensables à l'exercice de leurs fonctions. C'est ce que furent remarquer, non sans ironie, les administrateurs du canton des Echaubrognes en transmettant à leurs collègues du Département des Deux-Sèvres le ci-dessus accompagné des protestations des citoyens Michel et Besson, lesquels déclaraient par surcroît n'avoir jamais été élus membre de la municipalité cantonale de Maulévrier, ni vouloir l'être.

En cette circonstance les Boutlemondais semblent s'être laissés circonvenir par les Echaubrognes. En réalité, ils ne désiraient pas plus rester attachés à leur paroisse-mère de Saint-Hilaire que d'être réunis à Maulévrier. Ce qu'ils soulaient nous l'avons vu et nous le verrons encore plus tard, c'était leur autonomie complète.

Toujours est-il que le Directoire des Deux-Sèvres expédia au ministre de l'Intérieur tous les documents ci-dessus formant le dossier de l'affaire de Boutlemonde. Il y ajoute le rôle des tailles de la paroisse de Saint-Hilaire des Echaubrognes pour l'année 1773, tel que nous l'avons précédemment donné, pour prouver que les terres de Boutlemonde, sous l'Ancien Régime, étaient imposées dans la paroisse de Saint-Hilaire. En fin de compte le ministre rendit une décision conforme à celle que souhaitait l'administration des Deux-Sèvres, Boutlemonde resta attaché à Saint-Hilaire qui continua jusqu'en 1808 d'enclaver bizarrement la commune de Maulévrier.

En fait sinon en droit, Boutlemonde avait cependant continué d'être considéré comme étant du canton de Maulévrier. Crée en 1790 ce canton de Maulévrier fut supprimé par la loi du 18 Nov. 1801. Il était formé de Maulévrier, des Cergneux de Maulévrier, de la Crulloire, de la Pessonneau, d'Yffernay et de plus de Bagueres à partir de 1791.

Le 20 Janvier 1798, le Commissaire du Directoire exécutif du canton de Maulévrier écrivait : (1)

"L'ancien château de Maulévrier a été bâti par Foulques Nerra, la mère de François I^e y fit sa demeure.

Lors de la Révolution il y avait à Maulévrier, une justice, dont le Sénéchal avait jadis une finance ; un procureur fiscal ; un notaire royal réuni à la terre, deux autres notaires indépendants à Maulévrier, un à Yffernay, un à Trémentines et un autre aux Echaubrognes ; un receveur et contrôleur des Actes ; d'autres bourgeois.

Il y avait un prieuré d'environ 8500 livres de Rente, qui venait d'être réuni à la Collégiale d'Amboise. Le prieur était curé primitif, et le curé se trouvait vicaire perpétuel, qu'il payait, outre le modeste revenu de sa cure. Il payait en outre un vicaire, un desservant était de plus chargé de partie de l'entretien de l'église et même du chantre. Depuis peu il avait été réuni à la cure un prieuré assez considérable. Il y avait aussi une chapelle particulière ou oratoire, qui, n'étant point décrétée, était desservie par un prêtre vivant de partie des offrandes.

Cette chapelle (Notre-Dame de Toutes-Aides) attire à Maulévrier, les fêtes et premiers Dimanches du mois, un concours de monde incroyable, ce qui occasionnait une dépense considérable.

Il y avait trois officiers de santé riches ; cinq grosses auberges, des fabricants aisés ; des halles considérables, dont la majeure partie est incendiée. Un bel auditoire où les fenêtres et les portes sont seules détruites ; des prisons adjacentes. Le bâtiment du prieuré est incendié. Un hospice de filles, qui venait d'être bâti à neuf, est également incendié, il n'en reste que les murs ; les pauvres comme les riches y étaient instruits. Il y avait un instituteur, prenant des pensionnaires et qui avec l'hospice jouissait d'une fondation de 10 charges de seigle pour instruire les garçons indigents. Le prieur était chargé de faire délivrer aux administrateurs de Maulévrier 35 charges de blé, qui était distribué aux pauvres des communes de la terre de Maulévrier. Le curé en donnait au moins 20 par an, sans compter le bouillon pour les malades. Pendant le temps que j'ai régi, j'ai été chargé de donner 50 charges de blé, la soupe tous les jours à un nombre désigné, une apothicairerie où les officiers de santé prenaient les remèdes nécessaires qu'ils administraient et leur voyage gratuitement.

Il y avait un four banal où on faisait cuire le pain à tout le monde, à raison d'un sol par boisseau de cuisson. Le fournier prenait 8.000 de fourmille dans la coupe annuelle. Il y avait un minage, où on trouvait blé et farine : il y manque des portes et des fenêtres. Tous les ouvriers et journaliers y trouvaient de l'ouvrage et étaient payés exactement. À la proximité de la ville, se trouvait un moulin, qui a été détruit.

VII La fin de l'Insurrection Vendéenne

Comme épilogue de la période révolutionnaire rappelons brièvement les derniers soulèvements royalistes qui agitèrent un instant notre pays, en 1815 et en 1832.

Le combat des Echaubrognes : Mai 1815 (1)

Le 15 Mai 1815, les vendéens s'insurgent contre Napoléon. Pendant que d'Artichamp organise ses volontaires à Jallais, le marquis Auguste de la Rochejaquelein, Sapinard et Suganet, d'accord avec lui, appellent leurs paysans sous les armes.

→ voir Cannet : Mémoires sur la guerre de Vendée en 1815

Colonel Prévost : Lettre au général de la Borde

Deniau : La guerre de Vendée T.VI p. 244

Le 16 Mai, Monsieur Auguste groupe 2200 hommes aux Aubiers, et les place sous les ordres de Duférat, Delessert, Allard et Nicolas, fils de l'Ancien divisionnaire de Cholet. Les paroisses de Maulévrier, des Cerqueux, d'Yzernay et plusieurs autres telles que Tout-lemonde n'entendent point parler d'Autichamp qui les commandait, démanderent à passer au 4^e corps, du marquis de La Rochejaquelein. Celui-ci en union avec d'Autichamp, est prêt à attaquer Cholet où sont 1800 soldats bonapartistes.

Le corps d'armée des Vendéens est fort de 2240 hommes dont un tiers n'a que des bâtons : 300 vieux vendéens se sont fourvus à leurs frais de 30 à 40 cartouches les autres n'ont guère chacun que 3 cartouches.

Dans ses Souvenirs p. 36 Boutillier de Saint André raconte que Gabard, de Majieu, eut l'audace de traverser la ville de Cholet, avec sa cocarde blanche, au galop sur son cheval, afin de porter une décharge : les bonapartistes stupefaits ne lui firent aucun mal.

Le 17 Mai le curé des Aubiers bénit les drapeaux de cette troupe, l'exhorté à combattre pour Dieu et pour le Roi et lui donne l'absolution générale. Puis à 11 heures du matin, cette armée prend le chemin des Echaubrognes, pour attaquer Cholet vers le soir.

A un kilomètre de Maulévrier, les Vendéens apprennent qu'un régiment ennemi vient d'entrer dans cette ville.

C'est le 25^e de ligne, commandé par le Colonel Prévost, et fort de 1800 hommes. Ignorant ses intentions, le général Canuel qui assiste M^{me} Auguste de la Rochejaquelein, l'observe du moulin Robet qui domine Maulévrier, s'aperçoit que le régiment de Prévost file sur la route de Châtillon par le bourg des Echaubrognes.

M^{me} de la Rochejaquelein ordonne à Nicolas de marcher en toute hâte avec 150 hommes sur les Echaubrognes et d'attaquer sans retard les bonapartistes.

Dès la première décharge 18 de ces derniers sont tués, pendant que le reste de l'armée royale tombe sur les flammes et les derrières du régiment Prévost. Ce colonel pris à l'improviste ne peut, à cause du bocage, déployer sa troupe, il lance ses voltigeurs en tirailleurs, résiste vigoureusement et perd un grand nombre de ses soldats dont 22 sont faits prisonniers.

Les vendéens vont écraser les bonapartistes quand les cartouches leur manquent. S'apercevant du ralentissement du feu, Prévost comprend que les Vendéens ne sont plus à craindre. Il les fait reculer à son tour et s'empare des hauteurs de Châtillon, d'où il oblige les royalistes à se retirer à Saint Aubin de Brigné.

Des deux côtés on s'attribue la victoire, à la fin de ce combat où les deux camps avaient montré beaucoup de bravoure; le général Canuel dit que la valeur des paysans fut au-dessus de tout éloge et il cite le cas d'un jeune de 17 ans qui, armé d'un bâton, suivait les grenadiers dans l'espoir de s'emparer d'un fusil et qui réussit au bout d'une haie à faire un prisonnier et à prendre ses armes. Le combat des Echaubrognes avait répendu un tel effroi que les officiers du 25^e Régiment se lamentaient de faire une pareille guerre, que la défaite de Waterloo 18 Juin 1815 termina le mois suivant.

La Insurrection de 1832

En 1831 la duchesse de Berry avait divisé la Vendée militaire en trois sections formant trois corps d'armée.

- Le 1^{er} Corps comprenant l'Anjou entre la Loire et la Sèvre fut commandé par le fils de Cathelineau.

- Le 2^{er} corps celui du Haut-Poitou fut confié à Auguste de la Rochejaquelein.

- Le 3^{er} corps celui de la Basse-Vendée de Nantes à Fontenay-le-Comte et du littoral au Goroux-Bottreaux fut confié à Charette.

Le Comte Charles d'Autichamp fut général en chef de la rive gauche de la Loire, tandis que le général Clouet commandait en chef la Rive droite avec Sept corps. C'est du premier corps qu'étaient les divisions de Chemillé, de Vezins et de Maulévrier.

De bonne heure le gouvernement eut vent des préparatifs de soulèvement, et il promit des récompenses à ceux qui feraient connaître les dépôts d'armes et de munitions. Pour découvrir ces dépôts il fit fouiller les châteaux du marquis de Colbert à Maulévrier, de M^{me} de Grignon, à l'Esperonnière de Vezins, de M^{me} de la Rochejaquelein à Landebaudière à la Gaubretière. Les métairies elles-mêmes furent visitées (1).

Plusieurs de nos ancêtres furent enrôlés quelque temps dans ces bandes de réfractaires jeunes gens qui refusaient le service militaire à Louis-Philippe. On connaît quelques victimes de Maulévrier en juin 1831 : Bergère, le meunier du moulin Robet, une patrouille sortie de Maulévrier tombe sur plusieurs réfractaires et fait feu sur Dixneuf qui était en sentinelle et le blesse au talon, malgré sa blessure celui-ci réussit à se cacher sous d'épais buissons tandis que ses camarades s'échappaient aussi. Dixneuf mourut quelque temps après de ses blessures. Le fils Delaunay de Maulévrier périit aussi d'un coup de feu.

Le père de ce dernier Louis Delaunay, veuf de Jeanne Onillon, propriétaire à Maulévrier fut le chef principal de l'insurrection légitimiste de 1832 dans notre pays. Ce rieux-Cholet, né en 1770 au Pin-en-Mauges, 11 ans après Jacques Cathelineau, avait déjà fait toute la guerre de Vendée. Après la mort de son fils, il fut traqué par la police de Louis-Philippe. Et pendant plusieurs mois, il vécut caché dans la forêt du Breil-Lambert et dans le voisinage.

Un jour se sentant très malade et ne voulant pas compromettre ses amis il se retira dans un fourré où il mourut le 9 Avril dans un champ de genêts.

Son acte de décès porte que "le 12 Avril 1832 Louis Delaunay a été trouvé mort dans un champ d'ajones, défendant de la ferme des Gauthières."

Témoins : Bourillon, brigadier de gendarmerie et René Gaborian, métayer à Crottereau

La Insurrection n'eut pas d'autre suite dans notre région.

(1) Trois ans plus tôt la duchesse de Berry avait visité notre pays. Le 6, 7 et 8 juillet 1828 elle avait couché au château de Vezins. Elle avait été enchantée des réceptions qui lui avaient faites, à Vezins, Maulévrier, Mayères, Cholet, Huillé (Anjou Historique : Janvier 1909.)

Chap. VII

So' Erection de Toutlemonde

en paroisse 1843 et

en Commune 1864

I Préliminaires

Sous l'Ancien Régime, Toutlemonde avait déjà son territoire distinct qui formait, avec son bourg, ses 25 villages et métairies et le château de la Frogerie, une succursale de la paroisse de Saint Hilaire des Échaubrognes (1) et appartenant au diocèse de La Rochelle. Cependant au civil Toutlemonde, se trouvant en pays de marche sur les confins de l'Anjou et du Poitou, dépendait du Présidial et de la Sénéchaussée d'Angers et de l'élection de Montreuil-Bellay. Ses habitants désiraient leur autonomie depuis longtemps et d'autant plus vivement que certains, aux Gauthières et au Palnay étaient à 10 km de l'église de Saint Hilaire des Échaubrognes. Ils saluèrent d'abord avec joie la Révolution qui semblait leur apporter l'indépendance. En effet dans la carte du département de Maine et Loire décrétée le 19 Janvier 1790 par l'Assemblée Nationale, Toutlemonde et la Brilloire figuraient comme deux paroisses situées en Maine et Loire. En réalité et malgré une habile supplique des habitants aux administrateurs de ce département en Septembre 1790 (2) rien n'était officiel, rien n'était définitif, comme la suite des événements le fit bien voir.

Quand ils avaient procédé à la délimitation du Maine et Loire et des Deux Sèvres les représentants des administrations de ces départements avaient compris que leur frontière commune devait suivre à peu près la Maine, et par conséquent rattacher au Maine et Loire et au nouveau canton de Maulevrier, les parties des paroisses de Saint-Pierre et surtout de Saint-Hilaire des Échaubrognes qui étaient au nord de la rivière. Mais le Directoire du district de Châtillon tardivement averti, refusa d'accepter cette frontière.

Malgré ce refus, la loi du 5 Juillet 1791 sur le "débordement" des districts de Maine et Loire rattachait la "paroisse de Toutlemonde" au canton de Maulevrier et au district de Cholet.

Principales sources consultées : Archives de la Mairie et du presbytère de Toutlemonde - Archives de l'évêché d'Angers - Archives départementales de Maine et Loire (L 443 et 51 M. Toutlemonde)

1) Sur cette paroisse défunte, voir dans les Mémoires de la Société des Sciences et Beaux Arts de Cholet 1938 l'intéressant article du D^r Merle, et son ouvrage sur la formation du département des Deux Sèvres Niort 1938

2) Archives de Maine et Loire 51 M (Maulevrier.)

Par malheur Toutlemonde n'étant pas véritablement paroisse, le directoire du district de Châtillon continua de s'attribuer tout son territoire qui était de la paroisse de Saint Hilaire-des-Echaubrognes. En réalité jusqu'en 1797 le soulèvement des habitants empêche toute opération administrative. On sait seulement qu'un projet établi sous la Convention par le Commissaire député Dumas concernait l'érection de Toutlemonde en commune distincte (1).

Ce projet ne se réalisera que beaucoup plus tard, après de multiples péripéties. La lutte fut d'abord très vive entre le Maine et Loire et les Deux-Sèvres qui revendiquaient l'un et l'autre Toutlemonde. La logique géographique était pour le premier département attendre que Maulévrier était enclavé entièrement par Saint Hilaire des Echaubrognes qui possédait une longue pointe au nord. Mais le droit d'une antique possession était pour le second département héritier du Poitou. Aussi pendant une quinzaine d'années, les administrateurs du Maine et Loire et des Deux-Sèvres, les municipalités de Maulévrier et des Echaubrognes, morcèrent beaucoup de papier et échangèrent bien des propos aigre-doux au sujet de Toutlemonde, avant d'arriver à une solution définitive. Quant aux évêques d'Angers et de Poitiers intéressés au point de vue spirituel par ce duel des autorités civiles, ils observèrent entre eux la brieveté en même temps qu'ils acceptaient les changements proposés puis opérés par le pouvoir civil.

Malgré les efforts des administrateurs de Maine et Loire, de Cholet et de Maulévrier et les vœux de ses habitants, Toutlemonde au point de vue civil resta réuni à la commune de Saint Hilaire-des-Echaubrognes et aux Deux-Sèvres, jusqu'en 1808. Mais la loi du 21 novembre 1808 fixa entre les deux départements la nouvelle frontière qui depuis n'a pas varié. Elle détachait pour les unir à la commune de Maulévrier les 125 habitants de l'enclave nord de Saint-Pierre des Echaubrognes et 744 habitants de la campagne de Saint-Hilaire.

Parmi ces derniers étaient les habitants du bourg, des métairies et des villages suivants qui figuraient déjà au rôle des tailles, dressé en 1773 pour Toutlemonde par l'élection de Montreuil-Bellay (2) : les villages des Gauthières et des Ménardières, les métairies de la Braderie, de la Frogerie-château, de la Frogerie-Gagnerie, de la Durbellière, du Grand-Pin, des Fosses, de la Préverie, de la Ménardière de la Coussaye, de la Grande-Gauthière, de Crotteau, de la Buissonnière, de Grand-Champ, de la Vieillière, des Loges, de Coq-Berlande, de la Maison-Sèvre et du Palnay, les Bordages de la Frogerie, Périnet, Devize, de la Petite-Gauthière et du Petit-Champ, les moulins de Montour et "du Petit-Pin" (3). L'enclave du Pied-du-four appartenait déjà à Maulévrier.

1) Archives de M. et L. L. 443

2) Archives des Deux-Sèvres G. 21

3) Archives des Deux-Sèvres L.O. 286

Comme il n'en est pas question dans cet état dressé le 1^e Mars 1809 concernant les terres rattachées à la commune de Maulevrier, notons ici que la succursale spirituelle de Toutlemonde comprenait aussi à cette époque dans la commune d'Yzernay les 9 métairies suivantes :

Le Pont-Ayraud, la Benétière, l'Etang, la Chaloyer, la Chimbandière, l'Aubinerie, la Cotinière, la Rogerie et le Bois-Bouyer, ainsi que l'ancienne petite paroisse de la Grilloire, supprimée au Concordat et renfermant la Cure, le vieux-château, la métairie et les 2 closseries de la Grilloire.

D'accord avec son collègue de Poitiers, l'évêque d'Angers, Mgr Montault prenait possession spirituelle en 1809 du territoire (cédé en 1809) cédé au Maine et Loire cependant il ne voulut pas placer immédiatement Toutlemonde sous l'autorité du curé de Maulevrier. Toutlemonde resta succursale de Saint Hilaire-des-Echaubrognes, jusqu'à la suppression de cette paroisse réunie à celle de Saint-Pierre des Echaubrognes, par décret du 28 Juin 1810 (1). Toutlemonde devenue avec ses deux sections des communes de Maulevrier et d'Yzernay, succursale de la paroisse de Maulevrier était entièrement de l'Anjou. Mais n'étant ni paroisse, ni commune elle aspirait de plus en plus à devenir l'une et l'autre. Après de longs pourparlers ses habitants aboutiront d'abord à l'érection de la paroisse en 1843, puis, vingt ans plus tard à l'érection de la commune.

II Erection de Toutlemonde en paroisse : 1843

Dès qu'ils se virent rattachés au Maine et Loire, les Toutlemondais envisagèrent plus nettement leur autonomie civile et religieuse. Et ils ne tardèrent pas à manifester leur désir au Préfet et à l'évêque qui demanderent les plans de la circonscription projetée.

Le 6 Octobre 1815 seulement, le ministre des cultes apprenant que Mgr Montault n'a pas donné suite à la demande concernant l'érection de la Chapelle de Toutlemonde en église paroissiale, le prie de transmettre au Préfet avec son avis le dossier de cette affaire. M^r Charles Cesbron, qui ne cessera de se faire le porte-parole de ses compétences, obtient en 1820 de Mgr Montault la quasi-promesse d'établir une paroisse à Toutlemonde. Et le 25 Mars 1821, lui rappelant sa parole, il lui fait part de la protection (_____ + _____) que Toutlemonde vient de réclamer du duc d'Angoulême : Louis Antoine de Bourbon, il renonce au trône en Juillet 1830.

1) La commune de Saint-Hilaire ne possédant plus depuis 1808 qu'une étroite bande de terrain peuplé de 100 hab. fut supprimée le 30 juillet 1823, et réunie à la Commune de Saint-Pierre des Echaubrognes, dont le bourg ne faisait qu'un avec le sien.

119
Et le 11 octobre suivant il lui adresse la pétition signée des habitants de Toutlemonde et du voisinage ainsi qu'une lettre favorable du curé de Maulévrier. Le 8 octobre 1821 Mgr. Cesbron adresse à l'évêque l'état de la population de la paroisse projetée et il lui demande, en vue d'alerter les protecteurs de lui préciser à quelle date il enverra la pétition au Préfet et au Ministre.

L'affaire dort ensuite pendant quinze ans. Le 11 septembre 1836, Mgr. Cesbron s'adresse au vicaire général, Mgr Régnier, le futur cardinal archevêque de Cambrai ayant appris que Mgr Montault est autorisé par le gouvernement à ériger de nouvelles paroisses, il espère bien que Toutlemonde sera du nombre. Il prie le vicaire général de rappeler à l'évêque "ses bonnes intentions" en faveur de Toutlemonde, qui est à 5 et 6 kilomètres de Maulévrier, Yzernay, Vezins, Muillé et Bagières "sans rien changer aux répartitions civiles," et il ajoute que Toutlemonde possède une église, un cimetière et un terrain pour la construction d'un presbytère.

Pendant ce temps, le comte de Colbert à Maulévrier, contrecarrait les projets de Mgr. Cesbron. Et ce n'était pas la première fois, ainsi qu'on peut en juger par la lettre suivante, datée de Toutlemonde et Maulévrier 21 septembre 1836 :

"Monseigneur, j'apprends que Mgr Cesbron s'agit de nouveau pour obtenir que Toutlemonde soit érigé en succursale. Je ne peux que vous représenter les difficultés et les inconvenients que j'ai déjà eu l'honneur de vous soumettre. Les difficultés sont de démembrer les communes d'Yzernay, Bagières et Muillé. (1) Ces deux dernières sont de peu d'étendue ; elles ont si peu d'habitants qu'il n'y a que de l'inconvénient à en réduire le nombre. Cette succursale serait-elle formée d'un seul démembrement de Maulévrier ? Mais alors cette paroisse ainsi partagée n'offrirait plus à son desservant les ressources nécessaires. Tous les frais faits pour y maintenir la solennité du culte seraient en partie perdus et ne pourraient plus y être entretenus. Tandis que de tout temps l'office s'est fait à Maulévrier de manière à servir d'exemple et à exciter l'émulation des paroisses voisines.

"Les ecclésiastiques de Maulévrier vont deux fois par semaine à Toutlemonde dire la messe, instruire et confesser. Il n'y aurait donc pas d'utilité à y former une paroisse aussi petite soit elle. Et il est fort douteux que, dans le moment présent du moins, l'ecclésiastique qui viendrait la desservir puisse y faire le même bien que les deux vicaires qui vont y porter l'instruction, dirigés par l'excellent curé dont chaque jour, Monseigneur, nous vous offrons les plus sincères remerciements (2)

1) De fait, il fut question de comprendre aussi, dans la nouvelle paroisse projetée, plusieurs fermes de Chanteloup, Muillé et Bagières dont les habitants ont toujours fréquenté l'église de Toutlemonde.

2) Mgr. Pasquier, curé de Maulévrier depuis 1831, devint en 1837 curé de Notre Dame à Angers.

Si les secours spirituels manquaient dans la partie de la paroisse de Maulevier où est le petit village de Toutlemonde, je serai le premier à solliciter tous les moyens de les y porter. Mais ils sont bien loin d'y manquer, et je ne crois pas utile de multiplier de petites paroisses où les desservants ont de la peine à vivre et où les frais du culte étant une charge disproportionnée avec les facultés des habitants, sont faits avec une parcimonie qui détruit l'impression que les cérémonies doivent produire sur l'esprit du peuple."

Le projet pourtant était en bonne voie. Le 28 Juin 1840, Mr. Cesbron envoyait à Mr. Régnier un "état des villages et fermes qui pourraient former la paroisse". Et il s'engageait à consulter le plan que, 33 ans plus tôt, le préfet Bourdon avait fait dresser par un employé du cadastre. Il ajoutait : "notre église est munie de tous les ornements nécessaires pour tous les offices de l'Année, de deux cloches, d'un calice et d'un ostensor. La sacristie a les meubles nécessaires. Nous possédons un terrain de 20 ares où nous ferions une cure. Il y a 30 ans ma belle-mère a donné un terrain pour le cimetière où l'on inhume depuis cette époque. Le deuxième vicaire de Maulevier n'étant reconnu par le gouvernement, Mgr. Montault en nous l'accordant exigea que nous fussions une souscription pour lui assurer 450 francs de pension. Ce qui fut fait alors avec zèle. Mais notre population agricole étant mobile, soit par indifférence chez les remplaçants, soit refroidissement de zèle, ou charge des paroisses, il devient difficile de réunir cette modeste rétribution."

Nous n'avons pas retrouvé à l'évêché ce plan qui sans doute fut envoyé au ministère des Cultes. Nous croyons qu'il notait plus de fermes que la liste conservée à l'évêché et portant la date du 1^{er} Septembre 1842. Si souvent écondeints les Toutlemondais avaient rabattu leurs prétentions à des proportions plus modestes. La liste du 1^{er} Septembre 1842 paraîtra encore trop longue, puisque les fermes de Genty et de la Maison-Bourgeoise sises sur Chanteloup, seront rayées à leur tour, au grand chagrin de Mr. Cesbron et de leurs quinze habitants. En fin de Compte c'est aux fermes des sections communales de Maulevier et d'Ysernay, fixées surtout par la loi du 21 Novembre 1808, que s'en tiendra la nouvelle paroisse de Toutlemon-

après 40 ans de démarches, elle était enfin érigée par une ordonnance du Roi Louis-Philippe, le 3 Juillet 1843. Le 20 Août suivant, Mr. Cesbron, remercient Mgr. Angebault au nom des habitants, lui annonçait qu'on avait l'espoir, d'achever la construction de la cure l'année suivante. Comme logement provisoire du curé il offrait une partie de sa maison qui occupait déjà le vicaire de Maulevier.

Les fabriciens poussaient les travaux du presbytère. Une lettre, écrite le 6 Décembre au vicaire général H. Bernier par Mr. Cesbron nous apprend que le premier Conseil de fabrique désigné par tous les habitants de Toutlemonde comprenait avec Mr. Cesbron un autre propriétaire, Mr. Gourdon résidant à la cure de la Crilleuse, François Bergère meunier, conseiller municipal, Jacques Pasquier maréchal et Pierre Boille fermier à Crotteau.

C'est seulement le 23 Décembre 1843 que Mr. Pinçon, vicaire à la Pommeraye fut nommé premier curé de Toutlemonde où il fut reçu avec enthousiasme huit jours plus tard. Et c'est à lui que Mgr. Angebault envoyait son ordonnance du 26 Janvier 1844, érigant Toutlemonde en paroisse distincte. L'évêque y marquait les avantages spirituels qui en résulteraient pour les habitants :

"La facilité plus grande de communiquer avec leur pasteur, d'assister à la célébration des saints mystères et des (~~communions~~) recevoir les enseignements de la religion."

L'article 1^e déclare que "la section des communes des Maulevrier et d'Izernay dite de Toutlemonde, est distraitte pour le spirituel des paroisses de Maulevrier et d'Izernay."

L'article 3 indique la liste des villages et fermes : elle concorde à peu près avec celle de 1809, qui est à la page 4. Cependant dans la section d'Izernay l'ordonnance royale de 1843 et l'ordonnance épiscopale de 1844 ajoutent le nouveau château de la Crilloire ; et dans la section de Maulevrier elles suppriment le château et la métairie de la Frogerie, la Gagnerie, la Braderie (1) le village et la métairie de la Ménardiére qui dépendaient de Toutlemonde sous l'Ancien Régime.

Telles furent fixées les frontières de la paroisse de Toutlemonde dirigée depuis un siècle par les curés Pinçon 1843-1872, Glaine 1872-1875, Simon 1875-1897 Libeau 1897-1911, Thévenon 1911-1917, Quinchard 1917-1936, Drillaud 1936-1963 (An.) Binier 1963-1968 T 1969 et PincéBanceau depuis 1968 Février.

Tous ont déploré qu'on n'y ait pas ajouté une quinzaine de fermes des environs dont les habitants n'ont pas cessé d'être en fait leurs paroissiens.

1) Il semble bien que ces fermes et le château de la Frogerie furent rattachés à Maulevrier par l'influence de la famille de Colbert qui en était alors propriétaire.

III

Erection de Toutlemonde en commune 1864

Le Préfet de Maine et Loire écrivait le 18 Février 1869 : "Les habitants de Toutlemonde demandent une commune particulière : s'ils ne peuvent l'obtenir ils désirent ne pas être réunis à la commune de Mesjères, ils préféreraient être réunis à Maulevrier."

C'est pour obtenir plus facilement leur autonomie civile qu'ils avaient voulu conquérir d'abord l'érection de leur paroisse. Par malheur en visant ce premier résultat ils ne pousseront pas assez loin leur ambition et leurs efforts car le sort de la paroisse se décidera plus tard du sort de la commune. Malgré leur ténacité, leurs protecteurs et le bien-fondé de leurs réclamations ils ne pourront obtenir une commune plus étendue que leur paroisse. C'est ce que montre le récit des douloureuses années de luttes que nous allons raconter à l'aide d'un volumineux dossier (1).

La première pétition en est signée le 12 Novembre 1853 par un grand nombre de Toutlemondais faisant partie des communes d'Yzernay et de Maulevrier. Ils exposent au sous-préfet de Beaupréau "qui étant trop éloignés de ces deux chefs-lieux de communes, ils ne peuvent jouir d'une bonne administration." Ils croient donc qu'il serait avantageux pour eux d'être distraits de l'une et de l'autre de ces communes pour en former une nouvelle qui prendrait le nom de Toutlemonde et comprendrait toute la paroisse qui porte ce nom." Et ils suffisent le sous-préfet d'appuyer leur demande "Cette nouvelle commune disent-ils compterait environ 450 habitants agglomérés et 45 fermes logeant environ 250 habitants. Cette organisation les mettrait à même de bâtir plus promptement une nouvelle église dont la paroisse a tant besoin et de travailler à leurs chemins vicinaux qui sont dans un état si dé�orable, qu'il leur est impossible l'hiver de conduire leurs denrées aux marchés voisins."

Dans cette pétition qui amorce leur projet les habitants résument les principaux arguments qu'ils développeront plus tard. L'année suivante ils feront connaître que dans les 45 fermes ils en inscrivent 11 nouvelles ; 4 de Maulevrier : La Braderie, la Haie, la Frogerie et le Bordage - Frogerie ; et 7 d'Yzernay : l'Aubrière, le Bordage, la Cétière, le Grey, la Guittière, la Papinière et la Suérie. Les habitants de ces métairies sont beaucoup plus éloignés des bourgs d'Yzernay et de Maulevrier que de celui de Toutlemonde, où ils ont leurs artisans et où ils vont à la Messe.

Rien de plus légitime que leurs vœux. C'est pourtant l'addition de leurs fermes qui fit ajourner pendant 8 ans l'examen d'une affaire qui commençait à être sérieusement instruite. L'instruction en fut reprise le 10 Septembre 1861, par une lettre du vicomte de Bony, sous-préfet de Cholet, au préfet de Maine et Loire Bourlon de Roure. En lui communiquant le désir exprimé de nouveau par les habitants de Toutlemonde et la pétition faite en 1853 il écrivait :

1) Archives de Maine et Loire 51 M (Toutlemonde.)

"Peut être conviendrait-il qu'une pétition exposant les motifs qui militent actuellement en faveur de ce projet fut produite par les notables de la paroisse."

Le 3 Avril 1862, le Préfet porte un arrêté ouvrant dans la Commune de Maulévrier une enquête de Commode et Incommode sur la demande des habitants de Toutlemonde. Et il charge le juge de Paix de Cholet de procéder à cette enquête qui sera annoncée le Dimanche aux habitants de Maulévrier par le maire de cette commune. Le 14 Mai suivant le conseiller général délégué par le sous-préfet, M. Boutilier de Saint André, renseigne le Préfet sur l'enquête prescrite à Maulévrier et à Yzernay. "M. Gellusseau, juge de paix à Cholet, a été désigné pour procéder à l'enquête."

Dimanche dernier, 11 Mai, ce fonctionnaire a procédé à l'opération à Maulévrier, pour l'ensemble de cette commune. Il résulte du procès-verbal d'enquête que les habitants de la section de Maulévrier, proprement dite, seuls ont comparu à l'enquête, et par suite aucune déclaration des habitants de la section de Toutlemonde n'a été faite.

Les causes de l'abstention de la part de ces derniers pourraient de ce que les publications de l'enquête n'ont point été effectuées à Toutlemonde, et qu'on s'est borné à affoser un placard annonçant l'enquête au bourg de Toutlemonde, lequel placard n'a été lu de personne, et de plus, assure-t-on, n'est resté affosé que pendant une heure environ. En présence de cet incident et à raison de l'importance de l'affaire, j'ai pensé qu'il était indispensable de faire une enquête au bourg même de Toutlemonde, et de consulter les habitants de cette section au sujet de la demande dont il s'agit."

Dès le lendemain le Préfet signait un nouvel arrêté d'ouverture d'enquête. Le 5 Juillet, le ministre de l'Intérieur qui avait reçu la réclamation des habitants de Toutlemonde demande au Préfet de lui faire connaître s'il a donné suite à cette pétition, et si l'il a des motifs de ne pas la soumettre à une instruction régulière avant la session du Conseil Général.

Le 11 Juillet le Préfet écrit le sous-Prefet de hâter l'instruction de l'affaire et lui fait connaître le désir du Ministre de voir cette affaire soumise cette année au Conseil Général. Le vicomte de Bony lui répond le 14 Juillet, qu'il lui sera impossible de communiquer au conseil d'arrondissement à sa réunion du 21 Juillet, un dossier complet. Car l'enquête, ordonnée le 15 Mai, dans la section de Toutlemonde, s'est prolongée jusqu'aux premiers jours de Juin.

"Le 4 Juin, écrit-il, j'ai transmis les procès-verbaux d'enquête, aux maires d'Yzernay et de Maulévrier pour que les conseils municipaux de ces communes puissent délibérer sur la demande dont, il s'agit, avec le concours des plus imposés. Je n'ai pas encore reçu les pièces, et je sais qu'à Maulévrier, il a été nécessaire de recourir à une troisième convocation, formalité qui entraîne de très longs délais. Je réclame aujourd'hui les dossiers. Nous ne pouvons pas espérer pouvoir, en temps utile composer les commissions syndicales qui doivent donner leur avis!"

Le 18 juillet au matin, par dépêche télégraphique, le sous-préfet avise le Préfet qu'il faudra le 21, communiquer au Conseil d'arrondissement le dossier de l'affaire de Toutlemonde. Il ne manquera que l'avis des commissions syndicales qu'il serait possible d'obtenir entre la session du Conseil d'arrondissement et celle du Conseil Général.

Dès le 23 juillet, le sous-Préfet écrit au Préfet : "Le conseil d'arrondissement, dans sa session du 21 a admis en principe, à l'unanimité, l'érection en commune, de la section de Toutlemonde, les documents produits ayant paru suffisants à cette assemblée pour éclairer sa religion... D'après leur pétition, que j'ai l'honneur de vous transmettre, les habitants de Toutlemonde demandent à annexer à la paroisse proprement dite :

- ① une fraction de la commune de Maulévrier comprenant les métairies suivantes : le Bordage, la Frogerie, la Braderie, la Haie
 - ② une fraction de la commune d'Izernay comprenant le Gres, l'Aubrière, la Selérie, le Bordage, la Papinière, la Gétière et la Guittière.
- Je ne sais si pour chacune de ces deux fractions il est nécessaire d'organiser une commission syndicale..."

Quant aux commissions à organiser pour la paroisse proprement dite de Toutlemonde prise sur Maulévrier et Izernay, je pense qu'il convient de porter à six le nombre de membres de chacune de ces fractions de communes.

Je vous prierai de m'envoyer le plus tôt possible les arrêtés relatifs à l'élection de ces commissions."

Dès le 26 juillet, le Préfet signe ces arrêtés de convocation et le 31 juillet Mgr de Bony informe le Préfet qu'il adresse aux maires d'Izernay et de Maulévrier ampliation des arrêtés du 26 juillet convoquant les électeurs des fractions de la section de Toutlemonde appartenant à ces deux communes pour élire une commission syndicale distincte. Et il prie les maires d'Izernay et de Maulévrier de publier et d'afficher ces arrêtés dans leurs communes et au bourg de Toutlemonde.

Qui en fut-il ? On sait que le 10 août seulement furent élus les membres de la commission d'Izernay : Étienne Formon, propriétaire de la Cilloire, Henri Mercier son régisseur, Brin père, François Augereau, Hilaire Lefort, Jean Retailleau, Alexis Bouchet, Esprit Girardeau et Pierre Briand.

On sait aussi que le 18 août Mgr de Bony envoyait au Préfet le dossier complet de l'érection de la commune de Toutlemonde. On sait enfin que le Conseil Général, à la fin du mois, donnait à ce projet un avis favorable "Conformément à un avis de la commission syndicale, du commissaire enquêteur, du conseil d'arrondissement et du sous-préfet de Cholet."

Cependant sur les considérations que lui soumettait le Préfet le 24 Septembre le Ministre de l'Intérieur retardait l'examen des projets tendant à ériger en

125. Communes les sections de Saint-Léger et de Toutlemonde.
Mais le 1^{er} juillet 1863, le Ministre prie le Préfet de Maine et Loire de donner suite à ces projets et de lui transmettre les dossiers aussitôt qu'ils seront en état. L'affaire de Toutlemonde approche de sa conclusion que nous font connaître plusieurs pièces intéressantes.

D'abord le rapport de M. de Marbotin, le nouveau sous-Prefet de Cholet présenté au Conseil d'arrondissement, à la session de 1863, le 20 juillet...

"L'affaire de Toutlemonde", dit-il, "n'avait pas encore été régulièrement instruite et il a fallu accomplir à nouveau toutes les formalités de l'enquête, avant qu'elle ne put être soumise au Conseil d'Etat et au Corps législatif".

Les pétitionnaires ont persisté dans leur désir tel qu'il avait été exprimé, il y a un an. C'est la même pièce, datée du 1^{er} avril 1862, qui a été de nouveau soumise aux enquêtes. J'ai cru toutefois, afin d'éclairer la situation devoir l'accompagner des questions suivantes :

- ① Y a-t-il lieu de former une commune, de la paroisse de Toutlemonde, en y annexant les métairies ainsi que le demandent les pétitionnaires?
- ② Cette érection devrait-elle avoir lieu dans les limites de la paroisse actuelle?
- ③ Devrait-elle avoir lieu avec les annexes demandées dans l'une des deux communes seulement?

La nouvelle commune, si elle était composée de la paroisse de Toutlemonde et des annexes demandées, posséderait une population 850 habitants et une superficie de 1658 hectares. Composée de la paroisse avec l'annexion des métairies appartenant à Iffernay, elle aurait 782 habitants et 1410 hectares. Composée de la paroisse avec l'annexion des métairies de Maulévrier seulement elle compterait 782 hab. et une étendue de 1358 hectares. Enfin composée de la paroisse seule elle contiendrait 722 habitants et 1128 hectares.

À l'enquête qui eut lieu en juin dans la section de Toutlemonde, 134 personnes se sont présentées et ont unanimement exprimé le désir de voir ériger en commune la paroisse actuelle de Toutlemonde avec l'annexe de Onze métairies, qui seraient distantes de Maulévrier et d'Iffernay.

L'enquête opérée dans la commune de Maulévrier a donné les résultats suivants : 157 déclarations ont été consignées sur le procès-verbal ; 71 demandent le maintien de l'état actuel ; 85 sont favorables à l'érection de la paroisse de Toutlemonde en commune, mais opposées à l'annexion des métairies dépendant de la paroisse de Maulévrier, une seule s'est prononcée pour l'érection avec toutes les annexions demandées.

Le procès-verbal de l'enquête dans la commune d'Iffernay contient 65 déclarations complètement opposées à la formation d'une nouvelle commune ; 2 l'admettent mais à la condition que les 7 métairies dont on demande l'annexion, seront

conservées à la commune d'Yzernay.

Le 5 juillet le conseil municipal de Baulévrier, assisté des plus imposés et présidé par le maire, Mr. Baguenier-Désormeaux, l'a déclaré ne pas s'opposer à l'érection de la paroisse de Toutlemonde en commune, mais a protesté contre l'annexion des 4 métairies qui font partie de la paroisse de Baulévrier.

Le 12 juillet 1863, le conseil municipal d'Yzernay, assisté des plus imposés et présidé par le maire Charles Dupont a déclaré s'opposer à la création de la nouvelle commune.

Le 13 juillet les deux commissions syndicales de Toutlemonde, l'une représentant la section d'Yzernay, l'autre celle de Baulévrier, se sont réunies. La première a exprimé à l'unanimité le vœu de l'érection en commune de la paroisse de Toutlemonde augmentée des 4 métairies prises sur le territoire de la paroisse d'Yzernay, ajoutant que mieux vaudrait l'ajournement de la question que l'érection en commune de la paroisse réduite à ses seules limites.

La seconde a demandé également à l'unanimité l'érection de la paroisse de Toutlemonde en commune avec l'annexion des 4 métairies, mais en ajoutant que si cette annexion présentait de trop grandes difficultés, elle renoncerait à cet accroissement de territoire, et elle demandait en tout état de cause que la paroisse de Toutlemonde en y comprenant 4 métairies à prendre sur Yzernay, fut érigée en commune.

Le Commissaire enquêteur, Mr. le juge de paix de Cholet, s'est prononcé dans son rapport pour l'érection de la paroisse de Toutlemonde en commune mais sans aucune annexion.

Comme nous le constatons la question n'est pas aussi simple. Voici les arguments que l'on peut faire valoir de part et d'autre "pour et contre la formation de la commune de Toutlemonde."

La paroisse de Toutlemonde possède une église et un presbytère, entièrement neufs construits à l'aide de souscriptions volontaires et d'un secours de l'Etat, un cimetière dont les murs restent seulement à relever. Il ne lui manque qu'une Mairie et une maison d'école. Ces différents édifices sont situés sur le territoire de la commune de Baulévrier qui a quelque peu contribué à leur construction.

La distance qui sépare le bourg de Toutlemonde, tout entier situé sur le territoire de Baulévrier, des centres des deux communes est de plus de 5 kilomètres. Une incompatibilité d'humeur assez grande pourrait exister entre les pétitionnaires ou ceux qui les représentent et les assemblées municipales où la plupart des habitants de Baulévrier et d'Yzernay. Des ressources assez grandes, la possession de la plupart des édifices nécessaires aux différents services publics, l'inconvénient sérieux qui résulte soit de l'obligation dans laquelle se trouvent les habitants de Toutlemonde, notamment ceux qui sont un peu éloignés du bourg d'avoir affaire à certaines époques de leur vie, à deux autorités fort éloignées l'une de l'autre, sont des arguments très sérieux à faire valoir en faveur de la création de la nouvelle commune.

Le dernier malheurement ne peut s'appliquer qu'aux habitants de la paroisse de Toutlemonde, mais en rien à ceux des métairies de Baulévrier et d'Izernay qui subiraient précisément le même inconveniit en entrant dans la commune de Toutlemonde et restant dans la paroisse de Baulévrier, ou dans celle d'Izernay; l'autorité religieuse, il est vrai, pourrait à son tour modifier les circonscriptions paroissiales.

~~—~~ Serait-elle disposée à le faire ? (1)

Les membres de la Commission syndicale de Toutlemonde paraissent avoir compris cette difficulté — surtout ceux de la section de Baulévrier — aussi, se résignent-ils à renoncer à l'annexion des 4 métairies de Baulévrier.

L'embaras ne subsiste donc plus, que pour les annexions sur Izernay et l'équité oblige à reconnaître que la commission syndicale appartenant à cette commune a obéi à un sentiment bien naturel en persistant quand même dans le désir d'annexer les 7 métairies. Leur surface est en effet considérable et leur annexion donnerait à la nouvelle commune une limite bien tranchée : le chemin n° 15 — un chemin de grande communication qui augmenterait donc sérieusement les ressources tant en centimes qu'en prestations de la nouvelle Commune, enfin elle réunirait sous une même administration municipale les différentes fermes relevant du château de la Crilloire, dont les propriétaires sont fort considérés et font beaucoup de bien dans cette contrée."

Mgr. de Marbotin ne concluait pas et s'en rapportait à la sagesse de son conseil d'arrondissement. Mais ce conseil, en présence du désaccord manifesté par l'instruction de l'Affaire et de l'opposition absolue de la commune d'Izernay à toute distraction de son territoire, ajourne tout examen de la demande des Toutlemondais jusqu'à ce que ceux-ci aient une mairie et une maison d'école.

Le conseil Général au contraire, un mois plus tard dans la séance du 28 Août émit un avis très favorable à l'érection de Toutlemonde en commune, ainsi qu'il l'avait fait en 1862. Et il s'appuyait sur six considérants :

"La persistance des habitants de Toutlemonde dans leur demande, dénote une nécessité réelle et une désunion marquée avec la commune de Baulévrier —

— Les communes de Baulévrier et d'Izernay, après les retranchements faits au profit de la nouvelle commune de Toutlemonde, resteraient encore de grandes communes d'une importance double en étendue et population, de celle de Toutlemonde, qui aurait en superficie 1658 hectares, en population 850 habitants et en revenu imposable 26500 francs —

Baulévrier restera encore avec une superficie de 3066 ha. une population de 1900 hab. et un revenu imposable de 56.000 francs. Izernay restera avec 3531 hectares 1800 hab. et un revenu imposable de 66.000 francs.

1) Mgr. Angebault l'aurait certainement fait mais peut-être aurait-il été sage de s'assurer de son acceptation éventuelle.

du moyen de ces deux annexions la nouvelle commune pourraient pourvoir plus facilement aux dépenses communales et elle possède déjà une cure et une église nouvellement construite avec les ressources de ses habitants.

- Si elle ne possède encore qu'une école provisoire et dans un bâtiment à loyer, ce fait est loin de plaider en faveur de l'état de choses actuel, qui ne pourra que s'améliorer, la section de Toutlemonde ayant des habitants aisés. Enfin la nouvelle commune sera parfaitement délimitée par les routes, notamment par celle de grande communication n° 15 de Chemillé à Baulevrier.

Après un examen approfondi le conseil général est d'avis que la section de Toutlemonde soit érigée en commune avec l'adjonction des 11 métairies de Baulevrier et d'Izernay.

Le 8 Septembre 1863, le ministre de l'intérieur, informé de l'avis du conseil général, prie le préfet, l'instruction de l'affaire de Toutlemonde étant terminée, de lui transmettre le dossier le plus tôt possible. Le préfet, les 17 Septembre et 5 Octobre demande de nouveau son avis à M. de Marbotin qui répond s'en tenir à son rapport au conseil d'arrondissement.

Le 8 Octobre, le ministre impatienté de n'avoir pas encore reçu les pièces du dossier les réclame de nouveau au préfet en le priant de se faire représenter la dépêche à laquelle il n'a pas répondu. Ce même jour le préfet adresse au ministre son avis - sur 4 bonnes pages - où il fait d'abord un résumé fidèle des demandes, des enquêtes, des délibérations et des divergences d'opinions que nous venons de raconter. Puis considérant "que le bourg de Toutlemonde est éloigné de plus de 5 kilomètres des bourgs de Baulevrier et d'Izernay, où les habitants sont obligés de se transporter pour les différents actes de l'état-civil, tandis que pour le spirituel ils possèdent une succursale distincte; - qu'il existe entre eux et les habitants des autres parties des communes de Baulevrier et d'Izernay un antagonisme incontestable - que l'érection en commune de la paroisse de Toutlemonde avec ses limites actuelles ne peut produire que de bons résultats".

Que l'annexion à cette paroisse de onze métairies appartenant aux paroisses de Baulevrier et d'Izernay aurait pour les habitants de ces métairies les inconvenients contre lesquels réclament les habitants de Toutlemonde, puisqu'ils continueront à appartenir pour le spirituel aux paroisses de Baulevrier et d'Izernay; - que le projet de cette annexion ne s'appuie sur aucune considération d'ordre général; - qu'il semble au contraire destiné que la nouvelle commune restreinte aux limites actuelles de la paroisse de Toutlemonde aurait une superficie de 1128 hectares et une population de 722 habitants; - qu'elle posséderait un cimetière ainsi qu'une église et un presbytère récemment construits à l'aide des souscriptions volontaires et d'un secours de l'Etat, qu'elle aurait bientôt réuni les ressources nécessaires pour l'édification d'une mairie et d'une école.

129 "Sommes d'avis qu'il y a lieu d'autoriser l'érection en commune distincte de la paroisse de Toutlemonde, mais avec ses limites actuelles."

Conformément à l'avis du préfet, une loi votée le 2 Février 1864 et promulguée le 17 Février érigait en commune distincte la section de Toutlemonde dépendant des communes de Maulevier et d'Izernay. Et pour la mise à exécution de cette loi le ministre, le 12 Mai suivant transmettait au préfet le plan des lieux revêtus du visa législatif, ainsi que les pièces qui avaient été produites à l'appui de l'affaire.

Le directeur des contributions directes de Maine et Loire, Mr du Raet, qui avait été opposé à l'érection de la paroisse de Toutlemonde en commune, sous prétexte de "prudence économique", fut chargé du remaniement des pièces cadastrales de la nouvelle commune. Il est à remarquer que ce cadastre donnait une superficie définitive de 1808 hectares (1) et que le recensement de 1866 inscrivait une population de 1646 habitants.

Bien qu'ils n'eussent pu réaliser tous leurs désirs les Toutlemondais se réjouirent d'avoir enfin en 1864 leur pleine autonomie.

Ils vécurent désormais en bons termes avec leurs voisins dont ils étaient administrativement séparés. Et dès 1868, ils bâtirent les écoles publiques et la mairie où se sont succédés les maires suivants :

Mr Auguste Chéron 1864 - 1871
Mr Alphonse Cesbron 1871 - 1888
Mr Etienne Formon 1888 - 1900 + 1913

Mr Augustin Pineau 1900 - 1919

Mr Etienne Formon 1919 - 1942

Mr Yves de St Seine 1942 - 1958

Mr Francis Bellonard 1952 - 1969

Mr Yves de Saint Seine 1969.

Chap. VIII

"Quelques grandes familles de Toutlemonde"

Les familles Formon, Cestron - Gaudy et de Saint - Seine

1 La Famille Formon

La famille de Mr. Formon est originaire de Nantes et elle connaît vraisemblablement des antécédents dans la région lyonnaise. Son grand-père Mr. Formon de Beauregard gentilhomme campagnard habitait sa terre à Coueron près de Nantes, il avait 17 enfants et peu de fortune et le fils cadet se décida à aller à St Domingue pour chercher à y travailler. Il y épousa une héritière Mme Marthe de Chaveneau, fille du marquis de Chaveneau descendant du capitaine des chasses de Henri IV portant ce même nom ; c'était une famille basque dont il ne reste plus aucune lignée.

Mr. Formon mourut jeune, laissant 4 enfants ; les deux aînés avaient été envoyés en France pour leur éducation et recommandés à leur oncle Mr. Carron, conseiller à la cour royale de Rennes qui avait épousé une sœur de leur Père.

ses malheurs de la Révolution ayant forcé Mme Formon de fuir de St Domingue, elle se sauva avec ses deux plus jeunes enfants aux Etats Unis où elle passa plusieurs années de vivant de privations. N'ayant pu emporter de St Domingue que peu d'argent, son argenterie et ses bijoux.

son fils aîné ayant terminé ses études à Rennes et sentant la nécessité de travailler pour secourir sa mère et se créer une position et une fortune, se rendit aussi à New York, y apprit en peu de temps l'Anglais passa deux ans dans une des premières maisons de commerce de cette ville, puis se rendit à Cayenne, et aux Antilles, où après bien des années de travail incessant, de peines, et d'une persévérance qui méritait d'être récompensée il parvint à acquérir une fortune considérable. Au Retour des Bourbons il revint en France et fut nommé maître des Requêtes au Conseil d'Etat, cette place lui fut donnée pour reconnaître les services qu'il avait rendus à la cause royale aux colonies. Plus tard il fut élu Député, trois fois dans l'arrondissement de Savenay (Loire Atlantique) et en 1830 nommé conseiller d'Etat.

Vers 1840 Mr. Formon fit bâtir le château actuel de la Crilloire, sur la hauteur à 400 mètres, de l'ancien château-fort en ruines.

Etienne - Joseph Formon 1784 - 1854 , député de Savenay

Député de Savenay il fut réélu en 1830 peu de temps avant la Révolution de Juillet. Il refusa le serment au gouvernement de Louis Philippe et donna sa démission de député. En 1829 il s'était rendu aux Etats Unis et y avait épousé Mme à New York Mme Louise Van Schalkwyck de Boisaubin 1803 - 1874.

La famille de Boisaubin, d'origine hollandaise, avait été expulsée de son pays au moment des guerres de Religion et s'était fixée à la Guadeloupe.

181 M^r de Boiscaubin père de M^{me} Formon fut garde-du-corps du Roi Louis XVI et chevalier de St Louis, il était descendant du baron Ramma Van Schalkwyk La mère de M^{me} Formon était une Demoiselle Douillard de Peyssonnel créole de la Guadeloupe, fille unique et fort riche M^r. Formon, l'ancien député, en souvenir des Antilles aimait avoir dans son personnel un nègre qui lui rappelait son enfance et amusait les habitants de Toullemonde. Il resta fidèle au Comte de Chambord qui fut parrain de son fils ~~dernier~~ Henri sa marraine était la déesse de Parme.

Etienne Joseph Formon mourut le 1^e Octobre 1854, son corps fut enterré à Toullemonde et surmonté de l'imposant monument qui domine le cimetière.

Il était chevalier de la Légion d'Honneur. Il laissait quatre enfants :

Louise, l'aînée, qui épousa le marquis de Puysegur ; Marie, qui mourut à San Remo en Italie le 25 Avril 1875. Par son testament (1) déposé le 7 novembre 1874 chez M^r. Peletnické notaire à Paris, elle léguait 5000 Fcs pour l'église de Toullemonde avec charge de deux messes par an à l'éternité et 1000 Fcs pour les pauvres de cette paroisse. Le 24 Juin 1875, le conseil de fabrique accepte avec reconnaissance ce double legs et délibérant sur l'emploi du don fait à l'église, il décide suivant les intentions de la défunte de consacrer les 5000 Fcs à l'acquisition d'un maître-autel. Après Louise et Marie il eut 2 garçons : Etienne (1833-1913) et Henri (1839-1896).

Etienne Formon (1833 - 1913) 3^e maire de Toullemonde

Intelligent comme son père, Etienne Formon faillit jouer lui aussi un rôle politique après la guerre de 1870-1871. En 1876 il se présente dans le Choletais comme candidat légitimiste contre le député sortant, le Comte de Maillé qui fut élu au 1^e tour par 7180 voix contre 3825 obtenues par Bellard, républicain M^r Formon n'en eut que 1983 (2)

La candidature de M^r. Formon avait été appuyée surtout par le journal l'Etoile, par M^r. Arnoux-Rivière, le vicomte de la Blotais, A. Boutillier de Saint André, banquier à Cholet, le marquis de la Bretesche, le vicomte de Chabot, le marquis de Querry, Zacharie du Reau, le Comte J. de Terves. L. de Terves et Jacques de Vezins, qui reprochait à M^r. de Maillé d'être parmi les députés qui avaient empêché la Restauration monarchique en imposant au Comte de Chambord des conditions inacceptables. Aux élections de 1881 le 21 Août le journal l'Etoile et M^r. Formon donnèrent leur complète adhésion à la candidature du Comte de Maillé.

M^r. Formon ne remplit d'autre charge publique que celle de conseiller municipal puis de 1888 à 1900 de maire de Toullemonde. À la tête de la municipalité il fut un maire compétent, qui dut empêcher toute ingérence extérieure dans l'administration de sa commune.

1) Archives de l'évêché d'Angers

2) Anjou Historique Novembre 1911 p. 323

132

Malheureusement de caractère autoritaire et cassant, il était redouté de ses administrés qui finirent par lui refuser leurs votes. Et ce fut-là l'origine des agitations politiques qui divisèrent longtemps la commune de Toutlemonde, Mr. Etienne Formon resta célibataire et mourut à Toutlemonde le 8 Septembre 1913.

son frère, Henri (1839 - 1896.) s'engagea dans les Zouaves pontificaux en 1860 et servit sous les ordres du général de Lamoricière dans la campagne qui aboutit à Castelfidardo. Et en 1870, il fit la campagne de France en qualité d'aide de camp du Général de Cathelineau. Ayant épousé en 1866 Éléonore de Fontbrune il en eut Anne, Marthe, Etienne-Paul et René.

Etienne-Paul Formon (1870 - 1956) 5^e maire de Toutlemonde

Etienne-Paul Formon naquit le 8 Avril 1870, il hérita de son oncle Etienne, le Château de la Crilloire.

Il fut maire de Toutlemonde de 1919 à 1942. De son mariage avec Anne Le Bas du Plessis il aura cinq enfants : Henri-Marie né en 1902, Arthur 1904, Edmond 1905, Joseph 1907 et Suzanne en 1909.

Henri-Marie Formon épousa en 1931 Jeanne de Sérèze Darrid de Floris qui mourut en 1936 laissant deux enfants Anne née en 1933 et Paul né en 1936.

Suzanne Formon épousa en 1936 Yves des Cognets de Correc de Kerdrecret. Ils eurent 8 enfants dont 7 vivent actuellement.

- Etienne naquit en 1937, il épousa en juillet 1959 Mme Jacqueline Lamy de la Chapelle ils ont 4 enfants : Marie Christine (1960), Bernard (1963), Michel (1964), Didier (1966)

- Françoise naquit en 1938, elle épousa Olivier de Cadoret en Août 1964 - Soizic est né en 1966

- Alain né en juillet 1941 il fait ses études au Petit Séminaire des Herliers puis au Grand Séminaire de Lugo

- il fut ordonné prêtre en Juin 1967 et dit sa 1^{re} messe à Toutlemonde

- il est maintenant professeur au Séminaire d'Agen à Bonnencontre

- Michel né et mort en 1944 Août.

- Mayriam naquit en 1945 Sept. elle a épousé Bernard Lamy de la Chapelle, ils ont 2 enfants

- Béatrice nov. 69 et Françoise Xavier mai 71

- Jacqueline née en 1948

- Dominique née en 1951 étudiante en Faculté de Droit de Nantes

Anne Formon épousa en Février 1960 Henri Rothé ils ont 4 enfants et vivent à Orléans

Yves né en juillet 1961 ; Françoise née en Avril 1963 ; Philippe né en Janvier 1965

et Stéphane né en Avril 1967

Paul Formon fit ses études à Nantes il épousa en Sept. 1960 Mme Dominique Lamy de la Chapelle, ils ont 4 enfants et vivent à la Crilloire

- Christian né en Juin 1961 ; Anne née en Mai 1963 ; Xavier né en Avril 1966

- et Jacques né en Juillet 1969

2. La famille Cesbron - Gaudy

Une seconde famille importante, aujourd'hui complètement disparue de Toullemonde y vécut durant presque tout le XIX^e siècle et y joue un rôle important. Cette famille des Cesbron par les Gaudy, plongeait même ses racines dans le passé rural de notre pays, puisque Jean Gaudy était meunier au Pont-Avrault avant 1741. C'est en 1820 que M. Charles Cesbron se fixa à Toullemonde où il avait épousé en 1806 Anne Claire Gaudy (1786-1866) arrière-petite-fille de Jean Gaudy et de Marie Tamisier (1) Mais il avait passé les premières années de son mariage à Saint Pierre de Chemillé, son pays d'origine où naquirent tous ses enfants.

Charles Cesbron appartenait à l'une des familles d'industriels les plus importantes et les plus honorables des Mayenne. Au début du XVIII^e siècle son arrière-grand-père Michel Cesbron (1692-1763) était marchand tanneur et procureur fiscal de la Châtellenie de Ballais (2). De son mariage avec Marie Papin il avait eu au moins 8 enfants dont 7 furent mariés entre autres ses quatre fils :

Michel-François (1725-1813) Jean Cesbron de la Rogerie, Mathurin Cesbron de la Roche (1734-1818) Pierre Cesbron de la Motte (1742-1803)

Le plus célèbre est Michel-François qui épousa à St Pierre de Chemillé, le 17 juillet 1749 Jeanne Briandecau et en eut 13 enfants, parmi lesquels 8 vivaient encore en 1800, avec ses 60 petits-enfants et arrière-petits-enfants.

Il dirigeait au Pont de Chemillé une importante fabrique de toiles et de mouchoirs avec une intelligence et une habileté qui lui acquirent beaucoup de réputation et d'influence. C'était dit l'abbé Boutiller de Saint André un homme excessivement recommandable, de bon conseil, d'un jugement sain et qui a rendu les plus grands services au pays." Négociant scrupuleux il accrut sa belle fortune et en fit bénéficier les pauvres en même temps que sa nombreuse famille. "Je connais deux objets essentiels, écrivait-il en 1801, l'entretien du culte et de ses ministres et le secours des malheureux."

Quand les vendéens prirent Chemillé le 13 Mars 1793, Michel Cesbron ne voulait pas prendre parti, bien que leur quartier général fut établi dans sa maison. Après le "grand choc", il fut accusé à cause de sa dévotion, d'avoir caché des prêtres insérémentés, ce qui était vrai, et conduit à la prison d'Angers. Mais grâce aux protestations des habitants, il fut bientôt délivré par ses geôliers, et revint à Chemillé où sa fabrique au milieu des jours sombres connaît un travail à beaucoup d'ouvriers. Vénéré de tout le pays, il fut Conseiller général de 1800 à 1811 et mourut à Saint Pierre de Chemillé, le 3 Janvier 1813.

Entre ses enfants remarquons seulement Eugénie, Charles-Jean et Michel-Tristan

- ① Eugénie Pesbron, devenue veuve de M^r. Moricet, industriel à Cholet, qui fut tué comme officier vendéen à Moirmontier épousa en second mariage le Docteur Pierre Chéron à Chemillé c'est le grand-père de René et Maurice Chéron (1855-1947.)
- ② Charles-Jean Pesbron, époux de Julie Moricet, fut député en 1825 et juge de paix à Chemillé où il est mort. Son fils Charles, connu sous le nom de Pesbron-Lavau filateur à Cholet et agriculteur réputé, fut conseiller général de 1836 à 1852 et député de 1848 à 1852.
- ③ Michel-Tristan Pesbron (1753-1830.)
- Michel-Tristan Pesbron était appelé Pesbron-Jumeliere parce qu'il était négociant et fermier général du château de la Jumeliere. En 1789 il avait embrassé avec une certaine ardeur les idées nouvelles. Si bien qu'après avoir échappé le 11 Avril 1793 aux Vendéens qui l'avaient fait prisonnier à Chemillé le 13 Mars il se réfugia avec les patriotes à Angers, et fit partie de l'administration cantonale de Chemillé pendant le Directoire. Il avait épousé en 1774 une femme intelligente et énergique, Victoire Tharreau, dont le père était industriel au May, et dont un frère le Général Jean Tharreau fut tué en 1812 à la Moskowa. Et dont un autre François Tharreau-Pesbron qui avait épousé une sœur de son mari fut maire de Cholet et député.

A la fin de la Révolution il arriva dans la maison de Michel-Tristan Pesbron une singulière aventure qui met en relief le noble caractère de sa femme. Au collège de Beaupréau, son fils aîné Michel-Victor s'était lié d'une étoite amitié avec Henri Forestier, né à la Pommeraye en 1775 qui devint chef vendéen. Plusieurs fois déjà pendant la première guerre de Vendée, Forestier avait bénéficié des bons offices de la famille de son ami. Or pendant la guerre d'armes de 1799 le jeune général vendéen après avoir battu le général Delaigé à Montrevault, fut blessé gravement au combat de Lisières et transporté en pleine forêt de Vezins, dans une cabane sur la chaussée de l'étang de Péronne.

Le malade fit avertir Michel Pesbron. Or ce fut la mère de celui-ci qui se chargea elle-même de soigner le blessé, afin de ne pas attirer les soupçons des républicains cantonnés dans le pays. Chaque jour suivit d'un domestique sûr, elle faisait à cheval les quatre lieues qui séparent Chemillé de l'étang. Le chef royaliste fut sauvé par ce dévouement de M^r Pesbron qui le fit même transporter ensuite dans sa propre maison pourachever sa convalescence. Cette hospitalité n'était pas sans danger pour la famille Pesbron ainsi que le raconte l'abbé Marin Boutilier de Saint André (1)

"En effet, pendant que Forestier était logé chez M^r. Pesbron, le général Delaigé n'y vint loger à son tour comme parent."

1) Dans ses Souvenirs inédits p. 282 voir aussi Anjou historique n° 2 article de H. Baguenier Desormeaux

Le lieu de refuge de Forestier avait été aménagé derrière une armoire, dans la chambre même de Delaage qui ne se douta de rien pendant plusieurs jours. Mais Forestier, étant sorti pendant une absence de Delaage, oublia dans la chambre de celui-ci son chapeau et sa cocarde blanche. Stupéfait de cette découverte Delaage se plaint à Mme Pesbron et la prie de lui faire connaître le chef de rebelles qu'elle cache dans sa maison.

Mme Pesbron qui était une femme d'esprit et de tête lui fait cette réponse courageuse : "Monsieur, c'est à mon cousin Delaage que j'ai donné l'hospitalité et non à l'officier de la République que je ne connais point."

"Je sais que ces deux hommes sont réunis en vous, mais ils sont pour moi tout à fait distincts. Je consens à faire connaître celui dont vous me demandez le nom, à mon cousin Delaage, mais jamais je ne le ferai connaître à l'officier républicain. Que mon cousin Delaage me jure sur l'honneur de ne jamais révéler à l'officier républicain le nom qu'il me demande et je ne ferai aucune difficulté." Quand elle a la promesse de son cousin, Mme Pesbron, élève la voix à l'adresse de celui qu'elle cache :

"Paraissez, M. Forestier, voici mon cousin Delaage qui veut faire connaissance avec vous."

Le républicain ne peut d'abord maîtriser son trouble, en présence de celui qu'il a mission de capturer : "Monsieur, vous êtes bien audacieux de loger dans la même maison que moi ; mon devoir serait de vous faire fusiller sur le champ et je le ferais si je respectais moins l'hospitalité de Mme Pesbron, et si votre exécution me devait pas compromettre gravement un parent que j'aime et que j'estime. Rendez-en grâce à vos hôtes c'est à eux seuls que vous devez la vie." — "Monsieur répond Forestier, en agissant comme vous le faites, ne croyez pas avoir droit à ma reconnaissance, vous ne faites pour moi que ce que j'ai fait pour vous, et si vous vivez encore c'est à moi seul que vous le devez. Il y a quelques jours, vous souffiez en cette même ville de Chemillé chez les demoiselles Sauvaget, et vous vous croyez en toute sécurité, parce que vos patrouilles parcourent la ville et veillent sur vous. Mais j'avais aussi mes hommes et qui sans que vous le sussiez, explorent Chemillé en grand nombre et armés. Et travers les volets entr'ouverts de la maison Sauvaget, ils vous reconnaissent à table avec ces Dames ; déjà leurs fusils étaient braqués sur vous et allaient faire feu, lorsque j'arrive. Par considération et affection pour les Dames Sauvaget et pour ne pas répandre le sang de leur hôte sous leurs yeux, je les forgive de relever leurs armes. Ainsi Monsieur nous sommes quittes."

Delaage si inclina courtoisement devant son ennemi, et le jour même il prenait place avec lui à la table de Mme Pesbron.

Michel - Tristan Cesbron fut maire de Chemillé de 1800 à 1815. Il eut 8 enfants dont 7 fils qui devinrent presque tous industriels ou négociants. Avant de revenir à Chelles qui vécut longtemps à Toulon, parlons d'abord de son frère ainé Michel - Henri (1774-1840) et de Jean-Baptiste communément appelé Jemmy (1783-1834) qui faillirent à leur tour être victimes de leur amitié pour Forestier.

En 1804, ils furent compromis dans la conspiration royaliste de l'Affaire des Floms. Réal chargé de la police générale avertissait le 27 Octobre le préfet de Maine et Loire que le chevalier de Cénis qui préparait avec Forestier le soulèvement de l'Ouest avait logé chez Michel Cesbron négociant à Bordeaux et il le priait d'interroger M^r. Cesbron père. Le 1^{er} Février suivant, le Préfet Hardon expose à Réal, la haute situation et la parfaite honnêteté de la famille Cesbron qui est respectée dans toutes les Mauges. Le père du jeune négociant de Bordeaux est maire de Chemillé, un de ses oncles est maire de Cholet, un de ses cousins est sous-Prefet de Beaupréau, un autre même Couillon - Cesbron est secrétaire général de la préfecture. De plus Michel Cesbron fils n'a pas pris part à la guerre civile et a contribué à la pacification.

Le Préfet qui avait reçu l'ordre d'arrêter plusieurs membres de la famille Cesbron s'y refusait de faire de soulever le pays en faveur d'une famille universellement estimée.

Toujours est-il que Michel Cesbron et sa jeune femme, et son frère Jemmy, qui était son commis furent envoyés à Angers sous la surveillance du Préfet. M^r. Bourdon reçoit l'ordre de faire conduire à la prison de Châteliers pour y être jugés les deux jeunes gens prévenus d'avoir été les auteurs ou les complices d'une agence anglaise découverte à Bordeaux en 1804.

Le 28 Octobre 1805 Bourdon écrit au Préfet de Loire Inférieure (1) en faveur des jeunes Cesbron dont sept ou huit parents proches sont maires ou adjoints, et une dizaine d'autres fonctionnaires importants. Leur père, maire de Chemillé "en fait vivre les habitants et ceux des environs par des manufactures et des essais de culture en tout genre, un de leurs oncles est le plus important manufacturier de Cholet" (2).

Le lendemain le Préfet Bourdon avec plus d'insistance encore réclame l'indulgence de Réal : "Il n'est point de sacrifices que M^r. Cesbron maire de Chemillé et sa famille ne fassent chaque jour à la tranquillité publique ; après avoir puissamment concouru au désarmement des Chouans, il a monté des usines très couteuses, pour donner du pain à des hommes, que la misère pouvait rendre dangereux... Il n'est pas une famille en France qui puisse compter plus de fonctionnaires et énumérer plus de services rendus."

¹⁾ La Loire Inférieure est devenue Loire Atlantique
²⁾ Archives de Maine et Loire 22 M 25 et

en 1957 Anjou Historique Oct. 1935 p 287 à 230

Et il exprime sa profonde estime pour la famille Cesbron qui fait vivre 6000 personnes dans l'arrondissement.

En fin de compte, pendant que Céris et Forestier sont condamnés à mort par contumace, Michel et Jean Cesbron sont acquittés à Nantes le 14 Décembre 1805. Mais le ministre de la Police décide qu'ils seront éloignés de 40 lieues des côtes et des départements de l'Ouest. Le Préfet étant intervenu de nouveau en leur faveur, les jeunes gens furent enfin autorisés à rentrer à Bordeaux au début de Mars 1806 (1)

En réalité Forestier, en compagnie de Céris était venu à Bordeaux et y avait passé un mois pour préparer une conspiration royaliste. Et son ami Michel Cesbron l'avait reçu à bras ouverts. Forestier recevait l'argent par l'entremise d'un banquier de Madrid Diego Carrara, qui tirait des traîtes à l'ordre de Pignerolles (Forestier.) Michel Cesbron escompta une partie de ces traîtes et remit les fonds, environ 100.000 francs, à son ami. Lorsque les révélations de Daniaud du Pérat eurent livré à la police les fils de l'affaire des plombs, Michel procura à Forestier le moyen de passer en Espagne (2)

M. Charles Cesbron - Gaudy (1779-1862)

Dix ans après l'arrestation de ses frères, Charles Cesbron fut impliqué lui-même dans une affaire qui termina le 26 Juin 1815, la quatrième guerre de Vendée commencée un mois plus tôt. Il la raconta lui-même dans une longue lettre à son frère Jemmy, alors négociant à Paris. Il y loue les services rendus par leur père à la ville de Chemillé. Tout dernièrement encore, en 1814 et pendant les Cent jours il a réussi à y maintenir l'ordre et le calme.

"Mon père et moi restâmes à Chemillé entièrement occupés des travaux de l'établissement et de fournir de l'ouvrage et leur salaire à six ou sept cents ouvriers que nous avions déjà et à quatre à cinq cents autres que nous primes alors. Malgré les craintes d'une guerre civile, pas un de nos ouvriers resta sans travail." Malgré les craintes d'une guerre civile, pas un de nos ouvriers resta sans travail."

L'incertitude politique ayant arrêté les affaires, leur père a beaucoup de peine à payer les ouvriers. Il veut les garder dépendant et il a fait demander par son fils Edouard au gouvernement un prêt de 45.000 francs qui d'abord avait été consenti. Mais quand lui, Charles voulut les toucher à Angers, le 25 Juin dernier, le Préfet refuse de les délivrer sous prétexte que son frère Dieudonné faisait partie des royalistes récemment insurgés.

1) Michel-Victor Cesbron habita Bressuire de 1830 à 1840. Son frère Jemmy était négociant à Paris en 1830

2) Ernest Daudet "La Police et les Chouans" p. 150 à 157

Ceci étant vrai Charles Cesbron n'a pu obtenir, à défaut d'argent que l'autorisation de transporter à Chemillé les cotons qui ils avaient à Angers. C'est alors qu'il fut obligé par le Comte d'Autichamp commandant l'armée vendéenne des Chauves, de porter à Beaupréau une lettre au général Lamarque, gouverneur de Maine et Loire, qui venait de conclure en ce 26 juin le traité de Cholet avec les Commissaires des trois armées de M. de Saffraud, de M. A. de la Rochejaquelein et de M. de Suganet. Charles Cesbron raconte la navette pénible que pendant deux jours, il fit entre les généraux d'Autichamp et Lamarque. C'est à ce sujet qu'il fut accusé d'avoir reçu de ce dernier 15.000 francs pour l'avoir servi dans la pacification de la Vendée. Mais le général Lamarque lui-même déclara que ce reproche était une calomnie. (1)

C'est cinq ans après ces événements que Charles Cesbron se fixa définitivement avec ses siens à Toutlemonde, pays de sa femme. Il y habita d'abord le Bordage-Derise, en attendant de faire bâtir sa maison bourgeoise au Sud du Chœur de l'ancienne église. Nous avons déjà vu la part prise par M. Charles Cesbron dans l'érection de Toutlemonde en paroisse en 1843. Il fut d'autant plus heureux du succès qu'il l'avait attendu plus de 20 ans. Il aurait bien désiré voir aussi l'érection de la commune. Il mourut deux ans plus tôt, le 1^{er} Avril 1862.

Il laissait six enfants, tous nés à Saint Pierre de Chemillé, et qui seront presque tous enterrés auprès de lui, dans le cimetière de Toutlemonde :

Claire épouse Desormeaux, demeurant à Maulévrier

Léonide 1818 - 1891 épouse de Auguste Chéron le 1^{er} maire de Toutlemonde 1864-1871

Victorine 1808 - 1878 et Caroline (1809-1904) restées célibataires

Edmond, demeurant à Cerizay et Alphonse 1820 - 1891.

Auguste Chéron né à Chemillé en 1801 et marié à Toutlemonde en 1852 était par sa mère Eugénie Cesbron, le cousin germain de son beau-père.

Il fit construire la route de Toutlemonde à Maulévrier en 1865 et celle de la Frogerie en 1871. C'est sous son administration que furent construites en 1868 et 1869 par Fieré architecte à Cholet les deux écoles publiques de garçons et de filles et la mairie.

Mme Caroline Cesbron (tante Ka) mourut à 92 ans. Pendant les dernières années de sa vie, étant impotante, elle était véturée à l'église dans son fauteuil roulant par sa fidèle servante Marie Turquis qui resta 25 ans auprès d'elle avant de passer au service de M. le Curé Libeau. En 1894, Marie Turquis reçut de l'Académie Française un prix de vertu de 500 francs pour son dévouement envers Mme Cesbron, envers son père et son oncle infirmes et six jeunes neveux et nièces qu'elle éleva à ses frais. Devenue aveugle pendant 25 ans elle est morte en 1940 à 83 ans.

(1) Voir cette lettre dans l'Anjou Historique Juillet 1936

M. Alphonse Cesbron avait d'abord été notaire à Doué-la-Fontaine. Il fut maire de Toullemonde après son beau-frère, de 1871 à 1888. De son mariage avec Mme Marie Météayer (1829 - 1906) il n'eut qu'une fille (1863-1926) Hélène qui épousa Charles Leroux et lui donna trois fils : Maurice (1885 - 1934)⁽¹⁾ Etienne 1889 et Jacques 1899

L'écrivain Charles Leroux - Cesbron 1861-1931

Charles Leroux naquit en 1861, à Saumur où son père était notaire. Après avoir fait ses études au Lycée d'Angers et à l'Ecole Bossuet, il fit son droit à l'Université Catholique d'Angers de 1882 à 1884. Il y fut l'élève de René Bazin qui en 1898 écrira la préface de son premier ouvrage.

Élu maire de Vivy en 1891, il démissionna en 1896 pour s'installer à Toullemonde. Du château des Côteaux bâti en 1864 il fit sa résidence d'été jusqu'en 1909 où il le vendit à M. le comte de Saint Seine. Depuis longtemps déjà Charles Leroux avait son habitation principale à Paris où se retenaient ses relations littéraires et artistiques. En 1910 il se fixa définitivement à Neuilly et il y est mort au début de 1931, laissant le souvenir d'un homme charmant, érudit et cultivé.

De bonne heure il s'était adonné à la peinture et aux lettres. De 1889 à 1898 avec l'appui de son ami, le vicomte de Richemont, il exposa au Salon des artistes français. Un de ses tableaux est au Musée de Cholet. Mais c'est surtout dans les lettres qu'il s'est fait une renommée de bon aloi. Il publia d'abord des Romans tels que : "Les Souvenirs d'un maire" en 1898, "Monsieur Giscard, notaire" en 1899, "L'étrangère" en 1901, "Autres temps" 1903.

Mais c'est avec ses ouvrages d'histoire qu'il connaît le succès.

Ainant les recherches dans les Archives il avait déjà fait connaître en 1896 le journal de Laofficial. C'est surtout à Paris qu'à l'école de Georges Cain, conservateur du Musée Carnavalet, il s'oriente vers l'Histoire. En 1911 il publiait "Aux Portes de Paris", en 1914 "Gens et choses d'autrefois" en 1923 "Le château de Neuilly" en 1925 "le château de l'Élysée".

Le public parisien goûta vivement ces ouvrages écrits d'une plume alerte, et aussi attrayants que documentés, qui rappelaient à la fois la manière de Solhac et de Lenotre. Ses œuvres lui valurent d'être Président de la Commission historique et artistique de Neuilly de 1917 à 1928, et membre de la Commission du vieux Paris et de recevoir en 1924 le prix Balyac de l'Académie Française.

1) Le corps de Maurice Leroux a été inhumé en 1934 dans le cimetière de Toullemonde, auprès des restes de ses grands-parents et de ses oncles et tantes Cesbron. C'est en 1855 que M. Charles Cesbron vendit à la Commune le terrain du cimetière actuel où il fit transporter les restes de sa belle-mère Marie Normandin, veuve de Jacques Gaudy (1742-1830). Sa veuve Clémence Gaudy y fut inhumée en 1866.

3. La famille de Saint-Seine

C'est au début de ce siècle que Mr. le Comte Gonzague de Saint-Seine vint se fixer à Toullemonde dans le voisinage de l'église, puis en 1909 au château des Côteaux que lui vendit la famille Leroux - Cebron.

Originaire de Bourgogne il est né le 25 Janvier 1874 à Saint Seine sur Vingeanne dans la Côte d'Or, cadet d'une famille de six enfants dont 5 frères et 1 fille morte religieuse des Auxiliatrices.

Son père était Etienne Bénigne Le Gouz marquis de Saint-Seine et sa mère Jeanne de Renouard de Sainte-Croix fille du marquis de Sainte Croix.

La famille Le Gouz de Saint-Seine très ancienne est d'origine bretonne et compta plusieurs premiers Presidents au Parlement de Rennes. Une branche s'étant fixée en Bourgogne avait en 1640 un de ses membres Conseiller au Parlement de Bourgogne.

En 1780, le premier président de ce Parlement était l'arrière-grand-père de Mr le Comte de Saint-Seine. Il s'était expatrié à l'âge de 19 ans et pendant 4 ans au Canada dans le Manitoba en raison de son caractère difficile. Son épouse Isabelle Jeanne Rodocanachi est née à Marseille le 22 Août 1874 de Théodore Rodocanachi et de Isabelle Raynouard. La famille Rodocanachi, très ancienne aussi remonte aux empereurs de Byzance.

Mr. le Comte et Mme la Comtesse de Saint-Seine ont eu 2 enfants Yves et Chantal. Yves est né à Paris le 24 Juillet 1915 et Chantal née aussi à Paris le 26 Octobre 1917.

Monsieur Yves a fait ses études au cours St Louis à Paris sous la coupe de Mr. Després actuellement Directeur de l'enseignement libre de la Région Parisienne.

Il a fait son service militaire au 31^e Dragon à Lunéville de 1936 à 1940 avec son ami Mr. René Le Bault de la Morinière.

Il a épousé Solange de Moullière en 1938 dont il a trois enfants:

- Charles-Henri né en 1939 il travaille actuellement chez Richardson à Paris dans une filiale d'Umanor

- Gonzague né en 1940 s'est marié le 23 Septembre 1967 avec Diane de Micelle d'Angesse ils ont 1 fille Angélique née le 21 Juin 1970 Gonzague travaille

- Isabelle née en 1943 a épousé Patrick Lenté le 25 Juin 1969 ils ont un fils Eric né le 28 Mai 1970

Après avoir monté une "Petite Affaire" (de boutons) industrielle de boutons en 1946 à Toullemonde Monsieur Yves part en 1952 à Paris s'occuper d'une écurie de course de M. Boussac.

En 1957 après la mort de son père il reprend l'exploitation agricole du Domaine des Côteaux et monte une entreprise de fabrication de yaourts.

ANNA
Chantal de Saint-Seine a épousé à Paris le 24 juillet 1939 le Comte Jean de la Vallée de Rarécourt de Rimondor lieutenant de Spahis et a 8 enfants :

Roselyne née à Tlemcen en Algérie le 8 avril 1940
Hubert né le 1^{er} Novembre 1941
Hubert, Françoise, Henri, Christiane, Guillemette et Philippe né en 1954.

Roselyne a épousé M. de la Ferté Sénectère

Françoise a épousé M. Jacques Bodart de la Jacopière le 8 avril 1942
Yves a épousé Mlle de la Barre de Chanteuil en juillet 1972
Henri a épousé Mlle Marie Caroline de Chitray

Chap. IX

Histoire Religieuse de Toutlemonde de 1843 à 1972

Les curés de Toutlemonde

I Le 1^o curé Jacques Pinçon 1843-1872

a) Ses débuts : abbé Jacques Pinçon né à l'Hotellerie-de-Fléé, le 9 juillet 1808 et ordonné prêtre le 22 Décembre 1832 était vicaire à la Pommeraye lorsqu'il fut nommé curé de Toutlemonde le 23 Décembre 1843. Il fut accueilli avec allégresse par ses paroissiens, ravis d'avoir enfin un curé. Grand et fort, il leur plut très vite par son zèle ainsi que par son caractère aimable. Lui-même s'attacha de bonne heure à sa paroisse.

Il s'écrivait à abbé Angebault le 28 Septembre 1844 en lui demandant vu le peu de ressources de la paroisse, la permission de faire la glane du blé qui lui fut accordée.

Pendant cette première année, Mr. Pinçon qui logeait dans la maison de Mr. Chabot Cesbron président du "conseil de fabrique" - actuellement conseil paroissial - fut tout occupé par la construction d'un presbytère pour laquelle il demandait à faire un emprunt. Mais l'évêque répondit que ces dettes incombaient à la commune, celle-ci ayant pris cet engagement dans la demande de fondation de la paroisse. Le devis du presbytère était de 8000 Fr. et les dettes s'élevaient déjà à 5837 Fr. écrivait de nouveau le curé à son évêque le 5 Août 1845. La pensée de ses dettes l'empêchait souvent d'ajouter : "de goûter le sommeil".

La fabrique n'avait alors que 700 Fr de revenus et il s'excusait de n'avoir pu envoyer un budget à l'évêché. Il avait du recours à la générosité de ses fidèles pour acheter croix de procession, bannière, dais et exposition. Mr. Pinçon eut bientôt la joie de s'installer dans sa cure neuve, bâtie sur un terrain donné par la famille Cesbron.

Plus tard abbé Angebault la trouvant un peu petite, le bon curé lui répondit plaisamment : "Le nid est bien assez grand pour un pinson !"

b) La Construction de l'église actuelle

Le presbytère à peine achevé, il fallut penser à une église neuve à cause de l'insuffisance de l'ancienne chapelle vicariale. Le 14 Novembre 1850, Mr. Pinçon écrivait à abbé Angebault : "Notre pauvre église menée ruine et elle est moins trop petite. Les simples dimanches un tiers de la population est hors de cette enceinte. Nous avons adressé une pétition au ministère qui l'avait acceptée."

Mais le Conseil municipal de Bouleuvier a refusé d'attester au Ministère la nécessité d'une nouvelle église à Toullemonde. Le curé fait ensuite connaître à l'évêque que l'architecte Mr. Fournesac propose de bâtir l'église pour 12.000 Fr. La fabrique ne pourrait-elle être autorisée à faire un emprunt de 6.000 Fr. dont les intérêts seraient payés par les souscriptions et par le revenu des places ?

Si Toullemonde ne peut avoir son église ajouté Mr. Pinçon, il serait peut-être mieux qu'on en retire le prêtre "mais cette pensée me saigne le cœur car la paroisse est excellente et très docile."

Le 4 Janvier 1851 dans une lettre adressée à Mgr. Angelbault, le curé g. Pinçon s'inquiète de nouveau de la pauvreté de la vieille chapelle et il regrette de n'être pas assez riche pour l'entretenir. Il rappelle l'état de son premier logement comprenant une cuisine de huit pieds carrés servant aussi de cave, une grande chambre et une petite cellule à peine aussi grande que celle qu'il avait eu au séminaire. Pour la construction du Presbytère la paroisse n'a fait que les charrois. Mr. Pinçon qui fait des dettes semble un instant découragé au point de proposer à l'évêque de le remplacer par un curé riche : "je deviendrais ce que vous voudrez... je suis en vos mains comme l'argile entre les mains du potier."

c) Enquête de 1848

Une enquête pour la visite épiscopale signée de Mr. Bonfils vicaire général et de Mr. Pinçon fait connaître le faible état de l'église et de la sacristie : "église très peu solide, en très mauvais état, chargée donnant des inquiétudes, des petites lucarnes comme dans une grange, le clocher est une espèce de cheminée".

Parmi les statues il y a un Saint Sébastien qui n'est pas convenable. La sacristie possède un calice et 2 ciboires d'argent, un ostensor. Les ornements sont en bon état : 3 blancs, 2 rouges, 2 violettes, 1 vert, 1 noir. Il y a une relique de la vraie Croix avec authentique. Les bancs sont affermés tous les 5 ans et beaucoup sont annotés.

La paroisse possède les confréries du Scapulaire et du Rosaire vivant. Le cimetière clos par des haies est trop petit.

Dix ans après la fondation de la paroisse rien n'était encore décidé au sujet de l'église.

Mais un différend terrible s'était élevé entre le curé g. Pinçon et M^e Charles Cestron. M^e Cestron accepte de donner le terrain pour l'emplacement de la nouvelle église "à la condition seulement qu'il nous soit fait concession de l'emplacement de l'ancienne église, au prix fixé par des experts contradictoires".

Les membres du Conseil de fabrique J. Besson, F. Fortin, P. Morille, et Bouchet s'étonnent que la famille Cestron déclare avoir édifié le presbytère, alors que tous les frais ont été supportés par la fabrique qui reste obérée de 2300 Frs.

au sujet de l'emplacement de l'église, ils trouvent la nouvelle proposition de Mgr. Cesbron plus obligante que les précédentes, assez vagues, sauf qu'elle envisage la démolition de l'ancienne église qui pouvait spontanément servir plus tard d'école. Mgr. Cesbron affirme ensuite à l'évêque que tout était réglé au sujet du terrain du cimetière nouveau "pour remplacer l'ancien, cadeau fait par ma belle-mère Mme Gaudy".

En réalité rien n'était réglé et le terrain du cimetière ne sera acquis que le 2 novembre 1855 et il ne sera alors que 20 ans plus tard (1) Les membres du Conseil de fabrique affirment enfin le désintéressement et le zèle de leur curé à l'encontre de ceux qui semblaient en douter.

En 1854 ils décidaient de construire l'église par souscription et à l'aide d'un emprunt de 8.000 Fr. qui serait remboursé avec les bonus annuels de la location des bancs. Après avoir fait cette délibération Mgr. Angebault conseille à Mgr. Pinçon le 18 Août de faire l'emprunt non pas sous la forme légale à cause des lenteurs et de l'incertitude de l'autorisation gouvernementale, mais sous la forme d'un contrat de bonne foi : on prêterait à la fabrique un capital que le Conseil s'engagerait à rendre par annuités. Et il permettrait à la fabrique d'appliquer chaque année le bonus à cette destination.

Le 11 Février 1855 l'évêque avait le plaisir d'annoncer au curé que le gouvernement lui accordait 4.000 Fr. pour la construction de l'église.

C'est en 1855 que l'église fut bâtie par les architectes Tournesac et Tessier sur un terrain donné par Mgr. Cesbron. Formée d'une seule nef elle mesure 40 m de long et 9 m de large, la voûte n'en fut finie faite qu'en 1856.

Mais dès le 20 Août 1855 l'église avait été bénite (2) par Mgr. Hortode curé de Saint Pierre de Cholet délégué par l'évêque. A cette cérémonie assistaient tous les prêtres du canton "au milieu d'une population ivre de bonheur" écrit Mgr. Pinçon qui "transporté de joie d'avoir élevé un temple au Seigneur" remercie les bienfaiteurs de l'église, ses confrères présents, entre autres Mgr. Pasquier curé de Notre Dame d'Angers et ancien curé de Chauvérier qui fut le prédicateur de la fête.

Le 19 Mai 1856 Mgr. Hortode revenait à Toullemonde pour bénir le Chemin de croix offert par Mgr. Cesbron Victoire et Caroline et prononcer un sermon chaleureux.

L'église semble bien avoir coûté 25.000 Fr. pour sa construction le gouvernement du Second Empire donna 4.000 Fr. et la souscription 6.000 Fr.

La fabrique qui s'était engagée pour 10.000 Fr resta endettée de 12.000 Fr environ. Les municipalités d'Izernay et de Chauvérier ne fournit aucun secours.

- 1) Mgr. Charles Cesbron s'y réservait 30 mètres à perpétuité pour les sépultures de sa famille
- 2) Le 1^{er} baptême dans la nouvelle église fut celui de Joséphine Boiville le 30 Octobre 1855 elle deviendra Mme Lefort et sera la mère de l'abbé Aimé Lefort.

Voici quelques furent les principaux souscripteurs :

Mgr. Etienne Formen	3000 Fs	Mgr. Pinçon curé	250 Fs
René Raffray à Angers	150 Fs	Marquis René de Colbert	100 Fs
J. Pasquier curé de N. Dame	100 Fs	Et. Gourdon maire de Chauillé	100 Fs
P. et F. Morille Cottencou	100 Fs	P. Girardeau la Crillon	100 Fs
F. Fortin le Bondage - Devise	80 Fs	P. Tuffet Grand Pin	80 Fs
A. Bouchet le Pont Ayraud	80 Fs	J. Giron la Durbellière	80 Fs
J. Cottencou le Pied du Four	80 Fs	J. Blouin la Buissonnière	60 Fs
F. Bergère menuier	60 Fs	H. Lefort la Roquerie	60 Fs
E. Lecomte les Loges	60 Fs	H. Belliard Cog Berlange	60 Fs
M. Poirier la Fardellerie	60 Fs	M. Chevallier la Fardellerie	60 Fs
F. Galiller Grand Champ	60 Fs	R. Audureau le Grez	60 Fs
J. Belliard les Gauchères	60 Fs	A. Grenouilleau Petite Moncellière	60 Fs
J. Loiseau la Préverie	60 Fs	J. Brin la Benestière	60 Fs
J. Durand le Marpalu	60 Fs	J. Besson serrurier	50 Fs
J. Lefort la Chimbaudière	50 Fs	R. Lefort l'Aubriére	50 Fs
Guignard la Hütte	50 Fs	J. Pineau l'Elong	50 Fs
J. Boussion l'Aubriére	50 Fs	P. Cochard au Bourg	50 Fs
A. Leroy horticulteur Angers	50 Fs	B. Cébron Les Fosses	50 Fs

Un bon nombre de prêtres aussi avaient souscrit, tels que les curés du voisinage et même Mgr. Nicolas curé de Segré et Mgr. Thibault curé du bourg d'Iré.

D. La visite de Mgr. Angebault et la Confirmation de 1858

Les paroissiens possèdent enfin leur église neuve, dédiée comme l'ancienne à Notre Dame de la Nativité. Dès le 24 Avril 1858 ils sont heureux d'y recevoir pour la première fois Mgr. Angebault qui y confirme 160 enfants de Toullemonde, Beziers, Chauillé.

L'évêque remarque les vastes proportions de l'édifice qu'on avait bâti assez grand pour y accueillir un bon nombre de fermiers du voisinage trop éloignés de leurs églises paroissiales (1). Dans son rapport enthousiaste Mgr. Pinçon fait l'éloge de ses paroissiens qui "presque tous font leurs jâques" et de leur générosité pour la construction de l'église "personne n'a mis de barre dans les routes".

Si Dieu lui permet 15 ans de vie il espère laisser à son successeur une église ornée et un Conseil de Fabrique libéré de ses dettes.

Répondant au désir exprimé par le curé, l'évêque promet un vitrail représentant St Guillaume son patron, le projet en est hélas resté au stade de l'aimable promesse !

En 1858 les Comptes du Conseil de Fabrique donnaient un total de 26.110 Fs pour les dépenses dont 24.610 de dépenses extraordinaires pour l'église. Comme les recettes de cette année n'avaient atteint que 3.000 Fs les dettes s'élevaient à 23.110 Fs. A la fin de 1867 le Conseil de Fabrique ne devra plus que 8464 Fs.

(1) Dans l'enquête de 1858 Mgr. Pinçon fixe à 465 le total réel de ses paroissiens.

Mais de nouvelles défenses importantes furent causées par la grêle en 1865 qui détruisit une partie des vitraux et les tempêtes de 1866 endommagèrent le clocher et les toitures de l'église et du presbytère. Le Conseil de fabrique fut encore secourue par la famille Feron à qui la paroisse reste reconnaissante.

Vu les habitudes du gouvernement du Second Empire on aurait pu penser qu'il fut le donateur du vaste tableau qui orne l'église de Toullemonde. Cette toile signée Louis Baré 1859 est une excellente copie d'un chef d'œuvre de Rubens "Le Christ en Croix" qui est au Louvre.

En réalité, elle fut offerte en ex-voto par un ami de la famille Cestron Mgr. Vaugelin reconnaissant d'avoir收回é la santé à Toullemonde.

E. Les dernières années de Mgr. Pinçon

Mgr. Pinçon était toujours très attaché à sa paroisse que dans l'enquête de 1864 il déclarait "toujours facile à desservir". Cette année-là la glane lui fournissait 50 boisseaux de blé. Il trouvait de vraies consolations dans l'esprit chrétien de ses fidèles : dans l'enquête de 1871 le nouveau questionnaire de Mgr. Freffel nous révèle que l'assistance à la messe du Dimanche est générale et que 5 ou 6 habitants seulement ne font pas leurs pâques (1).

Mgr. Pinçon semblait donc appelé à finir ses jours dans la paroisse qui il avait en quelque sorte fondée et y vivre longtemps encore grâce à sa belle santé quand brusquement après y avoir passé près de 30 ans il la quitta en 1872 pour devenir curé de Saint Philbert-en-Mauges. Il passa 10 ans dans cette paroisse puis se retira à la Chapelle Rousselin où il mourut le 28 Janvier 1883.

II Mgr. le curé Auguste Lainé 1872 - 1875

Mgr. Lainé était aussi un homme grand et gros mais d'une santé très fragile qui l'obligeait parfois à ne célébrer qu'une messe basse le Dimanche. Il naquit à Scoudres le 24 Août 1835 et fut ordonné prêtre le 22 Décembre 1860, il fut ensuite vicaire à la Séguinière de 1861 à 1872. Il ne passa que 3 ans à Toullemonde où il laissa le souvenir d'un prêtre très pieux. En juillet 1875 il se retire à St Land d'Angers puis devint chanoine du Besnil-en-Vallée en 1877 et y mourut le 10 Mars 1880.

Pendant près d'un an il avait eu pour vicaire à Toullemonde l'abbé Jean Charbonneau. Ce jeune prêtre naquit à St Georges du Puy de la Garde en 1842, avait été professeur au Collège de Combrée puis vicaire à Montillières de 1870 à 1874. Après son passage à Toullemonde il fut vicaire à Sainte Gemmes d'Andigné puis curé de Brain-sur-Almont en 1886. Il se retira à Segré en 1906 près de son frère qui y était pharmacien (2) et il y mourut en 1933 il avait 90 ans.

(1) Ils seront une dizaine en 1876 et 1881

(2) C'est là qu'est né son neveu le général Jean Charbonneau dont la belle carrière militaire faisait sa fierté.

III Mr. le curé Eugène Simon 1875 - 1897

Eugène Simon fut nommé curé de Toutlemonde le 16 Juillet 1875. Il naquit le 13 Décembre 1836 à Sainte Christine dans une famille de 9 enfants, Eugène Simon connut la pauvreté et de bonne heure il gagna sa vie pour aider ses parents. C'est ainsi qu'il fut domestique au Grand Séminaire d'Angers puis à Saint Sulpice à Paris. Le Monsieur Mallerant, discernant sa vocation le fit venir à Sainte Christine où le vicaire lui donna les premières leçons de latin. Eugène Simon avait 20 ans quand il entra au petit séminaire de Mongardon. Sa taille, son air de maturité et son âge lui valurent le nom de Père Simon. Cependant il se fit de vrais amis parmi ses condisciples plus jeunes, surtout dans le futur chanoine Le cacheur. Au grand séminaire, sous la direction de Mr. Laroche, il se prépara à la prêtrise qu'il reçut à 29 ans le 28 Décembre 1865.

D'abord vicaire six ans à Tilliers il fut ensuite curé de Turquant dans le Saumurois. Il y aimait ses paroissiens qui ne le laissaient manquer de rien. Mais il regrettait étant la Vendée qu'il fut tout heureux de venir à Toutlemonde où il retrouvait la Foi pratiquante de sa paroisse natale et de Tilliers.

Il y passa 22 ans marqués par un ministère chargé et fructueux et par des œuvres importantes. Il constatait à son arrivée une dette de 11 000 Fs pour l'église. D'accord avec ses conseillers de fabrique : J. Audusseau, A. Boucher, A. Chouteau, A. Gautier et J. Giron il embellit l'église qui lui doit l'ancienne chaire, les cloches et le bel autel. La chaire en pierre décorative mais difficile d'accès et trop haut perchée, fut enlevée en 1937 au moment de la construction de la sacristie actuelle. L'autel exécuté par Mr. de Saint Hubert fut payé par un legs de Mme Marie Formon en faveur de l'église.

A - Les Cloches

Les premiers curés de Toutlemonde n'avaient connu qu'une cloche. Mr. Simon répondait au voeu de ses paroissiens en leur proposant dès sa première année, malgré les dettes de la Fabrique, l'achat de 3 cloches capables d'égaler la belle sonnerie des cloches du voisinage. La paroisse se montra généreuse et le total de la souscription atteignit 4650 Fs. En y ajoutant le prix de la vieille cloche refondue soit 499 Fs. le total fut de 5145 Fs. qui égalait à peu près le prix des cloches neuves.

La facture de Guillaume, fondeur à Angers se détaillait ainsi en 1875 :

1 ^{re} cloche	617 kg	2313,75 Fs.
2 ^e cloche	444 kg	1665 Fs.
3 ^e cloche	314 kg	1174,50 Fs.

donnant un total de 5156,25 Fs.

L'ancienne cloche ne pesait que 194 kg.

Les 3 cloches furent baptisées le 16 juillet 1876 par Mgr Coutant curé de Notre Dame de Cholet.

La 1^{re} cloche fut appelée Marie-Stéphanie par son parrain M^r Etienne Formon et sa marraine M^e Pesbron née Marie Abetay.

La 2^e cloche Jeanne-Augustine par son parrain M^r Augustin Gauthier et sa marraine M^e Lefort née Jeanne Retailleau.

La 3^e cloche Victoire-Alexina par son parrain M^r Alexis Boucher et sa marraine M^e Chouteau née Victoire Besson.

Voici la liste des noms des principaux souscripteurs :

M ^r Alphonse Pesbron maire	150 Fs
M ^{me} Victoire et Caroline Pesbron	300 Fs
M ^r Etienne Formon	300 Fs
M ^r le curé Simon	150 Fs
Augustin Gauthier de Grand Pin	220 Fs
Onésime Oger adjoint au maire	140 Fs
Hilaire Lefort des Goutrèches	160 Fs
Dubois du Palnay	45 Fs.
Etienne Morineau la Grillaire	90 Fs
Veuve Fonteneau le Coteau	100 Fs
Alexis Boucher la Chalouère	120 Fs
Bénoin Pesbron les Fosses	200 Fs
Félix Besson	75 Fs
M ^{me} de la Sayette à Joué	300 Fs
M ^{me} de Villebois à Huillé	160 Fs
M ^{me} des Cars	100 Fs

Comme tous les fidèles, les Boutemondais aiment le son de leurs cloches qui donnent plus d'éclat à leurs fêtes et leur rappellent les principaux événements de leur vie familiale et chrétienne.

L'harmonie des 3 cloches ne sera brisée qu'en 1927 par un accident qui frappa la 2^e cloche Jeanne-Augustine. Celle-ci fut refondue par la maison Bollée d'Orléans et remplacée par une nouvelle cloche pesant 440 kg. que l'on appela Marie Suzanne Yvonne du nom de son parrain M^r Yves de Saint-Seine et de sa marraine M^{me} Suzanne Formon.

Elle fut bénite le 6 novembre 1927 par Mgr Rumeau le curé Quimard et l'abbé Terrier. Par décision du maire M^r Etienne Formon et de son conseil, tous les frais de la cloche avaient été inscrits au budget de la Commune.

149
B. Legs de M^{me} Marie Formon à l'église et aux pauvres de Toullemonde (1)

M^{me} Marie Formon était morte à San Remo en Italie le 25 Avril 1875 (2) par son testament déposé le 4 Novembre 1874 chez M^r Paletnick notaire à Paris elle léguait 5000 Fs pour l'église de Toullemonde avec charge de deux messes par an à perpétuité et 1000 Fs pour les pauvres de cette paroisse.

Le 24 Juin 1875, le Conseil de fabrique accepte avec reconnaissance ce double legs et délibérant sur l'emploi du don fait à l'église il décide suivant les intentions de la défunte de consacrer les 5000 Fs à l'acquisition d'un maître-autel.

Le 25 Septembre 1875 Mgr. Freffel autorise la fabrique à accepter le legs et à acheter l'autel. Et il approuve la fondation de 2 messes basses annuelles et perpétuelles aux intentions de M^{me} Formon.

Un an après, le 4 Septembre le président de la République Mac-Mahon portait deux décrets négatifs sur le legs de M^{me} Formon, le second décret n'était qu'un refus camouflé puisqu'il s'opposait formellement à la donation aux pauvres de la dite "Commune" (sic).

Ce décret souleva une vive opposition de la part de la famille Formon qui décida d'en recourir au Conseil d'Etat.

M^r Etienne Formon répondit au sous-préfet de Cholet qui était à l'origine de la modification des termes du testament par quelques observations qu'il avait fait approuver par le Conseil municipal :

"Le legs était fait aux pauvres de la paroisse et non pas aux pauvres de la Commune" et que par conséquent ce testament était du ressort exclusif du Conseil paroissial et qu'il se bornait à lui donner cette autorisation de l'accepter.

Le sous-préfet fut réunir à nouveau le Conseil Municipal le 17 Avril 1876 qui cette fois réfudia plus fortement que jamais toute ingérence de sa part au sujet de ce legs.

Les 1000 Fs légués par M^{me} Formon aux pauvres de la paroisse firent bientôt l'objet d'un long procès qui fut confié à M^r Housset docteur en droit et avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation.

Le procès commença le 22 Décembre 1876 pour se terminer le 30 Novembre 1877 ce jour-là le Conseil d'Etat rejeta la requête de M^r Housset. Il donna comme motif que le conseil paroissial ne contestait pas que le décret du 4 Sept. 1876 avait été rendu après l'accomplissement des formalités nécessaires et que dès lors il n'est pas recevable devant le Conseil d'Etat. C'est à l'autorité judiciaire de statuer sur cette affaire et de décider si il y a lieu pour l'exécuteur testamentaire de se refuser à la délivrance du legs. Après cette longue affaire bien inutile les pauvres reçurent enfin leur legs de 1000 Fs.

1) Archives de l'évêché d'Angers

2) Cette année 1875 fut aussi marquée par le Jubilé prêché par le P. Florent et par l'érection de l'ancien Calvaire des Loges.

C - Confirmations et Visites épiscopales 1881 et 1896

Mgr. Freppel faisant à Toutlemonde sa première visite pastorale y fut reçu avec enthousiasme le 27 Avril 1881 au soir, où il dut s'arrêter d'abord aux Gauthêches. Dans ce village bien décoré l'évêque entouré d'une troupe nombreuse de cavaliers, allume un premier feu de joie.

Du bourg il met le feu à un second Mai et revêt les ornements pontificaux. Mais une pluie torrentielle empêche la procession et chacun se rend en hâte à l'église. L'évêque couché au château de la Cillorre. Le lendemain un temps radieux lui permit d'admirer les décos du bourg. Il confirma 500 enfants de Toutlemonde, des Cerqueux, d'Argenay et de Maulévrier.

Quinze ans plus tard le 19 Mai 1896 Mgr. Simon était encore à la tête de la paroisse pour recevoir Mgr. Mathieu qui confirma le lendemain 131 enfants de Toutlemonde et de Chanteloup. C'est au presbytère de Toutlemonde que l'évêque d'Angers reçut l'envoyé du Ministre des cultes lui annonçant sa nomination d'archevêque de Toulouse.

Mgr. Simon n'avait alors que 60 ans. Il pouvait encore espérer un long ministère à Toutlemonde, mais il fut terrassé par plusieurs attaques de congestion cérébrale qui mirent sa vie en danger l'obligeant à donner sa démission. Il se retira dans sa paroisse natale où le repos rétablit sa santé et lui permit d'être encore pendant plus de 20 ans l'auxiliaire dévoué du curé de Sainte Christine. Il mourut à 82 ans le 10 Octobre 1918. Mgr. Simon sous une apparence un peu rude cachait un cœur sensible et bon.

IV Mgr. le curé Jean Baptiste Libeau 1894 - 1911

Monsieur l'Abbé Jean Baptiste Libeau qui devenait curé de Toutlemonde en Décembre 1894 était né à Gesté le 22 Août 1853. Il avait fait ses études au Petit Séminaire de Beaupréau et au Grand Séminaire d'Angers avec son compatriote et ami le futur évêque du Puyassa Mgr. Dufont. Celui-ci viendra se reposer dans la cure de Toutlemonde au cours de l'été 1900.

Après avoir été vicaire à Machelles, aux Rosiers, à Fontenay et à Brains-Longuenée Mgr. Libeau dès l'âge de 30 ans fut nommé curé de Forges. Trois ans plus tard il faisait à Jérusalem un pèlerinage qui lui laissa les plus profonds souvenirs.

A Forges il passa 14 années heureuses au milieu de paroissiens aimables et généreux mais peu pratiquants. A Toutlemonde dans la terre vendéenne de son rêve il connaît une profonde joie mais aussi des années de lutte. Son ministère de 13 ans y coïncide avec la politique anticléricale, la laïcisation des écoles et la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

En 1901 M. le curé Libeau faisait restaurer tout l'intérieur de l'église par M. Couronneau de Châtillon/Siège. Dans la nouvelle paroisse de son beau carrelage coloré aux

151
clés de voûte, avec son autel rajeuni, sa chapelle des Fêts Baptismaux et les filets de ses murs blancs, l'église ainsi transformée devint plus ravissante. En même temps, estimant que rien n'est trop beau pour les cérémonies de l'autel, il renouvelait en bonne partie les ornements du culte.

En 1904 la laïcisation de l'école communale des filles, tenue depuis 1868 par les religieuses de Saint Charles et dirigée alors par Soeur Marie Eudoxie, lui causa de grands soucis. Sans retard il décida la fondation d'une école libre chercha des ressources et fit faire les travaux. Mais à peine étaient-ils achevés que des oppositions de toutes sortes furent faites à l'ouverture de l'école par la municipalité d'alors et l'autorité académique (1).

Mgr. Libéau soutenu par les familles chrétiennes choisit un avocat M. Charles Perrin, fit expertiser l'eau de l'école en appela contre abus de pouvoir au Conseil Supérieur de l'Instruction Publique qui lui donna gain de cause en Décembre 1904.

Après 3 mois de retard l'école ouvrait au début de 1905.

Avec la loi de Séparation de l'Eglise et de l'Etat la nouvelle année apportait d'autres inquiétudes aux catholiques. L'église de Toutlemonde bâtie avec les offrandes des fidèles appartenait au Conseil de Fabrique. La dévolution en fut faite à la Commune qui n'avait voté pourtant aucun crédit pour sa construction. Mais en enlevant au Conseil Paroissial la propriété de l'église, l'Etat fut obligé d'endosser les dettes qui s'élevaient à Toutlemonde à la somme de 10.000 Fs environ.

Grâce à la résistance, aux inventaires, les catholiques de France conservèrent la disposition de leurs églises. Quant aux communes, devenues propriétaires d'immeubles coûteux à entretenir, elles disposaient désormais de l'ancien budget des cultes qui pour la commune de Toutlemonde donnait un supplément d'environ 1000 Fs.

Si le budget des cultes ne fut pas supprimé pour les contribuables, il ne profita plus aux prêtres que les fidèles depuis 1904 soutiennent avec le Denier du Culte.

Mgr. Libéau mourut le 20 Janvier 1911 vraisemblablement des suites d'une blessure qu'il s'était faite 1 an auparavant en visitant une ferme.

Sa sépulture eut lieu le 23 Janvier 1911, l'éloge funèbre fut prononcé par son condisciple le chanoine Dubillet archiprêtre de M.-D. de Cholet, il fut inhumé dans le cimetière de Toutlemonde, sa tombe se trouve près de celles de ses deux successeurs M. Thévenon et Quinchard.

M. le curé Libéau fut le second prêtre à être inhumé dans le cimetière de Toutlemonde. En Mai 1908 M. le curé Libéau y avait enterré M. l'abbé François Besson (1825-1908) ancien curé de St Sulpice-sur-Loire.

1) Comme exemple pédagogique de passion politique nous renvoyons à la délibération du Conseil municipal du 28 Sept. 1904. Le compte-rendu rédigé par la main experte de M. R. Onillon instituteur et secrétaire de maire qui après avoir été au Petit Séminaire de Mongazon le condisciple de René Bégin s'était lancé dans le journalisme socialiste.

V Mr. le curé Joseph Thévenon 1911-1914

Mr. l'abbé Joseph Thévenon est né le 24 Septembre 1867 à Longué, où il fut l'élève du curé Massonneau. Il fit ses études à Mongazon et au Grand Séminaire d'Angers. Il fut ordonné prêtre par Mgr. Freffel le 19 Décembre 1891.

Joseph Thévenon fut vicaire 12 ans à Ingrandes et 5 ans à St Lambert-du-Lattay. Dans ces deux paroisses, il a laissé le souvenir d'un prêtre dévoué et très sympathique, son entrain, sa cordialité et son talent musical le rendaient très vivant pour la direction des œuvres de jeunesse.

Le 19 Février 1911 Mr. Joseph Thévenon fut installé curé de Toullemonde. Enfant du Beaujolais ayant passé tout son vicaariat sur les bords de la Loire et du Layon il aurait pu sembler dépayisé dans la paroisse vendéenne qu'il allait administrer. Il y trouva une déplorable dérisoire qui accentuait le tempérament volontaire de la contrée.

Esprit fin, aisé, prudent, il fut l'homme de la Conciliation et de la Concorde, ses paroissiens ont été grâcés par son premier sermon "Que la paix soit avec vous!" cette parole évangélique fut le programme de Mr. Thévenon ...

Il fut avec stupeur que le matin du 5 juillet 1917 les paroissiens apprirent la triste nouvelle "Monseigneur le curé a été trouvé mort dans son lit!"

Pour Mr. Thévenon la mort ne fut pas imprévue, depuis longtemps il connaissait ses faiblesses cardiaques. En pensant aux soldats tous les jours exposés à la mort, il souffrait de toutes les angesses et de tous les deuils de ses paroissiens, il se préparait lui-même à la mort par l'accomplissement aussi strict que possible des charges de son ministère.

Une nuit il est appelé auprès d'un malade qui habite la campagne "C'est mon devoir" dit-il. Quoique malade lui-même il se lève et va confesser celui qui l'a demandé. Voyant leur curé près de défaillir, les fermiers veulent lui donner un grog ... il refuse en disant : "J'ai deux messes à célébrer demain dimanche!"

Que de fois les paroissiens de Toullemonde virent leur pasteur se traîner péniblement à l'autel et au confessionnal.

Le 7 juillet 1917 la sépulture de Mr. Thévenon fut présidée par Mr. Grelier curé d'Yzernay qui fit avec beaucoup de cœur l'éloge funèbre.

VI Mr. le curé Théodore Quinchard 1914-1936

Mr. l'abbé Théodore Quinchard comme son prédécesseur était originaire du Beaujolais et avait fait ses études à Mongazon. Né à Huillé le 31 Mai 1863 il fut ordonné prêtre le 19 Juin 1886.

Après avoir été professeur à Saint Louis de Saumur pendant 7 ans il fut vicaire à Bazé puis à Gennord où il fonda le patronage.

153
En 1903 il devenait curé de la Chapelle Saint Léon, il y passa 4 années heureuses. En 1907 il devenait curé de Mazé où malgré l'appui d'un groupe de fervents chrétiens il vécut 10 années difficiles au milieu d'une population indifférente qui lui imposa la laïcisation des écoles. Accablé de fatigue et découragé Abb. Quinchard demandait son changement en 1917. Après quelques mois de repos à Saint Crespin, il devenait en Août 1917 curé de Toullemonde.

Dans cette paroisse divisée où ses 2 prédécesseurs avaient souffert d'oppositions la nature douce et ~~hostile~~ paisible de Abb. Quinchard acheva l'Union sacrée déjà commencée dans l'épreuve de la guerre. Il eut pendant près de 20 ans la joie d'y vivre au milieu de paroissiens réconciliés entre eux. A Toullemonde on aimait ce vieillard d'aspect menu qui sans éclat mais sans rejet se dévouait à leur service.

En Décembre 1925 il fit prêcher une mission dont le souvenir en fut bénit le 24 Avril 1927 et en action de grâces on ~~fit~~ éleva l'actuel calvaire des Loges en ciment armé ~~et~~ d'après les plans de Abb. Arnault architecte à Cholet.

Depuis 1970 ce calvaire sert aussi de Monument aux Morts de la Commune

La "petite église"

La petite Eglise c'est à dire une "secte" de chrétiens qui avaient refusé de reconnaître à travers le concordat de Napoléon I^e en 1801 les prêtres asservis, étaient représentée à Toullemonde par quelques familles. Ils célébraient leurs offices sous la houlette d'un cunonier qui vivait dans la région des Ouleries.

Les dernières familles de Toullemonde adhérentes à la "petite église" vivaient aux Gantreches, on connaissait les Vinsoneau et surtout les Brochard, une anecdote nous raconte l'accueil réservé à Abb. le curé Simon qui avait proposé à Abb. Brochard les derniers sacrements sur son lit de mort, sa ~~mère~~ lui aurait fait cette réponse "Retirez-vous Monsieur vous troubliez l'agonie de ma sœur!"

Une autre famille aussi les Content de la Bénéstière se réclamait ~~aussi~~ de la "Petite Eglise" mais avec une conviction beaucoup moins rigide. Devant l'impossibilité de continuer le culte en raison du nombre insuffisant Abb. Quinchard recevait l'abjuration de Abb. Augustine Content le 16 Janvier 1927 et celle de sa sœur Juliette le 17 Octobre 1930.

Le 26 Avril 1921 Abb. Rumeau était venu confirmer à Toullemonde 24 garçons et 32 filles ayant pour parrain Abb. Etienne Forman et pour marraine Abb. la Comtesse de Saint Seine.

Le Père Ferrand et l'école libre

En 1930 sous le poids des infirmités Mr. Quinchard avait été sur le point de démissionner, le diocèse lui envoya une aide de choix dans la personne du Père Louis Ferrand de Beaufort-en-Vallée qui rentrait de Chine pour refaire sa santé.

Le Père Ferrand fut très estimé à Toullemonde, il eut une influence considérable sur les jeunes, il fonda le patronage et les équipes de la J.A.C. C'était un homme de talent, doué pour la musique et la direction des chants, il savait rendre vivant les offices à l'église.

Le Père Ferrand fut aussi l'actif ouvrier de l'œuvre la plus belle de la vie pastorale de cette époque : la fondation en 1934 de l'Ecole libre des garçons qui avait été le rêve des curés Libeau et Thévenon 30 ans auparavant que d'oppositions il avait fallu affronter pour ouvrir cette école libre...

D'abord le Conseil municipal qui s'y était montré hostile à l'origine, ensuite l'instituteur Mr. Drillault de l'école publique qui voyait ainsi son poste supprimé et enfin quelques familles...

La nouvelle municipalité de 1931 favorable à l'école libre de garçons avait demandé de rendre mixte l'école publique de Toullemonde, ce qui fut fait 3 ans plus tard après la construction en 1934 d'une troisième classe sur les plans de Mr. Rabjeau architecte à Cholet.

L'opposition à ce projet de mixité entre l'autorité académique et ministérielle et la municipalité ne dura que deux ans, il fallut cependant recourir au Conseil d'Etat pour avoir gain de cause.

C'est Mgr. Costes qui le 11 Nov. 1934 bénissait ce nouveau local depuis cette date l'école de Toullemonde dirigée par les sœurs de St Charles fonctionne avec un effectif moyen de 150 élèves garçons et filles.

L'œuvre de restauration spirituelle semblant achevée en 1935 le Père Ferrand quitte la paroisse au début de 1936 il repart en mission à Kontum (Annam) il mourra le 13 Avril 1951 à l'âge de 53 ans.

Un printemps 1938 Mr. le curé Quinchard de plus en plus fatigué se retire à Saint Martin de Beaufeuil, il y meurt le 4 Décembre 1937 mais suivant son désir son corps sera ramené à Toullemonde où il repose auprès des restes des curés Libeau et Thévenon.

III M. le curé Paul Drilleau 1936 - 1963

Mé à Coron en 1891 M. l'abbé Paul Drilleau fit ses études à Beaupréau et au Grand Séminaire d'Angers, il fut ordonné prêtre le 29 juin 1916.

D'abord mobilisé pendant la guerre - instructeur en automobile - il devint en 1919 professeur au Petit Séminaire de Beaupréau et en 1922 vicaire à Andrezé.

En 1933 il fut nommé curé de Luigné

À Pâques 1938 il fut nommé curé de Toutlemonde. Dès Décembre 1936 il fit donner une mission pendant laquelle fut fondée une fraternité franciscaine du Tiers Ordre et qui fut clôturée par la bénédiction de la statue du Sacré-Cœur dans le champ de la Caillère en face de l'école.

a) L'Incendie de la sacristie (nuit du 2 au 3 juin 1937)

Un violent incendie se déclara dans la sacristie - causé vraisemblablement par un encensoir mal éteint et une servante accrochée à proximité qui tomba sur l'encensoir. C'était un vendredi soir à la suite d'un salut du Saint-Sacrement entre les 2 processions de Fête-Dieu.

L'incendie détruisit entièrement la sacristie et la toiture du chœur de l'église. Heureusement le vent soufflait du Nord et protégeait ainsi le reste de l'église. La voûte du chœur resta intacte.

C'est Mme Genervière Laure qui à l'heure du matin alerta M. le curé et toute la population du bourg. Les pompiers de Cholet et les habitants qui faisaient la chaîne jusqu'au Trézoz furent maîtres du feu au bout de plusieurs heures d'effort et de nombreux seaux d'eau. Mais tous les meubles et les ornements de la sacristie furent anéantis avec la clé du tabernacle dans le brasier, les lingeries et les nappes dont une en dentelle brodée furent aussi perdues.

Pour retirer les saintes Espèces du maître-autel gravement menacé M. le curé donna la permission à Mr. Alphonse Besson forgeron de défouler la porte du sanctuaire.

Les offrandes pour la reconstruction vinrent de partout généreuses et rapides et permirent de renouveler le mobilier, les vases sacrés, les ornements et la lingerie.

Cet incendie eut peut-être quelque chose de providentiel puisque depuis quelques mois on s'interrogeait sur l'agrandissement de l'église devenue trop petite et on avait opté pour la construction d'une tribune sous le clocher, le matin du 2 juin les ouvriers avaient déjà apporté quelques poutres près de l'église.

L'incendie remit cette construction en cause et on abandonna ce projet, on demanda à M. Raljeau architecte et Raffin maçon de prévoir le devis pour la réparation de la toiture du chœur et l'on bâtit une nouvelle sacristie. On construisit en même temps une chapelle pour les enfants qui nécessita la suppression de la chaire construite en 1880 par M. le Curé Simon. Mgr. Costes vint bénir la nouvelle chapelle pour les enfants le 3 juillet 1938.

Le Conseil paroissial sous l'influence directe de Mgr. le curé acheta en 1938 la vieille église à la famille Chéron, elle devint désormais propriété paroissiale et elle sera utilisée comme salle paroissiale.

b) La guerre 1939-1945

Le 2 septembre 1939 éclatait la 2^e guerre mondiale. Après la "drôle de guerre" les Allemands arrivaient à Toullemonde le 22 juin 1940 par la route de Cholet, ils reçurent des Toullemondais un accueil glacial et impressionnant par son silence. Nos soldats en déroute furent faits prisonniers à Cholet et dans la forêt de Vezins.

La guerre se déroulait relativement sans histoires à Toullemonde quand soudain l'ennemi harcelé de toutes parts faillit bien exploiter une réponse à la question "Pour qui sont ces armes ?" Mais... pour tout le monde ! et ce fut la tragique matinée du 8 Août qui connut heureusement un dénouement inespéré.

Le rôle de Mgr. le curé Drijeau au cours de cette tragédie a été celui d'un père il a su donner confiance à tous en ces moments terribles de sorte que personne n'a flanché, les Toullemondais lui en garderont une très grande reconnaissance.

Le 1^e Octobre 1944 en souvenir de cette "ombre" nuit on plaça dans l'église un ex-voto près de la statue de la Ste Vierge avec cette inscription : "Gratias 8 - VIII - 1944"

La paroisse de Toullemonde gardera sa reconnaissance à la Ste Vierge, qui en effet pas un Toullemondais ne fut tué au cours de la guerre.

c) La mission de Février 1947

Au cours d'un hiver exceptionnellement rigoureux on fit une mission d'éléction de grâces. La clôture en fut triomphale le 2 mars par une messe de minuit célébrée par le Père Ferrand.

Après les vêpres eut lieu l'érrection d'une statue de la Ste Vierge "Notre Dame de la Paix" au Pied du Four, elle fut portée sur un brancard par les otages et les prisonniers du 8 Août 1944 malgré le froid intense, la foule était nombreuse.

Cette statue s'appelle aussi en souvenir de la guerre "Notre Dame de Toullemonde".

d) Visite de Mgr. Chafoulié

Le 12 juillet 1951 Mgr. Chafoulié vint donner le sacrement de confirmation à 50 enfants de Toullemonde et 120 de Maulévrier.

Puis pendant quelques années la vie paroissiale se déroule sans faits marquants on refit en 3 tronçons la couverture de l'église de 1953 à 1955.

e) La "Pierre" du clocher

C'est au cours de l'automne 1957 que la population toullemondaise pris conscience du danger de rester à proximité du clocher.

En effet la couronne en tuffeau du sommet de la flèche du clocher venait de se briser en deux :

- une partie - un bloc de 15 kg - était tombée sur la toiture de l'église qui elle avait crevée mais heureusement elle fut retenue par la voûte qui en garde encore aujourd'hui une longue fêture, un important morceau qui avait ainsi donné l'alerte était tombé sur le parvis.
- l'autre partie était restée en équilibre au pied de la croix, ce bloc d'environ 20 kg et à 35 m en l'air menaçait de tomber à chaque instant ; le danger était grand à l'entrée et à la sortie des offices, il l'était encore bien davantage lorsque les cloches sonnaient et que le vent soufflait par rafales.

On fit appel à un spécialiste pour enlever cette menace permanente, il s'agit d'un équilibriste réputé et qui était déjà intervenu dans des cas similaires à la cathédrale de Strasbourg notamment ~~à l'église~~ Jean Le Guilcher originaire des Côtes du Nord qui accrocha ses échelles sur la flèche et enleva la pierre et la croix sommitale.

Il répara toute la flèche, fixa une nouvelle croix portant un coq de cuivre de 7 kg et servant de girouette, il fonctionne sur roulement à billes et un paratonnerre neuf car la flèche avait été endommagée par les orages ; pendant de longs mois les cloches se sont tuées pour éviter toutes vibrations et ainsi faciliter le scellement des mortiers.

Il n'est qu'à Pâques 1959 que les travaux furent achevés. Il n'y a plus de danger désormais puisque la couronne de tuffeau sommitale a été remplacée par une bille de bois rissées en 2 parties et scellées à la flèche.

Les travaux du clocher étant encore en chantier M. le curé quittait sa paroisse, sur les impérieux conseils de son cardiologue pour se reposer, il partit tout le mois de Mai 1958 à St Martin de Beaufréau. Il revint en meilleure santé mais il fut obligé de prendre plusieurs périodes de repos et ne put entreprendre des transformations de grande envergure.

Monsieur le curé Paul Drilleau quitta définitivement sa paroisse le 22 juillet 1963 il avait 72 ans. Il vint se reposer à la maison de Retraite de Maulévrier où il est amonier depuis cette date.

VIII Mr. le curé Raymond Binier (1963 - 1968)

158

L'abbé Raymond Binier est né à St Laurent de la Plaine en 1906, il fit ses études au petit séminaire de Beaupréau puis au Grand Séminaire d'Angers, il fut ordonné prêtre le 29 juin 1931.

Il fut d'abord nommé vicaire à Izernay en 1931 où il resta 3 ans. Il était vicaire à Beaugé depuis 1934 quand la guerre éclata. Mobilisé, il fut fait prisonnier et remplit les fonctions d'Aménier dans un camp de travail. À son retour en 1945 il devint curé de Saint Oulim de Ligné où il restera 6 ans. En 1951 il fut nommé curé de Moyant-Méon et en 1957 il devint curé du doyenné de Chantocéaux mais pour des raisons de santé - il a des calculs dans les reins qui le font terriblement souffrir et il a dû subir 3 opérations en 3 ans - il demande une fonction moins importante, il est alors nommé curé de Toullemonde où il est reçu solennellement le vendredi 9 Octobre 1963.

Le Dimanche 11 Octobre il est officiellement installé curé de Toullemonde par Mgr l'abbé Martin curé doyen de Chantocéaux.

Dès Octobre 1963 Mgr le curé sollicité par une équipe de jeunes suggère la restauration de la Vieille Eglise et on décide de prévoir un changement des bancs de l'église. On entreprend la réparation de la Vieille Eglise en Avril 1964, cette transformation se réalise grâce à une heureuse coopération avec la municipalité qui n'hésite pas à subventionner cette œuvre qui est d'un intérêt général. (1)

La toiture de la Vieille Eglise dont les parties les mieux conservées sont actuellement au musée de Cholet datait au moins du XV^e siècle. Ses seuls vestiges actuels de la Vieille Eglise se résument à un bénitier, à une credence reconnaissable par les 2 petites bretelles taillées sculptées sur la pierre à la base de la loge murale et à un tabernacle dont la porte d'origine qui était très altérée a été enlevée. L'ancienne sacristie constituait une partie de l'actuelle Salle du foyer des jeunes.

Depuis 1965 la Vieille Eglise restaurée s'appelle la Salle Paroissiale.

En Printemps 1965 Mgr Duchon travaille pour la construction des 36 bancs de l'église ils sont installés dans l'église pour Pâques.

À la suite des nombreuses lampes de lumière au cours des offices en finies on décide de refaire totalement l'installation électrique de l'église qui avait été mise en 1929.

C'est Mgr Jacky Baud d'Izernay qui est choisi pour ce travail de restauration.

Devant la difficulté à trouver des sonneurs on décide aussi peu après l'électrification des cloches qui sera assurée par la maison Bodet de Trémentines.

La électrification de l'église et celle des cloches est terminée en Juin 1965 sous l'impulsion de Mgr le curé on décide la création d'une Caisse Rurale qui sera fondée le 9 Décembre 1965, le secrétaire permanent en est M. Jules Auger.

1) La pierre tombale de granite de la Vieille Eglise fut transportée dans le cimetière en 1969 elle porte l'inscription "Ci-gît Vénérable et discret Messire Poupart prêtre, mort le 17 Mai 1699. Il avait 33 ans".

La Restauration du Chœur de l'église

Dès 1966 on prévoit cette importante restauration, les murs étant en très mauvais état, piqués et noircis et l'autel ne correspondant plus à la liturgie souhaitée par le Concile de Vatican II.

Les membres de la Commission d'Art sacré préconisent un autel monobloc qui permettra la messe face au peuple. On décide de le faire en granite rose de St Macaire. Le plan en est établi par Mabbri Bertrand de Mayant et Coste, il est revu par la Commission d'Art sacré.

L'autel fait 1m80 de large, 1m20 de profondeur et 0m90 de hauteur et pèse 2 Tonnes. C'est Michel Touzé qui transporta les pierres de la carrière des Frères Buisson de St Macaire à l'église. Ce fut une délicate opération de monter la dalle supérieure de l'autel, du porche au sanctuaire, cette dalle pèse environ 1T 200.

Le nouvel autel du Saint Sacrement est établi à droite, à la place de l'ancien autel de St Joseph, il est constitué d'éléments de l'ancien maître-autel, le bas-relief représentant la Cène en particulier.

Sur l'avis de Mgr. le chanoine Fontenay, cérémoniaire de la Commission d'Art sacré on installe le baptistère à la place de l'autel de la St Vierge. Il est entouré d'une grille de fer forgé, travaillée par Mgr. Grolleau à partir de l'ancienne Sainte Table. Le baptistère est au pied d'une statue de la St Vierge datant du XVI^e s., cette statue était auparavant dans le jardin du Presbytère, elle fut restaurée par Mabbri Bertrand de Mayant. En avril 1967 on décide de placer dans le sanctuaire un dallage en pierre blanche (calcaire de Chauvigny Nièvre) qui coûte moins cher que le Comblanchien (Côte d'Or). Les travaux commencent au début avril 1967.

Après piquage des murs on décide de laisser apparentes les pierres du sanctuaire jugées fort belles ; le chœur est rehaussé de 20 cm pour que l'autel soit plus visible de toute l'église.

Le Autel en forme de tombeau renferme un coffret de cuivre martelé par Mgr. Joseph Auger et scellé dans l'autel par Mgr. Magerat il contient des reliques des saints martyrs Patient et Claire.

Les importants travaux de restauration sont terminés à la fin juin 1967. Mgr. l'abbé Alain Descoqnet ordonné à Lurey le 29 juin célèbre sa première messe avec Mgr. le curé le 2 juillet 1967.

Monsieur Magerat viendra consacrer le nouvel autel le 22 Octobre 1967. La suppression des places assises dans le chœur a entraîné le transfert de la chorale et de l'harmonium dans l'église, celui-ci donnant des signes de fatigue, on décide sur les conseils de l'organiste Mgr. Paul Mercier de le réparer et de l'amplifier en le transformant en harmonorgue, c'est la maison André Thullié aux Andelys qui se chargea de cette transformation.

Cette ultime réparation sera la dernière de Mgr. le curé Binier, qui célèbre sa dernière messe à Toullemont en février 1968.

M. le curé nous quitte avec beaucoup de peines et toute la paroisse connaît un pincement au cœur, il avait su se faire aimer de tous, mais la raison de son départ est grave il a un infarctus au cœur et il est très fatigué.

Il va se reposer dans sa paroisse natale à la maison Sainte Anne à Saint Laurent de la Plaine où il devint l'aumônier.

On peut le dire M^e le curé Bimier était un bâtisseur de cathédrale ! Il a su rebâtir la maison de Dieu mais il a su aussi et surtout adapter les fidèles à toute la nouvelle liturgie et rendre vivant les offices et les messes.

Voilà une œuvre complète et qui a atteint pleinement le but qu'il s'était fixé dès le jour de son arrivée : "j'essaierai d'être l'homme de Dieu..."

Le 4 Octobre 1969 il meurt brutalement d'une crise cardiaque à Saint Laurent de la Plaine, il avait 63 ans.

Son souvenir marquera longtemps la paroisse de Toutlemonde qui lui reste reconnaissante.

IX M. le curé Pierre Mbanceau 1968 ...

Il est né en 1909 à Saint Christophe du Bois et fit ses études au Petit séminaire de Beaupréau et au grand séminaire d'Angers.

Il fut ordonné prêtre le 29 Juin 1934 et devint professeur à l'institution Sainte Marie de Cholet de 1934 à 1939.

Pendant toute la durée de la guerre il fut en captivité en Rhénanie. Libéré en 1945 il revint à Sainte Marie où il resta jusqu'en 1950

Il fut ensuite nommé curé de Brigné sur Layon où il restera pendant 6 ans, en 1956 il est nommé curé à Saint Clément de la Place, en 1964 il devint curé du Doré où il ne resta que 4 ans.

Il est reçu solennellement à Toutlemonde le 15 Mars 1968 et c'est le 17 Mars qu'il devient officiellement curé de Toutlemonde il fut installé par M^r l'abbé Mauget curé doyen de Maulévrier.

Dès la Toussaint 1968 on procède à l'installation du chauffage central dans l'église. Cette installation a nécessité des travaux importants de maçonnerie dans les anciens fonts baptismaux qui comprenaient en réalité 2 pièces avec des murs d'une épaisseur d'1 m 40.

La demi-pièce des fonts baptismaux servait autrefois pour un groupe de lampes à acétylène transformée depuis l'arrivée de l'électricité en 1928 en placard - débarres de sacristie c'est le maire Richard de Bégrilles-en-Mauges qui en assuma l'installation.

La municipalité s'est chargée d'une partie des dépenses.

En 1969 avec l'aide de la municipalité qui décide d'en faire un monument du Souvenir français pour les morts de la guerre 1914-1918 on restaure le Calvaire des Loges

Le Calvaire du Bas-Bourg est restauré lui aussi avec une croix en ciment à Pâques 1972.

Les désirs du Conseil Paroissial actuel serait de finir le nettoyage de l'église il reste toute la grande nef et en particulier les bordures des fenêtres. Mr. le curé essaie de continuer l'œuvre de son prédécesseur, il applique lui aussi les réformes liturgiques conseillées par l'épiscopat pour rendre les offices et les messes plus vivantes et où chacun participe.

Il conseille activement une jeune équipe de lecteurs et lectrices qui assurent toutes les lectures de la liturgie de la parole.

Il contribue aussi par ses encouragements à faire revivre la gremesse, source de joie et de bonne humeur pour tous, elle permet aussi de financer les principales œuvres paroissiales : l'école et la salle paroissiale.

Chap. X. La Vie des Toutlemondais depuis 1864

La fondation de la commune de Toutlemonde remonte au 16 Mai 1864, Toutlemonde avait alors 646 habitants et 1226 hectares.

Pour avoir une idée précise sur les principaux événements qui ont jalonné et qui ont fait la vie de notre commune au cours de ce siècle, les Registres municipaux constituent des documents de base. L'analyse des 18 municipalités successives et leurs réalisations nous montre clairement leur souci constant à savoir l'entretien et la Restauration des chemins qui ne sera totalement réalisée que dans les années 1960.

Outre les périodes sombres pour la commune la 1^{ère} guerre mondiale et le 8 Août 1944, notre étude sur la population toutlemondaise nous prouve qu'il ne contient quère d'émettre des avis pessimistes sur la démographie des toutlemondais. Enfin nous conclurons par un essai relatif à la signification de chacun de nos noms de famille et sur certaines coutumes de nos concitoyens.

I La vie municipale

Le choix d'un conseiller municipal

Le conseil municipal bénéficie à Toutlemonde au plus haut degré de l'estime de la population. A ce titre, la composition du Conseil et la personnalité du maire qui le préside ont reflété fidèlement l'état d'esprit des toutlemondais.

L'effectif du conseil municipal a oscillé entre 10 et 13 personnes suivant que la population a dépassé le seuil des 500 habitants. Les conseillers sont élus pour 6 ans par tous les citoyens inscrits sur les registres électoraux.

Il n'y a pas de listes à Toutlemonde et le scrutin est nominatif, les 13 noms qui réunissent le plus de suffrages sont proclamés élus.

Le maire n'est pas élu au suffrage direct, il est élu à l'issue du scrutin des conseillers pendant la première réunion du conseil municipal.

Quels sont les critères déterminants pour un électeur dans le choix d'un conseiller municipal? Pour choisir un conseiller municipal l'électeur se réfère à plusieurs critères qu'il nous a semblé bon de classer de la façon suivante:

· l'un des principaux facteurs qui jouent dans l'élection en dehors de l'âge, c'est son prestige aux yeux de ses concitoyens et autrefois surtout l'étendue des contacts qu'il pouvait avoir avec le monde extérieur lorsque les déplacements restaient difficiles, cette qualité à elle seule pesait fort lourd dans la balance électorale.

· Autre facteur indispensable pour devenir conseiller, il fallait appartenir à l'une des bonnes familles du pays ou bien y être entré en contractant mariage. La plupart des grandes familles toutlemondaises ont l'un des leurs au Conseil municipal.

Un abord ouvert simple et sympathique reste un atout essentiel.

Il se dégage clairement que le choix d'un conseiller municipal n'était pas nécessairement dicté

dicté par les opinions des candidats, ni leur dynamisme et encore moins la manière dont ils prendraient à cœur les intérêts de la commune, mais qu'il sanctifiemait plutôt leur réussite économique et leur conformisme social. Dans une certaine mesure on pouvait voir en eux un conseil des anciens bénéficiant de l'estime général et d'une sécurité conservatrice. On les élisait non pour ce qu'ils pouvaient vouloir faire ni parce qu'ils feraient quelque chose mais parce que l'on savait qu'ils ne feraiient rien qui pût leur mettre à dos une partie de la population.

Les 18 municipalités et leurs réalisations

• La 1^{ère} Municipalité

Auguste Chéron	maire
Eugène Leconte	adjoint
Etienne Feron	
Pierre Chouteau	
Alexis Audureau	
Eugène Grégoire	
Alexis Ourard	

17 Sept. 1864 - 16 Août 1870	nom
63 ans	le Bourg.
30 ans	les Loges
52 ans	La Grilloire
49 ans	le Bourg
41 ans	le Bourg
50 ans	les Gauthières

l'âge moyen était de 43 ans

Alexis Bouchet	36 ans	le Pont Ayraud
Jean Chalet	38 ans	le Bourg
Augustin Gauthier	31 ans	le Grand Pin
François Morille	45 ans	Crottéreau
Maurice Augereau	40 ans	le Bourg
Pierre Brin	37 ans	l'Aubinerie

Le premier Conseil municipal

eut à faire face à de nombreux problèmes :
- d'abord la construction de la mairie dont les pourparlers étaient déjà bien avancés le 14 Nov. 1864 puisqu'en décide alors l'achat des parcelles cadastrales 272, 273, 274 qui correspondent approximativement à l'ancien cimetière. La construction de la mairie dans le cimetière de Toutlemonde d'avant la Révolution a nécessité un remblaiement et un rehaussement du sol qui ont occasionné des frais supplémentaires.

L'école publique mitoyenne avec la mairie semble bien avoir été mise en service dès Sept. 1867.

L'école des garçons était dirigée par M. Poirier qui remplissait aussi la fonction de secrétaire de mairie, il avait 8 élèves :

Louis Chufin, Aimé Brunet, Aimé Barau, Henri Gazeau, Célestin You, Pierre Chevallier, Clément Chevallier, Augustin Nicolas.

L'école des filles était dirigée par Mme Quérif et comprenait aussi 8 élèves :
Marie Guion, Adélaïde Brunet, Joséphine Rouillé, Aimée Jouïteau, Adrienne Renou, Marie Chevallier, Clémentine Chabosseau, Thérèse Chevallier.

A la rentrée de Sept. 1869 l'école de Toutlemonde compte 10 garçons et 10 filles, la construction des locaux est totalement achevée, elle aura coûté 11.666 F.

Le 10 Mai 1870 a lieu une transaction particulière. La commune décide de vendre pour 549 F à Mme Caroline Lébron le terrain du Chemin Vert reliant l'Espérance à Log Berlande pour payer les frais de l'école, le mobilier scolaire et le traitement des institutrices qui perçoivent 50 F par trimestre.

En 1867 M. Poirier avait ouvert un cours d'enseignement pour adultes le soir.

Le premier Conseil municipal ne fut guère épargné non plus par la redoutable tâche de construction et de l'entretien des routes.

On décide de transformer dès le 10 Décembre 1865 le chemin vicinal de Cholet en

route d'intérêt communal en raison de l'accès à la gare de Cholet.

Le 18 Février 1866 on vote la restauration des chemins vicinaux conduisant à Yzernay et à Maulévrier. Le 8 Sept. 1867 le conseil municipal décide la construction du chemin vicinal reliant le Puy du Four et la Bénéstièvre au carrefour des gendarmes (Bonne, Carmon, Udelet). La construction du tronçon de la route de Vezins par les Landes de Genty est aussi acceptée.

La 2^e Municipalité. Les élections du 16 Août 1870 ont profondément modifié le conseil municipal, M. Auguste Chéron ayant les élections avant au plus grand regret de tous fait connaître sa décision de se retirer de ses fonctions pour des raisons de santé, il avait 70 ans. Il mourra 10 ans plus tard en 1880 et sera inhumé à Toutlemonde le 31 Oct. 1880. Sa tombe est au fond du cimetière à droite à côté de celle de sa femme Marie Léonide Pesbron inhumée le 27 mai 1891 elle avait 73 ans.

Voici la liste des 12 nouveaux élus :

Alphonse Pesbron	maire	50 ans	le Bourg	Jacques Audisseau	58 ans	le Bourg
Onésime Oger	adjoint	44 ans	le Bourg	Jean Chalet	44 ans	le Bourg
Pierre Fonteneau		57 ans	Chimbaudière	Pierre Chouteau	58 ans	le Bourg
Augustin Gauthier		37 ans	Grand Pin	Hilaire Lefort	58 ans	la Rogerie
Alexis Ourard		56 ans	Gauthières	Célestin Fonteneau	30 ans	le Bourg
François Morille		51 ans	Crottéreau	Pierre Morille	44 ans	la Bénéstièvre

L'âge moyen des conseillers municipaux est de 48 ans.

Face à l'immense tâche de rénovation du réseau vicinal, les caisses municipales étant vides, les conseillers décident le 27 Oct. 1870 de ne pas envoyer d'argent aux soldats en guerre. L'hiver 1870 a été exceptionnellement rigoureux tant pour les hommes que pour les animaux. Les conseillers formulent le 7 Décembre 1870 une demande de secours pour les ouvriers sans travail.

L'année scolaire 1871-1872 profite à 25 élèves dont 13 garçons et 12 filles.

Le 19 Mai 1872 le conseil formule une demande de classement du chemin de la Tessoualle à Toutlemonde par la Rogerie. La Tessoualle désirant relier Coron et le Saumurois pays de chaux et de vins et surtout employer de nombreux chômeurs.

Le 10 mai 1874 la municipalité demande à François Meunier de construire le mur de clôture du cimetière.

Le 28 Novembre 1875 le canton de Cholet est divisé en 2 parties Est - Ouest. Toutlemonde fait partie du Canton "Cholet Est".

Le 27 Avril on propose à l'architecte M. Fievé la transformation du lavoir du Bas-Bourg.

La 3^e Municipalité les élections du nouveau conseil municipal ont eu lieu le 6 Janvier 1878

Alphonse Pesbron	maire	58 ans	le Bourg	Joseph Giron	38 ans	la Durbellièvre
Onésime Oger	adjoint	52 ans	le Bourg	François Morille	59 ans	Crottéreau
Hilaire Lefort		66 ans	le Bourg	Jacques Audisseau	66 ans	le Bourg
Pierre Fonteneau		65 ans	Chimbaudière	Jules Besson dit Félix	48 ans	le Bourg
Eugène Morineau		37 ans	la Grilleire	Jean Chalet	52 ans	le Bourg
Célestin Fonteneau		35 ans	le Bourg	Etienne Formon	45 ans	la Grilleire

Le ¹⁶ L'âge moyen des conseillers était de 51 ans

Le 13 Janvier 1879 le conseil municipal approuve le projet de construction de la ligne de chemin de fer reliant Saumur à Cholet et qui passerait à Maillé.

Le 20 Avril 1879 les conseillers marquent leur hostilité à l'établissement du Champ ^{l'hopital} de tir des Sulpicières qui risque de perturber périodiquement les transports en direction de

Le 3 Juillet 1881 on dresse le bilan de l'épidémie de fièvre aphteuse dans le cheptel qui eut lieu au cours de l'hiver précédent plus d'une centaine d'animaux ont péri.

La 4^e municipalité Le scrutin eut lieu le 18 mai 1884, ont été élus :

Alphonse Cesbron	maire	64 ans	le Bourg.
Onésime Auger	adjoint	58 ans	le Bourg
Hilaire Defort		72 ans	le Bourg
Eugène Morineau		43 ans	la Crilloire
Pierre Fonteneau		71 ans	Chimbaudière
Célestin Fonteneau		41 ans	le Bourg

Joseph Giron	38 ans	la Durbellière
Jules Besson dit Félix	54 ans	le Bourg
Etienne Formon	51 ans	la Crilloire
Augustin Cesbron	50 ans	les Fosses
François Belouard	56 ans	Cog Berlande
Clément Meunier	35 ans	le Bourg

L'âge moyen des conseillers municipaux est de 50 ans

La 4^e municipalité signe d'abord l'achat définitif des terrains expropriés pour la construction du chemin reliant la Tessoualle à Chanteloup

Le 11 Novembre 1884 les réparations du lavoir du bas bourg sont terminées et le 10 Août 1887 le conseil municipal émet un avis non favorable pour la création d'un marché supplémentaire le mardi à Cholet, celui du samedi étant jugé suffisant

La 5^e municipalité Le 20 mai 1888 ont lieu de nouvelles élections municipales.

Etienne Formon	maire	55 ans	la Crilloire
Firmin Auger	adjoint	30 ans	le Bourg
François Belouard		60 ans	Cog Berlande
Louis Boussion		48 ans	Bordage Devise
Clément Meunier		39 ans	le Bourg
Célestin Fonteneau		45 ans	le Bourg

Eugène Morineau	47 ans	la Crilloire
Esprit Gravelot	41 ans	le Puy du Fou
Louis Defort	45 ans	les Gauthières
Jules Besson dit Félix	58 ans	le Bourg
Augustin Cesbron	54 ans	les Fosses
Alphonse Cesbron	68 ans	le Bourg

L'âge moyen des conseillers est de 49 ans.

Le 8 Mars 1890 le conseil municipal met à la disposition des rares paysans récoltants des plants de vigne américains réputés pour leur résistance contre le phylloxéra

Le conseil refuse aussi à Henri Souchet sa demande de soutien de famille, il avait tiré le mauvais numéro 111 et sa situation familiale ne justifiait pas une telle décision.

Le service militaire avant 1870 durait 7 ans. Le mode de recrutement se faisait en temps d'abord chaque jeune homme de 19 ans devait se présenter devant le Conseil de Révision à Cholet c'est à l'issue de cette visite médicale qu'avait lieu le célèbre tirage au sort des numéros suivant les besoins de l'armée aux certain nombre de numéros étaient bons c'est à dire qu'ils donnaient l'exemption. Ces bons numéros avaient toujours les nombres les plus élevés.

En 1854 Pierre Cesbron avait tiré un mauvais numéro il eut la chance de trouver un remplaçant pour les cuirassés mais à quel prix! Le remplaçant "militaire de carrière" exigeait 3500 francs qui

165

équivaut environ à l'époque au prix de 4 bœufs d'une tonne.
Le 27 Sept. 1891 on décide de reconstruire le viaduc de Grand Pin sur le Trézou.

La 5^e municipalité Les élections municipales ont eu lieu le 1^{er} Mai 1892

Etienne Formon	maire	59 ans	la Crilloire	Esprit Gravelot	45 ans	le Puy du Four
Firmin Auger	adjoint	34 ans	le Bourg	Louis Lefort	49 ans	les Gauthiéhes
Joseph Giron		46 ans	la Durbellière	Clément Meunier	43 ans	le Bourg
Eugène Morineau		51 ans	la Crilloire	Augustin Gauthier	29 ans	le Grand Pin
Louis Bouussion		52 ans	le Bordage Devise	Jules Besson dit Félix	64 ans	le Bourg
Célestin Fonteneau		48 ans	le Bourg	Jules Besson		le Bourg

L'âge moyen des conseillers est de 47 ans.

Le 16 Juillet 1893 la ville de Cholet fait une demande à la municipalité pour exécuter certains travaux sur le Trézou en vue de l'approvisionnement en eau de Péronne pour la ville nécessitante.

Le 30 Mars 1899 éclate une véritable bombe au Conseil municipal on apprend que Cholet envisage un projet de détournement des eaux de Péronne sous prétexte d'utilité publique l'eau de Péronne doit arriver à la gare point le plus élevé de la ville et non plus emprunter les cours naturels du Trézou et de la Moine qui ne peuvent desservir que les bas quartiers de la ville. L'affaire est grave pour les localités qui espéraient des travaux largement subventionnés par la ville de Cholet sur la Moine et le Trézou.

La 7^e municipalité Les 8 tours de scrutin eurent lieu les 6 et 13 Mai 1900

Augustin Pineau	maire	43 ans	le Bordage	Lamy	Eugène	Morineau	59 ans	la Crilloire
Bénoni Cesbron	adjoint	46 ans	les Fosses	Clément	Meunier	51 ans	le Bourg	
Henri Gauthier		37 ans	le Grand Pin	Firmin	Auger	48 ans	le Bourg	
Victor Mercier		43 ans	l'Aubinerie	Jean	Brémond		le Pont Ayraud	
Esprit Gravelot		53 ans	le Puy du Four	Jules	Besson		le Bourg	
François Bélouard		30 ans	Coq Berlande	Louis	Bouussion	60 ans	le Bordage Devise	

L'âge moyen des conseillers étaient de 48 ans

Le 4 Novembre 1900 on décide l'agrandissement de la Réserve d'eau sous le pont du bas bourg, on vote aussi la réparation de la route dans le bourg.

Le 6 Janvier 1901 on décide l'installation de caniveaux en pavés de granite de 0,70 m de large avec une bordure de trottoir en pierres de taille.

Le 20 Oct. 1901 alors que les travaux de la réserve d'eau du lavoir ne sont pas encore entrepis on vote la construction d'une fosse étanche pour le lavoir du bas-bourg.

Le 27 Juillet 1902 une commission de plusieurs conseillers municipaux constate que les travaux ne sont pas acceptables puisque les parois et la vanne sont poreuses. Après accord avec M^r Bordier l'entrepreneur et M^r Pasquereau le maçon, le travail est jugé inadmissible. L'entrepreneur est contraint de le refaire à ses frais.

Le conseil formule aussi (à la S.N.C.F.) une demande d'arrêt des trains express en gare de Maulévrier construite en 1888.

Le 5 Mars 1904 l'assemblée émet une suggestion originale au ministre de l'Agriculture

167 elle lui demande d'accorder une subvention sur les fonds du Paris Mutual Urbain pour aider la commune à l'entretien et à la construction de ses chemins. La suggestion sera refusée par le minist

La 8^e municipalité Les élections eurent lieu le 15 Mai 1904

Augustin Pineau	maire	47 ans	le Bordage Lamy.	Jean Cousin	45 ans	Saint Michel
Henri Belouard	adjoint	72 ans	les Loges	Auguste Loiseau	45 ans	la Préverie
Louis Boussion		64 ans	le Bordage Devise	Pierre Baranger	26 ans	l'Etang
Henri Risticau		38 ans	la Buissonnière	Pierre Cesbron	60 ans	la Coussaire
Louis Gallard		28 ans	Grand Champ	Alphonse Vinet	38 ans	la Vieillière
Célestin Fonteneau		61 ans	le Bourg	Bénoni Cesbron	50 ans	les Fosses

Le moyen des conseillers municipaux était de 47 ans

Le 26 Juin 1904 on décide la construction d'un séchoir public pour le linge. Le compte-rendu de la séance du 28 Sept. 1904 fait preuve d'une grande hostilité vis à vis de l'enseignement catholique. Les conseillers ont discuté ce soir-là de l'école congréganiste, Sœur Marie Louise Ibéfray avait en effet demandé l'autorisation d'ouvrir une école privée. Le conseil municipal s'y refuse catégoriquement avec un "a priori" passionné.

En 1904 l'affaire du lavoir du bas bourg n'est pas encore terminée, le conseil décide de confier la fin des travaux à François Mossot maçon à Toutlemonde.

Le local des bouilleurs de cru est transféré en Mai 1905 du haut de la parcelle "le Carron" sur les bords du Trézon derrière le lavoir du bas bourg.

Le 3 décembre 1905 le sectionnement du canton de Cholet en Est et Ouest est officiellement reconnu. En 1901 la précédente municipalité avait pourtant émis un avis et un vote défavorables afin d'éviter des rivalités entre les ruraux et les urbains. Le conseil avait aussi considéré le fait que les industries sont solidaires de l'agriculture et réciproquement et que la division ne serait à l'avantage ni des uns ni des autres. Bref les intérêts ruraux et urbains sont confondus avec ceux de la ville.

En 1907 le conseil formule l'arrêté suivant contre l'alcoolisme :

"A partir de ce jour 26 mai 1907 il ne pourra être ouvert aucun débit de boisson dans un rayon de 100 m autour des bâtiments ci-après : église, école communale de garçons et de filles et cimetière"

Au début du siècle il y avait 5 cafés dans le bourg de Toutlemonde.

Depuis le 20 Mai 1906 les concessions de terrain dans le cimetière sont imposées comme suit : 130^F le m² si l'est concédé à perpétuité

20^F le m² si l'est concédé pour une période trentenaire

Ces mêmes concessions seront modifiées le 5 Décembre 1920, le 31 Juillet 1932, le 16 Nov. 1941, le 25 Août 1949 et le 22 Nov. 1959 elles sont maintenant fixées à :

800^F le m² pour les concessions perpétuelles, à 600^F le m² pour les concessions séculaires

500^F le m² pour une période de 50 ans, 300^F le m² pour une période de 30 ans et 200^F pour une concession à titre temporaire.

Enfin le 16 Août 1908 les conseillers prennent une décision énergiquement contestée par Mr Etienne Formon, ils reconnaissent le chemin des Fosses comme appartenant à la Commune

En 1911 M^r. Etienne Formon interdira le passage sur ce chemin, déposera plainte à la sous-préfecture et demandera 1600^f à la commune de dommages et intérêts pour des travaux exécutés sur ce chemin sans son consentement.

Avant de se séparer le conseil municipal vota une subvention de 2170^f pour le financement des réparations des toitures de l'église de la sacristie et des écoles victimes en Janvier 1912 d'une terrible tempête.

La 9 ^e Municipalité		Les élections municipales eurent lieu le 19 Mai 1912			
Augustin Pineau	maire	55 ans	le Bordage Lamy	Pierre Baranger	50 ans
Bénoni Cesbron	adjoint	58 ans	les Fosses	Henri Gauthier	49 ans
André Bureau		42 ans	les Gantreches	Louis Gallard	36 ans
Louis Boussion		72 ans	le Bordage-Derive	Louis Terrier	59 ans
Jean Cousin		53 ans	Saint Michel	François Belouard	42 ans
Auguste Germain		48 ans	le Bourg	Gonzague Le Gouz de St Seine	38 ans

Le âge moyen des conseillers municipaux était de 50 ans.

Le 8 Juin 1913 le conseil municipal après reconnaissance de propriété renouvelle sa position face à M^r. Etienne Formon au sujet du chemin des Fosses qui "relie les routes de Maulevrier et d'Igernay" (sic) Cette affaire se terminera à l'automne 1913 après la mort de M^r Etienne Formon survenue le 8 Sept. 1913. M^{me} Cesbron des Fosses étant allée porter plainte à M^{me} Formon à la suite d'une interdiction de passage pour aller à la messe.

M^r. Auguste Germain menuisier est chargé le 23 Nov. 1913 de la construction des isoloirs pour les scrutins à la salle de la mairie de Toutlemonde.

Le Conseil municipal désapprouve le 3 sept. 1916 M^r. Le Gouz de Saint Seine qui a fait planter des arbres à proximité de sa propriété sur le terrain du Carré qui avait été donné précédemment à la commune par M^r. Leroux alors propriétaire du domaine des Côteaux.

Le 22 Juin 1919 M^r. Le Gouz de Saint Seine vend à la commune un terrain de 203 m³ situé au bas du Carré en vue de l'agrandissement du dépôt des ordures.

La 10 ^e Municipalité		fut élue le 10 Décembre 1919			
Etienne Formon	maire	49 ans	la Cillorre	Louis Gallard	43 ans
Augustin Pineau	adjoint	62 ans	le Bordage Lamy	Henri Rictneau	51 ans
Henri Gauthier		56 ans	Grand Pin	François Belouard	48 ans
Louis Terrier		66 ans	l'Esperance	Bénoni Cesbron	65 ans
Félix Cailleur		65 ans	le Puy du Four	Alphonse Vinet	53 ans
Auguste Germain		55 ans	le Bourg	Gonzague Le Gouz de St Seine	45 ans

Le âge moyen des conseillers est de 55 ans

Dans le vaste mouvement de solidarité avec toutes les communes de France et en souvenir de tous les soldats morts pour la patrie, la municipalité décide le 15 Février 1920 la construction d'un mémorial de guerre dans l'église.

En 1922 à la suite d'une terrible tempête on décide la réparation de l'horloge de l'église, du beffroi et de la base de la flèche du clocher.

169) A la fin de l'hiver 1924 devant l'augmentation du volume de circulation sur la route de Cholet les accidents se faisant de plus en plus nombreux et toujours au même point : aux abords du passage du ruisseau de la Fardellerie. Le conseil municipal donne son accord pour un élargissement de cette route : "Il est impossible par temps humide lorsqu'une charrette et un ~~charet~~ camion se croisent à cet endroit, d'éviter un accident."

Les conseillers proposent le redressement et l'élargissement de la chaussée sur une longueur de 20 m. Le 25 Mai 1924 Messieurs les cultivateurs et propriétaires offrent à la Commune une bascule pour peser les animaux et les charrettes. Cette bascule était située sur l'actuelle place du 8 Juin 1944.

La 14^e municipalité Les élections municipales eurent lieu le 17 Mai 1925

Etienne Formon	maire	55 ans	la Cilloire	François Belouard	54 ans	Cog Berlande
Alphonse Besson	adjoint	33 ans	le Bourg	Auguste Mercier	34 ans	La Petite Moncellière
Adrien Germain		31 ans	le Bourg	Alphonse Vinet	59 ans	La Vieillière
Louis Terrier		72 ans	l'Espérance	Louis Gallard	49 ans	Grand Champ
Eugène Cesbron		36 ans	les Fosses	Auguste Pineau	68 ans	le Bordage Clamy
Henri Ricteau		57 ans	La Buissonnière Gonzague	Le Gouz de St Seine	51 ans	Les Côteaux.

La moyenne d'âge des conseillers était de 50 ans

C'est le 7 Juin 1925 que furent arrachés les arbres le long de la route à proximité du ruisseau de la Fardellerie, ces travaux ont nécessité un accord avec la Commune de Magières.

Le téléphone fonctionne à Toutlemonde depuis le 7 Février 1926, la première gérante en fut Mme Henriette Renou.

C'est au cours de l'année 1928 que fut construite la ligne de Haute Tension de 90 KV. qui passe au Nord de la Commune sur les fermes des Gauthêches et du Bois Bouyer.

Celle de 225 KV. qui traverse le Sud de la Commune sur les fermes de la Préverie, des Fosses, de la Coussaire de la Frairie et de Bel Air semble avoir été construite en hiver 1930-1931. C'est la Compagnie Nantaise d'Électricité qui a pris en charge l'électrification des rues du bourg les travaux ont été terminés en 1930.

Le 3 sept. 1933 la municipalité donne son accord pour goudronner la route dans toute la traversée du bourg de Toutlemonde. Il est aussi mis en place un circuit de poste automobile rurale dans le canton de Cholet.

La 15^e municipalité c'est le 12 Mai 1935 que les toutlemondais retournèrent aux urnes pour élire leurs nouveaux représentants

Etienne Formon	maire	65 ans	la Cilloire	Gonzague	Le Gouz de St Seine	61 ans	Les Côteaux
François Belouard	adjoint	64 ans	Cog Berlande	Alphonse	Besson	43 ans	le Bourg
Louis Chaillou		56 ans	La Préverie	François	Ricteau	34 ans	la Buissonnière
Eugène Jolly		61 ans	Crottereau	Ernest	Villeneuve	40 ans	le Bourg
Pierre Terrier		32 ans	l'Espérance	Louis	Grimault	51 ans	Grand Pin
Eugène Cesbron		46 ans	les Fosses	Clément	Meunier	62 ans	le Bourg

Le ^{âge} moyen des conseillers était de 51 ans

Dès la première réunion, le Conseil municipal décide de goudronner toutes les routes :

Cholet, Muille, Chanteloup, Maulévrier et Yzernay. 170
 à la suite de l'incendie de la sacristie le conseil municipal confie les plans de la nouvelle sacristie à M. Rabjeau architecte à Cholet. Après de longs pourparlers, le conseil décide d'équiper un terrain de sports dans le pré de Saint Michel, la réalisation n'en sera effective qu'en 1948.

Le 15 Juin 1943 le sous préfet se rend à Toutlemonde pour présider la réunion du conseil municipal, M. Etienne Formon ayant donné sa démission de maire pour des raisons de santé. Ce fut M. Yves de Saint Seine qui fut élu, il accepta ses nouvelles fonctions.

La 13^e municipalité Le dernier tour de scrutin eut lieu le 13 Mai 1945

Yves Le Gouz de St Seine	maire	30 ans	Les Côteaux
Francis Belouard	adjoint	43 ans	Cog Berlande
Jean Mercier		40 ans	l'Aubinerie
Eugène Cesbron		56 ans	les Fosses
Louis Grimault		61 ans	Grand Pin
Louis Chaillou		66 ans	la Brévere

La treizième municipalité connut elle aussi avec M. Cheron qui vendit le terrain de sports à 50 000 F.

Constant Fonteneau	48 ans	le Bourg
Alphonse Frouin	31 ans	Grand Champ
Pierre Terrier	42 ans	l'Espérance
Eugène Jolly	35 ans	Crottereau

L'âge moyen des conseillers est de 45 ans plusieurs envois financiers notamment

La 14^e municipalité fut élue à l'issue du scrutin du 31 Octobre 1947

Yves Le Gouz de St Seine	maire	32 ans	Les Côteaux
Francis Belouard	adjoint	45 ans	Cog Berlande
Eugène Cesbron		58 ans	les Fosses
Pierre Terrier		44 ans	l'Espérance
Jean Parenteau		42 ans	le Bourg

Constant Fonteneau	50 ans	le Bourg
Joseph Dufont	31 ans	le Pont Ayraud
Eugène Jolly	37 ans	Crottereau
Henri Formon	45 ans	la Grillette
Maurice Besson	40 ans	le Bourg

La moyenne d'âge de la municipalité était de 46 ans.

En Avril 1948 M^e Constant Fonteneau devient le gérant du téléphone communal, il succède ainsi à M^e Henriette Renou qui a assuré ce service pendant 22 ans. Le 5 Février 1950 le conseil formule une demande à la sous préfecture et au génie rural pour obtenir une réserve d'eau dans le cadre de la lutte contre les incendies.

On décide le 2 Juillet 1950 la construction d'une citerne souterraine de capacité 120 m³ en face de la mairie et de 2 lavoirs.

Un sité au-dessus de cette réserve d'eau, - l'autre au bout de l'actuel lotissement de la carrière.

En 1951 des travaux importants ont été effectués sur le chemin de la Chambaudière. La première fête des anciens à Toutlemonde eut lieu le 11 Novembre 1952.

La 15^e municipalité fut élue le 26 Avril 1953

Francis Belouard	maire	51 ans	Cog Berlande
Constant Fonteneau	adjoint	56 ans	le Bourg
Jean Mercier		48 ans	l'Aubinerie

Éléon Querry	33 ans	la Bonellière
Pierre Terrier	50 ans	l'Espérance
Eugène Jolly	43 ans	Crottereau

17
 Joseph Dupont 37 ans le Pont Ayrault | Henri Formon 51 ans la Crilloire
 Eugène Belouard 64 ans les Fosses | Jean Parentéau 48 ans le Bourg
 L'âge moyen de la municipalité était de 47 ans
 Le chemin de la Moncellière a été retracé en 1956 par l'entreprise Péan de Vitré. Les travaux de terrassements et de rénovation du chemin des Fosses ont aussi commencé en 1956, ils ont été confiés à l'entreprise Bourdin et Chaussée de Nantes.
 L'abattage des 10 cyprès du cimetière a été effectué au cours de l'été 1959, on les a remplacé par des sajins.

Mgr Jean Le Guilcher pose le paratonnerre sur le clocher en Avril 1959 1959

La 16^e Municipalité fut élue les 8 et 15 Mars 1959

Francis Belouard	maire	57 ans	Cog Berlande	Paul Dufont	35 ans	la Chambaudière
Constant Fonteneau	adjoint	68 ans	le Bourg	Eugène Jolly	49 ans	Crottéreau
Léon Guéry		39 ans	la Moncellière	Daniel Auger	35 ans	le Bourg
Joseph Dupont		43 ans	le Pont Ayrault	Pierre Terrier	56 ans	l'Espérance
Maurice Besson		52 ans	le Bourg	Henri Formon	57 ans	la Crilloire
Maurice Touzé		38 ans	les Fosses	Henri Besson	35 ans	le Bourg

La moyenne d'âge des conseillers était de 46 ans
 Le 21 Mars 1959 on étudie le projet d'eau de la Loire du plateau des Gardes
 Le 21 Juin 1959 le conseil qualifie les chemins de la Coussaire, de Montour et de la Vieillière de "chemins ruraux prioritaires"

Les travaux du chemin de la Coussaire sont effectués en 1960 par l'entreprise Chevallier de St Malo
 En 1961 les 3 chemins de Montour, de la Vieillière et de la Durbellière ont été entièrement rénovés. En 1962 ce sera le tour de ceux de la Buissonnière et de Grand Champ. En 1963 les chemins de la Chaloiere, de la Crilloire et de Crottéreau seront eux aussi retracés.

La 17^e Municipalité fut élue les 14 et 21 Mars 1965

Francis Belouard	maire	63 ans	Cog Berlande	Pierre Terrier	68 ans	l'Espérance
Maurice Besson	adjoint	58 ans	le Bourg	Paul Dufont	41 ans	la Chambaudière
Eugène Jolly		55 ans	Crottéreau	Joseph Dupont	49 ans	le Pont Ayrault
Léon Guéry		45 ans	la Moncellière	Maurice Poureau	32 ans	le Bourg
Maurice Touzé		44 ans	les Fosses	Maurice Fonteneau	35 ans	le Bourg
Yves Le Gouz de St Seine		50 ans	les Côteaux	Marie Madeleine Mercier	36 ans	le Bourg

L'âge moyen de la 17^e municipalité était de 46 ans

La nouvelle municipalité poursuit l'œuvre de rénovation des chemins de fermes mise à exécution par la précédente assemblée. Ainsi le chemin du Palmay sera retracé en 1966 celui de Bel Air en 1967 et enfin celui de la Cotinière en 1970

Après 18 ans de services, le 25 Août 1966 Mgr Constant Fonteneau présente sa démission de préposé au téléphone, le conseil l'accepte. C'est Madame Jacqueline Rigaudéan qui lui succédera. La station d'épuration des eaux usées est mise en service en Janvier 1968. Après avoir assuré les fonctions de maire pendant 16 années consécutives Mgr Francis Belouard

présente sa démission pour des raisons de santé le 1^{er} juillet 1969, le conseil élit alors son successeur M^r Yves de Saint Seine.

A la réunion du 10 juillet 1969 la décision est prise de construire un monument aux morts des guerres 1914 - 1918 et d'Algérie, le conseil accepte à cet effet, la restauration du calvaire des Loges.

Le 15 octobre M^e Marie Thérèse Chaillou succède à M^e Digaudou au poste de préposé au téléphone communal.

C'est en 1970 que le terrain de basket et les vestiaires ont été mis en service.

La 18^e Municipalité

Yves Le Gouz de St Seine	maire	56 ans	les Côteaux.
François Belouard	adjoint	38 ans	Coq Berlande
Paul Mercier		47 ans	le Bourg
Joseph Terrier		39 ans	le Côteau
Paul Dufont		47 ans	la Chambaudière
Maurice Fonteneau		42 ans	le Bourg
Maurice Riotteau		41 ans	la Buissonnière

Mars 1971

René Chotard	30 ans	le Bourg
Bernice Poureau	39 ans	le Bourg
Roland Charrat	31 ans	le Bourg
Jacques Grimault	34 ans	le Bourg
Joseph Auger	42 ans	le Bourg
Elise Barbeau	45 ans	les Gauchères

La moyenne d'âge était de 40 ans

2^e école II Les Ecoles publiques des garçons

La première école de Toutlemonde semble bien avoir été celle du Bas Bourg où M^{me} Marguerite Guérif et M^{me} Julie Grégoire faisaient la classe sous le second Empire. Avant, il n'y avait pas d'école à Toutlemonde et rares étaient les enfants qui savaient lire et écrire.

Les écoles publiques et la mairie ne furent bâties qu'en 1867-1869 selon les plans de l'architecte Févé. Celle des garçons eut pour premier maître M^r Poirier qui fut pour successeur M^{me} Gauthier en 1875 Lelièvre et Ruel 1885-1890, Lavauzelle, Mafrehout, Ariste, René Onillon et Drillault 1905 - 1941. Le fils de M^r Ruel : Abel Ruel fut professeur de dessin à l'école supérieure d'Angers. Abel Ruel passait brillamment à Paris en 1896 l'examen des professeurs de dessin dans les lycées, il fut longtemps ensuite professeur de dessin à Angers et cultiva aussi avec succès la peinture.

Bien qu'il n'ait fait que passer à Toutlemonde de Sept. 1904 à Mars 1905 avant d'être instituteur au Longeron M^r Onillon s'était fait apprécier par son érudition linguistique. Né à Montjean il avait fait ses études au petit séminaire de Montgezon où il fut le condisciple de René Barin. Après avoir été d'abord instituteur à St Paul du Bois de 1880 à 1888 il retourna travailler la terre dans sa famille pendant 13 ans et fit du journalisme. Il rentra dans l'enseignement à St Augustin des Bois en 1902. Il écrivit aussi un remarquable ouvrage en collaboration avec A. Verrier professeur au lycée d'Angers.

"Glossaire des Patois et des parlers de l'Anjou" A cet ouvrage il travailla pendant 30 ans en notant avec soin les mots et les expressions des pays où il vécut : le parler de Toutlemonde y transparaît souvent. Il y explique même l'origine du nom de notre commune : "une assemblée très importante y avait lieu chaque année, à laquelle on venait de toutes parts d'Yzernay, de Chauvigny, de Soublande, de Cholet et même des communes très éloignées. C'était une assemblée où venait Toutlemonde."

t II p. 487

3^e école publique des filles

Le école publique des filles fut dirigée par les sœurs de Saint Charles de 1869 à 1902 puis par M^{me} Richer, M^{me} Ribéreau, M^{me} Drillault et M^{me} Prieur. Quatre religieuses furent directrices de cette école :

Sœur St Magaire 1869 - 1872 ; Sœur Aimée 1872 - 1874 ; Sœur Marie Louise 1875 - 1881 et Sœur Marie Eudoxie 1881 - 1902

Les adjointes furent : Sœur Victoire, Sœur Marie Honorée, Sœur Sainte Anatole et Sœur St Land. Sœur St Anatole fut infirmière et sacristaine de 1886 à 1904. Après la laïcisation en 1902 Sœur Marie Eudoxie continua à donner des leçons particulières pendant 2 ans à la cure de la Crilleuse mais en Juin 1904 elle comparut devant le tribunal correctionnel de Cholet et fut obligée de quitter Toutlemonde.

4^e école libre de Toutlemonde

M^r le curé Jean Baptiste Libeau fit construire malgré de vives oppositions une école libre elle fut ouverte le 27 Décembre 1904 sous la direction de M^{me} Marie Moéfray qui restera 10 ans

à Toulmonde. Cette religieuse sécularisée eut pour compagnie M^{me} Marcelline Santjean (Sœur Marie Eudosie sécularisée) qui remplissait alors les fonctions d'infirmière et de sacristaine jusqu'en 1908. A M^{me} Béfray succéderent comme directrices de l'école libre : M^{me} Augusseau puis M^{me} Sarrasin. En 1918 sœur Eudosie (Marcelline Santjean) réclamée par la population revint directrice et le resta jusqu'en 1935, la maladie l'obligea à rentrer à la communauté de Saint Charles.

De 1918 à 1935 les adjointes furent :

M ^{me} Antoinette Belouard	du 14 Février 1921	au 26 juillet 1931
M ^{me} Marie Louise Tharreau	du 16 Novembre 1918	au 20 juillet 1920
M ^{me} Marie Eugenie Renard	du 24 Novembre 1921	au 20 juillet 1929
M ^{me} Marie Victorine Rimasson	du 6 Mai 1929	au 22 juillet 1929
M ^{me} Marie Mélanie Prodhomme (Sœur Paul Marie)	du 28 Septembre 1934	au 1 ^{er} Octobre 1934

Pendant cette même période les infirmières furent : Sœur Marie Odile puis sœur Albert Joseph. La période 1935 - 1945 fut caractérisée par sœur Catherine, Marie Louise Bodineau qui assura le poste de la direction pendant 10 ans.

Les adjointes pour cette même période :

M ^{me} Gagnier (1935-1936)	puis sœur Madeleine (1936)	Marie Joseph Biotteau ; Marie Louise Gauthier (1938-1945)
M ^{me} Chupin (1940-1942)		

On 1^{er} Octobre 1945 la direction de l'école fut confiée à sœur Madeleine Joseph (Marie Louise Gauthier). Elle le restera jusqu'en Septembre 1952.

Les adjointes : Marie Millasseau, Joséphine Gourdon (1946-1947) Jeanne Mombalaïs (1946-1948) Thérèse Audouin (1947-1948) Jacqueline Roulet (1948-1950) Marie Jeanne Richou (1949-1950)

Marie Thérèse Forgeron (1950-1952) M^{me} Jeanne Jolly (1951-1952) [Marie Mélanie Prodhomme]

Sœur Paul Marie assura ensuite la direction de l'école pendant 6 ans (1952-1958)

Les principales adjointes furent : Jeanne Bertrand (1952-1954) Monique Bossard (1952-1955)

Marie Jeanneau (1952-1958) Monique Gentilhomme (sœur Jean Camille) Marie Thérèse Bodinier (1955-1957) Odile Gourdon (1955-1956) Huguette Baron (1956-1957) Isabelle Renoué (1957-1958)

Madeleine Pelé (1957-1959)

Le 16 Septembre 1958 sœur Louis Marie (Marie Léon) prenait la direction de l'école pour 10 ans. Elle était accompagnée de sœur Jean Thérèse (Thérèse Bodineau 1958-1969) et de sœur Marie St Jean. Les principales adjointes furent :

Madeleine Jeanneau (1958-1960) Madeleine Gaborieau (1959-1962) Bernadette Grimault (1960-1961)

Jeanne Mercier (1961-1962) et M^{me} Marie Madeleine Mercier depuis 1961

Depuis le 23 Septembre 1968 la direction de l'école a été confiée à sœur Marie (Julienne Touzet)

Les principales adjointes : sœur Marguerite, sœur Marie Jeanne, sœur Madeleine, sœur Marie Alphonse

III La guerre 1870 - 1871 : 1870 - 1871

Il y eut plusieurs victimes parmi les soldats de Toutlemonde qui prirent part à la désastreuse campagne de 1870 - 1871.

Furent tués Hilaire Lefort de la Roegue, Pierre Leconte de la Grilloire, Pierre Bazin du Bordage - Devise. De plus Joseph Morille de Crottereau mourut aveugle en 1872 des suites de ses blessures de guerre.

Nous n'avons de détails que sur P. Bazin qui appartenait à la 2^e compagnie du 3^e Bataillon de la 2^e légion des mobilisés de Maine et Loire. Il avait pour capitaine Charles Baquenier des Ormeaux de Maulévrier et pour sergent Alexis Gallichet.

Pierre Bazin tomba au combat de Monnaie dans l'Indre et Loire en même temps que trois maulevrais : Baron, Buffard et François Jeannean. Il mourut au bord d'un fossé, dans les bras de son capitaine qui s'était arrêté pour le relever.

IV La guerre 1914 - 1918

C'est un devoir de conserver le souvenir de ceux qui sont morts pour défendre la Patrie. Dans l'église une plaque commémorative - placée sous une heureuse initiative de la 10^e Municipalité en 1920 - porte les noms des enfants de Toutlemonde morts pour la France pendant la guerre 1914 - 1918.

- 1- Maurice Birot des Goutrèches né à Yzernay classe 1913, 10^e Chasseurs à pied
tué à Suippes (Marne) le 13 Septembre 1914
- 2- François Gourdon né à la Hütte classe 1903 277^e Régiment d'Infanterie disparu en Champagne en Septembre 1914
- 3- Henri Morineau né à la Grilloire classe 1903 77^e Régiment d'Infanterie époux d'Angèle Charrer tué en Septembre 1914
- 4- Henri Morineau né à la Gestière classe 1911 114^e Régiment d'Infanterie cousin du précédent tué le 26 Octobre 1914 à Zonnebeke.
- 5- Joseph Lefort né au Palnay classe 1902 77^e Régiment d'Infanterie prend part à la première bataille de la Marne Octobre 1914 époux de Marie Reullier tué à Bourmelon - le - Grand le 5 Décembre 1914
- 6- Joseph Belouard né à Cog Berlande classe 1901 77^e Régiment d'Infanterie blessé le 10 Novembre 1914 en Belgique, il meurt à Caen le 10 Décembre 1914 et est ramené à Toutlemonde le 6 Janvier 1915
- 7- Maurice Landreau né à Toutlemonde classe 1913 Croix de guerre et Médaille militaire, il était l'époux de Modeste Pesbron mort le 1^{er} Juin 1915 à Grand - Rullecourt (Pas de Calais) inhumé à Toutlemonde.
- 8- Pierre - Joseph Baranger né à Bazières 135^e Régiment d'Infanterie il fut tué à Agny le 25 Septembre 1915 Croix de guerre et Médaille militaire époux d'Henriette Retailleau

- 176
- 9- Louis Morineau né à la Gestière frère d'Henri classe 1905 - 277^e Régiment d'Infanterie tué par un éclat d'obus le 6 Mai 1916 à Verdun à la cote 303 Médaille militaire 1^{re} époux de Victoire Devannes.
- 10- Vitet né à Chanteloup classe 1904 - 327^e Régiment d'Infanterie tué au Bois Etoilé (Somme) en 1916 - époux de Bobinet Marie
- 11- Eugène Coutant né aux Echambrognes classe 1916 114^e Régiment d'Infanterie tué le 27 Octobre 1916 à Sailly-Saillisel : croix de guerre
- 12- Louis Buffard né à Toutlemonde classe 1915 68^e Régiment d'Infanterie tué le 31 Octobre 1916 à Sailly-Saillisel
- 13- Louis Pasquier classe 1908 77^e Régiment d'Infanterie mort des suites de ses blessures en 1918 à l'hôpital de Revel époux de Marie Quicheteau.
- 14- Auguste Cesbron né aux Fosses classe 1914 147^e Régiment d'Infanterie blessé au printemps 1915 fait prisonnier le 25 Septembre 1915 rapatrié comme malade il meurt pendant le voyage de retour le 1^{er} Novembre 1918.
- 15- Aimé Retailleau né à Toutlemonde classe 1914 - 3^{ème} Génie - meurt de maladie à la suite de ses blessures le 12 Septembre 1919 inhumé à Toutlemonde

Les survivants décorés :

Eugène Lefort classe 1918 Caporal au 80^e Régiment d'Infanterie - Croix de guerre avec Citations
 Georges Lefort frère de Joseph et d'Eugène, classe 1909 77^e Régiment d'Infanterie Croix de guerre avec 2 Citations et 2 blessures Médaille militaire Décoré de la légion d'honneur le 1^{er} Octobre 1914

Joseph Buffard classe 1911 médaille militaire et légion d'honneur

Pierre Gourdon classe 1911 médaille militaire Baptiste Fonteneau médaille militaire

Voici la liste de tous les Toutlemondais qui ont été mobilisés au cours de la guerre 1914-18 (26 classes furent mobilisées la 1^{re} semaine d'Aout) Bon nombre de Toutlemondais sont revenus indemnes certains blessés et infirmes pour le reste de leur vie :

Eugène Mesnard et Joseph Mesnard du Bordage-Palnay ; Auguste et Louis Mercier de la Petite Moncellière, Joseph Bizon de l'Aubinerie, Henri Besson de la Cotinière, Pierre Cousin de la Tricherie Eugène Jolly de Crottereau, Auguste Pineau du Bordage-Lamy (fils du maire) Aimé et Louis Boussion du Bordage-Devise, Henri Charrier de la Challore, Maximin Charrier de la Chimbaudière, Gonzaque de Saint Seine du Domaine des Côteaux, Célestin Dufont du Pont Ayrault

Louis Gallard de Grand Champ, Joseph Giron de la Durbellière, Jean Rigaudéan du Pied du Four

Auguste Content de la Bénestière, Etienne Formon du château de la Crillouze, Yanneau de la Frénie

Pierre Touzé du Péinet, Eugène Cesbron des Fosses, François Cesbron de la Cousseie, Victor Brosseau

de Bel Air, Jules et Louis Chaillou de la Bièverie et Pierre Gourdon de la Hütte.

Ceux du Bourg de Toutlemonde : Baptiste et Constant Fonteneau, Ernest Renou, Pierre Bobinet, Alphonse Besson

Jean Landreau, Joseph Buffard, Victor Biotteau, Gustave Davy, François Mossé, Jean Laure, Henri Blaum,

Pierre, Maurice, Ernest Villeneuve, Louis, Eugène, Joseph Brosseau, Henri Devannes, Marcel Buffard, Paul Auguste

En 1914 Toutlemonde comprenait 520 habitants 66 hommes ont été mobilisés 15 sont morts et 51 sont revenus

V Le Martyre de Michel Créac'h et d'Etienne Ferrari.

Le 7 Octobre 1944 dans l'après-midi près du Carrefour dit "de la Belle en Cuisse" (Chêne-Croix) à l'entrée de la forêt de Vezins une auto chargée d'armes jusqu'à la queue tomba aux mains des Allemands qui se camouflaient dans cette région, l'auto venait de "la base" du Bois d'Anjou (Commune de Somloire) où les résistants choletais recevaient du matériel parachuté. La voiture aurait dû passer par Yzernay et Maulévrier pour regagner Cholet, on ne saura vraisemblablement jamais pourquoi elle était allée "se perdre" près de Chanteloup-les-Bois... Elle transportait 4 occupants :

Gérard Vacquier, le fils du chef de la Résistance choletaise, Ferry un autre Résistant, Etienne Ferrari dit Tiennot né à Nice le 18 Décembre 1924 et Michel Créac'h un breveté né à Carantec le 14 Juin 1922, inspecteur stagiaire à la police de Cholet.

A la vue d'un Allemand à l'horizon, la voiture entre dans un chemin creux pour rester incarquée mais à la suite d'une mauvaise manœuvre elle s'embourbe dans un fossé ; pour la défanter un attelage de bœufs et de chevaux avait été demandé à la ferme voisine : la Boulaye chez Mr et M^e Constant Brémont.

Le véhicule étant trop lourd les bêtes ne réussissent pas à le sortir de l'ornière, alors Michel Créac'h dit à ses camarades : "Ce n'est pas la peine de rester ici tous les quatre. Barbez-vous je ferai le reste".

Trois quarts d'heure plus tard les Allemands arrivaient à la Boulaye près du véhicule. Gérard Vacquier s'esquive à travers champs et à la nuit tombante se réfugiera à Coron chez des amis. Etienne Ferrari se cache derrière une haie à 10 ou 15 mètres. Michel Créac'h resté seul (se cache derrière une haie à 10 m) n'a pas le temps de se dissimuler, il est pris.

Toute la soirée il sera interrogé, frappé à coups de crosse et de bottes, le visage flagellé et fustigé d'un bâton sur lequel un fil de fer barbelé avait été enroulé. Constant et Georgette Brémont ont assisté à cet atroce supplice. Michel Créac'h ne desserra pas les dents, il esquira seulement une réponse pantelante à la question des Allemands :

"Pour qui sont ces armes ?" Mais... pour tout le monde !

Cet aveu anodin et ironique allait susciter plus tard un grave quiproquo.

Alors que le suffisant demandait "à boire" les soldats le poussèrent dans une mare et voyant qu'ils n'en tireraient rien d'autre ils l'échevinèrent de plusieurs rafales de mitrailleuses. Les nazis pillerent ensuite la ferme de la Boulaye égorguant 3 veaux et 1 porc.

Etienne Ferrari a assisté de sa cachette à toute cette horrible agonie, il prend la fuite écumée vers Yzernay, dans sa fuite il tue plusieurs Allemands et essuie plusieurs rafales de mitrailleuse, blessé à la jambe il est arrêté près de la Hardonnerie de Somloire.

Le lendemain matin à 6h30 Mr Jean Gourdon voit dans sa cour de ferme des soldats avec Etienne Ferrari qui était assis au pied du calvaire, sa chemise blanche et son pantalon tâchés de sang, il esquissa un sourire derrière le dos d'un Allemand, ce fut le dernier sourire de Tiennot.

Les nazis le pousseront bientôt jusqu'à la bergerie de la Hardonnerie. Là, ils le torturèrent sur le fumier avec une branche de ronce, conservée depuis lors chez Mr Haulet beau-frère de Ferrari. Les Allemands n'obtinrent de lui aucun renseignement.

Vers 10 heures, les Allemands chargeront le corps du garçon enveloppé dans un drap blanc dans un camion bâché qui fit la route d'Yzernay en direction de la Kommandantur de Cholet.

Arrivé à Cholet "Tiennot" à demi-mort est à nouveau torturé, n'obtenant toujours aucun renseignement les allemands l'achevèrent d'une balle explosive dans la tête.

Le 10 Août après-midi Mr Boisinet du Bois-Joli sur la route de Maulévrier à Cholet découvrait dans l'un de ses champs adjacents à la route, le corps inanimé dans un drap blanc de Etienne Ferrari (1) il gisait derrière une haie, Mr. Roulet son beau-frère l'identifia.

Dans le Bois d'Anjou le bilan allemand est scandaleusement lourd : 88 morts et 167 blessés contre 2 français massacrés et Pechadre envoyé en camp de concentration. La haine et la colère des vaincus étaient à leur faite montées au moment où les anglo-américains libéraient Angers ...

La nuit du 7 au 8 Août 1944 à Toutlemonde

Après 4 années d'occupation qui avaient été sans histoire, le lundi 7 Août 1944 à 21h00, le bourg était encerclé par des troupes allemandes cantonnées dans la forêt et pris d'assaut à la surprise générale. Toutes les maisons étaient soigneusement fouillées et les hommes étaient rassemblés à la jonction des routes de Huillé et de Chanteloup aujourd'hui la place du 8 Août 1944, aucune fuite n'était possible. Tous les hommes d'âge valide furent "ramassés" il en fut de même pour une douzaine de choletais qui s'y trouvaient de passage, ces hommes attendirent jusque vers 23 heures.

Mgr le curé Paul Drillean qui n'avait pas été arrêté, voulut sa demande fut acceptée après quelques hésitations de l'officier celui d'un pasteur et d'un français, il avait 53 ans et était dans le groupe des 66 hommes les bruits les plus contradictoires l'officier signala à tous en un français hésitant :

"Vous allez passer la nuit aux écoles, vous serez interrogés demain. Ceux qui chercheront à fuir seront fusillés!"

Quelques vieillards - M. Jean Laure, Edouard Jouïteau et Pierre Bobinet - eurent la permission de rentrer chez eux ainsi que le boulanger Maurice Besson (2)

En silence deux par deux les prisonniers furent conduits à l'école publique, obligés de s'entasser dans la classe la plus au Sud, transformée aujourd'hui en garderie. Des sentinelles armées de mitraillettes furent postées à toutes les issues et la longue nuit commença.

Vers minuit: 3 allemands pénétrèrent dans la classe, ils firent mettre les prisonniers sur 3 rangs et à l'aide d'une torche électrique, ils les comptèrent, il y avait 66 hommes. Les prisonniers ignoraient complètement les raisons de cette rafle mais comme aucun acte d'hostilité contre les occupants n'avait été commis, les hommes n'étaient pas très inquiets, ils espéraient être renvoyés au matin après vérification des papiers d'identité.

1) Michel Crêach et Etienne Ferrari reçurent la légion d'honneur et l'hommage de la ville de Cholet qui donna leur nom à la place où était la Feld-Kommandantur. Une stèle commémorative y fut élevée. Elle porte ces mots : "La ville de Cholet libérée le 31 Août 1944 de l'oppression allemande, à ses enfants martyrs de la Résistance morts pour la France."

tant bien que mal avec des "cadres" qui avaient servi de lits à des réfugiés en 1940 et qui se trouvaient dans la classe, les prisonniers s'organisèrent pour passer la nuit à la lueur d'une bougie. Vers 2 heures : le mardi matin, un coup frappé aux vitres d'une fenêtre par une sentinelle intima l'ordre de souffler la lumière, un avion rôdait.

A 5 heures sonnantes au moment où les femmes du bourg purent circuler dans les rues, deux d'entre elles MM^{es} Devannes et Germaine Parenteau purent être admises par les sentinelles à s'approcher de l'une des fenêtres de la classe et alors commença un invraisemblable va et vient.

De partout des victuailles les plus variées furent apportées aux prisonniers ; du tabac, des cigarettes, des boissons et du café chaud, ce fut pour les hommes un moment d'heureuse détente.

L'optimisme revenant avec l'apaisement de l'appétit, des jeux de cartes furent demandés et des parties furent entreprises. Trois hommes qui se rendaient à des travaux de battage purent incarcérés avec les autres : Jean Vien et ses 2 mécaniciens.

Vers 8 heures plusieurs officiers allemands et 7 membres de la Gestapo arrivent. Le ton change aussitôt. M^r. le maire est immédiatement convoqué.

Les sentinelles qui purent relativement "tolérantes" dans l'ensemble font des signes caractéristiques pour cacher les bouteilles et les cartes. Ordre exécuté scrupuleusement par les hommes qui avaient observé une relative abstinençe afin d'être calmes à l'interrogatoire.

8^h15 : Un officier et deux sous-officiers entrent dans la classe. L'un d'eux désigne après une lente et profonde observation de chacun des jeunes gens : les frères Joseph, Pierre et Maurice Loizeau du Bordage de la Frogerie et les frères Louis et Joseph Pasquereau de la Brosse de Beaulévrier. La veille au soir ils avaient cherché à fuir sans réfléchir à la conséquence de leur acte.

8^h30 M^r. Yves de Saint Seine est prié de prendre place sur un banc sous le préau, au fond de la cour. Jusqu'à présent il avait été laissé en liberté provisoire, une sentinelle le surveille...

C'est ici que le drame commence.

M^r. Yves vient d'apprendre que dans une demi-heure il sera fusillé s'il ne dit pas quels sont les destinataires des armes saisies à la Boulaye.

Deux jeunes réfugiés au Bordage-Derise sont ensuite interrogés et condamnés à mort, ils sortent de l'interrogatoire avec des figures décomposées et purent faire savoir aux autres qu'ils étaient condamnés à être fusillés, l'émotion éteignait tous les coeurs et se peignait sur tous les visages.

M^r. Yves demande à boire par signe ... un homme se propose Alain Laure, mécanicien en cycles au bourg, une bouteille de limonade lui est apportée par l'un des enfants de M^r. Jean Chantrenne qui est pris de son côté comme otage parce qu'il demeure à l'école et que partant de ce principe, il est instituteur, il est normal en pareil cas selon les tortionnaires que l'instituteur soit fusillé.

Dans la salle "commune" un allemand vint demander M^r. Robert Judas employé au Domaine des Côteaux, lui aussi avait voulu la veille au soir s'enfuir.

2) M^r. le maire Yves de St Seine après avoir été remercié par une formule courtoise : "M^r. le maire nous nous excusons du dérangement que nous vous avons causé !" put regagner le Domaine des Côteaux où il passa la nuit, il écrivit aussitôt une lettre urgente qu'il adressa à M^r. le sous Préfet de Cholet et qu'il fit acheminer par M^e Devannes. M^r. le Sous Préfet alerta dès le lendemain matin la Feld Kommandantur de Cholet sur les événements de Toullemonde.

¹⁸
8 h 40 M^r Maurice Loiseau 18 ans et M^r. Lespoix de Cholet sont placés à proximité de M^r Yves et à deux mètres les uns des autres, défense leur est faite de communiquer entre eux, une sentinelle est placée auprès de chacun d'eux.

8 h 45 Agitation du côté des officiers allemands qui siègent dans le logement de l'institution M^{me} Lucienne Prou (M^{me} Etavard) qui s'est d'ailleurs fait voler ses papiers personnels et 50 F. Un sous-officier entre prévenir les prisonniers de sortir dans la cour de l'école. Ils sont obligés par un autre à se mettre sur deux rangs et devant le groupe de ses chefs S.S. les deux premiers de chacun des rangs sont désignés d'officier et sont priés de sortir.

Sur intervention des officiers, le sergent fier de montrer qu'il sait parler français se met à compter : "Un, deux, trois, quatre, cinq, six sortez!"

Douze hommes sont ainsi priés de se mettre à l'écart de leurs camarades ce sont : M^r. l'abbé Paul Drilleau curé de la paroisse, Firmin Auger-père de 10 enfants - désigné d'officier à la place de Maurice Dupont du Pontayrault jugé trop jeune en raison de sa petite taille, Jean Breuil, Jean Beaumier, René Morange de Cholet, Michel Bretagne (3) instituteur en Haute Vienne se trouvant en vacances à Toullemonde, Jean Rigaudouan fils, cultivateur au Puy du Four, Victor Biotteau bourrelier, René Dufas de Cholet, Joseph Dupont du Pontayrault, Marcel Fonteneau de St Michel dont l'épouse venait d'être mère d'un bébé de 2 mois Danielle. A ce groupe l'officier ajoute le jeune Joseph Beaumier 15 ans, le croquant par erreur fils de Firmin Auger son véritable fils Joseph était ainsi épargné.

Avec M^r Yves de Saint Seine, Jean Chantrenne, Maurice, Pierre et Joseph Loiseau, Robert Judes, Lespoix, Louis et Joseph Pasquereau cela faisait 21 otages.

Tandis que les 45 autres retournèrent dans la classe, les 21 otages furent conduits dans l'autre cour où l'interprète leur dit :

"Nous savons qu'à Toullemonde il y a des dépôts d'armes et des hommes de la résistance Si dans 2 heures nous ne les connaissons pas vous serez tous fusillés."

- "Vous pouvez le faire tout de suite" repliqua M^r le curé car je suis certain que vous n'en trouverez pas, puisqu'il n'y en a pas!"

- "Je sais qu'il y en a" répondit l'allemand et il les fit mettre à deux mètres les uns des autres face au mur les mains derrière le dos et surveillés par de nombreux soldats. Les hommes se préparaient à la mort, l'accusation était grave et la barbarie des occupants était hélas trop connue. Bientôt ils se mirent à réciter le chapelet à haute voix, un officier vint crier en français de les faire taire parce qu'il ne voulait pas de ces manifestations il donnerait le temps de se préparer quand l'interrogatoire serait fini, tout cela contribuait encore à effrayer les hommes.

Quelle humiliation d'être au mur comme un enfant puni, quelle peine à la pensée de la désolation de la paroisse après ce massacre dont Firmin Auger père de 10 enfants...

3) Des allemands avaient pénétré dans l'église la veille au soir,

4) Il était le seul parmi tous les prisonniers à avoir été informé de la tragédie d'Oradour sur Glane le 10 juin 1944. Son silence à ce sujet a été capital pour le moral des hommes.

- 10^h10 un sous-officier vient demander aux 45 de sortir de la classe un à un pour filtrer les papiers d'identité respectifs.
- 10^h20 arrivée d'une voiture de la Feld-gendarmerie installée à Cholet.
- 10^h45 Deux sous-officiers pénètrent dans la classe : "Vous pouvez rentrer chez vous !" dirent-ils.
- Est-il utile de dire la joie générale car les otages sont eux aussi libérés, mais personne ne sait exactement pourquoi.
- Après une heure et demie de torture morale tous les hommes étaient relâchés.
- Mgr le curé qui était à Jeun dit sa messe à laquelle toute la population du bourg assista, même des hommes pleuraient...

Comment expliquer un tel dénouement ?

Le petit matin Mme Devanne de Cholet avait alerté Mgr Uhm interprète à l'usine des Batignolles de Cholet, son mari étant arrêté lui aussi à Toutlemonde. Le directeur de l'usine Marcel Cauchy prie lui aussi Mgr Uhm de se rendre à Toutlemonde au plus vite.

Mgr Uhm était alsacien, avant son affectation d'interprète à Cholet il avait occupé un poste similaire dans une usine à Nantes. À Nantes il avait eu aussi l'occasion de cotoyer de nombreux allemands et parmi eux plusieurs faisaient partie de ses "relatifs" amis.

Mgr Uhm en arrivant de bon matin à Toutlemonde eut la surprise de rencontrer en saluant le capitaine allemand chargé de présider la commission d'enquête - l'un de ses amis de Nantes...

La tâche de Mgr Uhm devint alors plus aisée puisque les rapports allaient s'engager entre hommes, la compréhension mutuelle en devint à coup sûr plus facile. Il s'agissait de faire comprendre à l'occupant qu'il y a eu "erreur" sur l'interprétation du mot "Toutlemonde" "Tout le monde" proféré ironiquement par Michel Créach ne désignait pas le bourg de Toutlemonde situé par hasard à 3 km du lieu où furent prises les armes mais tout le vaste ensemble des maquisards français.

Mgr Uhm plaide également la cause des hommes arrêtés qui travaillaient au moment de la capture de la camionnette à la Boulaye, la plupart était aux Batteries, 3 machines battaient les blés ce lundi-là :

l'une à Grand Champ, une autre à la Crilloire chez Mgr Gauthier et une dernière à la grande Moncellière.

L'officier se rend à ces arguments et avertit l'interprète que les hommes vont être libérés mais qu'il ne faut absolument pas parler de cette démarche qui, si elle s'ébruitait amènerait une contre-décision.

Il probable aussi que la lettre de Mgr Yves adressée dès le lundi soir à M. le Sous-Prefet qui alerta aussitôt la Feld-Kommendantur de Cholet, soit à l'origine de l'arrivée aussi rapide à Toutlemonde dès le lendemain matin à 8 heures du Feld-Kommendant qui rencontra peu de temps après l'interprète Uhm.

Quoiqu'il en soit de l'explication de Mgr Uhm sur la méprise du mot "Tout le Monde"

182

après les nombreux exemples de massacres d'innocents sous l'occupation, il est juste de voir dans cette miraculeuse conclusion, une intervention de la Sainte Vierge invoquée par les otages et de lui en témoigner notre reconnaissance.

Après la brutale libération de tous les hommes... Mlle Lucienne Prou, l'institutrice de l'école vient trouver Mgr Yves pour l'informer du vol d'argent - 50 francs et de pièces d'identité dans son appartement occupé par les soldats cette nuit-là. Mlle Prou confirmait qu'elle pourrait reconnaître le voleur. Mgr Yves transmet la plainte au commandant de l'armée allemande qui convoque aussitôt ses hommes.

Ils sont alors passés en revue par Mgr le maire et l'institutrice... elle reconnut le fautif un soldat ivre... qui fut fouillé sur le champ et on retrouva effectivement l'argent et les pièces d'identité volées.

A ce moment le commandement allemand demande à Mgr le maire :

- "Quelle peine mérite-t-il ?" Tout ce que vous demanderez lui sera fait...
- "Je vous demande seulement de rapporter ce qui a été volé à cette jeune personne avant demain matin 8 heures."

Le lendemain 9 Août à 8 heures précises un soldat allemand torse nu était devant la porte du maire et rapportait le bien volé à l'institutrice en disant :

"Je vous rapporte argent volé par camarade grand filou... mais excusez camarades très nerveux parce que partout... terroristes par par !"

VI Les maladies de nos ancêtres au XIX^e siècle

Mes ancêtres étaient plus résistants que nous aux maladies qui périodiquement en faisant un sombre écrémage opéraient une sélection naturelle efficace.

A la fin du XIX^e siècle le médecin se déplaçait exceptionnellement de Cholet dans les familles toutlemondaise. Arrivé à domicile, le praticien passait en revue toute la maisonnée d'abord le malade, puis les frères et sœurs du malade et enfin les parents.

Les médecins venaient de Cholet ou d'Iffendy en voiture à cheval, les docteurs Pissot Coignard, Coulebeau et Saing furent les plus connus, chaque médecin avait son cocher et deux chevaux : un cheval servait le matin, l'autre l'après-midi.

La grippe autrefois n'était pas connue, la première épidémie "d'influenza" fit son apparition en 1896, les malades furent surpris par la longueur de cette maladie qui les obligeait à garder le lit pendant un mois. La deuxième épidémie "de grippe espagnole" fit ses ravages en Novembre-Décembre 1918. Parmi les 14 décès enregistrés en 1918, une dizaine sont à mettre à l'actif de la grippe espagnole, on compte pas moins de 7 décès entre le 22 Novembre et le 10 Décembre 1918 dont 4 jeunes femmes âgées de 23 à 31 ans. Le mois de Février 1919 a été lui aussi très lourdement endeuillé avec 4 décès de vieillards du 11 au 26 Février.

163) Les graves maladies décimaient aussi périodiquement les familles ainsi aux Fosses par exemple sur 4 garçons : Joseph, Emile, Alphonse et Bénoni Cesbron un seul arrivera à l'âge de se marier, les 3 autres ayant été victimes d'accident ou de maladie, la tuberculose en particulier :

Joseph est mort accidentellement d'une morsure de serpent, il avait environ 15 ans
Emile mourut à 25 ans de tuberculose après son retour de l'armée

Alphonse qui souffrait de la maladie bleue fut emporté lui aussi par la tuberculose vers l'âge de 25 ans.

Le seul rescapé des 4 enfants de la famille Cesbron fut Bénoni, il eut 3 enfants et mourut le 17 Novembre 1928 à l'âge de 74 ans.

Il existait aussi des tempéraments robustes capables de traîner la tuberculose pendant 20-25 ans ce fut le cas par exemple de Pierre Cesbron de la Coussacie décédé le 20 Avril 1873 à 66 ans

Essai sur la signification et l'origine des noms de famille des Toutlemondeis

Comme nous l'avions bien précisé pour la signification des noms de lieux nous renouvelerons totalement notre "réserve" sur la signification des noms de famille car là aussi plusieurs interprétations sont possibles et il faut bien le dire, souvent aussi valables les unes que les autres !

Ce que nous pouvons affirmer avec certitude c'est que la plupart de nos noms actuels ont pour origine des surnoms voire des sobriquets. (1)

Chercher la signification et l'origine des surnoms c'est s'engager sur une piste relativement agréable voire sécurisante pour certains et pour d'autres gênante voire troublante dans la mesure où la divulgation de la signification du nom de famille peut nuire à la réputation de celui qui le porte : nous n'avons nullement ici l'intention d'élever une polémique sur la valeur de chacun de nos noms étant entendu que les noms qu'il nous faut bien porter, nous ne les avons pas

En recherchant l'origine de nos noms de famille, 2 périodes historiques fécondes en surnoms et sobriquets apparaissent nettement :

- la période des grandes Invasions, toutes ou à peu près venues de Germanie au V^e siècle. Beaucoup de nos noms qui n'étaient que des surnoms gallo-romains et germanis en particulier dans l'Est et le Centre de la France mérovingienne s'appliquaient à des soldats ou tout au moins à de vaillants combattants. Ces noms germanisés ont bien sûr évolué avec le langage parlé et ceci est capital car le langage écrit - Registres paroissiaux notamment - ne furent systématisés que sous François I^e.

- le Moyen Âge a été lui aussi une période prospère pour l'attribution des surnoms et des sobriquets de toutes sortes. Ces sobriquets grâce surtout au langage populaire qui était avant tout oral - très rares en effet étaient les personnes qui savait écrire leur nom - se sont matérialisés et fossilisés par l'écriture et l'imprimerie à partir des XV^e - XVI^e siècles.

1) Les noms des seigneurs et des riches familles d'autrefois tirent souvent leur origine du nom de la terre qu'ils possédaient.

Pour illustrer la difficulté de l'étude des noms de famille nous avons cru bon de joindre ici l'exemple du nom de famille le plus répandu actuellement en France : Leroy.

Les ouvrages spécialisés nous orientent vers l'une des origines les plus probables, elle serait d'après-ils à mettre à l'actif des longues caravanes de pèlerins sur la route de Saint Jacques de Compostelle du XI^e au XV^e siècle. Avant d'arriver à Saint Jacques les pèlerins respectaient la tradition voire la compétition en grimpant, juste à l'arrivée, le plus rapidement possible les pentes d'une colline toute proche du sanctuaire. Le premier pèlerin arrivé au sommet de la colline était désormais désigné "le Roi" du groupe... La caravane en retournant dans le pays d'origine le nommait responsable de la prière et de la nourriture, bref il était le roi de l'expédition et ce surnom plus ou moins convoité lui restait dans son pays natal. Il existe d'autres versions sur l'origine du nom Leroy, par exemple était surnommé le Roi de la table ou de la cérémonie celui qui au XVI^e siècle tirait la fève de la galette des Rois le jour de l'épiphanie. Il est enfin très vraisemblable que plusieurs bâtards des Rois de France se soient faits aussi surnommer Leroy.

Fort de ces quelques remarques indispensables nous pouvons maintenant passer en revue la liste alphabétique des 100 noms de familles environ de la commune.

Acou : (pourrait venir de aqua : eau en latin) signifierait le porteur d'eau

Albert : vient du mot Aubert et signifie en germanique "noble, brillant, célèbre" il s'agirait donc à l'origine d'un soldat auquel on attribuait toutes ces qualités autre signification possible à partir du mot latin "Albin" qui signifierait alors homme aux cheveux blancs

Auffray : vient du germanique Adalfrid : (Adal signifiant noble et frid : paix) (1)

Auger : vient du germanique Adalgarius Adal signifiant noble et garius : la lance Le surnom Auger pourrait donc avoir qualifié un soldat vaillant guerrier en raison de sa redoutable lance. (cf. Roland et son épée Durandel.)

Barbeau : de l'ancien mot français "Barbel" qui signifiait "pointé" d'où le fil de fer barbelé Barbel pouvait aussi désigner une espèce de poissons. Le surnom Barbeau pouvait vouloir dire un ancien marchand de poissons

Barbeau qualifiait aussi en vieux français celui qui courtisait les femmes

Barreau : pouvait désigner un ancien marchand de barils donc un marchand de vin Barreau pouvait être aussi un ancien gardien de barrière sur une route à péage au changement d'une province ou d'un comté etc...

Belvuard : en vieux français signifiait marchand ou fabricant de bâlier un bâlier au Moyen Âge était une machine de guerre qui servait à enfoncer les portes des châteaux-forts.

Besson : signifie "jumeau"

Biotteau : il s'agit vraisemblablement du surnom donné à un champion du jeu de billes ou plus probablement de boules.

(1) Auffray : ce surnom pourrait avoir qualifié un soldat qui avait participé à une noble paix

- Blanchet : ce surnom paraît être appliqué à un homme qui avait les cheveux blancs
- Blouin : signifierait très probablement "homme aux yeux bleus"
- Boisseau : semblerait avoir été un surnom donné au fabricant ou au marchand de boisseaux
- Boudeau : nom d'origine germanique (Bod : messager et hard : fort) ou encore wald : gouverneur
Il pourrait s'agir du qualificatif donné à un soldat porteur d'une nouvelle
- Braud : ce mot au Moyen Age désignait le taureau (le bœuf désignait le bœuf)
par analogie ce surnom s'appliquait à un homme fort, rude et méchant.
- Brunet : ce surnom paraît être attribué à un homme qui avait les cheveux bruns.
- Buffard : de bufer en vieux français : souffler. Il s'agit d'un surnom à valeur incertaine
qui désignait une personne qui jouait d'un instrument à vent.
- Cesbron : il s'agit probablement de la contraction du vieux mot français "Céberon" qui signifie
bois flexible, un scion. Ce surnom désignait une personne habile, souple ...
- Chaillo : pourrait bien avoir été à l'origine le surnom de celui qui "cassait les cailloux"
- Charriat : il s'agissait à l'origine d'un homme qui possédait ou qui fabriquait un char
il est également possible que le surnom Charriat s'appliquait à un paysan
spécialisé auprès de son seigneur dans la corvée des charrois ou des transports.
- Chateigner : surnom attribué vers 1373 à une personne aux cheveux châtain.
- Chotard : dérivé possible de Michel, Michelotard.
- Chopin : le surnom Chopin pouvait également désigner le fabricant de chaussures
- Davy : signifiait dans le vieux français "coup violent". Ce sobriquet pouvait désigner un
homme batailleur, prompt à cogner, ce pouvait être encore le surnom du bûcheron
- Davy : peut venir du mot "davier" qui désigne l'instrument utilisé pour arracher les
dents, il pourrait alors s'agir du surnom de "l'arracheur de dents".
Ce nom peut aussi caractériser une famille qui avait un ancêtre israélite d'où
le nom de David.
- Defois : pourrait bien désigner une personne originaire de la ville de Foix
- Duchon : pourrait bien avoir été le surnom du chasseur de hiboux. Les hiboux se
répartissent en 3 familles : les grands, les moyens et les petits ducs.
Le nom Duchon peut aussi désigner un homme originaire d'un duché.
- Dupont : il s'agit très probablement du surnom de l'homme qui faisait payer les péages
sur un pont, il était en quelque sorte l'homme responsable du pont.
- Durand : l'origine "homme du sang" dans le sens de noblesse est peu vraisemblable
il s'agirait plutôt d'un soldat vaillant au combat, dur en combat, endurant
voir Durandal l'épée de Roland à Roncesvaux.
- Fonteneau : semble bien avoir été le surnom de celui qui gardait ou qui veillait à l'en-
tretien de la fontaine ou de la source.
- Formon : surnom donné à un "homme fort"
- Frouin : nom d'origine germanique "Frodhard" (Frod signifie prudent et hard : dur et fort)
il s'agirait donc du surnom donné à un homme fort mais timide.
ce surnom pourrait aussi qualifier un homme spécialisé dans les défrichements.

- Gaborieau : (de Gab : plaiſanterie ou Gabil : moquerie) ce surnom désigne un homme habile dans les plaiſanteries.
- Galichet : ce surnom pourrait venir du vieux mot françois : galer qui signifiait s'amuser Galichet était donc le surnom d'un joyeux compagnon
- Galard : ce mot viendrait lui aussi de galer. Galard était donc aussi un joyeux compagnon il pouvait aussi désigner à l'origine un homme qui querissait la gale des chevaux patronyme du nom de Saint Germanus évêque d'Auxerre ce nom pourrait bien venir de la vulgarisation du surnom latin "frère germanus" Il est peu probable que Germain soit le surnom d'une personne venue de Germanie de gelines vieux mot françois qui désignait les volailles Il s'agit donc du surnom donné à un éleveur de volailles
- Girard : nom d'origine germanique (Gerhard : ger = lance et hard : dur et fort) Girard fut probablement le surnom donné à un soldat dont la lance était redoutable nom d'origine germanique (gari = lance) il s'agissait à l'origine d'un soldat qui fabriquait et qui portait lui-même sa propre arme Au moyen Age le surnom Giron était attribué au vieillard.
- Grimault : nom d'origine germanique (grim signifiant cruel et hard : dur et fort) ce surnom pouvait bien désigner à l'origine un vaillant et cruel soldat.
- Grenouilloux : ce surnom viendrait probablement de grenouille et aurait pu désigner au Moyen Age un homme à la peau nue donc imberbe ou peut-être chauve ce sobriquet pourrait aussi se rapporter au coassement, il désignerait alors une personne bavarde.
- Grolleau : surnom donné au Moyen Age au "chiffonnier" qui ramassait les vieilles chaussures (en vieux françois : les grolles) L'explication "dénicheur de corbeaux et de grottes" paraît peu probable il s'agit très probablement à l'origine d'un surnom d'un pêcheur de goûtons réputé ou d'un marchand de poissons.
- Gourdon : ce nom pourrait avoir qualifié à l'origine un homme grossier et engourdi (gourde)
- Guéry : ce surnom pouvait aussi au Moyen Age désigner un possesseur de vivier nom d'origine germanique qui pourrait venir du mot garer : guerre il s'agirait donc du surnom donné à un homme batailleur qui a fait la guerre du mot germanique Wigberht qui signifie brillant en combat
- Guibert : il s'agirait donc à l'origine d'un vaillant soldat diminutif de Jean qui signifie en hébreu "Dieu accorde"
- Jeanneau : Jeanneau signifie vraisemblablement le fils de Jean vient peut-être de jaune mais plus probablement de Jean comme Jeanneau nom d'origine hébraïque qui signifie le plaiſantin en raison du prophète Job de l'Ancien Testament bien connu pour ses malheurs
- Jobard : au Moyen Age le surnom Jobart était synonyme de niais et set.
- Jolly : de l'ancien françois signifie joli ou beau

- Lauré : nom qui vient probablement du laurier, il peut désigner un soldat qui s'était couvert de gloire et qui portait la légendaire couronne de lauriers.
- Le fort : surnom donné à "l'homme fort"
- Le Gouze de Saint Seine : du mot gous désignant au Moyen Age une pièce d'armure, il s'agirait donc du fabricant ou du soldat qui portait cette armure.
- Le Gous était le croissant d'acier ajusté sous l'angle de l'épaule et qui servait pour compléter la défense du haubert qui n'était qu'une cote de mailles.
- Le Gouze de Saint Seine est un titre de noblesse qui fut ajouté lorsque Chr. le Gouz est devenu maître (comte de) de la terre de Saint Seine, sans doute voisine de Saint Seine l'Abbaye en Côte d'Or.
- Loiseau : surnom symbolisant la légereté peut être aussi le goût du chant.
- Manceau : il s'agit probablement à l'origine d'un habitant du Mans ou de la région mancelle qui s'est exilé.
- Manceau peut être aussi le surnom donné à un tenancier du Moyen Age qui détenait un manse c'est à dire une superficie d'environ 10 hectares sur laquelle il pouvait faire vivre une famille.
- Martin : il s'agit d'un sobriquet qui me serait qu'un dérivé du vieux français : Martiner qui signifiait se limer à la débauche comme on le faisait à la Saint Martin le 11 Novembre. Ce nom a pu être adopté et répandu grâce à Saint Martin de Tours.
- Maudet : surnom donné au Moyen Age qui signifiait très probablement "mal élevé" ou malmené
- Ménard : ancien nom de personne germanique (Maginhard) qui signifiait "le costaud" victorieux ce surnom aurait probablement été porté à l'origine par un vaillant soldat toujours
- Mercier : du dieu Mercure le dieu du commerce
- le mercredi ou les mercuriales étaient le jour du marché chez les gallo-romains.
- mercier signifie donc le marchand ou le colporteur
- Merlet : sobriquet du Moyen Age attribué à une personne aimant chanter et siffler, le merle dans l'expression populaire était censé siffler à la perfection.
- Métiviers : forme archaïque Mestivier "Moissonneur"
- Morille : surnom donné à une personne brune de peau comme un Maure
- Meunier : surnom du "meunier" de profession
- Mouillé : surnom de boulanger ou de meunier qui mouillait la farine.
- surnom également du mauvais laitier qui mouillait les seaux de lait !
- Murzeau : il s'agit peut être du surnom attribué à la réputation d'un maçon qui construisait autrefois les murs hauts ! un bâtisseur de cathédrale en quelque sorte.
- il est possible aussi que le surnom murzeau désignait une personne qui aimait bien s'amuser.
- Maud : aphéresé d'Arnaud ou de Renaud : peut être aussi l'altération d'un ancien nom occitan de nef et bateau
- surnom de bâtelier, forme régionale de Noël
- Ouvrard : du vieux mot français Euvrard qui désignait celui qui travaille, qui œuvre
- surnom qui désignait un ouvrier ou un artisan réputé par la qualité de son travail

- Pallard : ce nom a pu désigner un "marchand de faille" ou peut être une personne qui couchait sur la faille.
- Pasquereau : ce surnom attribué au Moyen Age viendrait de pâtureage, il désignerait le petit berger qui faisait faire le troupeau.
- Pasquier : ce surnom viendrait aussi de pâtureage et de pâlis, il désignerait celui qui faisait faire le troupeau.
- Perrain : il s'agit très probablement d'un diminutif du prénom "Pierre". Ce surnom peut aussi désigner le fils de Pierre.
- Poiron : surnom probable du "marchand de poires".
- Poureau : surnom probable du "marchand de foireaux".
- Raffin : du germanique Waldanhar (Waldan : gouverner et har : armée). Le nom Raffin désignerait donc le chef de l'armée.
- Raimbaud : ancien prénom germanique Raginbald qui fut traduit depuis par Raymond et qui signifie personne de conseil audacieux.
- Renou : de Ragin : conseil et Wulf : loup : nom de baptême.
- Reveau : ancien prénom germanique.
- Rigaudieu : surnom qui signifiait au Moyen Age éveillé, habile et intelligent. Il pourrait bien avoir été également le sobriquet de rebelle et de mutin.
- Rigaudieu : nom d'origine germanique qui viendrait de Waldan et qui signifie gouverner. Rigaudieu pourrait très bien avoir été à l'origine le surnom du chef, de celui qui commande.
- Riotteau : surnom dont la signification : se quereller nous est donnée par le vieux français. Le surnom Riotteau désignait donc probablement le querelleur, le bagarreur.
- Routtieau : nom donné à celui qui court les routes, à l'origine il s'agissait peut-être d'un soldat qui faisait partie d'une bande de pillards ou de vagabond.
- Soulet : surnom attribué à celui qui plantait les saules dans les endroits marécageux.
- Simonneau : l'origine de ce nom vient très probablement de Simon Pierre. Simon Pierre ayant été marié, le diminutif Simonneau désigne peut-être le fils de Pierre. Au Moyen Age le surnom Simonneau était donné aux enfants naturels.
- Sourisseau : il s'agit d'un sobriquet qui qualifiait au Moyen Age une personne agile et futee comme une souris.
- Supiot : probablement de l'ancien mot français "Supiot" qui désignait un engin de pêche. On peut supposer que ce nom fut attribué à un pêcheur ou à un fabricant d'articles de pêche.
- Terrier : ce nom a été donné au Moyen Age à un tenancier d'une terre du seigneur.
- Tisseur : nom donné au Moyen Age à l'artisan qui faisait les tissages ou qui tissait les toiles.
- Touzé : signifie "tondre" ou jeune homme dont on coupait les cheveux courts.
- Vergnaud : du mot gallois : aulne. nom donné à celui qui plantait les aulnaies et les vergnes ou verres.

89) Villeneuve : surnom du possesseur d'un domaine qui pouvait comporter soit une villa qui fut renise à l'état neuf ou plus probablement dont dépendait une ville. Il s'agirait alors de celui qui aurait donné à la ville une charte de liberté une franchise accordant la totale liberté pour le commerce faisant ainsi une Ville neuve Vitet a désigné une mesure de grains (Vitel d'après Moisy). Il s'agirait donc du nom donné au mesurier.

Vitet pourrait avoir aussi une origine germanique Widhard (Wid: bois ; hard: dur, fort)

Folklore et Usages tout le mondais d'autrefois ...

190

Certains vieux usages concernant la vie familiale ou sociale sont imprégnés de l'atmosphère cordiale du pays.

Les noces de campagne groupent encore un grand nombre d'invités et durent 1 jour et 1 nuit, elles se terminent par la légendaire "soupe à l'oignon" portée chez les nouveaux époux généralement à une heure assez avancée de la nuit.

A l'époque des battages mécaniques, les repas préparés par les fermières soucieuses de bien traiter leurs équipes de "battus" étaient de véritables petits festins de noces.

Aujourd'hui les moissonneuses-batteuses ont supprimé bien des sœurs mais aussi bien des joies. On admire les vieillards racontant qu'à leur jeune temps et jusqu'à la fin du XIX^e siècle ils passaient plusieurs semaines courbés sur le sol, et sous un soleil de plomb à couper avec la faux ou la faucille l'herbe ou les blés.

Dans toutes les campagnes le jour où l'on tuait le porc était un événement. Mais cet animal qui de tout temps avait rendu tant de services dans l'alimentation de ceux qui l'élevèrent était "habillé" de bien des façons. A Toullemonde et dans les Mauges on invitait parents et amis à "brasser la pressure" dans un grand chaudron d'airain ou de cuivre. Il y fallait une bonne nuit au cours de laquelle on ne s'ennuyait guère.

Devant le chaudron à pressure ...

Tuer le cochon signifie pour les paysans s'approvisionner de charcuterie et de morceaux de choix sans oublier la graisse pour toute l'année. Depuis des temps et des temps cet animal rend des services inestimables dans les métairies, les fermes et jusque dans les plus humbles domaines. Au long des siècles les gens de la terre en ont tiré l'unique chair à rôtir, à confire, à mettre au saloir. Les pauvres le pouvant éléver à feu de bois, il a sauvé des griffes de la faim, des familles entières qui vivaient en pleines landes, vallées, montagnes solitaires où nul n'apportait le moindre secours. Il n'est pas étonnant dans ces conditions que son trépas ait pris tournure de fête, puisqu'il en résultait tant d'avantages de satisfactions immédiates ou futures. Et donc, comme il n'est pas de fêtes sans invités, on accoutumait d'y faire les proches, les voisins et les amis.

... D'ailleurs il y a beaucoup à faire autour d'un porc exirant. Le "Saigneur" lui-même a besoin d'aides. Et quand la bête est débitée, qu'il s'agit de la mettre en train, à la fois, des combinaisons culinaires diverses, il y faut des collaborations concertantes sous la direction d'une maîtresse de maison déjà formée ou d'une grand'mère experte.

Enfin il y a la Pressure c'est le plat régional. En fait de combinaison ce n'est pas là le plus difficile. Il y entre, comme on le sait tous les déchets du dépeçage, les lardons, les lanières découpées sur les jambons parés de la couenne, de la graisse pure, des oignons bien fortants, du sang et de l'eau pour augmenter la sauce. L'amalgame demande à fondre, à mijoter lentement dans le chaudron posé sur un trépied ou pendu à la crémaillère dominant les braises ardentes au fond de l'âtre hospitalier.

Parce que longue à conduire, l'opération paraîtrait monotone si l'on y voyait une excellente occasion d'organiser le soir, par devant le vaste récipient qui fume et qui odore la plus amicale des veillées.

... Nos paysans ont leurs joies saines... ils prennent à tâche d'élever des forces, on ne voit pas pourquoi ils se pourraient du plaisir d'apprécier les boudins, les rillettes, les saucisses et de tremper leur pain dans la pressure.

Car la pressure, une fois à point reste liquide; elle ne se présente pas en aliment constant mais comme une purée quand l'heure est venue de la déguster. Cette heure vous faites des précautions, des vigilances exercées, comme aussi de la peine que l'en s'impose en la brassant à tour de bras tandis qu'elle bout et se consomme dans le précieux chaudron.

Que parlons-nous de peine? ce brassage ininterrompu, qui dure autant que la cuison fait le charme des veillées. D'entre les assistants c'est à qui s'y essaiera des plus petits aux plus grands. Du reste la formule d'invitation dans sa simplicité ne fait que vous convier à cet exploit sympathique "Venez donc brasser la pressure chez nous".

En invité qui comprend son rôle, vous empoignez à votre tour l'instrument à brasser. Il n'a rien que d'élémentaire. C'est un bâton lisse de la longueur d'un manche à balai, parfois aplati au bout qui trempe. Il se manœuvre comme une godille. Debout devant la cheminée vous godillez dans le chaudron, comme vous le feriez sur un lac ou dans une baie tranquille.

Il n'est guère de rural qui n'ait eu l'honneur de brasser ainsi le brodet brun relevé d'arôme au moins une fois dans sa vie. Tous les ruraux ne sont pas cultivateurs mais tous ont en ce sublime honneur. Une amitié sincère unit la maison des champs et les logis proches du clocher.

Dans cette atmosphère de cordialité, la besogne qui s'accomplit n'empêche pas les langues d'aller, les histoires se content, les mots fusent et les rires sont de la partie. Le bâton tourne, tourne... on chante par moments quelques chansons lentes, le plus souvent plaintives, berceuses d'intérieur et pour une seule voix.

A deux époques de façon très particulière, notre monde paysan reconnaît les siens quand il vide ses ruches, les plus beaux gâteaux de miel s'en vont chez les amis; quand il tue le cochon les amis s'en aperçoivent encore. Absents de la fête, ils reçoivent de la pressure qui, refroidie, prend de la consistance et se conserve affétissante dans son appétit de graisse, devenue d'albâtre.

La Chesaie